BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
199
NAPOLI

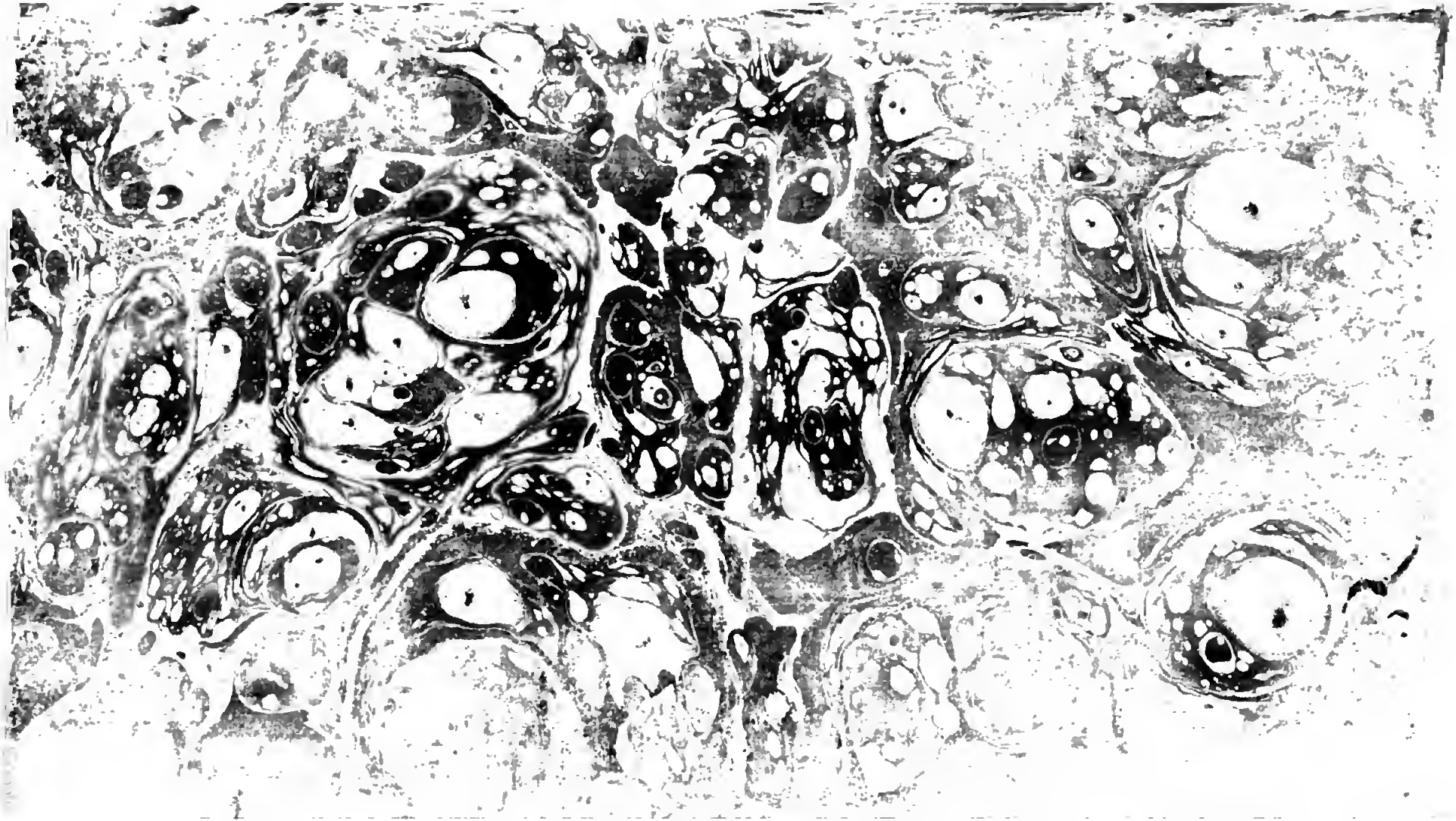

76. 1. 25.

315. Dan

Suppl. Palat. 4199

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

TOME HUITIÈME.

627385

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS.

DEPUIS J. C. JUSQU'A NOS JOURS.

*Par M. l'Abbé ***.*

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

TOME HUITIÈME.

BIBLIOTECA NAZIONALE DI NAPOLI

PARIS,

Chez { GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, au bas de la rue de la Harpe. MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Mad. la Comteſſe D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE" NAPOLI

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

SUITE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

ARTICLE IX.

XVI. SIÈCLE.

Introduction du Calvinisme en France, ses progrès, ses ravages, son état à la fin du XVIe. siecle.

PENDANT que le fanatisme avoit dévasté l'Allemagne au quinzième siècle, que des Sectes extravagantes, sangui-

XVI. SIÈCLE.

naires, avoient causé des ravages affreux dans ces contrées, la France étoit à l'abri de ces violentes secousses. La foi s'y conservoit dans toute sa pureté. Les Pasteurs veilloient sur leurs troupeaux, & les Facultés de Théologie, principalement celle de Paris, étoient attentives à réprimer toutes les nouveautés, en matière de doctrine. Dans les deux siècles précédens, les schismes qui s'étoient élevés entre les Papes; les démêlés des Pontifes Romains avec les Rois, pour des intérêts temporels, avoient excité des scandales, & fait éclorre des écrits pleins de force contre les abus de l'autorité spirituelle, & les maux dont ils étoient la cause. Mais dans la plus grande chaleur de ces querelles, l'Eglise de France avoit toujours gardé un juste milieu, en opposant les anciennes règles & les maximes consacrées par le suffrage de tous les siècles éclairés, aux entreprises de quelques Pontifes ambitieux ou trop jaloux d'étendre leur autorité; elle avoit conservé les sentimens de respect & de soumission légitime, qui sont dûs au Saint-Siège; mais en même tems les nouveautés dangereuses en fait de doctrine avoient trouvé chez elle des

adverſaires courageux & redoutables, qui s'étoient oppoſés à leurs progrès ; de ſorte que cette Egliſe avoit également condamné, & les excès des Sectaires, & les abus qui ſervoient de prétexte à leur rébellion. XVI. SIÈCLE.

Cependant les guerres d'Italie où les Papes avoient pris tant de part ; les déſordres d'Alexandre VI & de ſa Cour, qu'un ſi grand nombre de François avoient vus de près ; la haine que Jules II avoit jurée à la France, & à Louis XII, ce Monarque ſi juſtement adoré de toute la nation ; la partialité plus couverte, mais non moins réelle de Léon X ; les dépenſes trop immodérées, la Cour trop brillante, & la vie trop voluptueuſe de ce Pontife, avoient affoibli, même en France, dans les cœurs de pluſieurs perſonnes de tout état, cette vénération dont les Chefs de l'Egliſe & les hommes revêtus des premières dignités du Sacerdoce étoient l'objet, & dont quelques-uns s'étoient peut-être trop prévalus. En les combattant, ces Pontifes qui jouoient depuis long-tems un ſi grand rôle dans le monde, en négociant avec eux, en examinant leurs maximes de politique,

XVI. SIÈCLE.

leurs principes de conduite ; & les mœurs qui règnoient dans leur Cour, on s'étoit insensiblement accoutumé à les considérer, moins comme les premiers Pasteurs & les Vicaires de Jesus-Christ, que comme des Princes ordinaires, occupés de leurs intérêts, jaloux de leur pouvoir, dominés par leurs passions ; en un mot, semblables aux autres hommes, dont ils avoient les foiblesses, & trop souvent les vices.

Les esprits étoient dans ces dispositions ; lorsque les livres de Luther, de Mélancthon & des autres Coriphées de la Réforme furent portés en France. Ils excitèrent la curiosité de tous ceux qui se piquoient d'esprit & de réflexion. Ils furent lus avec empressement ; on y trouva des idées neuves, intéressantes. Les Littérateurs qui aiment les ouvrages bien écrits, les Philosophes qui s'occupent à comparer les opinions des hommes, à les analyser, en firent un objet, ceux-là d'amusement, & ceux-ci d'examen. Les Philosophes & les Littérateurs sont rarement Théologiens. L'agrément du style, l'appareil du raisonnement, un certain ton de confiance qui annonce des recherches & de la discussion, les

éduiſent aiſément, ſur-tout lorſqu'il
'agit de matières qu'ils n'ont point étu- XVI.
liées, & ſur leſquelles ils ne ſe ſont SIÈCLE.
oint fait un fonds de principes. Ils fu-
ent donc les premiers qui ſe laiſsèrent
urprendre aux attraits de la nouveauté.
es gens du monde, eſprits qui ſont
rdinairement ſuperficiels & diſtraits
ar les affaires, ou par les plaiſirs,
toient encore moins en garde contre la
éduction. D'ailleurs, ils retrouvoient
ans les ouvrages dont il s'agit, leurs
réventions, leurs cenſures, des traits de
ıyre & de plaiſanterie, qu'ils pré-
oient pour des raiſons : c'en étoit aſſez
our leur perſuader que les Auteurs de
es ouvrages étoient des génies d'un or-
re ſupérieur, qui n'avoient pris la plu-
ıe que pour détruire les préjugés,
ɔurer la Religion, rectifier les idées
ı vulgaire, & rendre le culte moins ſur-
ıargé de pratiques inutiles & gênantes.
e fut donc, parmi les hommes de let-
es, & dans la claſſe des gens cultivés
ır l'étude & par l'uſage du monde, que
Réforme trouva ſes premiers partiſans.
Il eſt impoſſible que les opinions nou-
lles en matière de dogme & de culte,
meurent concentrées dans le petit

XVI. SIÈCLE.

nombre de ceux qui les ont connues ou adoptées. Leur nature eſt de ſe répandre au-dehors, & l'eſprit de proſélytiſme eſt comme néceſſairement uni à l'eſprit de nouveauté. Il y a même chez les partiſans des nouvelles erreurs, un zèle tout différent de celui qui anime les diſciples de la vérité. Ce zèle eſt inquiet, brûlant ; il agite, il tourmente leur ame, & c'eſt pour eux une ſorte de beſoin de communiquer leurs penſées, comme pour donner iſſue à ce feu qui les dévore. Ce fut par quelques membres de l'Univerſité de Paris, imbus de la nouvelle doctrine, qu'elle commença principalement à ſe répandre dans le peuple. Ils ſéduiſirent un certain nombre de perſonnes dans la Capitale & dans les villes voiſines. Le troupeau fut d'abord peu conſidérable, parce qu'il falloit ſe dérober à la vigilance du Gouvernement ; mais il s'accrut inſenſiblement, & devint aſſez nombreux pour tenir des aſſemblées. Les Prédicans y parloient avec cette chaleur & cet enthouſiaſme qui ſont l'effet ordinaire du faux zèle, ſur-tout quand il eſt retenu & pour ainſi dire comprimé par la crainte. Le feu de leur imagination paſſoit dans

l'ame de leurs auditeurs, & tous ceux qui, par caractère, ou par tempérament, étoient ſuſceptibles de ces impreſſions fortes, ſortoient delà pleins d'ardeur pour ce qu'ils appelloient le pur Evangile, & d'animoſité contre les Catholiques, qu'ils regardoient comme des corrupteurs de la Religion. Bientôt ils devinrent plus hardis; ils affichèrent des placards ſéditieux, où ils traitoient le Pape d'Ante-Chriſt. Ils répandirent des libelles injurieux contre le Roi. Ils bravèrent ſa puiſſance, & par ces attentats, ils la provoquèrent, ils la contraignirent à s'armer contr'eux.

XVI. SIÈCLE.

François I crut que le vrai moyen d'arrêter les progrès de l'erreur, étoit de ſévir avec une extrême rigueur contre ſes partiſans. Il ordonna donc au Parlement de pourſuivre, ſans diſtinction de naiſſance & de poſſeſſion, tous ceux qui ſeroient convaincus d'avoir embraſſé la prétendue Réforme. On les rechercha, on les traduiſit devant les Tribunaux. Il n'étoit pas difficile d'acquérir la preuve de leur crime. Bien loin d'en rougir, ils s'en faiſoient gloire. On les condamna tous au dernier ſupplice, dans le deſſein de contenir les autres par la

XVI. SIÈCLE.

frein d'une terreur ſalutaire & les bûchers furent allumés pour détruire en France une ſecte, que la politique de François I protégeoit & encourageoit en Allemagne. Les Princes Proteſtans, avec leſquels ce Monarque étoit ligué contre Charles-Quint, ſe plaignirent de ce qu'on traitoit en France, avec tant de rigueur, des hommes qui n'avoient d'autre crime, que de penſer ſur la Religion comme les Réformés d'Allemagne. François I répondit à ces plaintes, qu'il avoit fait punir des ſéditieux, des perturbateurs du repos public, en un mot, des ſujets mal intentionnés & dangereux, qui affectoient de braver ſon autorité & de mépriſer les loix de l'Etat, dont la Religion nationale étoit la première & la plus ſacrée. Ce Prince diſoit vrai. Cependant la vigilance & la ſévérité des Tribunaux qui faiſoient brûler les Hérétiques, n'arrêtèrent pas les progrès de l'héréſie, comme ils l'avoient eſpéré. Au contraire, le zèle des Réformés s'enflammoit de plus en plus par le ſupplice de leurs frères. L'erreur s'étendoit d'une manière ſenſible; elle faiſoit tous les jours de nouvelles conquêtes dans la Capitale, dans les Provinces, dans les

Compagnies ſavantes, & même à la Cour. Des Curés, des Religieux, des Docteurs, des gens de lettres adoptèrent les nouveaux dogmes, les enſeignèrent avec moins de contrainte & de précautions; ils les perſuadèrent à des Magiſtrats, à des Bourgeois, à des Nobles, au peuple, enfin à des hommes & des femmes de tout âge & de toute condition.

XVI. SIÈCLE.

Les Proteſtans de France, quel qu'en fût le nombre, ne formoient pas encore une ſociété régulière; ils étoient peu unis entr'eux, & la plupart même n'avoient pas une croyance fixe & déterminée ſur les points qui les diviſoient d'avec les Catholiques. En général, leurs ſentimens étoient ceux de Luther & de Melanchthon; mais ils n'avoient point encore de Théologie élémentaire, ni de corps de doctrine qui les rendît uniformes dans leur manière de penſer. Ils flottoient donc entre les diverſes opinions de leurs Docteurs, lorſque Calvin publia ſes Inſtitutions. Nous avons fait voir que c'étoit une Théologie raiſonnée & la doctrine des Réformateurs réduite en ſyſtême. Cet ouvrage ſe répandit; il fut goûté. Les Prédicateurs, les Miniſtres

XVI. SIÈCLE.

du nouvel Evangile s'y attachèrent. Ce fut leur guide, soit dans les instructions particulières, soit dans les conférences publiques; de sorte que tous les Protestans de France l'adoptèrent & le prirent pour règle de leur doctrine.

François I étant mort, & Henri II lui ayant succédé, ce nouveau Monarque pressa l'exécution des Edits de proscription portés par son père contre les Sectateurs de la Réforme. Les Parlemens entrèrent dans ses vues. La flamme des bûchers s'éleva de toutes parts. On ne fit point de grace aux Novateurs; on les abandonna sans pitié à la sévérité des loix. Mais cette rigueur ne servit qu'à redoubler l'ardeur & le courage des Apôtres de la nouvelle Religion, & par une suite nécessaire, le fanatisme de leurs Disciples. Ainsi le nombre s'accrût de jour en jour dans les villes & dans les campagnes. Leurs assemblées commencèrent à devenir publiques. Ils y écoutoient les instructions de leurs Ministres; ils y chantoient les pseaumes de Clément Marot, retouchés & continués par Théodore de Bèze. L'erreur pénétra jusques dans le Sanctuaire de la justice, & se fit des partisans parmi les

Magiſtrats. Henri II qui en fut inſtruit, ta la connoiſſance du crime d'héréſie ux Tribunaux ſéculiers, & l'attribua ux Juges eccléſiaſtiques. Il ordonna ux Gouverneurs de punir, ſans égard our l'appel, tous ceux qui, par ſentence les juges d'Egliſe, auroient été con-aincus d'enſeigner ou de profeſſer la loctrine des nouveaux Hérétiques. Le Parlement de Paris fit des remontrances u Roi, ſur les conſéquences d'une attri-ution qui mettoit le ſort des citoyens ntre les mains de ceux qui, par les loix divines & humaines, n'avoient aucune autorité dans les choſes civiles & tempo-relles. La rigueur des exécutions fut ra-lentie pour un tems, par l'effet naturel d'une réclamation ſi reſpectable & ſi juſte. Mais on trouva moyen de réchauffer le zèle du Roi, & de lui faire donner des ordres plus ſévères & plus preſſans dans tout le Royaume, d'exterminer les Hé-rétiques. On en vint même juſqu'à lui rendre les Parlemens ſuſpects en ce point, comme s'ils euſſent été favorables aux accuſés. La vérité eſt que ces Compa-gnies éclairées, voyant qu'on multiplioit les bûchers ſans arrêter les progrès de l'erreur, étoient moins ardentes à pour-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

ſuivre les partiſans des nouveaux dogmes, & penſoient que le vrai moyen de les ramener à la vérité, n'étoit pas de les brûler, mais de ſupprimer les abus qui étoient le motif, ou le prétexte du ſchiſme dont on vouloit prévenir les ſuites.

Henri II fut bleſſé au milieu des fêtes qu'il donnoit pour les mariages de ſa fille & de ſa ſœur, & ſa bleſſure le conduiſit au tombeau. François II, ſon fils, âgé de ſeize ans, lui ſuccéda : Prince foible de corps & d'eſprit, dont le règne ne fut que de dix-huit mois. Les Princes Lorrains, dont il avoit épouſé la nièce, l'infortunée Marie Stuart, ſi célèbre par ſa beauté, ſes imprudences & ſes malheurs, eurent la principale part au Gouvernement. Ils étoient régardés par les zélés Catholiques, comme les appuis de la Religion, & par les gens ſages, comme des ambitieux, qui couvroient leurs deſſeins cachés dont le Trône étoit le véritable objet, ſous les dehors d'un attachement pur & déſintéreſſé pour la Foi, afin de mettre le Clergé, les Moines & le peuple dans leurs intérêts. On ne tarda guère à voir les effets de leur politique & de leur

ambition. François, Duc de Guiſe, & Louis, Cardinal de Lorraine, ſon frère, pour s'emparer de l'autorité, au préjudice des Princes du Sang & des Grands du Royaume, qui prétendoient la partager avec eux, firent dépouiller de leurs charges & révoquer de leurs emplois, tous ceux dont ils craignoient le crédit ou les talens. Pour s'attacher les Catholiques, ils excitèrent l'activité des Tribunaux, trop lents à leur gré dans l'exécution des loix portées contre les Hérétiques. On avoit arrêté ſous Henri II quelques Magiſtrats ſuſpects de favoriſer, ou de ſuivre la doctrine des Proteſtans. Les Guiſes firent reprendre cette affaire, avec une extrême chaleur, pour venger la mort d'un Préſident, Catholique zélé, tué d'un coup de piſtolet au ſortir du Palais, crime dont on chargeoit les Proteſtans; & Anne de Bourg, Conſeiller au Parlement & Diacre, fut condamné à la mort, comme Calviniſte.

XVI. SIÈCLE.

De pareils coups firent comprendre aux Réformés qu'ils ne devoient s'attendre qu'à des traitemens ignominieux & cruels, tant que les Princes Lorrains ſeroient à la tête du Gouvernement;

XVI. SIECLE.

Ils réſolurent donc de tirer le Roi de leurs mains, où ils prétendoient qu'il étoit captif, pour remettre ſa perſonne & ſon autorité aux Princes du Sang, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & Louis, Prince de Condé. On a donné à ce projet le nom de Conjuration d'Amboiſe. Le Prince de Condé en étoit le Chef ſecret, mais il vouloit attendre le ſuccès pour ſe déclarer ; l'iſſue en fut malheureuſe. Le complot fut découvert. Il en coûta la vie à une infinité de perſonnes que les Guiſes immolèrent à leur vengeance, en ſe donnant la gloire de ne faire tant de ſacrifices qu'à la ſûreté de l'Etat. Cette entrepriſe, dont ils ſentoient bien qu'ils étoient l'unique objet, augmenta leur haine contre les Proteſtans, qui en avoient conçu le plan & tenté l'exécution. Ce fut un nouveau prétexte de ne les pas épargner. Le Prince de Condé lui-même fut arrêté, comme ennemi du Roi & de l'Etat. On lui fit ſon procès ; on le trouva coupable, & il ſe vit au moment de groſſir le nombre des victimes que les Guiſes ſacrifioient à leur ambition. C'en étoit fait de ce Prince, ſi François II eût vécu quelques heures de plus. L'arrêt

toit dreſſé ; il ne s'agiſſoit plus que de e ſigner, & ſans doute l'exécution n'en uroit pas été différée, ſi les Guiſes euſ- ent encore eu le pouvoir de l'ordonner. Mais la mort du Roi changea tout, & e parti Calviniſte conſerva un Chef lus décidé que jamais à le ſoutenir le tout ſon pouvoir, par le motif de enger ſes propres injures.

XVI. SIÈCLE.

La minorité de Charles IX, frère & ucceſſeur de François II, fut un tems le troubles & de confuſion. La France enfermoit dans ſon ſein deux partis uiſſans & irréconciliables ; & tous leux armés pour la défenſe de la Reli- ion ; l'un appuyé ſur les loix, & ſou- enu par la Puiſſance ſouveraine, l'au- re animé par le fanatiſme, & pouſſé tout entreprendre pour éviter les ſup- lices & l'infamie. Catherine de Médi- is, mère du jeune Roi, & Régente u Royaume, voulut ſignaler les pre- niers jours de ſon gouvernement par es actes de clémence. Elle fit rendre es Edits tendans au rétabliſſement de a paix. On aboliſſoit le paſſé ; on ac- ordoit une amniſtie générale à tous les oupables ; on permettoit à ceux qui étoient réfugiés en pays étranger pour

XVI. SIÈCLE.

cauſe de Religion, de revenir dans leur patrie ; on exhortoit les Catholiques & les Proteſtans à vivre en bons citoyens, ſans rien entreprendre les uns contre les autres, & ſans ſe provoquer mutuellement par les noms injurieux de Papiſtes & de Huguenots ; on modéroit le zèle des Tribunaux dans la recherche & la punition des Hérétiques ; on preſcrivoit enfin aux Juges royaux de ne prononcer que la peine de banniſſement contre ceux qui ſeroient aſſez coupables pour mériter d'être punis.

La Cour prenoit ces voies de douceur pour eſſayer de calmer les eſprits, & d'appaiſer un feu qui menaçoit d'embrâſer tout le Royaume. Elle crut qu'un des moyens les plus propres à procurer la conciliation, étoit d'accorder aux Proteſtans des conférences publiques & libres, où leurs Théologiens & ceux des Catholiques, diſputant entre eux ſur les points conteſtés, expoſaſſent modérément & ſans aigreur, leurs preuves & leurs objections. Le Cardinal de Tournon, homme ſage & qui connoiſſoit la diſpoſition des eſprits, fit ce qu'il put pour empêcher les conférences, dont il prévoyoit l'inutilité, &

ème le danger. Mais le Cardinal de
rraine qui devoit porter la parole XVI.
ur les Catholiques, & qui aimoit SIÈCLE.
faire briller ſon éloquence, détermina
Régente à donner aux Proteſtans la
isfaction qu'ils demandoient. La pe-
e ville de Poiſſi fut le lieu indiqué
ur y tenir cette aſſemblée, dont le
ir étoit fixé au 4 de Septembre 1561;
Pape fut très-alarmé de cette aſſem-
ée. Il craignoit qu'on y prît des ré-
lutions contraires au bien de la Re-
gion, & aux intérêts du Saint-Siège.
es inquiétudes le déterminèrent à y
voyer le Cardinal d'Eſt, avec le titre
Légat. Outre ce Prélat, il s'y trouva
Cardinaux François, quarante Evê-
es, & un grand nombre de Théolo-
ens, du mérite le plus univerſelle-
ent reconnu. Du côté des Proteſtans,
y vint douze Miniſtres, choiſis en-
ce qu'il y avoit d'hommes plus habi-
& plus renommés dans la Secte, &
ngt-deux Députés des Egliſes réfor-
ées. Théodore de Bèze étoit à leur
e : génie, éloquence, littérature,
bleſſe du ſang, figure impoſante,
cilité de s'exprimer, il avoit toutes les
alités, tous les talens qui méritoient

la confiance de ſon parti. La préſence du Roi, de la Reine Régente, des grands Officiers, des principaux Seigneurs, & de toute la Cour, rendit cette aſſemblée l'une des plus auguſtes & des plus nombreuſes qu'on eût vues depuis long-tems.

XVI. SIÈCLE.

Le jeune Roi parla le premier. Il dit en peu de mots que l'objet de l'aſſemblée étoit de chercher les moyens d'appaiſer dans le Royaume les troubles que la différence des opinions religieuſes y avoit excités, & de rétablir l'union entre ſes ſujets. Le Chancelier Michel de l'Hôpital, le plus grand Magiſtrat & le meilleur citoyen de ſon ſiècle, expliqua plus au long les intentions du Roi; il fit ſentir combien la France avoit perdu de ſa conſidération au-dehors, & de ſa proſpérité au-dedans, depuis l'origine des querelles de Religion; il plaignit avec énergie les maux de tout genre auxquels le Royaume étoit en proie depuis le commencement de ces querelles funeſtes. Il exhorta les deux partis à la modération & à la paix. On donna enſuite à Théodore de Bèze, que les Proteſtans avoient choiſi pour défendre leur cauſe, la liberté de parler.

le fit avec tout l'art poſſible & toute loquence qui lui étoit naturelle. Néan- XVI. oins, quoiqu'il ſe fût préparé à ne SIÈCLE. n avancer qui pût lui nuire, & qu'un ſes talens fût de ſavoir parfaitement poſſéder dans la diſpute, il lui échap- des expreſſions qui révoltèrent tout monde, ſur-tout en parlant de l'Eu- ariſtie Il dit, ſans correctif, que ſus-Chriſt eſt auſſi loin de la Cêne, ıe le Ciel eſt éloigné de la terre. On garda cette propoſition comme un ıſphême. Les Evêques en furent indi- ıés, & le Cardinal de Tournon dit . Roi que les Prélats n'étoient venus ce colloque, qu'avec une extrême ré- gnance, & uniquement pour obéir aux dres de Sa Majeſté, prévoyant bien ıe les défenſeurs de la nouvelle Reli- on diroient beaucoup de choſes qu'on pourroit entendre ſans horreur. Théo- ıre de Bèze ſentit ſa faute, & fit tout qu'il put pour corriger & adoucir s expreſſions, qu'une ſincérité contre quelle il ne s'étoit pas mis aſſez en rde, lui avoient arrachées. Mais il fut pas poſſible d'effacer l'impreſſion 'elles avoient faite ſur toute l'aſſem- ée.

XVI. SIÈCLE

Le Cardinal de Lorraine répondit à l'Orateur des Proteſtans, par un diſcours très-ſolide & très-lumineux ; il réduiſit toute la queſtion à deux points, l'autorité de l'Egliſe, & l'Euchariſtie. En effet, l'autorité de l'Egliſe étoit un principe général qui renverſoit par le fondement toutes les nouvelles ſociétés ; & parmi les articles controverſés, aucun n'étoit plus eſſentiel que celui de l'Euchariſtie. Le Cardinal établit la Foi des Catholiques, touchant ces deux points de doctrine, ſur des preuves claires, inconteſtables, & préſentées de manière à frapper tous ceux qui n'étoient point aveuglés par la prévention. Tous les autres Prélats applaudirent à ſon diſcours, & proteſtèrent qu'ils vouloient vivre & mourir dans la Foi qu'il venoit d'expliquer. Mais on ne rempliſſoit pas l'objet de la conférence par des harangues étudiées : le point eſſentiel étoit, que de part & d'autre, on expoſât ſa doctrine, en termes clairs, précis, ſans ambiguité, ſans diſſimulation. C'étoit auſſi le but où les Théologiens Catholiques vouloient conduire les Miniſtres réformés ; & on les y amena malgré les équivoques & les obſcurités dans leſ-

telles ils tâchoient de s'envelopper. Ceux-ci furent donc obligés de préſen- XVI.
ter leur profeſſion de Foi. Mais bien SIÈCLE.
loin de la donner telle qu'on la deſiroit, l'avoient dreſſée d'une manière cap-
ieuſe, entortillée, pleine de termes ambigus, & de fauſſes ſubtilités. Leur embarras ſe faiſoit ſentir par-tout, & l'on voyoit à chaque article de cet écrit, qu'ils craignoient tout à la fois d'en trop dire, & de n'en pas dire aſſez. Au contraire, celle des Catholiques étoit nette, préciſe, débarraſſée de toute ex-preſſion abſurde & ſuſceptible de plu-ſieurs ſens. Les Miniſtres refusèrent de la ſouſcrire. Ainſi l'aſſemblée ſe ſépara ſans avoir rien fait pour la réunion des eſprits, & ce colloque fameux que les Réformés de France avoient ſollicité avec tant de vivacité, ne ſervit, comme le Cardinal de Tournon l'avoit prévu, qu'à les rendre plus vains & plus opi-niâtres.

Après le colloque de Poiſſi, les eſprits étant plus échauffés que jamais, les cœurs plus aliénés, & les deux partis plus mécontens l'un de l'autre, tout annonçoit à la France les malheurs où elle alloit être plongée. La Cour étoit

XVI. SIÈCLE.

partagée entre deux factions. Le Duc de Guiſe, le Connétable de Montmorenci & le Maréchal de Saint-André formoient la première ; on l'appelloit le Triumvirat : les Catholiques ſe rangeoient de ſon côté. Le Prince de Condé, & tous ceux à qui la domination des Guiſes étoit odieuſe, compoſoient la ſeconde ; les Proteſtans étoient pour elle. Paris étoit ſans ceſſe agité par des mouvemens ſéditieux. On ne ſe rencontroit pas dans les rues & dans les autres lieux que les citoyens d'une même ville ont coutume de fréquenter, ſans ſe menacer, au moins des yeux ; & la haine des cœurs étoit également peinte dans les regards, dans le maintien du Catholique & du Réformé. Les Provinces ne jouiſſoient pas d'un état plus tranquille. On y vivoit dans la même défiance, & avec le même deſir d'opprimer le parti contraire à celui qu'on avoit embraſſé. La Cour faiſoit des Edits, par leſquels elle eſſayoit de concilier tant d'intérêts ſi peu conciliables. Il étoit rare que les deux partis n'en fuſſent pas mécontens. Les Catholiques voyoient avec peine qu'on accordât aux Proteſtans le libre

cercice de leur Religion, & ceux-ci regardoient comme une gêne insupportable & honteuse les précautions que le Gouvernement prenoit, pour empêcher leurs assemblées de dégénérer en conventicules séditieux. Dans ces circonstances, une rencontre excita quelques démêlés entre les gens du Duc de Guise qui passoit par Vassi, petite ville de Champagne, & des Calvinistes qui alloient au prêche. On commença par des injures, on en vint ensuite aux effets. Le Duc voulant appaiser le tumulte, fut blessé; ses gens devinrent furieux, ils frappèrent sans ménagement. Plus de soixante personnes furent tuées, & plus de deux cens blessées. On donna le nom de massacre à cette avanture, que le hazard tout seul avoit occasionnée; on la peignit des plus affreuses couleurs. Les Protestans & les ennemis du Duc de Guise en profitèrent pour le représenter, lui & les siens, comme des tyrans, qui ne respiroient que le sang & le carnage. Ils demandèrent satisfaction, & ne l'obtinrent pas. La Cour vouloit contenir les deux partis, mais elle vouloit encore plus tenir celui des Pro-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIECLE.

teſtans dans la crainte & la dépendance. Mais ce parti ſentoit ſa force, il réſolut de ſe faire juſtice, &, ſous prétexte de ſe défendre, il ſe mit en état d'attaquer. On prit les armes, & la guerre civile commença.

Tel étoit le déplorable état de la France, lorſque le Prince de Condé ſe mit à la tête des Proteſtans, en 1563, avec le titre de protecteur & de défenſeur du Royaume. Depuis cette époque juſqu'en 1570, il n'y eut que des combats, des traités, des ruptures, des édits de pacification, ſollicités, obtenus & toujours violés, tantôt par la Cour, tantôt par les Proteſtans; rien de ſtable, rien de certain, ſinon des entrepriſes violentes, des combats ſanguinaires, des malheurs & des crimes. On peut voir dans les ouvrages de ceux qui ont écrit l'hiſtoire de ces tems déſaſtreux, tous les maux qui déſolèrent la France, & toutes les atrocités qui furent commiſes. Ces détails n'entrent point dans notre plan. Après la bataille de Jarnac, gagnée par le Duc d'Anjou, qui fut dans la ſuite Henri III, & dans laquelle le Prince de Condé fut tué, on fit une nouvelle paix, par laquelle

les

lés Proteſtans, quoique vaincus, obtinrent la confirmation de tous les Edits qui avoient déjà été publiés en leur faveur, & quatre villes de sûreté pour garantie des conditions avantageuſes qu'on leur accordoit : l'Edit qui les contenoit, fut enregiſtré au Parlement le onze Août 1570. Ces places devoient être rendues au bout de deux ans ; mais pendant cet intervalle, il ſe paſſa des événemens encore plus funeſtes que ceux dont on avoit été témoin, depuis que le feu de la ſédition & du fanatiſme avoit allumé celui de la guerre civile.

XVI. SIÈCLE.

C'étoit à la néceſſité ſeule qu'on avoit accordé cette paix ; elle cachoit des deſſeins dont les Réformés eurent quelques preſſentimens. En effet, Catherine de Médicis & ſon fils avoient réſolu la perte entière des Proteſtans. Pour attirer à la Cour les Chefs du parti, & leur ôter toute défiance, on propoſa le mariage de la Princeſſe Marguerite, ſœur du Roi, avec le Prince de Béarn, qui fut depuis l'immortel Henri IV. Ce Prince qui n'étoit âgé que de dix-ſept ans, promettoit déjà les grandes actions qui lui ont mérité les éloges & l'admiration de

XVI. SIÈCLE.

tous les siècles. Cependant Charles IX & sa mère préparoient dans le plus profond secret l'exécution de l'horrible projet que l'un & l'autre avoient conçu. Nous ne parlons qu'à regret de cet événement dont il ne faut conserver le souvenir que pour inspirer aux hommes l'horreur du fanatisme & leur faire sentir le danger des querelles de Religion qui en allument les fureurs. La nuit du vingt-quatre Août 1572, tous les Protestans qui étoient à Paris, furent égorgés, la plupart dans leurs maisons, quelques-uns dans les rues, où ils cherchoient à se sauver. Il en périt plus de cinq mille dans cette nuit de carnage. L'Amiral de Coligni fut du nombre des victimes, avec cinq à six cens Gentilhommes. *Action exécrable*, dit l'Archevêque Péréfixe, Historien de Henri IV, *qui n'a jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable.* Les ordres sanguinaires qui s'exécutoient à Paris, avoient été portés dans toutes les Provinces. Presque par-tout ils furent suivis avec une cruauté digne des tems les plus affreux, & des peuples les plus barbares. Il y eut pourtant des Gouverneurs assez humains & assez généreux pour refuser

d'obéir. L'un d'eux eut le courage d'écrire à la Cour, en renvoyant l'ordre, qu'il étoit ſoldat, & non pas bourreau. Il y eut auſſi des Evêques qui, par un zèle vraiment paſtoral, ſervirent de défenſeurs aux Proteſtans; entre autres, Jean Hennuyer, Evêque de Liſieux, qui les retira dans ſon Palais, en diſant, qu'ils étoient ſes enfans, comme les autres, & que s'ils avoient le malheur d'être dans l'héréſie, il falloit les inſtruire, & non les égorger. XVI. SIÈCLE.

Mais toutes les Provinces du Royaume n'eurent pas des Evêques ſi charitables, & des Commandans ſi remplis d'humanité. La plupart des villes furent inondées de ſang, comme la Capitale. Vingt à trente mille hommes, dit M. Boſſuet, (*Abr. de l'Hiſt. de France, liv.* 17.) furent égorgés en divers endroits, & on voyoit les rivières traîner avec les corps morts, l'horreur & l'infection dans tous les pays qu'elles arroſoient. Les nouvelles du maſſacre, ajoute ce grand Ecrivain, portées dans les pays étrangers, causèrent de l'horreur preſque par-tout. La haine de l'héréſie les fit recevoir agréablement à Rome : on s'en ré-

XVI. SIÈCLE.

» jouit auſſi en Eſpagne, parce qu'elles » firent ceſſer l'appréhenſion qu'on avoit » de la guerre avec la France ». Dans le Royaume, la conſternation & l'effroi, ſuccédèrent à l'aveugle frénéſie, qui avoit fait taire pour un tems la nature & l'humanité. Mais ceux qui avoient conſeillé cette action déteſtable, ſe raſſuroient contre l'horreur publique & leurs propres remords, par l'eſpoir d'en recueillir les fruits après la mort des Généraux, d'un grand nombre de Gentilshommes, & d'une multitude d'autres citoyens de toute condition qui avoient ſuccombé ſous le fer des aſſaſſins. Ils croyoient le parti des Proteſtans anéanti pour toujours : ils ſe trompèrent. Ce parti étoit encore plus redoutable qu'ils ne penſoient. L'héréſie avoit fait tant de progrès dans le Royaume, depuis qu'elle s'y étoit introduite, qu'il lui reſtoit encore un grand nombre de Sectateurs, quoiqu'il en eût péri des milliers. Ceux-ci, pouſſés par le déſeſpoir, & voyant que la Cour avoit conjuré leur perte, par des moyens ſi barbares, s'unirent entre eux plus étroitement que jamais, & réſolurent de ſe défendre juſqu'à la dernière extrêmité. Ils trou-

vèrent de nouveaux Chefs ; ils s'aſſemblèrent de tous côtés ; ils formèrent des corps de troupes nombreux. Par-tout où ils ſe trouvèrent les plus forts, ils usèrent cruellement de leur ſupériorité contre les Catholiques. Les meurtres, les incendies, les profanations, les effets les plus horribles de la fureur & de la vengeance, étoient renouvellés chaque jour dans les villes & dans les campagnes. On n'entendoit parler que de crimes & d'atrocités. Il ſembloit que le ſouvenir de leurs frères, maſſacrés au ſein de la paix, & la crainte d'éprouver un ſort pareil, avoient changé tous les Proteſtans de France, en autant de bêtes féroces. Le Roi leva trois armées pour les diſſiper. Ils firent tête par-tout ; & Charles IX, après deux ans de guerre, mourut en 1574, ſans avoir pu les ſoumettre. XVI. SIÈCLE.

La France ſembloit être parvenue au comble du malheur. Cependant elle étoit réſervée à des calamités plus affreuſes encore. Henri III, Roi de Pologne, depuis trois mois, par le choix d'une nation courageuſe & libre, ſe déroba à la vigilance de ſes nouveaux ſujets, pour venir occuper le Trône vacant par

XVI. SIÈCLE.

la mort de ſon frère. Ce Prince, étant Duc d'Anjou, avoit montré des qualités eſtimables & dignes de ſon auguſte naiſſance, des talens pour la guerre, des ſentimens élevés, & beaucoup d'amour pour la gloire. Dès qu'il fut Roi, tout cela s'évanouit. Il ſembla n'être monté au premier rang que pour s'avilir. Toute ſa vie fut un mêlange inconcevable de débauches révoltantes & de dévotions ridicules; prodigue & dur tout à la fois, il n'avoit jamais aſſez d'argent pour ſes favoris; & s'il donnoit quelques inſtans au travail, c'étoit pour imaginer de nouveaux moyens d'accabler le peuple par des impôts dont le poids étoit déjà porté à l'excès. Il ne tarda pas à devenir odieux & mépriſable. Favoriſant & perſécutant tour-à-tour les Réformés, qui avoient à leur tête Henri, Roi de Navarre, les deux partis le regardèrent comme également contraire à leurs intérêts. On décria ſes mœurs, on empoiſonna ſes démarches, on lui prêta des intentions qu'il étoit incapable d'avoir, malgré ſes inconſéquences & ſa légéreté. On le peignit comme l'ennemi ſecret de la Religion Catholique, &

l'on perſuada au peuple qu'il n'avoit pas d'autre but que de rendre tout le Royaume Proteſtant. Ces inſinuations que le faux zèle accréditoit par toutes ſortes de moyens, firent naître l'idée de cette ligue déteſtable, qui plongea le Royaume dans un nouvel abyme de maux. On vit dans Paris des ſcènes également extravagantes & atroces. L'eſprit de vertige & de démence ſembloit être devenu l'eſprit général de la nation. Cette frénéſie gagna les Corps les plus reſpectables; & l'on vit, à la honte de la Religion, le fanatiſme monter dans les chaires, prêcher la révolte, & donner des leçons de cruauté par la bouche de ceux qui ne devoient prononcer que des paroles de bénédiction & de paix.

XVI. SIÈCLE.

Nous n'entrerons pas dans tous ces détails; ils appartiennent à l'hiſtoire particuliére de ces tems déplorables, & les monumens qui en perpétueront à jamais le ſouvenir, ne ſont que trop certains. La Religion n'étoit que le prétexte de tout ce qui ſe paſſoit alors. C'eſt une obſervation qu'on ne doit point perdre de vue. L'ambition & la politique faiſoient agir pour le ſuccès de leurs

XVI. SIÈCLE.

desseins cachés, ce ressort si puissant sur l'esprit des peuples; & ceux qui s'agitoient le plus, en croyant travailler pour la conservation de l'ancien culte, étoient, sans le savoir, les agens des ennemis de l'autorité royale. L'avilissement où elle étoit tombée par la mauvaise conduite de Henri III, fut cause que ce Prince crut faire un coup d'état, en se déclarant Chef de la ligue. Mais cette démarche ne lui rendit pas un pouvoir qui étoit passé tout entier dans les mains du Duc de Guise. Les choses en vinrent au point que le Roi fut obligé de contribuer à augmenter le crédit & la puissance de ce dangereux rival, en permettant qu'il fût déclaré Lieutenant-Général du Royaume, ce qui le rendit maître de toutes les forces de l'Etat. Mais Henri ne l'élevoit en apparence, que pour l'abattre plus sûrement. L'audace de ce Prince étranger étoit parvenue à son comble. Les Ligueurs, maîtres de Paris, lui étoient dévoués. Il approuvoit tous leurs excès, parce que c'étoient autant de ressorts qui le conduisoient au terme de son ambition. Il avoit ses agens au dehors, & négocioit en son propre nom avec Rome,

avec l'Eſpagne, comme s'il eût été Souverain. Henri III ne pouvoit faire agir les Loix qui étoient ſans vigueur, ni ſe ſervir d'une autorité qu'il n'avoit plus, pour punir ce ſujet rébelle. Il réſolut donc de le faire périr par une voie de fait. Le Duc fut maſſacré, lorſqu'il entroit chez le Roi. Trois jours après, le Cardinal, ſon frère, eut le même ſort. On a prétendu, & ce n'eſt pas ſans quelque fondement, que le Roi, en immolant à ſa ſûreté ces deux grandes victimes, ne fit que les prévenir.

XVI. SIÈCLE.

Mais Henri ne ſut pas recueillir le fruit d'une action qu'il ne pouvoit rendre utile, qu'en ſe reſaiſiſſant de l'autorité que le Duc avoit uſurpée. Les Ligueurs devinrent furieux; le Duc de Mayenne ſe mit à leur tête, & prit le titre de Lieutenant-Général du Royaume, comme s'il eût ſuccédé au pouvoir de ſon frère par un droit légitime. La Sorbonne ſubjuguée, autoriſoit ſes attentats, par des décrets dont elle ne tarda pas à rougir. Henri III ſentit enfin la néceſſité où il étoit, dans l'état préſent de ſes affaires, de s'unir avec le Roi de Navarre. C'étoit en effet le ſeul appui ſolide qu'il

XVI. SIÈCLE.

pût trouver contre la ligue & ſes autres ennemis. D'ailleurs, ce Prince brave & généreux étoit ſon héritier préſomptif; leur cauſe devenoit commune. Mais le Roi de Navarre, né dans le ſein du Proteſtantiſme, étoit le Chef des réformés. En s'uniſſant avec lui, Henri III acheva de ſe rendre odieux aux Ligueurs & à tous leurs adhérens, qui ſe donnoient pour les défenſeurs de la Religion Catholique. Enfin le fanatiſme, qui ſembloit ne pouvoir plus croître, déploya une rage nouvelle. Il arma un monſtre, qui, ſous les dehors de la ſimplicité, plongea le poignard dans le ſein du Roi, qu'on lui avoit dépeint comme l'ennemi de Dieu & de l'Egliſe; Parricide exécrable, dont il n'y avoit point encore eu d'exemple dans notre hiſtoire, & peut-être le ſeul crime qui reſtoit à commettre, après tous ceux dont ces tems funeſtes avoient été témoins.

Henri III n'ayant point laiſſé d'enfans, le droit du Roi de Navarre à la couronne, étoit inconteſtable. Il fut reconnu Roi par la plupart des Seigneurs qui ſe trouvèrent alors auprès de lui. Pour enlever aux Catholiques bien in-

tentionnés, le motif qui les empêchoit de se soumettre à lui, & aux Ligueurs, le prétexte de leurs déclamations séditieuses, il jura de ne souffrir dans toute l'étendue du Royaume, l'exercice public d'aucune autre Religion que de la Religion Catholique & Romaine, & promit de se faire instruire, ne souhaitant rien plus ardemment que de connoître la vérité. Cette précaution satisfit ceux en qui la force des préjugés n'étouffoit pas la raison & l'équité; mais elle n'appaisa point les fureurs de la ligue. Une foule de gens soudoyés par l'Espagne, attisoient le feu de la sédition. On traitoit le Roi d'hérétique, de relaps; on lui donnoit même des noms plus outrageans, de sorte que ce Héros, si digne d'être élevé sur le Trône par le consentement unanime de la nation, s'il n'y eût pas été appellé par la naissance, fut obligé de conquérir son propre Royaume. Quoiqu'il sentît la nécessité d'abjurer le Protestantisme, il ne sentoit pas moins celle de ménager les Protestans. Outre qu'il avoit besoin d'eux, & qu'il connoissoit leur attachement inviolable pour lui; élevé, nourri avec eux, il

XVI. SIÈCLE

XVI. SIÈCLE.

les aimoit, & il vouloit leur accorder tout ce qu'il pouvoit, ſans nuire à ſes intérêts, & ſans manquer aux règles d'une ſage politique. Il les confirma dans la jouiſſance de tous les privilèges qu'ils avoient obtenus ſous le dernier règne.

Les batailles d'Arques & de Livri, gagnées par le Roi, ſur le Duc de Mayenne, qui commandoit les Révoltés, apportèrent un grand changement aux affaires de la Ligue. Mais Henri IV lui porta le dernier coup par ſon abjuration. Il la fit ſolemnellement dans l'Egliſe de Saint Denis, le 25 Juillet 1593, entre les mains de Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges. Paris lui ouvrit ſes portes le vingt-deux Mars de l'année ſuivante, & peu à peu les autres Villes rentrèrent dans le devoir. La Sorbonne effaça la honte dont elle s'étoit couverte en ſe livrant à la ſéduction. Elle fit un Décret, dans lequel elle établit la néceſſité de ſe ſoumettre à Henri IV, dont le droit à la Couronne étoit fondé ſur la Loi divine & humaine. Ce Prince fut totalement réconcilié avec le Saint Siège, en 1595, par l'abſolution que lui donna le Pape Clément VIII. Cette

grande affaire, négociée par deux hommes que leur mérite avoit élevés d'une condition baſſe & obſcure, aux premières dignités de l'Egliſe, les Cardinaux d'Oſſat, & du Peron, avoit été longtems traverſée par les intrigues de la Cour d'Eſpagne. Le Roi ayant fourmis la Bretagne, ſe rendit à Nantes pour achever de pacifier cette Province. Ce fut là qu'il donna, en 1598, le fameux Edit, en faveur des Proteſtans, connu ſous le nom de cette Ville. Il leur accordoit le libre exercice de leur Religion, dans tous les lieux où elle ſe trouvoit établie; & ajoutant aux autres Edits de pacification, il donnoit à ceux de la Religion prétendue Réformée, la faculté de poſſéder, comme les autres ſujets du Roi, des charges de Judicature & de Finance. Cet Edit fixa le dernier état du Proteſtantiſme en France, à la fin de ce ſiècle. Nous verrons ailleurs l'uſage que les Réformés firent de leurs privilèges & de la tolérance qui leur étoit accordée. Les Succeſſeurs de Henri IV ſe crurent obligés de mettre dans la ſuite diverſes modifications à l'Edit de Nantes, ſoit pour réprimer les abus qu'on appuyoit ſur les diſpoſitions de cette Loi, ſoit

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE. pour contenir les Calviniſtes dans les juſtes bornes où ils ne ſurent preſque jamais ſe renfermer. Enfin Louis XIV le révoqua dans tous ſes points, par la célèbre Déclaration de 1685, ne voulant ſouffrir dans le Royaume d'autre Religion que le Catholiciſme, qui a toujours été la Religion du Prince & de la Nation, depuis la converſion de Clovis & des François au Ve ſiècle.

ARTICLE X.

Origine & progrès du Socinianiſme.

QUOIQUE les Théologiens, qui furent les auteurs ou les défenſeurs de la prétendue Réforme, montraſſent un zèle égal à celui des Catholiques pour l'ancienne doctrine de l'Egliſe, touchant les dogmes de la Trinité & de la Divinité de Jeſus-Chriſt, néanmoins leurs erreurs doivent être regardées comme la ſource d'où ſont ſorties, avec une fécondité ſi prompte & ſi rapide, celles de toutes les Sectes qui ont attaqué, dans ces derniers tems, les dogmes fondamentaux du Chriſtianiſme. Dès qu'une

fois il eut été reçu parmi les Réformateurs & leurs Diſciples, comme un principe certain, que les Jugemens de l'Egliſe, les déciſions des Conciles & le témoignage des Pères ne doivent être comptés pour rien dans les diſcuſſions qui concernent la Foi ; que l'Ecriture Sainte eſt la ſeule règle qu'on doive conſulter, la ſeule autorité déciſive à laquelle on doive s'en rapporter ; & que chaque particulier en eſt l'interprête légitime, il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour ériger l'eſprit humain en Juge de la Foi, & pour ſoumettre tous les dogmes de la Foi fondés ſur l'Ecriture, & l'Ecriture même, à l'examen de la raiſon, c'eſt-à-dire, pour tout renverſer dans le Chriſtianiſme, & faire éclorre ſous ce nom autant de Religions, qu'il y auroit d'hommes capables d'imaginer de nouveaux ſyſtêmes. En vain diroit-on que toutes les Sectes chrétiennes, quelque oppoſées qu'elles ſoient entre elles, ont un centre commun qui les réunit, dès-là qu'elles conſervent les articles fondamentaux ; car, en premier lieu, ce ſeroit ouvrir la porte à toutes les erreurs, pourvu qu'elles reſpectaſſent ce qu'on ſeroit convenu d'appeller articles fonda-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE

mentaux; en ſecond lieu, ces articles fondamentaux eux-mêmes, ne ſont pas moins incertains que tout le reſte, dans les principes de la Réforme, puiſqu'ils dépendent de la manière dont chaque particulier interprete l'Ecriture, en ſe ſervant du droit qu'il a de ne s'en rapporter qu'aux lumières de ſon eſprit & au jugement de ſa raiſon. Après les exemples de Carloſtad, de Muncer, des Anabaptiſtes, de Zuingle, des Sacramentaires, de Calvin & de mille autres, qui, dans leurs écarts les plus inſoutenables, s'appuyèrent toujours ſur les mêmes principes, le Socinianiſme & la Secte des nouveaux Ariens, ne tardèrent pas à donner une nouvelle preuve des égaremens dans leſquels il étoit néceſſaire que la raiſon humaine allât ſe jeter, en ſuivant les traces de Luther & des premiers Docteurs de la prétendue Réforme.

Les diſputes de Religion qui troubloient l'Allemagne, retentiſſoient dans toute l'Europe, & attiroient l'attention de tous ceux qui aimoient à s'occuper de ſpéculations philoſophiques. Il y avoit chez les différentes nations, où le goût des lettres & de l'étude avoit pénétré,

un grand nombre de ces esprits sérieux & appliqués, qui se plaisoient à discuter les opinions religieuses, à comparer les cultes, & qui, prenant la raison pour guide, formoient des systêmes théologiques, en choisissant parmi les doctrines reçues, les idées qui leur paroissoient conformes aux lumières de la raison, & rejettant les autres. Il est difficile que des hommes fortement occupés de ces pensées graves & profondes, ne cherchent pas à les communiquer, soit pour s'y affermir, soit pour les faire goûter à d'autres, & se procurer ainsi des partisans. Quarante personnes des plus distinguées par leur naissance & leurs emplois, formèrent à Vicence, Ville d'Italie dans l'Etat de Venise, une espèce de Société savante, en 1546, pour conférer entre elles sur la Religion, & analyser les doctrines des diverses Communions que le Christianisme renfermoit dans son sein. En considérant la prodigieuse diversité des sentimens en matière de Religion, les abus, les superstitions qui régnoient de toutes parts, les pratiques ridicules, les maximes dangereuses, qui déshonorent la raison, les Membres de cette Société conclu-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

rent que toutes les inſtitutions religieuſes s'étoient altérées par le cours des ſiècles, & qu'elles avoient toutes également beſoin de réforme, pour être rappellées à leur ſimplicité primitive.

La plupart de ceux qui compoſoient cette Société, étoient des Littérateurs, des Philoſophes, nourris de tout ce que l'antiquité profane a produit de plus eſtimable en tout genre, & jaloux à l'excès des droits vrais ou prétendus de la raiſon. Ils établirent tout leur ſyſtême ſur deux principes, l'un emprunté de la nouvelle Réforme, l'autre qui découle naturellement du premier; l'Ecriture contenant les vérités de la Foi, eſt la ſeule règle qu'il faut ſuivre en matière de doctrine; premier principe : la raiſon ne doit admettre comme vérité de Foi, que ce qu'elle comprend clairement; ſecond principe : ainſi l'Ecriture, interprêtée par la raiſon, & n'offrant à l'eſprit que des notions conformes aux lumières naturelles de l'eſprit humain, telle fut la baſe que la Société philoſophique de Vicence donna au nouveau plan de Religion qu'elle entreprit de tracer. Elle vit dans l'Ecriture, 1°. qu'il y a un Dieu ſuprême, éternel, tout-

puiſſant, qui a créé toutes choſes au commencement des ſiècles, & qui gouverne tout par ſa providence; 2°. que ce Dieu a un Verbe, appellé ſon Fils, par lequel il a opéré tout ce qu'il a fait au-dehors; que ce Verbe fut uni à la nature humaine dans le ſein d'une Vierge, par l'opération de l'Eſprit divin, appellé le Saint-Eſprit; 3°. que ce Fils de Dieu, fait homme, eſt Jeſus de Nazareth, fils de Marie; qu'il eſt le Prophète par excellence, le Docteur, le Meſſie promis aux Patriarches, & donné aux hommes pour être leur Seigneur, leur maître dans la Religion & la morale, leur modèle & leur guide dans la pratique de tous les devoirs, & pour leur procurer la rémiſſion des péchés par ſes prières & par ſa mort; 4°. que Jeſus a prêché l'Evangile aux hommes de ſon tems, qu'il leur a fait connoître le vrai Dieu, qu'il leur a montré le chemin du Ciel par ſes inſtructions & l'exemple de ſes vertus, & que tous ceux qui reçoivent ſa doctrine, qui pratiquent ſes leçons, obtiennent de Dieu la juſtice, & parviennent à l'immortalité; 5°. qu'il a été reſſuſcité par la puiſſance de Dieu, ſon

XVI. SIÈCLE.

père, qu'il eſt glorieux dans le Ciel ; qu'il veille ſur tous ceux qui croient en lui, qu'il eſt le Juge des vivans & des morts, & qu'à la fin des tems, il reviendra ſur la terre dans un état de gloire & de majeſté, pour récompenſer les bons & punir les méchans ; 6°. qu'il eſt un homme véritable, ayant Dieu pour Créateur comme les autres, mais que les noms de Dieu & de fils de Dieu, lui ſont dûs à juſte titre, à cauſe de la grace excellente dont il a été rempli, du miniſtère ſublime dont il a été chargé, & en vertu d'une adoption ſpéciale dont Dieu l'a honoré, le rempliſſant de ſon eſprit, & ſe communiquant à lui par une effuſion abondante de lumières & de ſainteté. Or, il n'y avoit rien dans tout cela que la raiſon humaine ne pût admettre ſans répugnance, & ce fut à ce peu d'articles que la Société de Vicence réduiſit toute la doctrine de ſon nouveau Chriſtianiſme.

XVI. SIÈCLE.

On voit que par ce ſyſtême la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt détruite, de même que la conſubſtantialité, la coéternité, & les autres attributs divins de cette ſeconde perſonne ſubſiſtante en Dieu dans l'unité d'eſſence & l'égalité de perfec-

tions. La Divinité du Saint-Eſprit, n'eſt pas moins expreſſément rayée du ſymbole rédigé par ces nouveaux Sectaires. Dans leur doctrine, les noms de Verbe, de Fils, de Saint-Eſprit, ne déſignent que différens caractères par leſquels Dieu ſe manifeſte à nous dans ſes opérations au dehors; & quand l'Ecriture ſe ſert de ces expreſſions, elle ne les emploie, ſelon eux, que pour nous le repréſenter ſous les rapports divers de Créateur, de Modérateur du monde, de Sanctificateur des ames, de Seigneur ſuprême, de Maître, de Docteur, de Juge des hommes, &c. Remarquons encore que dans ce ſyſtême, il n'y a ni péché originel tranſmis aux hommes par la naiſſance, ni dépravation de la nature humaine, ni affoibliſſement des forces de l'ame, par rapport au bien, ni beſoin qu'elles ſoient réparées, ſoutenues par la grace, ni ſacremens, ni pouvoir des clefs dans l'Egliſe, ni moyens établis pour conſerver la juſtice & pour la recouvrer; ni pratiques deſtinées à nourrir & à perfectionner la piété. La Société de Vicence ne toucha point au dogme de l'éternité des peines; mais ceux qui dans la ſuite adoptèrent ſon ſyſtême, attaquèrent ce dogme, comme

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

contraire à la bonté de Dieu. En supprimant encore cet article de Foi, ils ne s'accordèrent pas sur la nature, & moins encore sur la durée des punitions réservées au crime dans la vie future, les uns firent consister ces punitions dans la seule privation de Dieu; les autres y ajoutèrent des châtimens sensibles : ceux-ci en bornèrent la durée à un certain nombre de siècles qu'ils ne déterminoient pas, après lesquels la vue de Dieu & le bonheur éternel seroient accordés aux coupables; ceux-là pensèrent qu'au bout d'un tems indéfini, tous les êtres créés rentreroient dans le néant. On reconnoît dans cette variété d'opinions l'incertitude & les doutes qui sont le partage de la raison humaine, lorsqu'elle écarte le flambeau de la Foi, pour se conduire par ses propres lumières, dans les choses où la révélation seule peut la fixer.

Le secret des assemblées de la Société de Vicence, parvint au bout de quelque tems à la connoissance des Officiers publics. Ils regardèrent ceux qui la composoient comme une troupe de conjurés d'autant plus dangereux, qu'en conspirant contre la Religion, ils ébranloient le plus ferme appui de l'Etat, & que

ir ſyſtême renverſoit les dogmes qui
tinguent le Chriſtianiſme de toute XVI.
re Religion, la Trinité des perſonnes SIÈCLE.
Dieu, la Divinité de Jeſus-Chriſt,
ource de ſes mérites, leur excellence
l'efficacité de la Rédemption. Pour
iper dans ſon origine une Secte qui
monçoit par des coups ſi hardis; on
èta pluſieurs Membres de la Socié-
on en fit mourir quelques-uns;
autres prirent la fuite, & ſe diſſipè-
t en différentes contrées de l'Europe,
ils portèrent leur erreur, & cette
ur de dogmatiſer, de règner ſur les
nions, qui ſemble être une maladie
chée à ceux qui ſe piquent de phi-
phie.

elius Socin, né à Sienne en 1525,
ıe famille où le mérite & la nobleſſe
ent héréditaires, avoit été admis,
ique jeune encore, dans la Société
Philoſophes de Vicence. Après ſa
erſion, il quitta l'Italie, & voyagea
dant quatre ans en France, en An-
erre, dans les Pays-Bas, en Alle-
ne & en Pologne, pour conférer
a Religion avec ce qu'il y avoit de
célèbres Docteurs parmi les Pro-
ns. Après avoir ſatisfait à cet égard

XVI. SIÈCLE.

ſa curioſité, & s'être convaincu que les principes du Proteſtantiſme n'avoient pas été pouſſés auſſi loin qu'ils devoient l'être, il ſe fixa à Zurich, où il eſpéra trouver le repos & la liberté dont il avoit beſoin, pour ſe livrer à la méditation des idées profondes qui exerçoient depuis quelques années toutes les forces de ſon eſprit. Il étoit ſavant; le grec, l'hébreu & même l'arabe, avoient été l'objet de ſes études. Il n'avoit point négligé la littérature, encore moins la philoſophie ancienne & moderne, dont les principes tenoient par des rapports aſſez directs aux ſpéculations dont il ſe nourriſſoit. Toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes par ſes veilles & par le commerce des ſavans, devoient lui fournir des matériaux pour l'édifice qu'il ſe propoſoit de conſtruire. L'arabe, le grec & l'hébreu lui étoient utiles pour expliquer l'Ecriture, d'après le plan qu'il s'étoit fait; la littérature, pour expoſer ſes idées dans un jour ſéduiſant; & les notions puiſées dans les écrits des Philoſophes de toutes les écoles, devenoient propres à donner un air de profondeur au ſyſtême théologique qu'il vouloit ſubſtituer à la doctrine de

de l'Egliſe Catholique. Il ſe dévoua tout entier au travail qu'exigeoit ſon entrepriſe. Mais il ne trouva pas dans ſa retraite à Zurich, toute la tranquillité dont il s'étoit flatté d'y jouir. Les Chefs de la Réforme n'étoient pas favorables aux nouveaux Ariens; quoique ceux-ci prétendiſſent avec raiſon qu'ils ne faiſoient autre choſe que d'élargir & d'étendre la route que ceux-là avoient ouverte. Calvin avoit fait brûler Servet; Gentilis n'avoit évité le même ſupplice, qu'en prenant la fuite; & dans toutes les villes dont les Magiſtrats penſoient comme les Théologiens réformés, ils étoient recherchés, pourſuivis, condamnés à mort, comme des impies & des ennemis de la Divinité.

XVI. SIÈCLE.

Mais le nouvel Arianiſme proſcrit dans tous les pays où la prétendue Réforme s'étoit établie, quoiqu'il fût ſorti de ſon ſein, & qu'il la regardât comme ſa mère, avoit trouvé un aſyle en Pologne. Il s'y montroit à découvert ſous la protection de quelques Palatins qu'il avoit ſéduits. Bientôt on l'y vit établir des écoles publiques, bâtir des Egliſes, inſtituer des Miniſtres. Il tenoit des aſſemblées, des ſynodes; en un mot il

XVI. SIÈCLE.

jouiſſoit de toute la liberté d'un culte paiſible & toléré. Lélius Socin, inquiété en Suiſſe, & craignant pour ſa liberté, s'y retira vers l'an 1558. Il y porta le goût des lettres, de la critique, des langues ſavantes, & toutes les belles connoiſſances dont il avoit orné ſon eſprit par un travail aſſidu. Il inſpira les mêmes goûts à pluſieurs Membres des Sociétés Ariennes, avec leſquels il ſe lia par conformité de ſentimens. Affranchi de toute crainte, il développa librement ſes idées ; il écrivit contre les Théologiens Proteſtans qui attaquoient ſa doctrine ; il fit des Commentaires ſur l'Ecriture, où il expliqua dans un ſens allégorique & figuré, tous les paſſages que ſes Adverſaires lui objectoient, pour l'obliger à reconnoître la Trinité des perſonnes en Dieu, & la Divinité de Jeſus-Chriſt. Protégé, ſuivi, admiré, il dogmatiſa tant en particulier qu'en public, & il forma pluſieurs diſciples, auxquels il inſpira ce zèle audacieux, ce deſir ardent de communiquer leurs opinions, qui caractériſe les Sectes naiſſantes. Non content de répandre ſes ſentimens autour de lui, il avoit l'ambition ordinaire de tous les Chefs de

parti, l'ambition de porter sa doctrine au loin, & d'accroître le nombre de ses partisans. Il écrivoit en Italie à ses parens, à ses amis, & l'objet de ses lettres étoit de les détromper de ce qu'il appelloit des préjugés, de vieilles erreurs, pour leur faire adopter son nouveau système de Christianisme. Il résolut même de faire un voyage dans sa Patrie, afin d'achever par sa présence & ses discours, ce que ses lettres avoient commencé. Dans cette vue, il se mit en route; mais étant passé par Zurich, pour voir les amis qu'il avoit dans cette ville, il y fut attaqué de la maladie dont il mourut au mois de Mars 1563, âgé de trente-sept ans. On peut croire que s'il eût vécu plus long-tems, il auroit hâté les progrès du nouvel Arianisme, par son érudition, ses talens, & son génie plein de feu.

XVI. SIÈCLE.

Fauste Socin, neveu de Lélius, né à Sienne en 1539, étoit du nombre de ceux dont les lettres de son oncle avoient égaré l'imagination. Echauffé par les idées hardies dont ces lettres étoient remplies, & par le desir de se rendre célèbre, il dogmatisoit avec trop peu de réserve, pour que l'inquisition ne fût

XVI. SIÈCLE.

pas informée de ſes diſcours, & des impreſſions qu'ils commençoient à faire ſur un grand nombre de perſonnes. Ce Tribunal redoutable ordonna des recherches ; la famille des Socins, plus ſuſpecte que toute autre, en fut le principal objet. On arrêta pluſieurs particuliers de cette famille ; les autres ſe ſauverent, & le jeune Fauſte, auteur du ſcandale, eut le bonheur d'échapper aux Emiſſaires chargés de le ſaiſir. Il n'avoit alors que vingt-trois ans. Il vint à Lyon, où il apprit la mort de ſon oncle, & il ſe rendit promptement à Zurich pour y recueillir ſes papiers, avec les autres effets qu'il lui avoit légués. Chargé de ces funeſtes dépouilles, il retourna en Italie, & s'attacha au grand Duc de Florence, François de Médicis. Il paſſa douze ans dans cette Cour, où l'amour des ſciences & le goût des plaiſirs régnoient depuis long-tems. Il partageoit ſes jours, à l'exemple des autres Courtiſans, entre les projets de l'ambition, & les amuſemens de tout genre qui s'offroient à ſes deſirs. Mais l'attrait naturel qu'il avoit pour la controverſe, & le goût de la diſpute ſur les matières de Religion,

ſe réveillèrent dans ſon cœur avec une force à laquelle il ne put réſiſter. Entraîné par cette impulſion, il quitta la Cour, renonça aux vues d'avancement qui l'y avoient retenu, & prit la réſolution d'aller vivre dans un pays libre, pour ne s'occuper qu'à mettre la dernière main au ſyſtême dont ſon oncle avoit raſſemblé tous les matériaux dans les écrits qu'il lui avoit laiſſés. XVI. SIÈCLE.

Fauſte, rempli de ce deſſein, ſe retira d'abord à Baſle, où il demeura trois ans. Les écrits de ſon oncle étoient ſes oracles. Il les étudioit continuellement. Il raſſembla tous les principes épars çà & là dans les papiers qu'il avoit ſous les yeux; il en forma un corps de doctrine, conforme à l'extrait que nous avons donné plus haut du ſyſtême théologique de la Société de Vicence, où Lélius Socin avoit puiſé ſes opinions. Sans avoir l'érudition de ſon oncle, ſans être auſſi verſé que lui dans les langues & dans la doctrine des Philoſophes anciens & modernes, Fauſte Socin ne manquoit pas de ſavoir & de littérature. Il avoit une pénétration vive, l'eſprit de diſcuſſion, beaucoup de ſubtilité, une manière d'écrire agréable & ſédui-

XVI. SIÈCLE.

ſante. Avec ces talens, il réuſſit à mettre ſes opinions & celles de ſon oncle dans un jour qui en impoſa facilement aux eſprits ſuperficiels, aux Littérateurs qui n'étoient pas Théologiens, & ſurtout à ceux, qui, marchant ſur les traces des Proteſtans, n'avoient aucun égard au témoignage & à la croyance de l'antiquité chrétienne. Mais ſes erreurs étoient de nature à révolter tous ceux qui tenoient encore aux principes fondamentaux du Chriſtianiſme. Les Docteurs Luthériens, Calviniſtes, & généralement tous ceux qui jouiſſoient de quelque crédit dans les Egliſes Proteſtantes, les rejetterent avec horreur.

Ce ſoulévement intimida Fauſte Socin. Il quitta le ſéjour de Baſle, où il ne ſe croyoit pas en ſûreté. Il paſſa d'abord en Tranſylvanie, où le nouvel Arianiſme avoit fait quelques progrès, & delà en Pologne, où nous avons dit que les Unitaires formoient des ſociétés nombreuſes. Arrivé dans ce Royaume, il voulut entrer en communion avec ceux qui rejettoient, comme lui, la Trinité des perſonnes, avec le deſſein de réunir en un ſeul corps ces Egliſes

qui vivoient ſéparées les unes des autres, & qui n'avoient pas ſur tous les points une doctrine uniforme. Il y parvint dans la ſuite ; mais alors, les Chefs de ces Egliſes ayant connu plus en détail tout ſon ſyſtême de Religion, & ne convenant point avec lui ſur pluſieurs articles, refuſerent de l'admettre parmi eux. Il eut même de grandes contradictions à eſſuyer dans ce pays, à l'occaſion des ſentimens qui lui étoient propres. Les Proteſtans de Pologne l'épargnerent encore moins. Ils ſoutinrent contre lui des théſes publiques, dans leſquelles ils prouverent par l'Ecriture, & par les Peres des premiers ſiècles, que la Trinité des perſonnes en Dieu, & la Divinité de Jeſus-Chriſt, ſont des dogmes tellement eſſentiels au Chriſtianiſme, que ces dogmes ont été crus dans tous les tems, & que l'Egliſe a toujours regardé comme Hérétiques ceux qui ont oſé les attaquer, même ſous le ſpécieux prétexte d'écarter une partie des ténèbres qui environnent ces vérités impénétrables, & de rendre la ſoumiſſion que la foi exige, moins pénible à la raiſon. XVI. SIÈCLE.

Dans la bouche des Catholiques qui

reconnoiſſent l'autorité de la tradition & des ſaints Décrets, ces raiſonnemens étoient pleins de forces; mais dans celle des Proteſtans, ils n'avoient rien de concluant contre Fauſte Socin. Aux textes des Peres, & aux déciſions de l'Egliſe qu'on lui oppoſoit, il répondoit que les Peres & les Conciles peuvent ſe tromper, & que ſes adverſaires avoient tort de prétendre le ſoumettre à une autorité qu'ils rejettoient eux-mêmes. Quant aux preuves tirées de l'Ecriture-Sainte, il les éludoit par un autre principe de la Réforme, en répondant que l'Ecriture Sainte eſt, à la vérité, la ſeule règle de Foi certaine & infaillible à laquelle tout Chrétien doit conformer ſa créance, mais tellement que parmi les hommes, il n'y a perſonne qui ait un droit excluſif de l'interprêter, & de faire recevoir aux autres le ſens qu'il y découvre. Il concluoit delà qu'il ne lui étoit pas moins permis de prendre dans un ſens allégorique & figuré, les textes qu'on lui objectoit, qu'à ſes adverſaires de les expliquer dans le ſens littéral & rigoureux. Socin fortifioit ſes réponſes de toutes les reſſources que lui fourniſſoit la ſubtilité

XVI. SIÈCLE.

de son esprit, & les embellissoit par tous les agrémens que son éloquence pouvoit leur prêter.

La réputation que ces controverses lui procurèrent, dissipa les soupçons que les Eglises Ariennes de Pologne avoient d'abord conçus contre lui. Insensiblement elles lui accorderent leur estime & leur confiance. Elles le regarderent enfin comme un chef & un défenseur dont elles avoient besoin. Elles entrerent dans le plan de réunion qu'il leur proposoit depuis qu'il vivoit au milieu d'elles, en sorte qu'elles ne formèrent plus qu'une même société, qui prit le nom d'Eglise Socinienne; nom qui la distingue des autres Sectes répandues dans les mêmes contrées, & qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Par-là, Fauste Socin étoit parvenu au but vers lequel il avoit dirigé toutes ses études & tous ses efforts. Le système qui lui avoit coûté tant de veilles, adopté par tous les Unitaires, étoit devenu une Religion publique & tolérée. Ses opinions dominoient sur une foule de Disciples qui avoient abandonné leurs premiers sentimens & leurs anciennes pratiques pour embrasser sa doctrine, & vivre se-

XVI. SIÈCLE.

lon les règles de morale qu'il leur avoit preſcrites. Il ſe voyoit donc arrivé au terme de ſon ambition. Mais ſes adverſaires ne lui permirent pas de jouir en paix de ſon triomphe. Plus animés contre lui, depuis qu'il avoit repouſſé leurs attaques avec leurs propres armes, ils l'accusèrent d'avoir avancé pluſieurs maximes ſéditieuſes dans un écrit qu'il avoit publié contre Jacques Paléologue. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'eſt que dans l'ouvrage cité pour ſervir de preuve à une ſi grave imputation, Socin prend à tâche de montrer par les raiſons les plus fortes, qu'il n'eſt jamais permis aux ſujets de prendre les armes contre leurs Souverains, ni au peuple de s'ériger en Juges de ceux qui les gouvernent. Ajoutons que la Secte des Sociniens a toujours été une Secte paiſible, très-éloignée de tout eſprit de ſédition, improuvant même la profeſſion des armes, & qu'on attribue communément aux maximes particulières qu'elle a ſur ce point, le peu de progrès qu'elle a faits dans le monde. Quoi qu'il en ſoit, l'accuſation formée contre Socin, troubla tellement ſon repos, & lui attira tant d'outrages, qu'il fut obligé de renon-

cer au ſéjour de Cracovie. Il ſe réfugia chez un Seigneur Polonois qui demeuroit dans le village de Luclavie, à quelques lieues de la Capitale. Il y paſſa le reſte de ſes jours, & y mourut au mois de Mars 1604. Les ouvrages qu'il a laiſſés forment les deux premiers volumes du recueil connu ſous le titre de *Bibliotheque des Freres Polonois.* XVI. SIÈCLE.

La Secte Socinienne, bien loin de périr ou de ſe diſſiper à la mort de ſon Chef, parut acquérir de nouvelles forces, & s'accréditer davantage, quand il ne fut plus. Un grand nombre de Savans, & de perſonnes de la première qualité, en adoptèrent les principes, de ſorte qu'elle fut en état de ſe faire accorder la liberté de conſcience dans les Diètes nationales. Cet état de proſpérité dura juſqu'à l'an 1658. Alors les Catholiques & les Proteſtans ſe réunirent contre elle. L'on révoqua une tolérance que des raiſons de politique n'avoient pas permis de refuſer dans d'autres circonſtances; & tous les Ordres s'accorderent à proſcrire une Secte qui ne méritoit pas de porter le nom de chrétienne, puiſqu'elle ſappoit le Chriſtianiſme par les fondemens. Les Soci-

XVI. SIÈCLE.

niens chaſſés de Pologne, ſe diſperſèrent dans la Tranſylvanie, la Hongrie, la Moravie, la Hollande, l'Angleterre & ailleurs. Par-tout ils trouvèrent la Société religieuſe & le Gouvernement oppoſés à leur doctrine. L'Egliſe & l'Etat les eurent également en horreur. On fit contre eux des loix ſévéres dans tous les pays où ils eſſayèrent de ſe procurer des établiſſemens. Cependant ils eurent des proſélytes cachés dans la plupart des grandes villes où le Proteſtantiſme avoit jetté de profondes racines; & de nos jours, cette Secte, qui ne forme nulle part un corps de Société, eſt peut-être beaucoup plus répandue qu'on ne penſe. En Angleterre, des hommes célèbres, tel que Locke, Scherlok, Clark, Chub, Wiſthon, & d'autres, ont rajeuni le ſyſtême des deux Socins, & ont entrepris de prouver par des ouvrages philoſophiques, que le prétendu Chriſtianiſme de ces Héréſiarques, eſt la vraie doctrine que les Apôtres ont appriſe de leur maître, & la foi des premiers ſiècles, parce qu'il a pour baſe l'Ecriture interprétée ſelon les plus pures lumières de la raiſon.

Mais ce Chriſtianiſme imaginé par des Philoſophes, au bout de quinze à ſeize ſiècles, & puiſé dans les notions communes de la raiſon naturelle, eſt bien différent de celui dont Jeſus-Chriſt eſt l'auteur, & que les Apôtres, formés à ſon école, ont enſeigné aux hommes. Toute l'antiquité chrétienne dépoſe contre ce ſyſtême moderne, & n'y peut reconnoître la foi de ceux qui ont fondé les premières Egliſes. Parmi les monumens des tems apoſtoliques, & des âges qui leur touchent de plus près, il n'y en a pas un ſeul qui n'atteſte que le dogme de la Trinité & celui de la Divinité de Jeſus-Chriſt ſont les points fondamentaux, non-ſeulement de la Théologie, mais encore de la croyance populaire. Les écrits des Apôtres & de leurs Diſciples n'enſeignent pas autre choſe. C'eſt pour défendre ces vérités, que les anciens Apologiſtes ont pris la plume. C'eſt parce qu'ils les ſoutenoient, que les premiers Martyrs ont été condamnés à mourir dans les tourmens. Les accuſoit-on de rendre les honneurs divins à un homme crucifié, & d'adorer trois Dieux; ils ne répondoient pas que Jeſus-Chriſt n'étoit

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

Fils de Dieu que par adoption, & qu'ils étoient bien éloignés de l'égaler à la Divinité ſuprême. Non : ils déclaroient nettement, & dans les termes les plus précis, que ce Jeſus crucifié pour le ſalut des hommes, & reſſuſcité d'entre les morts pour accomplir les prophéties, eſt Dieu par ſa propre nature, conſubſtantiel à Dieu, ſon pere ; qu'il eſt engendré de lui & ſubſiſtant en lui de toute éternité, poſſédant les mêmes perfections, & méritant les mêmes hommages ; que les trois perſonnes divines ſont égales en toutes choſes ; que les caractères qui les diſtinguent l'une de l'autre, n'empêchent pas qu'elles ne ſoient un ſeul & même Dieu, dans la ſimplicité d'une eſſence indiviſible ; enfin, qu'en les adorant ſous leurs rapports diſtinctifs, en s'adreſſant à elles ſous les noms & les titres qui leur ſont propres, c'eſt un ſeul & même Dieu qu'on adore & qu'on invoque. Ce fut pour conſerver ces vérités dans toute leur pureté, que l'Egliſe, dès les premiers âges, ſe hâta d'exclure de ſon ſein quiconque oſa les altérer, ou les modifier par un mêlange de levain philoſophique. N'eſt-il pas étrange qu'on

vienne, après tant de siècles, réformer les idées du monde catholique ? & le nom de *Christianisme raisonnable* qu'on a donné au système des nouveaux Sociniens, ne suffit-il pas pour le refuter ? Si la Religion des Chrétiens avoit la raison humaine pour principe & pour garant, ne cesseroit-elle pas dès-lors d'être une Religion divine, & ne lui rendroit on pas justice, en la mettant au rang des Sectes de Philosophes, dont les sentimens n'ont de poids qu'autant qu'ils sont conformes aux lumières naturelles, & aux notions ordinaires de l'esprit humain ?

XVI. SIÈCLE.

ARTICLE XI.

Histoire du Concile de Trente, depuis sa convocation en 1542, sous Paul III, jusqu'à sa conclusion sous Pie IV, en 1564.

DÈS le tems où la doctrine de Luther commençoit à causer du trouble dans l'Eglise, ceux qui avoient de l'amour pour la Religion, du zèle pour la vérité, desiroient la convocation d'un

XVI. SIÈCLE.

Concile général. Il avoit été réglé qu'on en tiendroit un tous les dix ans au moins. Cependant depuis ceux de Baſle & de Florence, ſous Eugêne IV, les Papes avoient toujours trouvé différens prétextes pour n'en point aſſembler ; car on ne devoit pas compter celui de Piſe de 1511, ni celui de Latran de 1512 ; le premier ayant paſſé à Rome pour un conciliabule, & le ſecond n'ayant point été reconnu par les nations catholiques. Il eſt vrai que les erreurs de Luther, auſſit-tot qu'elles étoient devenues publiques par ſes prédications & ſes écrits, avoient été condamnées par les plus célèbres Facultés de Théologie, entre autres, par celle de Paris qui jouiſſoit de la plus grande conſidération dans toute l'Egliſe, & par Léon X. Mais les cenſures doctrinales des Facultés, quelque reſpectables qu'elles fuſſent, n'avoient pas une aſſez grande autorité pour ſoumettre tous les eſprits ; & la Bulle de Léon X, quoique ſuffiſante pour affermir dans la foi les ames dociles, étoit émanée d'un Tribunal dont les nouveaux Hérétiques faiſoient gloire de braver le pouvoir. D'ailleurs pour imprimer à cette Bulle le carac-

tère d'une loi décisive & irréfragable, il auroit fallu qu'elle eût été solemnellement acceptée, par l'unanimité morale des Evêques, de toute l'Eglise. Il n'y avoit donc qu'un Concile œcuménique, représentant le Corps entier des premiers Pasteurs, joints au Souverain Pontife, seuls juges de la foi, qui pût décider irrévocablement, & par une autorité supérieure à toute autre, les questions qui s'étoient élevées dans le sein de l'Eglise, & qui commençoient à causer tant de troubles. Il est certain que si l'on eût pris d'abord cette voie, l'hérésie encore timide, & mal affermie, n'auroit pas fait des progrès si rapides, ni détaché tant de nations de l'ancien culte. Mais il faut convenir en même tems, que la rivalité de Charles-Quint & de François I, leurs guerres continuelles, la présence & les ravages de leurs armées en Italie, & la part que presque toutes les Puissances de l'Europe prirent à leurs démêlés, ne permettoient pas de rassembler en un même lieu les Evêques des divers Etats, pour s'y occuper paisiblement des affaires de la Religion.

XVI. SIÈCLE.

Cependant le feu de l'hérésie & le

XVI. SIÈCLE.

ſchiſme qui marche à ſa ſuite, s'étendoient avec une vîteſſe incroyable, & menaçoient l'Europe entière. Le Pape Paul III ſentit la néceſſité d'oppoſer une barriere puiſſante à leurs progrès. Il n'y en avoit point d'autre que le Concile. Tous les Princes d'Allemagne le demandoient; l'Empereur le ſollicitoit vivement; les autres Souverains le deſiroient comme un moyen d'empêcher l'erreur de pénétrer dans leurs Etats, enfin les Novateurs eux-mêmes convenoient que les ſentimens des Théologiens, diviſés entre eux ſur le dogme, la morale & la diſcipline, ne pouvoient être fixés que par un Jugement ſolemnel de l'Egliſe. Quoique leur ſincérité fût ſuſpecte, il falloit, pour leur ôter tout prétexte de s'opiniâtrer dans l'erreur, employer le remède qu'ils indiquoient eux-mêmes. Un autre motif non moins preſſant d'aſſembler le Concile, étoit de travailler ſérieuſement à corriger les abus qui régnoient dans l'Egliſe. Ils étoient manifeſtes. Tout le monde s'en plaignoit; c'étoit depuis long-tems le cri général des Nations chrétiennes. Le mal, en vieilliſſant, devenoit tous les jours plus funeſte & plus étendu. Les Hérétiques

en faiſoient le ſujet ordinaire de leurs déclamations. Ils ne tariſſoient pas, lorſqu'ils ſe jettoient ſur cette matiere malheureuſement trop abondante. S'ils faiſoient tant de proſélytes dans tous les ordres de la ſociété, s'ils acquéroient tant d'empire ſur le peuple, c'eſt parce qu'ils s'annonçoient comme des Réformateurs, qui venoient rétablir le Chriſtianiſme dans ſon ancienne pureté. Convenoit-il aux Paſteurs légitimes de laiſſer entreprendre par des hommes ſans miſſion, une Réforme qui ne pouvoit être utile, ſi elle n'étoit pas dirigée par l'eſprit qui gouverne l'Egliſe, & conſacrée par l'autorité qu'elle a reçue de Dieu? Les ennemis de la Cour Romaine ne ceſſoient de répéter dans leurs diſcours, dans leurs écrits, que le Pape & ceux qui l'entouroient, étoient les ſeuls qui s'oppoſaſſent à la célébration d'un Concile, parce qu'ils craignoient la Réforme plus que les autres, ne pouvant douter qu'ils ne duſſent en être les premiers objets. Un Pontife jaloux de ſa réputation, pouvoit-il être inſenſible à ces reproches? n'étoit-il pas de ſon honneur, de celui des Prélats qu'il employoit au gouvernement de l'Egliſe,

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

d'extirper des abus qui ſervoient de fondement à une imputation ſi injurieuſe ?

Paul III fut ſans doute frappé de ces raiſons. Il témoigna, dès les premiers jours de ſon pontificat, le deſir qu'il avoit de travailler à la Réforme, & de commencer par la Cour Romaine. Dans cette vue il nomma une commiſſion de Cardinaux & d'autres Prélats pour travailler à cette grande affaire. Il les avoit chargés de dreſſer un mémoire, dans lequel ils expoſeroient d'un côté les abus qui étoient à corriger, & de l'autre, les moyens propres à les détruire. Ce mémoire important lui fut préſenté en 1538. Les Commiſſaires étoient entrés dans un grand détail, & ils paroiſſoient n'avoir rien oublié de tout ce qui pouvoit rendre complet le tableau qu'ils mettoient ſous les yeux du Pontife, & lui donner une idée juſte, & des mœurs qui régnoient à ſa Cour, & des déſordres qui s'étoient enracinés dans toutes les autres parties de l'Egliſe. Ils inſiſtoient principalement ſur les inconvéniens qui réſultoient du défaut de réſidence, du mauvais choix des Paſteurs, du manque de lumières & de

régularité de la part de ceux qui doivent inſtruire & gouverner le peuple; de la pluralité des bénéfices; de la vie mondaine & ſouvent ſcandaleuſe de ceux qui poſſédoient les biens eccléſiaſtiques; de la précipitation avec laquelle on élevoit aux Ordres, & même aux dignités, des ſujets d'une conduite ſuſpecte, & d'une vocation mal éprouvée; de la facilité avec laquelle on accordoit les diſpenſes de tout genre; de l'argent qu'on exigeoit pour toutes les expéditions ou toutes les graces; de l'avidité des Officiers employés par la Cour de Rome dans les différens bureaux; du faſte que les Nonces & les Légats étaloient aux yeux du peuple dans les pays où ils étoient envoyés; des déſordres publics qui avoient banni la régularité d'un grand nombre de monaſtères d'hommes & de filles; enfin de l'oubli, ou, pour mieux dire, du mépris dans lequel étoient tombés les anciens canons, dont l'obſervation avoit fait la gloire & la force de l'Egliſe dans les plus beaux ſiècles. Ils ajoutoient, que nulle république, nulle ſociété, & à plus forte raiſon l'Egliſe, ne peut ſubſiſter, ſi les Chefs du peu-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

ple négligent leurs devoirs les plus essentiels, & donnent l'exemple de la dépravation, si les Loix perdent leur empire & sont foulées aux pieds, enfin, si les crimes demeurent impunis, & si l'argent en obtient le pardon. Ils finissoient en disant au Pape : vous vous êtes fait nommer Paul, nous espérons qu'à l'exemple du grand Apôtre dont vous avez pris le nom, vous serez embrasé d'un zèle pur & généreux pour l'Eglise de Dieu.

Ce mémoire ne fit pas sur Paul III toute l'impression qu'on devoit en attendre, d'après les bonnes intentions qu'il avoit fait paroître. Cependant les maux infinis causés par l'héréſie croissoient de jour en jour. Des Nations entières embrassoient la nouvelle Réforme & se séparoient de l'Eglise. La Secte de Luther en enfantoit d'autres encore plus ennemies de l'ancien culte. Les Souverains & les peuples qui demeuroient attachés à la Religion de leurs peres, demandoient le Concile avec des instances plus vives que jamais. Paul résolut tout de bon de se prêter à leurs desirs, en prenant toutes les précautions nécessaires pour concilier les intérêts du

Saint-Siège & de la Cour de Rome, avec ce qu'exigeoient de lui ceux de la Foi. Mais il s'éleva une nouvelle difficulté; l'Empereur, les Princes Catholiques de l'Empire & les Proteſtans même, vouloient que le Concile ſe tînt en Allemagne. Le Pape de ſon côté prétendoit que ce fût dans une des villes d'Italie, afin d'être plus à portée d'en diriger les opérations, & de veiller à ce qu'il ne ſe paſsât rien de contraire à ſes vues. Il fit donc propoſer par ſon Légat à la Diète de Spire, en 1542, les villes de Mantoue, de Plaiſance, de Bologne, de Ferrare, ou, ſi l'on aimoit mieux, celle de Trente, dans le Tirol, qui étoit voiſine de l'Allemagne. Ferdinand, Roi des Romains, qui préſidoit à la Diète, en l'abſence de l'Empereur, & les Princes Catholiques répondirent, que puiſqu'il n'y avoit pas moyen d'obtenir quelque ville d'Allemagne, telle que Ratisbonne ou Cologne, ils préféroient celle de Trente à toutes les autres qu'on avoit déſignées. En conſéquence de ce choix, le Pape publia la Bulle d'indiction pour le premier Novembre de la même année 1542, &

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

nomma trois Légats auxquels il donna la charge & le pouvoir de préſider en ſon nom. C'étoient les Cardinaux Paul Pariſio, habile Canoniſte, Jean Mauron, exercé dans la politique & les négociations, & Raynaud Polus, eſtimé pour ſon grand ſavoir & ſon attachement aux véritables intérêts de l'Egliſe.

Cette première convocation n'eut point ſon effet, parce qu'il ne ſe trouva pas à Trente, au tems marqué, un aſſez grand nombre d'Evêques pour faire l'ouverture du Concile, avec la ſolemnité que demandoient la dignité d'une telle aſſemblée, & l'importance des objets qu'on y devoit traiter. Les choſes reſtèrent encore trois ans dans cet état. Enfin, le Pape ayant donné le 19 Novembre 1544 une Bulle qui indiquoit de nouveau le Concile pour le quatrième Dimanche du Carême de l'année ſuivante, & quelques contre-tems étant encore ſurvenus dans cet intervalle, l'ouverture en fut différée juſqu'au troiſième Dimanche de l'Avent. Paul III avoit choiſi l'un après l'autre ces deux jours, parce que la Meſſe du premier commence par le mot *Lætare*, &

& celle du ſecond par le mot *Gaudete*. C'étoit pour faire connoître la joie ſpirituelle que toute la Chrétienté devoit reſſentir en voyant les Paſteurs de l'Egliſe univerſelle aſſemblés, afin de travailler d'un concert unanime à la conſervation de la Foi, à l'extirpation des héréſies, au rétabliſſement des mœurs & de la diſcipline. Le Pape avoit nommé ſix nouveaux Légats pour préſider au Concile en ſon nom; trois étoient Cardinaux, Jean-Marie del Monte, Marcel Cervin, appellé le Cardinal de Sainte-Croix, & Raynaud Polus; & trois étoient ſimplement Evêques, Thomas Campége, de Feltri, Thomas de Saint-Félix de Cave dans le Royaume de Naples, & Cornélio Muſſi, Cordelier, de Bitonte dans la Pouille. Ils ſe rendirent à Trente, & le treize Décembre, ils firent l'ouverture ſolemnelle du Concile, par la Meſſe du Saint-Eſprit, que célébra le Cardinal del Monte, premier des Légats, par des prières relatives à la circonſtance, & deux diſcours ſur l'objet de l'aſſemblée; le premier, d'un mauvais goût, & rempli de choſes inutiles ou bizarres, prononcé par l'Evêque de Bitonte; le

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

ſecond, plus grave & plus ſolide, par l'un des autres Légats. Après la Meſſe, les Prélats s'étant aſſis ſelon leur rang, le Préſident déclara que le ſaint Concile étoit aſſemblé à la gloire de Dieu, & au nom du Saint-Eſprit, pour l'extirpation des héréſies, la réformation du Clergé & du peuple chrétien, l'humiliation & l'extinction des ennemis de l'Egliſe. C'eſt tout ce qui ſe paſſa dans cette ſeſſion. Le Concile n'étoit encore compoſé que de quatre Archevêques, & de vingt-deux Evêques, ſans compter les ſix Légats du Saint-Siège. On indiqua la ſeſſion ſuivante au 7 Janvier 1546, à cauſe des Fêtes de Noël qui approchoient, & on remit à régler dans les congrégations que l'on ſe propoſoit de tenir pendant cet intervalle, la police intérieure du Concile, le choix des Officiers, la conduite des Prélats qui compoſoient l'aſſemblée, la police qui ſeroit obſervée par les gens de leur ſuite, l'ordre des matières qu'on traiteroit tant dans les congrégations générales & particulières, que dans les ſeſſions, & la maniere dont on opineroit, ſoit dans les unes, ſoit dans les autres. Nous rapporterons,

en ſuivant l'ordre des dates, toutes les opérations eſſentielles de cette célèbre aſſemblée, mais en ſerrant notre récit autant que l'importance des choſes nous le permettra, & ſans nous arrêter aux petits détails, ni à divers incidens qui ſont étrangers au fonds des choſes, & qui n'entrent point dans notre plan. XVI. SIÈCLE.

Seconde ſeſſion, tenue le 7 Janvier 1546. Il y eut pluſieurs congrégations préparatoires, depuis l'ouverture du Concile, juſqu'au jour indiqué pour cette ſeſſion. On y agita trois queſtions qui donnèrent beaucoup d'embarras aux Cardinaux préſidens, & qui les obligèrent d'envoyer pluſieurs couriers à Rome, pour avoir des inſtructions préciſes. La première queſtion étoit de ſavoir dans quels termes ſeroit conçue la formule qu'on mettroit à la tête des Décrets; la ſeconde, de fixer la manière dont on opineroit dans les délibérations; & la troiſième, de régler l'ordre dans lequel on traiteroit les matières qui devoient être ſoumiſes à l'examen & à la déciſion du Concile. Il y avoit ſur ces trois points, entre les Evêques & les Légats, un partage de ſentimens difficile à concilier.

XVI. SIÈCLE.

Les Evêques vouloient que la formule des Décrets fût exprimée de cette manière : *Le ſaint Concile œcumenique, repréſentant l'Egliſe univerſelle, aſſemblée ſous la conduite du Saint-Eſprit, & preſidé par..... Légats du Saint-Siège Apoſtolique ;* ils demandoient auſſi qu'on opinât par nations, comme dans les Conciles de Conſtance & de Baſle ; enfin ils inſiſtoient pour que l'on commençât par la réformation, & qu'on n'abandonnât point cet objet qu'il ne fût entiérement terminé, avant d'en traiter d'autres. Les Légats, au contraire, guidés par leurs inſtructions & par les vues ſecrettes du Pape, exigeoient qu'on mît ſeulement en tête des Décrets : *Le ſaint Concile œcuménique légitimement aſſemblé ſous la conduite du Saint-Eſprit, les Légats Apoſtoliques y préſidant ;* que les Pères donnaſſent leurs voix par individus, & qu'on commençât le travail par ce qui regardoit la Foi & la condamnation des erreurs, comme l'objet principal du Concile & le plus intéreſſant.

Après de longs débats & de vifs démêlés, on ſe concilia ſur les deux premiers articles. Il fut décidé que l'on

adopteroit la formule proposée par les Légats, & que les Pères opineroient séparément. Mais sur le troisième article, les Evêques se montrèrent déterminés à ne traiter d'aucune autre matière, avant que l'affaire de la réformation fût tout-à-fait consommée. Ils disoient que l'honneur du Concile & celui du Saint-Siège y étoient également intéressés; qu'il falloit commencer par corriger & déraciner les abus qui avoient donné occasion aux Hérétiques de se révolter contre l'Eglise; que si le Concile ne s'occupoit pas de cet objet avant tout, les ennemis de l'Eglise ne manqueroient pas de dire qu'il ne vouloit point de réforme, & qu'il ne s'étoit assemblé que pour tromper les nations & leur donner le change; qu'alors les Hérétiques triompheroient sans qu'on eût rien à répondre aux reproches dont ils accableroient le Concile; que les Décrets qu'on se proposoit de faire sur la Foi, ne trouveroient dans l'esprit des peuples, ni respect, ni docilité, parce qu'ils n'auroient aucune confiance, aucune estime pour ceux qui les auroient dressés; & qu'enfin en différant ce qui concernoit la Réforme, jusqu'à ce que

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

tous les autres points eussent été examinés, on verroit encore ce qu'on avoit déjà vu dans les Conciles de Constance & de Basle, c'est-à-dire, que les abus ne seroient pas corrigés, & qu'à cet égard, le vœu général des nations chrétiennes ne seroit pas rempli. Ces réflexions étoient si justes, que tout le monde en sentoit la force & la solidité. L'intérêt personnel étoit le seul motif qui pût en affoiblir l'impression. Cependant, il falloit trouver un moyen de conciliation; & pour y parvenir, entre ces deux avis, il en fut proposé un troisième; c'étoit de ne point séparer les mœurs d'avec la Foi, & de joindre ensemble ces deux grands objets. Ce tempérament fut accepté; de sorte que, dans toutes les sessions, on statua d'abord sur le dogme, après quoi on proposa le Décret de réformation. Avant de lever la séance, on convint qu'il y auroit chaque semaine deux congrégations, le lundi & le vendredi, sans qu'il fût besoin de les annoncer.

Troisième session, le 4 Février. On y observa les mêmes cérémonies que dans les précédentes; une Messe so-

lemnelle du Saint-Eſprit, un diſcours ſur l'objet de la ſeſſion, & des prières relatives aux fins que le Concile ſe propoſoit. L'Archevêque de Saſſari en Sardaigne lut le Décret. Il portoit: que le ſaint Concile aſſemblé pour extirper les héréſies & réformer les mœurs, exhortoit tous les Evêques à mettre leur force & leur confiance en Dieu, banniſſant la crainte des hommes, & ne ſe laiſſant dominer par aucune vue humaine. Il ajoute, qu'à l'exemple des anciens Conciles, on a jugé qu'il convenoit de commencer par la profeſſion de foi, laquelle eſt tout enſemble, une arme victorieuſe, propre à combattre toutes les héréſies, & un bouclier impénétrable qui rendoit leurs efforts inutiles. On lut enſuite le ſymbole de Nicée, tel qu'il a été rédigé dans le premier Concile de Conſtantinople, & qu'il eſt chanté à la Meſſe dans toutes les Egliſes. En le mettant à la tête de ſon travail, le Concile annonçoit que l'Egliſe, au ſeizième ſiècle, n'avoit pas d'autre foi que celle des premiers âges; & que tous les Décrets qu'il publieroit dans la ſuite, ſe rapporteroient à quelque article du ſym-

XVI. SIÈCLE.

bole, & n'en ſeroient que l'explication & le développement. La ſeſſion ſuivante fut indiquée au huitième jour d'Avril.

XVI. SIÈCLE.

Quatrième ſeſſion, le 8 Avril. Suivant l'ordre qu'on avoit établi dès le commencement, on tint pluſieurs congrégations pour examiner les matières & dreſſer les Décrets. Dans la première, on convint de prendre l'Ecriture ſainte pour objet du travail actuel; article fondamental, & ſur lequel il étoit néceſſaire de donner une règle sûre & préciſe. On examina donc l'authenticité des livres que l'Egliſe reçoit comme révélés, leur nombre, leur intégrité, l'autorité des textes originaux, celle des verſions latines, l'uſage qu'on doit faire des uns & des autres dans la déciſion des queſtions qui concernent la foi, & l'enſeignement public de la Religion; les moyens à prendre pour épurer le texte de la vulgate qui eſt en uſage dans l'Egliſe Latine, des fautes qui s'y ſont gliſſées. Après avoir diſcuté tous ces points, on parla de la tradition, ſeconde ſource de la parole de Dieu; on montra qu'elle étoit néceſſaire pour établir pluſieurs vérités qui ne ſont

point enſeignées dans l'Ecriture ; on prouva qu'elle avoit toujours été regardée comme un des fondemens de la foi ; on fit voir que c'eſt un canal fidèle & toujours pur, par où l'Egliſe des derniers tems remonte juſqu'aux premiers jours de la Religion, une chaîne qui lie tous les ſiècles entre eux, depuis celui des Apôtres, & qui s'étendra juſqu'au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt. Il réſulta de cet examen deux Décrets qui furent lus & approuvés dans la ſeſſion. Le premier porte, que le ſaint Concile reçoit tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il rapporte le catalogue, ou canon, auſſi bien que les traditions qui regardent la foi & les mœurs, & qu'il s'attache avec un égal reſpect à ces deux colonnes de la vérité ; le ſecond déclare authentique la verſion vulgate, déjà approuvée dans l'Egliſe depuis tant de ſiècles, & défend d'expliquer le texte ſacré autrement qu'il n'eſt expliqué par l'Egliſe, à qui ſeule il appartient de juger infailliblement du vrai ſens des Ecritures. XVI. SIÈCLE.

Cinquième ſeſſion, le 17 Juin. On agita dans les congrégations préparatoires

XVI. SIÈCLE.

divers points relatifs à la réformation des abus. Les exemptions des Réguliers, & les privilèges des Mendians, excitoient depuis long-tems de grandes plaintes de la part des Evêques, parce que c'étoient des obſtacles à l'exercice de leur Juriſdiction, & des ſources de querelles perpétuelles entre les Paſteurs ordinaires & les Religieux. Mais ces exemptions & ces privilèges étant émanés du Saint-Siège, & ſervant à étendre l'autorité du Pape, on devoit s'attendre que Rome les appuieroit fortement; & en effet, les Légats, conformément à leurs inſtructions, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher qu'on ne touchât à ce point délicat. En même tems pluſieurs Evêques, qui avoient été tirés de différens Ordres religieux, moins jaloux que les autres des droits de l'Epiſcopat, ſe déclarèrent en faveur de ceux qu'ils regardoient toujours comme leurs frères. Cependant la plus grande partie des Evêques perſiſtoit à demander qu'on révoquât les exemptions & les privilèges, & qu'on ſoumît tous les Ordres, tant anciens que nouveaux, au droit commun. Les raiſons qu'ils alléguoient, étoient ſi fortes,

que les Légats ſe trouvoient très-embarraſſés de ne les point ſatisfaire, & de ſuivre en même tems leurs inſtructions. Ils ſentoient d'un côté que le droit réclamé par les Ordinaires étoit légitime, & de l'autre, ils craignoient que les Evêques ne parvinſſent à rentrer dans leur ancien droit ſur les Monaſtères, ce qui auroit beaucoup reſſerré la juriſdiction du Pape. Mais on propoſa un tempérament pour terminer la difficulté; ce fut d'inſérer dans le Décret, que les Evêques connoitroient de ce qui concernoit les Réguliers, comme délégués du Saint-Siège en cette partie; & dans la ſuite on employa cette clauſe toutes les fois qu'on eut à ſtatuer ſur des objets qui intéreſſoient en même tems, & les prétentions du Pape, & les droits des Evêques.

XVI. SIÈCLE

Le péché originel fut le point de foi qu'on diſcuta dans les mêmes congrégations. Outre que cet objet étoit de la plus grande importance en lui-même, il méritoit une attention particulière de la part du Concile, parce que Luther, Zuingle & Calvin, ayant avancé ſur ce dogme des idées nouvelles, en avoient fait un des fondemens

XVI. SIÈCLE.

de leur ſyſtème. On examina donc avec le plus grand ſoin, d'après la doctrine de l'Ecriture & des Pères, la nature du péché originel, la manière dont il ſe tranſmet dans les deſcendans du premier homme, les maux qu'il a cauſés au genre humain, ſon remède, & l'efficacité de ce remède. Ce fut la matière du Décret de foi qu'on publia dans la ſeſſion. Comme il y eſt dit que le péché d'Adam a été tranſmis à tout le genre humain, le Concile déclara que ſon intention n'étoit pas de comprendre la Sainte Vierge, Mère de Dieu; dans le Décret; voulant qu'à ſon égard, on s'en tînt aux conſtitutions de Sixte IV, ſans conſacrer ni condamner l'opinion purement théologique de l'Immaculée Conception.

Sixième ſeſſion, le 13 Janvier 1547. Il y eut huit mois d'intervalle entre la ſeſſion précédente & celle-ci. On employa preſque tout ce tems à préparer les matières qui devoient être l'objet du Décret, tant ſur le dogme que ſur la réformation. Il ſurvint quelques incidens & des conteſtations aſſez vives, qui mirent de la lenteur dans le travail, & obligèrent les Légats d'écrire ſou-

vent à Rome, pour avoir le ſentiment du Pape ſur les difficultés qui s'étoient élevées. La juſtification étoit le point de doctrine dont le Concile avoit propoſé l'examen & la déciſion ; matière néceſſairement liée avec celle du péché originel qui venoit d'être traitée. On diſcuta fort au long les opinions de Luther & des autres Novateurs, ſur le libre-arbitre, la prédeſtination, le mérite des bonnes œuvres, & quelques autres objets qui ont un rapport intime avec la juſtification. Après avoir mis ces queſtions importantes dans le plus beau jour, on ſe vit en état de dreſſer le Décret de foi contre les nouvelles erreurs. Cependant il ne le fut pas dans le tems qu'il auroit pu l'être, parce que de nouvelles circonſtances retardèrent le travail des Commiſſaires chargés de le rédiger.

XVI. SIÈCLE.

Le Décret de réformation fit naître des démêlés très-animés entre les Prélats. La réſidence des Evêques & des Eccléſiaſtiques qui poſsèdent des bénéfices à charge d'ames, en étoit l'objet. Une partie des Evêques, & c'étoit la plus nombreuſe, vouloit qu'il fût décidé que la réſidence eſt de droit divin,

XVI. SIÈCLE.

& qu'aucun de ceux que les canons y obligent, n'en fût exempt, pas même les Cardinaux. Une conſéquence de ce ſentiment étoit, que ceux qui par un abus intolérable & malheureuſement trop commun, étoient titulaires de pluſieurs Evêchés, ou de pluſieurs bénéfices incompatibles, fuſſent tenus de ſe réduire à un ſeul, nonobſtant toute diſpenſe & tout privilège. D'autres, ſans nier que la réſidence fût un devoir, & ſans blâmer ceux qui vouloient qu'on y fût contraint par la voie des peines canoniques, prétendoient que cette obligation n'étoit fondée que ſur le droit eccléſiaſtique; d'autres enfin, ayant les Légats à leur tête, demandoient que les Cardinaux fuſſent nommément exceptés, ou du moins qu'il ne fût pas fait mention d'eux dans le Décret. Il y avoit donc trois ſentimens ſur cet article; les deux premiers faciles à concilier, puiſqu'au fond l'on convenoit que l'obligation étoit la même, ſi ce n'eſt que les uns n'admettoient point de diſpenſe, & que les autres ſuppoſoient des cas où la diſpenſe pouvoit avoir lieu; mais le troiſième, qui mettoit les Cardinaux dans

une classe particulière, & qui les élevoit au-dessus des règles communes, ne pouvoit manquer de faire naître de grandes altercations. Il y en eut en effet de très-vives, & il fallut toute l'adresse des Légats pour les appaiser. Ils avoient des ordres précis d'éviter avec soin tout ce qui pourroit compromettre les Cardinaux, & porter atteinte aux droits du Saint-Siège. Ils sentoient la difficulté de concilier ces ordres avec le vœu presque général des Prélats. Ils prirent donc le parti de s'en tenir à la règle, & en même tems d'employer dans la rédaction du Décret, des tems si exacts & si mesurés, que ni le Pape ni les Cardinaux ne pussent en être mécontens. Avec ces précautions, ils vinrent à bout de mettre le Décret de réformation en état d'être présenté au Concile dans la session. Il y éprouva cependant encore quelques contradictions; les uns voulant qu'on nommât expressément les Cardinaux, & les autres demandant toujours, comme ils l'avoient fait d'abord, qu'on mît à la tête des Décrets, en parlant du Concile, ces mots, *représentant l'Eglise universelle.* Mais non-

XVI. SIÈCLE.

obſtant ces nouvelles inſtances, le Décret paſſa tel qu'il étoit, à la pluralité des voix. Celui qui concerne la foi, renferme deux parties : la première eſt une expoſition très-lumineuſe & très-ſolide de la doctrine catholique ſur la juſtification; la ſeconde eſt une ſuite de trente-trois canons, ou anathêmes, dans leſquels toutes les erreurs des nouveaux Hérétiques ſur cette importante matière, ſont condamnées. Les deux Décrets ayant été approuvés, on indiqua la ſeſſion ſuivante pour le troiſième jour de Mars.

XVI. SIÈCLE.

Septième ſeſſion, le 3 Mars 1547. On avoit propoſé la matière des Sacremens pour objet de cette ſeſſion, comme étroitement liée avec celle de la juſtification qu'on venoit de traiter. Cet objet fut diſcuté dans les congrégations, avec la même attention & la même lumière que les autres dont le Concile s'étoit déjà occupé. Mais ce qui concerne la réformation excita de nouveaux démêlés entre les Evêques & les Légats. Le Pape craignoit toujours de la part du Concile des entrepriſes nuiſibles à ſes droits & à ſes prétentions. Afin de les prévenir, il fit tous ſes ef-

forts pour s'attribuer la connoiſſance de ce qui concerne la réformation, & pour l'enlever au Concile. Il envoya même à ſes Légats une Bulle par laquelle il évoquoit à lui cette matière. Mais les Légats jugerent, d'après la diſpoſition où ils voyoient les eſprits, qu'ils ne devoient pas faire uſage de cette Bulle, dont ils appréhendoient que les ſuites ne devinſſent fâcheuſes. Ils ſe contenterent donc, en laiſſant agir le zèle des Evêques, de le diriger tellement que le Pape n'eût pas lieu de ſe plaindre. Par leur habileté, les difficultés furent applanies, & les deux Décrets ſe trouverent dreſſés au jour marqué pour la ſeſſion. Le premier concernant la foi, contient trente canons, avec anathême, ſur les Sacremens en général, le Baptême & la Confirmation. Le ſecond, touchant la réformation, embraſſe quinze chapitres, dont l'objet eſt de remédier à divers abus, & principalement à celui de la pluralité des bénéfices qui demandent réſidence, l'un des plus contraires au bon ordre, & des plus généralement répandus alors.

XVI. SIÉCLE.

Huitième ſeſſion, le 11 Mars 1547,

XVI. SIÈCLE.

Il avoit été reglé à la fin de la seſſion précédente, qu'on examineroit dans les congrégations ce qui regarde le Sacrement d'Euchariſtie. Mais ce travail fut arrêté par un incident que pluſieurs n'avoient pas prévu, quoiqu'on ait ſoupçonné depuis, que les Légats l'avoient préparé de loin, conformément aux ordres ſecrets du Pape. Le bruit ſe répandit à Trente qu'on y étoit menacé d'une maladie contagieuſe. Les Médecins conſultés à ce ſujet, dirent que le mal qui commençoit à ſe manifeſter, ſe montroit ſous des caractères ſemblables à ceux de la peſte, & conclurent que dans ces circonſtances, les Peres du Concile ne pouvoient demeurer à Trente ſans s'expoſer aux effets d'un fléau ſi rédoutable. Sur cet avis, on parla de transférer le Concile, & les Légats propoſerent la ville de Bologne, comme un lieu ſain, commode & peu éloigné. Il s'éleva des conteſtations très-échauffées ſur cette propoſition. Le plus grand nombre des Evêques prétendirent qu'il n'y avoit aucune néceſſité de transférer le Concile; que le bruit de la contagion étoit ſans fondement; que les Medecins & les Curés

de la Ville assuroient qu'il n'y avoit rien à craindre; que la translation mécontenteroit l'Empereur & les autres Souverains; que si on changeoit de lieu, il falloit choisir quelque ville d'Allemagne, conformément au desir de l'Empereur, & de la Nation Germanique, plus intéressée que toute autre dans cette grande affaire, & qu'enfin le Concile ne jouiroit d'aucune liberté à Bologne, ville qui étoit sous la domination du Pape, depuis que Jules II l'avoit enlevée aux Bentivoglio. Ces raisons étoient sans réplique, & les Légats jugerent qu'il étoit plus à propos de les éluder, en mettant les Evêques dans leurs intérêts, que de songer à les réfuter. Ce moyen leur réussit, & le Décret de translation fut approuvé à la pluralité des voix, malgré la resistance des Prélats Allemands & Espagnols, sujets de l'Empereur. Ce Prince fut aussi mécontent de la translation que le Pape en parut satisfait. Il chargea son Ambassadeur à Rome d'en porter ses plaintes au Pontife, qui employa toutes les voies imaginables pour l'appaiser & lui faire approuver ses raisons. Mais il ne se laissa pas persuader, & ce fut

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

pour faire ſentir au Pape tout ſon mécontentement, qu'il publia le fameux réglement de foi & de diſcipline connu ſous le nom d'*interim*, dont nous avons déjà parlé.

Neuvième & dixième ſeſſions tenues à Bologne les 21 Avril & 2 Juin 1547. Cependant les Légats, & les Evêques qu'ils avoient gagnés, ſe hâterent de partir pour Bologne. Les Ambaſſadeurs de France ſe retirerent à Veniſe. Les Prélats Eſpagnols & Allemands reſterent à Trente, en attendant les ordres de l'Empereur. Mais craignant de cauſer un ſchiſme, ils ne firent aucun acte ſynodal, & ils s'occuperent à étudier les matières dont ils penſoient que le Concile reprendroit l'examen, s'il étoit continué. L'aſſemblée de Bologne n'étoit compoſée que des Légats, de ſix Archevêques, de trente-ſix Evêques, d'un Abbé, & de deux Généraux d'Ordre. Il n'y avoit aucun Ambaſſadeur des Princes. En conſéquence, les Légats eurent ordre de ne rien faire, & de ſe contenter de proroger les ſeſſions d'un jour à un autre, comme pour donner le tems aux Prélats d'arriver. On fit néanmoins un Décret pour ordonner

de traduire en langue vulgaire les ser-
mons des Peres de l'Egliſe & des an- XVI.
ciens Auteurs, afin que les Paſteurs, SIÈCLE.
qui n'avoient pas le talent de la compo-
ſition, s'en ſerviſſent pour l'inſtruction
du peuple confié à leurs ſoins. On avoit
indiqué la onzième ſeſſion pour le 15
Septembre. Mais quelques jours avant,
le Cardinal del Monte, premier des
Légats, aſſembla les Prélats dans ſon
Palais, & leur propoſa de la proroger
tant qu'il plairoit au Concile, ſans
fixer de terme, ce qui fut accepté. Par
cette prorogation, le Concile fut ſuſ-
pendu, & Paul III profita du tems
qu'elle lui donnoit, pour ſe livrer à
d'autres projets. Nous n'inſiſtons pas ſur
cette circonſtance, quoiqu'elle ne ſoit
pas indifférente. Car nous verrons dans
la ſuite, qu'elle a fourni des objections
conſidérables aux Canoniſtes & aux Ma-
giſtrats, lorſqu'on a propoſé en France
l'acceptation & la publication des Dé-
crets émanés du Concile de Trente,
tant avant ſon interruption que depuis
ſon rétabliſſement.

Les choſes reſtèrent dans cet état juſ-
qu'à la mort de Paul III qui arriva au
mois de Novembre 1549. Le Cardinal

del Monte, qui fut élu au mois de Février ſuivant, & qui prit le nom de Jules III, avoit fait ſerment dans le conclave, avec les autres Cardinaux, de reprendre l'affaire du Concile, s'il parvenoit à la Papauté. Il remplit cet engagement par une Bulle datée du 14 Mars 1550, qui rétabliſſoit le Concile à Trente. Mais cette Bulle n'eut ſon exécution que l'année d'après. Le Pape nomma pour préſider au Concile en ſon nom, le Cardinal Marcel Creſcentio, Prélat qui joignoit à une grande érudition, beaucoup de capacité pour les affaires. Il lui donna pour aſſociés, avec la qualité de Nonces, Sébaſtien Pighini, Evêque de Montfrédonia, Ville du Royaume de Naples dans la Capitanate, & Louis Lipporman, Evêque de Vérone. Le Légat, ſes deux adjoints, & les Prélats qui s'étoient mis à leur ſuite, ſe rendirent à Trente, où ils trouvèrent les Evêques qui n'avoient point quitté cette Ville, pendant l'interruption du Concile. Ils étoient treize, tant Archevêques qu'Evêques. Tous s'étant unis; la ſeſſion fut indiquée au premier Mai, d'un conſentement unanime.

Onzième ſeſſion tenue à Trente le premier Mai 1551. Après la Meſſe du Saint-Eſprit célébrée par le Légat, on fit lecture de la Bulle qui rétabliſſoit le Concile, & d'un Décret qui indiquoit la ſeſſion ſuivante au premier Septembre. Le Légat ayant pris la parole, exhorta les Evêques à ne s'occuper que des intérêts de la Religion, à réunir leurs lumières pour la condamnation & l'extirpation des héréſies, & à faire en ſorte d'attirer la protection de Dieu ſur le Concile, par de ferventes prières & une vie irréprochable. C'eſt tout ce qui ſe paſſa de remarquable dans cette ſeſſion. XVI. SIÈCLE.

Douzième ſeſſion, le premier Septembre 1551. Entre la ſeſſion précédente & celle-ci, on vit arriver à Trente les Ambaſſadeurs de Charles-Quint, & ceux de Ferdinand, ſon frère, Roi des Romains Les Archevêques de Mayence & de Trêves y arrivèrent auſſi, avec pluſieurs Evêques d'Allemagne. Leur préſence cauſa beaucoup de joie au Légat & aux Pères du Concile. Jacques Amiot, Abbé de Belloſane, qui fut depuis Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France,

XVI. SIÈCLE.

vint auſſi chargé d'une lettre du Roi Henri II, qu'il remit au Concile. Ce Prince y expoſoit les raiſons qui l'empêchoient d'envoyer à Trente les Evêques de ſon Royaume. C'eſt qu'il étoit en guerre avec le Pape & l'Empereur, à l'occaſion d'Octavie Farnèſe, petit-fils de Paul III, Duc de Parme & de Plaiſance, que Jules & Charles-Quint vouloient dépouiller, ſous prétexte que ces Villes étoient du domaine de l'Egliſe, & que l'Empereur n'en avoit pas conſenti l'aliénation. En outre Jacques Amiot, proteſta contre tout ce qui ſeroit fait dans le Concile, déclarant que ſon maître ne pouvoit le regarder comme un ſynode œcuménique, mais comme une aſſemblée particulière. Auſſi Henri II n'avoit-il pas employé le mot *concilium*, mais le terme *conventus* dans l'inſcription de ſa lettre, ce qui paroît n'avoir pas été fait ſans deſſein, quoiqu'on ait prétendu que ce n'étoit qu'une mépriſe de Secrétaire.

Treizième ſeſſion, le 11 Octobre 1551. On avoit réglé que le Concile reprenant la ſuite de ſon travail ſur la doctrine, examineroit ce qui regarde le

le Sacrement d'Euchariſtie & toutes les queſtions qui en dépendent. Ce fut l'objet des congrégations qui ſe tinrent juſqu'au jour marqué pour la ſeſſion. On y convint de choiſir & de meſurer tellement les expreſſions dont on ſe ſerviroit dans la rédaction du Décret, que le dogme y fût ſolidement établi, clairement expoſé, & qu'en même tems les Théologiens des différentes écoles n'euſſent aucun ſujet de ſe plaindre ; précaution ſage, pour éviter les nouvelles diſputes qui auroient pu s'élever, & dont les ennemis de la foi n'auroient pas manqué de tirer avantage. Ce Décret, l'un des plus ſavamment travaillés & des plus lumineux qu'on eût encore vu paroître, contient huit chapitres, & onze canons, avec anathême. On y traite de la préſence réelle, de l'inſtitution, de l'excellence & du culte de l'Euchariſtie, de la tranſubſtantiation, de la préparation pour recevoir ce Sacrement, de l'uſage du calice dans la communion des Laïques, & du ſeul Miniſtre de ce Sacrement, qui eſt l'Evêque, ou le Prêtre légitimement ordonnés. La juriſdiction des Evêques eſt l'objet du Décret de réfor-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

mation. On convint que les Sacremens de Pénitence & d'Extrême-Onction ſeroient la matière diſcutée dans les congrégations juſqu'à la ſeſſion ſuivante, qui fut indiquée au 15 Novembre. Les articles dépendans du Sacrement d'Euchariſtie, dont on n'avoit pas encore parlé, furent renvoyés à la quinzième ſeſſion, parce que les Proteſtans d'Allemagne demandoient à être entendus, lorſqu'on les diſcuteroit.

Quatorzième ſeſſion, le 25 Novembre 1551. Tout le tems qui s'écoula depuis la ſeſſion précédente juſqu'à celle-ci, fut employé à diſcuter & à préparer les matières qui devoient en être l'objet. On réduiſit la doctrine de Luther ſur les Sacremens de Pénitence & d'Extrême-Onction, à ſeize articles, douze pour le premier, & quatre pour le ſecond; & on les diſtribua à différens Théologiens, à la tête deſquels étoit l'Evêque de Vérone, l'un des Adjoints du Légat. On fit la même choſe pour les points qui regardoient la diſcipline & la réformation. Le jour de la ſeſſion étant arrivé, on y lut les deux Décrets. Celui qui concerne la Pénitence eſt long, quoique rédigé avec

beaucoup de préciſion. On y voit l'attention du Concile à ſe renfermer dans ce qui eſt exactement de foi, & à ne rien hazarder ſur les queſtions indéciſes qui partagent les écoles. Après le Décret, le Concile prononça dix-neuf Canons, ou anathêmes, quinze ſur la Pénitence, & quatre ſur l'Extrême-Onction. Le Décret de diſcipline contient treize chapitres, qui ont preſque tous rapport à la juriſdiction des Evêques.

XVI. SIÈCLE.

Quinzième ſeſſion, le 25 Janvier 1552. Depuis la quatorziéme ſeſſion, on n'avoit ceſſé de préparer par une diſcuſſion exacte & impartiale, les queſtions qui devoient être décidées dans celle-ci. On dreſſa pluſieurs articles ſur le ſacrifice de la Meſſe, & on commença l'examen de ce qui regarde le Sacrement de l'Ordre. Mais les Ambaſſadeurs du Duc de Wirtemberg ayant demandé un ſauf-conduit pour les Théologiens de la confeſſion d'Auſbourg, et ceux de pluſieurs villes proteſtantes ayant fait la même demande, on convint de différer la déciſion des points ſur leſquels ces Théologiens deſiroient que le Concile les entendît,

XVI. SIÈCLE.

jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus à Trente. Ce délai fut le seul objet du Décret porté dans la session du 25 Janvier. On y lut le sauf-conduit qu'on accordoit aux Théologiens Protestans. Ils n'en furent pas satisfaits, & se plaignirent qu'on ne leur tenoit pas ce qu'on leur avoit promis.

Les choses étoient dans cet état, lorsqu'on apprit que Maurice, Electeur de Saxe, qui s'étoit mis à la tête des Protestans en Allemagne, levoit ouvertement des troupes, et tout annonçoit une guerre prochaine entre ceux de la confession d'Ausbourg & l'Empereur. Il n'en fallut pas davantage pour intimider les Evêques, la plupart étant d'ailleurs très-mécontens du Légat qui les traitoit avec hauteur, & qui ne prenoit pas même la peine de dissimuler le dessein qu'il avoit de faire consacrer par le Concile toutes les prétentions de la Cour Romaine, ou de le dissoudre, s'il ne pouvoit arriver à ses fins. Ainsi la crainte & le découragement inspirerent à plusieurs Prélats le desir de se retirer. L'Archevêque, Electeur de Trèves, leur en donna l'exemple. Ceux de Mayence & de Cologne le

ſuivirent de près ; & quelques autres Prélats de différentes nations ne tarderent pas à les ſuivre. Néanmoins ceux qui reſtoient, vouloient qu'on continuât le Concile, & ils étoient encore en aſſez grand nombre pour ſuffire à tout le travail. Mais les progrès du Prince Maurice devenoient tous les jours plus inquiétans. Il s'avançoit du côté du Tirol, & on avoit lieu de craindre de le voir tomber bientôt ſur la ville de Trente avec toutes ſes forces. XVI. SIÈCLE.

Seizième ſeſſion, le 28 Avril 1552. Dans ces circonſtances, chacun ne ſongeoit plus qu'à ſa ſûreté. Chaque jour on voyoit partir quelque Prélat ; ceux qui reſtoient, propoſerent la ſuſpenſion du Concile. On en délibéra dans une congrégation générale, & le Cardinal préſident indiqua pour le 28 Avril, la ſeſſion qui d'après un premier arrangement, ne devoit être tenue que le premier Mai. On y lut un Décret qui ſuſpendoit le Concile juſqu'à ce que la paix & la ſûreté euſſent été rétablies. Tous les Peres l'approuverent, excepté douze Evêques Eſpagnols qui s'y oppoſerent d'abord. Mais ils furent bientôt obligés de ſe retirer comme les autres,

XVI. SIÈCLE.

Quoique le Concile ne fût que ſuſpendu, & que les Prélats, en ſe ſéparant, fuſſent convenus de le reprendre, dès que les conjonctures qui l'avoient fait interrompre, ſeroient changées, on n'en parla plus pendant pluſieurs années, & Jules III mourut en 1555, ſans avoir ſongé à le raſſembler. Les courts Pontificats de Marcel II, & de Paul IV, & la ſituation où ſe trouvoit l'Europe alors, ne permirent pas de s'en occuper autant qu'une ſi grande affaire le méritoit. Le Cardinal Jean Ange de Médicis fut élevé ſur le Saint-Siège au mois de Décembre 1559. Peu de jours après ſon exaltation, il déclara, dans un conſiſtoire, le deſſein qu'il avoit de convoquer le Concile, & d'y mettre la dernière main. Mais la Cour de Rome qui craignoit toujours qu'on n'étendît enfin ſur elle le projet de Réforme dont on parloit depuis ſi longtems, deſiroit que les choſes reſtaſſent au point où elles en étoient. Ce n'étoit pas l'intention des Princes Catholiques, ſur-tout de l'Empereur Ferdinand qui venoit de ſuccéder à ſon frere Charles-Quint, & de Charles IX, Roi de France, ou, pour mieux dire, de ſon

Conſeil. Ferdinand menaçoit d'avoir recours à des conférences publiques, & de régler définitivement les affaires de la Religion en Allemagne, par un accord entre les Catholiques & les Proteſtans. On parloit en France d'un Concile national, & il étoit probable que les réglements qu'on feroit dans cette aſſemblée, ſi elle avoit lieu, ne ſeroient point favorables au Pape. Dans ces circonſtances, Pie IV ſentit qu'il ne pouvoit pas ſe refuſer au beſoin preſſant de l'Egliſe, & au vœu général des nations catholiques. Ces conſidérations le déterminerent à rétablir le Concile à Trente. Il publia la Bulle de convocation à la fin de Novembre 1560. Il nomma enſuite ſes Légats. Le Cardinal Hercule de Gonzague, appellé Cardinal de Mentoue, fut le premier. Il lui donna pour collégues, les Cardinaux Jacques Dupui, Archevêque de Bari, Séripand, Archevêque de Salerne, Herius Polonois, Evêque de Calm, Simonetti, Evêque de Pézaro, & d'Altemps, Evêque de Conſtance.

XVI. SIÈCLE.

Dix-ſeptième & dix-huitième ſeſſions, les 18 Janvier & 26 Février

XVI. SIÈCLE.

1562. Les Légats & un assez grand nombre d'Evêques s'étant rendus à Trente, dans le courant de 1561, on fut en état de tenir la dix-septième session le 18 Janvier 1562. Il s'y trouva cent douze Prélats, outre un grand nombre de personnes de toutes nations, qui avoient droit d'y assister à différens titres. Après les cérémonies ordinaires, on lut la Bulle de convocation, & trois Décrets au nom du Concile; l'un, pour annoncer qu'il reprenoit ses opérations; l'autre, pour régler le rang des Primats; le troisième enfin pour indiquer la session suivante au 26 Février. Elle se tint en effet au jour marqué. On y lut les lettres de créance & les pouvoirs des Ambassadeurs qui s'étoient rendus au Concile. Ensuite on fit lecture d'un Décret touchant l'examen des livres qui devoient être prohibés. Le Concile ayant chargé quelques Evêques de cet examen, leur ordonne par ce Décret de lui en faire leur rapport, afin qu'il prescrive à cet égard ce qui lui paroîtra convenable. On renvoya l'affaire du sauf-conduit demandé par les Protestans, à une congrégation générale, & l'on convint qu'il auroit autant de

force que s'il avoit été donné dans une seſſion publique. Il fut expédié peu après, dans la forme la plus étendue, & ſans aucune reſtriction. On le fit publier à Trente, & on l'envoya dans toutes les Cours de l'Europe, afin que perſonne n'ignorât l'entière liberté accordée aux Proteſtans de venir au Concile.

Dix-neuvième & vingtième ſeſſions, les 14 Mai & 4 Juin 1562. Nous joignons enſemble ces deux ſeſſions, parce qu'elles eurent le même objet. On n'y fit rien de relatif au dogme & à la diſcipline; quoiqu'il ſe fût écoulé trois mois depuis la dix-huitième ſeſſion, & que ce long intervalle eût été ſuffiſant pour préparer les matières qui devoient être traitées dans le Concile. Les Ambaſſadeurs du Roi de France, qui étoient en chemin, avoient écrit pour engager le Concile à ne faire aucun Décret avant leur arrivée. Ils étoient trois, Louis de Saint-Gelais de Lanſac, chef de l'ambaſſade, Arnaud du Ferrier, Préſident aux enquêtes du Parlement de Paris, & Gui du Faur de Pibrac, alors Préſident au Parlement de Toulouſe. La réception qu'on leur

XVI. SIECLE.

fit à leur arrivée, la lecture de leurs pouvoirs, les discours que l'un d'eux, le Président du Faur de Pibrac, prononça en présence du Concile, la réponse que le Concile fit à ce discours par la bouche de son Promoteur, ne permirent pas de s'occuper d'autre chose, & l'on finit par indiquer la session suivante au seize Juillet.

Vingt-unième session, le 16 Juillet 1562. L'arrivée des Ambassadeurs de France & les demandes qu'ils étoient chargés de faire au Concile, inquiétoient beaucoup les Légats, & n'alarmoient pas moins le Pape. On craignoit à Rome qu'ils ne fissent agiter des questions que le Pape & ceux de sa Cour avoient intérêt d'écarter. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que Lansac & ses collègues rappelloient à tout instant le souvenir des Conciles de Constance & de Basle. Ils observoient que ces Conciles, malgré leurs bonnes intentions, n'avoient rien fait pour la réforme des abus, parce qu'ils furent traversés par Martin V & Eugène IV. Enfin, ils exhortoient les Peres de Trente à ne pas tromper l'espérance de toutes les nations chrétiennes qui avoient les yeux fi-

xés ſur eux. Ces diſcours & les inquiétudes qu'ils faiſoient naître, donnoient un ſurcroît d'occupation aux Légats. Ils furent obligés d'écrire ſouvent à Rome, & d'attendre les réponſes du Pape. Pie IV avoit conçu les plus fortes préventions contre les Ambaſſadeurs François, & même contre le Cardinal de Mentoue qu'il accuſoit de s'entendre avec eux. On eut beaucoup de peine à détruire ces impreſſions. Mais il ſe rendit enfin aux repréſentations de ſon neveu le Cardinal Borromée. Il écrivit même aux Légats une lettre, dans laquelle il déclara qu'il vouloit que le Concile fût parfaitement libre, qu'on y évitât tout ce qui pourroit être contraire à la dignité d'un ſynode général, & qu'on n'y eût d'autres vues que la gloire de Dieu & le véritable intérêt de l'Egliſe. XVI. SIÈCLE.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, les Commiſſaires, chargés de préparer les matières & de rédiger les Décrets, avoient avancé leur travail. Ils furent en état de le préſenter au Concile dans la ſeſſion indiquée pour le ſeize Juillet. On y lut les deux Décrets de foi & de diſcipline qui avoient été dreſſés dans les congrégations. Le premier regarde

XVI. SIÈCLE.

la communion ſous les deux eſpèces ; & le retranchement du calice ; le ſecond renferme ſous neuf articles, divers points de diſcipline, la plupart relatifs aux devoirs & à l'autorité des Evêques dans le gouvernement de leurs Diocèſes.

Vingt-deuxième ſeſſion, le 17 Septembre 1562. Pendant les deux mois d'intervalle qu'il y eut entre cette ſeſſion & la précédente, les congrégations plus fréquentes & plus longues qu'elles n'avoient encore été, examinerent ce qui concerne le Sacrifice de la Meſſe, ſon exiſtence, ſon inſtitution, ſes effets, & la manière de le célébrer. Tous ces points furent diſcutés avec une attention ſcrupuleuſe, pour ne rien omettre d'eſſentiel, & ne rien inſérer dans le Décret qui ne fût d'une exactitude à l'abri de toute chicane. Dans une des congrégations préparatoires, on agita de nouveau la queſtion de la communion ſous les deux eſpèces, non pour ſavoir ſi elle étoit néceſſaire ; ce point avoit été décidé conformément à l'uſage de l'Egliſe ; mais pour ſavoir ſi on l'accorderoit aux ſimples Fidèles. Les Ambaſſadeurs du Roi de France &

de l'Empereur demandoient avec inſtance qu'on permît l'uſage du calice aux Laïques, & regardoient cette permiſſion comme un moyen très-propre à faciliter la réunion des Proteſtans. Le Cardinal de Mentoue, le Cardinal, Evêque de Trente, & pluſieurs autres Prélats étoient d'avis qu'on l'accordât. Peu s'en fallut que le Décret ne paſſât à la pluralité des voix. Mais quelques Evêques ayant repréſenté les raiſons qui avoient déterminé l'Egliſe à ſupprimer le calice dans la communion des ſimples Fidèles, & les inconvéniens qu'il pourroit y avoir à le rétablir, on convint de renvoyer au Pape la déciſion de ce point de diſcipline. XVI. SIÈCLE.

Le nombre des Prélats qui ſe rendoient au Concile, augmentoit chaque jour. Il s'en trouva plus de cent quatre-vingt à la vingt-deuxième ſeſſion. Le Décret de doctrine qu'on y publia, avoit été rédigé par les plus habiles Théologiens, ſous les yeux du Cardinal Simonetti, très-verſé lui-même dans la ſcience de la Religion. Ce Décret expoſe, avec une préciſion merveilleuſe, tout ce qui a rapport au ſacrifice de la Meſſe. Les erreurs oppoſées à la doc-

XVI. SIÈCLE.

trine établie & développée dans le Décret, ſont condamnées par neuf Canons, avec anathême. Le Décret de réformation contient onze chapitres, où il eſt traité de la vie & des mœurs qui conviennent aux Eccléſiaſtiques, de la ſcience qui leur eſt néceſſaire, & des qualités qu'ils doivent avoir pour être élevés aux Saints Ordres, & pourvus de bénéfices. A la fin de ce Décret, le Concile délaiſſe au Pape la queſtion propoſée dans les congrégations, ſur l'uſage de la coupe dans la communion des Laïcs.

Vingt-troiſième ſeſſion, le 15 Juillet 1563. Pendant les huit mois qui s'écoulèrent entre la ſeſſion précédente & celle-ci, il ſurvint divers incidens, & il s'éleva pluſieurs conteſtations, qui firent languir le travail eſſentiel du Concile. Nous avons déjà prévenu que nous n'entrerions point dans ces détails qui nous meneroient trop loin. Le Cardinal de Lorraine, avec quatorze Evêques François, trois Abbés & pluſieurs Théologiens, la plupart de la Faculté de Paris, arriverent à Trente dans le mois de Novembre 1562. Le Pape avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour empêcher que le

Cardinal de Lorraine ne vînt pas au Concile. On lui avoit repréſenté ce Prélat comme un homme très-habile dans la conduite des affaires, très-inſtruit dans toutes les ſciences eccléſiaſtiques, très-accrédité dans ſa nation, très-éloquent, & très-impérieux. Il faut avouer que le portrait n'étoit pas infidèle. Le Pape craignoit que, ſoutenu par les Evêques François, ce Prélat ne parvînt à ſe rendre puiſſant dans le Concile, & à faire paſſer des choſes contraires aux prérogatives dont les Souverains Pontifes étoient en jouiſſance. Pour contrebalancer le crédit que ſa haute naiſſance, ſes talens, la confiance de la Cour de France & l'eſtime de ſa nation ne manqueroient pas de lui donner, le Pape envoya au Concile tout ce qu'il put raſſembler d'Evêques Italiens. Il pria le Roi d'Eſpagne d'y envoyer auſſi tous les Prélats de ſes divers Royaumes, qui étoient en état de s'y rendre, avec ordre poſitif de ne ſe pas unir aux François. Par ces moyens, le nombre des Peres fut très-conſidérable dans les trois dernières ſeſſions du Concile.

XVI. SIÈCLE.

Celle que l'on tint le 15 Juillet 1563, avoit été indiquée au 12 Novem-

bre de l'année précédente. Elle avoit été prorogée à la requisition des Ambassadeurs de France, à cause de la prochaine arrivée des Evêques de leur nation. Les difficultés qui s'éleverent ensuite, la firent différer successivement jusqu'au jour où elle fut célébrée. Il s'y trouva deux cent huit Evêques. Deux Légats, le Cardinal de Mentoue & le Cardinal Séripand, étant morts depuis la dernière session, le Pape en avoit nommé deux autres, le Cardinal Moron, pour présider, & le Cardinal Navagéro, pour remplacer Séripand. On commença la séance par faire lecture de la Bulle de légation, & des pouvoirs présentés par les Ambassadeurs qui étoient arrivés nouvellement. Eustache du Bellay, Evêque de Paris, qui avoit officié à la Messe solemnelle, publia les Décrets au nom du Concile. Celui de doctrine a pour objet le Sacrement de l'Ordre, dont il établit avec une extrême clarté, l'existence, l'institution, les caractères & les différens dégrés : les erreurs contraires à la doctrine exposée dans ce Décret, sont condamnées avec anathême, par huit Canons, dont le même Prélat fit lecture. On avoit

XVI. SIÈCLE.

demandé avec les plus vives instances, qu'il fût inséré dans le Décret que l'institution des Evêques est de droit divin, & qu'ils sont aussi, de droit divin, supérieurs aux simples Prêtres; mais les Légats, guidés par leurs instructions, trouverent moyen d'éloigner la décision de ces deux points. Le premier étoit contraire aux prétentions du Pape, & le second, aux prérogatives des Cardinaux. Le Décret de réformation contient dix-huit chapitres sur divers points de discipline & de gouvernement ecclésiastique. L'établissement des séminaires est le plus important. XVI. SIÈCLE.

Vingt-quatrième session, le 11 Novembre 1563. Tout le monde souhaitoit la fin du Concile : les Prélats, à cause des inconvéniens d'une si longue absence ; les Ambassadeurs, par l'ennui d'un séjour peu commode ; le Pape & la Cour de Rome, par la crainte de quelque entreprise contraire à leurs vues ; les Légats, par le même motif, & encore par le desir de se voir rendus à eux-mêmes après tant de fatigues. Mais il survenoit souvent des contestations qui mettoient de nouveaux obstacles à la célérité du travail. Cependant, par la

XVI. SIÈCLE.

précaution qu'on avoit eue de partager entre pluſieurs Théologiens, l'examen des matières qui reſtoient à diſcuter, les Décrets furent en état d'être portés au Concile dans la ſeſſion qui avoit été remiſe du ſeize Septembre au onze Novembre. Elle fut tenue ce jour-là. On y publia trois Décrets : le premier, de doctrine, ſur le Sacrement de Mariage, les deux autres, de diſcipline ; l'un en dix chapitres, ſur les mariages clandeſtins ; l'autre en vingt-un articles, ſur l'exercice de l'autorité épiſcopale, le gouvernement des Egliſes dont le Siège eſt vaquant, les mœurs du Clergé, &c. tous ces objets ſont traités avec une grande circonſpection. Elle étoit néceſſaire pour ne bleſſer perſonne, & tenir un juſte milieu entre les divers ſentimens.

Les Ambaſſadeurs de France ne ſe trouverent pas à cette ſeſſion. Ils s'étoient retirés à Veniſe. Ils inſtruiſirent le Roi des motifs de leur retraite, & ils eurent ordre de ne plus retourner à Trente. Dans les congrégations antérieures à la ſeſſion, on avoit propoſé la réformation des Princes, comme un des plus sûrs moyens de rendre à l'Egliſe ſon

ancienne ſplendeur. Il étoit aiſé de voir que cette propoſition n'avoit d'autre but que d'étendre l'autorité des Eccléſiaſtiques & leurs immunités, en reſtreignant la puiſſance des Souverains, & la Juriſdiction des Magiſtrats. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'y étoient oppoſés, & ceux du Roi de France plus vivement encore. Ils avoient expoſé leurs raiſons dans un diſcours très-fort, que du Ferrier avoit prononcé dans la congrégation du vingt-deux Septembre. Ce diſcours fut ſoutenu par les Repréſentans des autres Princes. Mais, ſans abandonner ce projet, les Légats ſe contenterent de le renvoyer à un autre tems. Vouloient-ils écarter pour toujours des demandes qui auroient cauſé beaucoup d'embarras à la Cour de Rome, ſi elles euſſent été ſuivies avec quelque vivacité ; avoient-ils ſimplement en vue d'arriver plus promptement au terme du Concile, en éloignant des queſtions incidentes, qui pouvoient encore l'occuper long-tems ? Peut-être ces deux motifs eurent-ils une égale part à leur conduite. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la propoſition dont nous parlons, fut la cauſe ou le prétexte de la re-

XVI. SIÈCLE.

traite précipitée des Ambaſſadeurs François.

XVI. SIÈCLE.

Vingt-cinquième & dernière ſeſſion, le trois Décembre 1563. Le bruit s'étant répandu que le Pape étoit tombé malade, & d'ailleurs les objets ſur leſquels il reſtoit à prononcer, étant ſuffiſamment préparés, on ſe hâta de terminer le Concile, & on anticipa la dernière ſeſſion qui avoit été indiquée au neuf Décembre. Après la Meſſe ſolemnelle, & les cérémonies accoutumées, le Célébrant publia trois Décrets de doctrine qu'on avoit dreſſés & approuvés dans les congrégations préparatoires : le premier, ſur le Purgatoire ; le ſecond, ſur le culte des Saints & des Reliques ; le troiſième ſur les images. On y remarque la ſageſſe & la préciſion qui caractériſent tous les autres Décrets émanés de cette auguſte aſſemblée. Le même Prélat fit enſuite lecture de deux Décrets de diſcipline : le premier diviſé en vingt-deux chapitres, concernant les Religieux & Religieuſes ; le ſecond contenant vingt-un articles, ſur l'excommunication, les cenſures, la vie que doivent mener les Evêques, & d'autres points de diſcipline générale.

L'inquiétude qu'on avoit eue en apprenant que le Pape étoit malade, avoit fait accélérer la ſeſſion, comme nous l'avons dit, de ſorte qu'on n'avoit pu y porter le Décret concernant les Indulgences. Mais le Concile ayant été raſſuré par des lettres du Pape même, on ſe raſſembla le quatre Décembre, en congrégation générale, pour ſtatuer ſur cet objet, & déclarer ſolemnellement la clôture du Concile. Le Décret, rédigé avec autant d'exactitude & de prudence que tous les autres, fut approuvé ſans reſtriction. Le Concile demanda enſuite que tous les Décrets faits ſous les Pontificats de Paul III & de Jules III, fuſſent lus, pour être approuvés de nouveau. Après cette lecture, le Secrétaire vint au milieu de l'aſſemblée, & demanda aux Peres s'ils vouloient qu'on déclarât le Concile terminé, & que les Légats ſollicitaſſent en ſon nom, auprès du Souverain Pontife, la confirmation de tous ſes Décrets proclamés dans les différentes ſeſſions. Tous, à l'exception de trois Evêques, répondirent qu'ils y conſentoient. Alors le Cardinal Moron, premier Légat & Préſident, donna la bénédiction

au Concile, & congédia les Peres, qui répondirent *Amen.*

XVI. SIÈCLE.

La plupart pleuroient de joie, de ſe voir enfin parvenus au terme de leurs travaux. Ils ſe félicitoient mutuellement d'avoir eu le bonheur de mettre la dernière main à ce grand ouvrage, commencé depuis dix-huit ans, & continué au milieu de tant d'embarras & de difficultés. Pour ſe conformer à la pratique des anciens Conciles, le Cardinal de Lorraine avoit compoſé des acclamations ſemblables à celles par leſquelles on avoit toujours terminé ces ſaintes aſſemblées. Il les prononça à haute voix. Elles contenoient des ſouhaits, des bénédictions & des actions de graces, pour le Pape, l'Empereur, les Rois, les Princes, les Républiques, les Evêques & les Ambaſſadeurs. Il finit par un applaudiſſement général & ſans reſtriction aux Décrets du Concile, en diſant : *C'eſt la foi de Saint Pierre & des Apôtres, c'eſt la foi des Peres, c'eſt la foi des Orthodoxes.* Après ces acclamations, les Peres dirent anathême aux héréſies & aux Hérétiques. Enſuite le Cardinal Moron entonna le *Te Deum*, qui fut continué

par toute l'aſſemblée. Lorſqu'il fut chanté, le même Cardinal donna la bénédiction aux Peres & leur dit : *allez en paix* : tous répondirent *Amen*. Mais avant de lever la ſéance, le Préſident défendit, ſous peine d'excommunication, à tous & chacun des Evêques, de partir ſans avoir ſigné les actes du Concile. Aucun d'eux n'y manqua. Ils étoient deux cent cinquante-cinq, en y comprenant trente-neuf Procureurs pour les abſens, ſept Abbés, & ſept Généraux d'Ordre. Tous ajouterent à leur ſignature, ces mots, *ſubſcripſi judicando*; *j'ai ſouſcrit en jugeant*, excepté les Procureurs à qui on n'avoit point accordé le droit de ſuffrage.

XVI. SIÈCLE.

Le Pape reſſentit une grande joie, lorſqu'il apprit l'heureuſe concluſion du Concile. Il ordonna des prières publiques, pour en rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces. Il aſſembla un grand Conſiſtoire, le 26 Janvier 1564, dans lequel il confirma tous les Décrets dreſſés & publiés à Trente, après avoir donné beaucoup d'éloges aux Légats & aux Evêques. La Bulle de confirmation fut rédigée le même jour, & ſignée de tous les Cardinaux.

XVI. SIÈCLE.

ARTICLE XII.

Réception & publication du Concile de Trente dans les divers Etats Catholiques de l'Europe.

APRÈS l'heureuſe concluſion du Concile de Trente, il reſtoit encore quelque choſe à faire pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage, & en tirer tout le fruit qu'on s'en étoit promis. C'étoit de procurer l'exécution de ſes Décrets en matière de foi, de diſcipline & de police, par l'acceptation de tous les Gouvernemens & de toutes les Nations de l'Europe catholique. Pie IV, & les Prélats de ſa Cour qui avoient le plus de crédit auprès de lui, & le plus d'habileté dans le maniement des affaires, ſentoient combien il étoit important que les actes d'un Synode qui avoit coûté tant de ſoins, paſſaſſent à la poſtérité, munis du ſceau d'une approbation univerſelle, & ſi propre à les rendre éternellement vénérables.

Nous avons vu que les Pères de Trente, avant

avant de se séparer, avoient terminé la dernière session, en chargeant les Cardinaux Moron & Simonetti, de procurer la confirmation de tout ce qui avoit été défini & réglé dans le Concile, touchant le dogme & les mœurs. Quoique cette demande, faite au nom de tous les Prélats de l'auguste assemblée, qui venoit de représenter l'Eglise universelle, dût flatter infiniment le Pape & le Collège des Cardinaux, parce qu'on pouvoit la regarder comme un aveu public de la prétention si chère aux Pontifes Romains, d'une autorité supérieure à tout, qui les élève même au-dessus des Conciles œcuméniques, cependant elle ne laissa pas de répandre l'alarme parmi tous les Officiers de cette Cour. Ils craignoient d'être obligés à l'exacte observation des différens articles de réformation qui les concernoient, & qui tendoient à réduire les immenses profits qu'ils tiroient de leurs emplois, dans l'expédition des affaires, qui ne pouvoient être consommées sans que leur ministère y concourût. Ils présentèrent au Pape des mémoriaux & des requêtes, où ils exposoient le préjudice infini que leur causeroient ces articles

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

de réforme, ſi l'on exigeoit qu'ils fuſſent exécutés à la rigueur, ajoutant que dans ce cas, il étoit de la juſtice du Saint Père, d'ordonner qu'ils fuſſent rembourſés du prix qu'ils avoient donné pour l'acquiſition de leurs Offices. Ces repréſentations étoient juſtes, & ce qui les rendoit encore plus dignes d'attention, c'eſt qu'on ne pouvoit reſtreindre les droits & les émolumens des Officiers attachés aux divers Bureaux de la Chancellerie & des autres départemens, ſans diminuer en même tems les revenus du Pape & ſon autorité. Auſſi ne manqua-t-on pas d'appuyer ſur cette obſervation, dans les Mémoires qui furent mis ſous les yeux de Pie IV.

Les Officiers ſubalternes, quelque intéreſſés qu'ils fuſſent à faire échouer le projet de la confirmation abſolue & illimitée, n'étoient pas les ſeuls qu'il alarmât. Les Cardinaux avoient, de leur côté, des inquiétudes qui n'étoient pas moins bien fondées. Ils ſe plaignirent qu'on alloit du même coup anéantir leurs privilèges & avilir leur dignité, ſi l'on confirmoit généralement tous les Décrets du Concile, & ſi l'on ne mettoit du moins quelque reſtriction à ceux

dont il étoit évident que l'application les feroit néceſſairement déchoir du haut rang qu'ils occupoient dans l'Egliſe ; ce qui ne pouvoit arriver, ſans que le Trône Pontifical perdît lui-même une partie de ſa grandeur & de ſon éclat. Ces réclamations embarraſſoient le Pape, d'autant plus qu'il ne vouloit pas que ſes ſucceſſeurs puſſent lui reprocher d'avoir porté la moindre atteinte aux droits de la Papauté & aux prérogatives du Cardinalat. Ainſi, pour ſe déterminer avec plus de maturité ſur le parti qu'il avoit à prendre, il nomma une Congrégation de Cardinaux, qu'il chargea de conférer enſemble ſur une affaire dont il voyoit toute la délicateſſe, & de chercher un moyen d'appaiſer les plaintes de ſa Cour, ſans préjudicier à l'autorité du Concile & à la ſienne.

XVI. SIÈCLE.

La Congrégation s'étant aſſemblée, il y eut un grand partage d'opinions parmi ceux dont elle étoit compoſée, & ce partage fit naître entre eux des débats aſſez vifs. La plupart étoient d'avis qu'il falloit annuller ou modifier les Décrets de réformation dont on ſe plaignoit, avant de les confirmer, plu-

XVI. SIÈCLE.

tôt que d'y donner atteinte, après qu'ils auroient été consacrés par l'autorité Pontificale. Ils ajoutoient que l'intention manifeste de ceux qui avoient sollicité si vivement la célébration du Concile, & qui l'avoient procurée, étoit de mettre des bornes plus étroites que jamais à l'autorité du Saint-Siège; que dans les conférences particulières & les sessions générales de cette assemblée, on n'avoit pas cessé de parler & d'agir d'après la persuasion que le Concile est au-dessus du Pape, & qu'il a le pouvoir de lui prescrire des loix; qu'on ne pouvoit pas avoir oublié combien les Evêques des diverses Nations avoient insisté sur ce principe, & plus particuliérement ceux d'Espagne & de France, & qu'il falloit donc, pour l'honneur du Saint-Siège & le maintien de son autorité suprême, montrer que c'est au Pape, non à recevoir la loi du Concile, mais à la lui donner, en cassant, ou en modérant quelques-uns de ses Décrets. D'autres Cardinaux, mais en plus petit nombre, opinèrent avec courage & liberté, pour la confirmation, sans atténuation & sans réserve. Ce sentiment renouvella toutes les inquiétudes, & fit

éclater les plaintes avec moins de ménagement. Cependant il étoit le plus fondé en raiſons, & le plus honorable au Saint-Siège. En effet, on ſavoit que toutes les Nations chrétiennes avoient demandé la réformation des abus de tout genre, qui, par le malheur des tems, s'étoient introduits, & pour ainſi dire, enracinés dans l'Egliſe; que ces abus, trop connus & trop réels, avoient ſervi de prétexte aux derniers Novateurs pour s'élever contre l'Egliſe Romaine, & de motif à pluſieurs Souverains pour accueillir les nouveaux Dogmes dans leurs Etats; que pendant la tenue du Concile, les Ambaſſadeurs de toutes les Puiſſances, les Députés de tous les Corps eccléſiaſtiques, & les Docteurs les plus célèbres, n'avoient pas ceſſé de rappeller aux Prélats aſſemblés la néceſſité de la réformation, comme le principal objet de leur ſollicitude; qu'il s'en falloit bien néanmoins, qu'on leur eût accordé ſur ce point toutes leurs demandes, quelque juſtes & ſolidement motivées qu'elles fuſſent. Ils concluoient de-là que le Pape & le ſacré Collège ſe couvriroient de honte aux yeux de toute la Chrétienté, ſi l'un

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

accordoit le moindre adouciſſement aux décifions du Concile, qui concernoient les mœurs ou la diſcipline, & ſi l'autre s'obſtinoit à ſolliciter des modifications auxquelles on donneroit par-tout les plus ſiniſtres couleurs.

Ces obſervations judicieuſes, loin de toucher ceux qui craignoient pour eux-mêmes & pour leurs créatures, l'exécution littérale des réglemens du Concile ſur la réformation, ne ſervirent qu'à les animer de plus en plus. Les eſprits s'échauffoient, & peut-être en ſeroit-on venu à quelque éclat fâcheux, lorſque Hugues Buon Compagno, Evêque de Trieſte, ouvrit un avis qui ramena le calme, après avoir développé des idées propres à concilier tous les intérêts. L'étendue & la ſévérité des Loix ne ſont pas eſſentiellement attachées aux termes plus ou moins forts, plus ou moins rigoureux, par leſquels elles ſont exprimées. Leur rigueur ou leur adouciſſement dans l'exécution, dépendent ſur-tout de l'uſage qui les modifie, & non de leur texte littéral, qui ſe prête toujours aux interprétations qu'on veut lui donner; mais c'eſt beaucoup plus encore de celui à qui le ſoin

& le pouvoir de les faire obſerver ſont confiés, qu'elles tirent tout ce qu'elles ont de réel dans leur application à tous les cas particuliers qu'elles embraſſent. Qu'on ne s'effraie donc pas d'une confirmation pure & ſimple des Décrets du Concile, qui ne pourront avoir de force qu'autant qu'on voudra leur en donner. Il ſuffit que le Pape ſe réſerve le droit de ſtatuer ſeul ſur toutes les difficultés qui pourront s'élever à l'occaſion des réglemens faits à Trente ſur la morale & la police eccléſiaſtique. Le Souverain-Pontife peut aiſément remplir cet objet, en établiſſant une Congrégation permanente, en forme de Tribunal, avec attribution de juger, ſans ſon autorité, toutes les conteſtations qui naîtront dans la ſuite, tant ſur le vrai ſens, que ſur les diverſes applications des Décrets du Concile; & défenſes à tous autres, ſoit Docteurs particuliers, ſoit Compagnies ſavantes, de s'arroger le droit de les interpréter, même ſous prétexte d'en concilier la teneur avec celle des autres Loix de l'Egliſe. Buon Compagno termina ſon avis, en ajoutant, que par ce moyen, non-ſeulement les Décrets de Trente ne préjudicieroient en rien, ni à

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

l'autorité du Pape, ni aux intérêts de la Cour Romaine, mais qu'ils contribueroient même à l'aggrandiſſement de l'une & de l'autre, ſi l'on étoit attentif à profiter des occaſions qui ſe préſenteroient d'en tirer avantage.

Cet avis, dicté par une politique adroite & profondément rafinée, quoique peu digne d'éloges, réunit tous les ſuffrages des Commiſſaires. Il fut ſurtout infiniment agréable à Pie IV, parce qu'il faiſoit ceſſer des clameurs qui l'inquiétoient, & qu'il fixoit à propos ſes incertitudes. Il adopta donc dans toutes ſes parties, le plan tracé par l'Evêque de Trieſte, & fit rédiger la Bulle de confirmation, d'après les vues que ce Prélat avoit ſi habilement développées. Elle fut propoſée dans un Conſiſtoire nombreux que le Pape tint le 26 Janvier 1564; & malgré quelques nouvelles plaintes élevées par certains membres du ſacré Collège, elle fut publiée le même jour. Pie IV, après avoir rappellé en peu de mots les cauſes pour leſquelles le Concile de Trente avoit été aſſemblé, les obſtacles qui en avoient traverſé à différentes fois les opérations, & la manière dont il avoit été heureu-

ſement terminé, déclare qu'après avoir reconnu qu'il n'y a rien que d'orthodoxe, d'utile & de ſalutaire dans les définitions & les Décrets de cette ſainte aſſemblée, il les confirme par l'autorité apoſtolique, voulant qu'ils ſoient gardés & réligieuſement obſervés dans toute l'étendue de l'Egliſe, ordonnant aux Patriarches, Métropolitains, Evêques, & autres Paſteurs, de s'y conformer dans l'enſeignement & la conduite; conjurant l'Empereur, les Rois, les Princes & les Républiques d'en procurer l'exécution de tout leur pouvoir dans leurs Etats, & de ne pas permettre qu'il y ſoit porté atteinte par aucun de leurs ſujets; défendant à toutes perſonnes eccléſiaſtiques ou ſéculières de publier aucunes gloſes, annotations, & commentaires ſur ces ſaints Décrets, & voulant enfin que s'il y a dans les définitions & ordonnances émanées du Concile quelque choſe qui ait beſoin d'être éclairci ou interprêté, l'on ne s'adreſſe qu'au Saint-Siège, auquel la connoiſſance & la déciſion en ſont ſpécialement réſervées. Par une autre Bulle du même tems, le Pontife déclara que le Concile, dans tout ce qu'il avoit jugé & ſtatué,

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

étoit obligatoire pour toute la terre, à compter du 1er. Mai 1564, même pour les pays où ſes actes n'avoient pas encore été publiés.

Les obſtacles que la confirmation du Concile avoit rencontrés dans le ſein même de la Cour de Rome, & qu'on venoit d'applanir, n'étoient pas les plus difficiles à ſurmonter. On en devoit rencontrer d'autres plus conſidérables du côté des Princes & des Souverainetés, dont la réſiſtance exerceroit d'une manière plus ſérieuſe la politique des Papes & de leur Conſeil. Cependant, Pie IV ayant fait imprimer le recueil des Décrets, auxquels il avoit mis le ſceau de ſon autorité, chargea ſes Nonces, répandus dans toutes les Cours, d'en remettre un exemplaire aux Souverains & aux Républiques, avec ordre à ces Miniſtres de ne rien négliger pour obtenir qu'ils fuſſent reçus, publiés & obſervés ſans reſtriction dans tous les Etats de l'Europe catholique. Les Vénitiens furent les premiers à les accepter. Le Sénat, en qui réſide la puiſſance légiſlative, ordonna, ſi-tôt qu'ils lui furent préſentés, qu'ils ſeroient publiés ſolemnellement dans l'Egliſe de S. Marc, &

mis à exécution dans tous les pays de ſa domination. Mais une docilité ſi prompte & dont la Cour de Rome fut ſi flattée, n'empêcha pas cette République de conſerver ſes anciens uſages, & de s'y maintenir avec beaucoup de vigueur, contre les entrepriſes des Papes, toutes les fois que ceux-ci ſe permirent des démarches tendantes à les attaquer. Sébaſtien, Roi de Portugal, ſuivit ſans difficulté le même exemple. Sigiſmond III, Roi de Pologne, ſollicité par le Cardinal Commendon, Légat du Saint-Siège, & ſubjugué par l'éloquence impoſante de ce Prélat, conclut impérieuſement à l'acceptation pure & ſimple, dans une Diète générale de la Nation Polonoiſe, qui ſe trouvoit aſſemblée pour d'autres affaires, ſans aucune délibération préalable, & ſans attendre qu'on eût recueilli les ſuffrages, ſuivant la coutume, qui a force de loi, chez ce peuple ſi fier & ſi jaloux de ſa liberté.

XVI. SIÈCLE.

Quant aux Princes & aux Villes qui avoient embraſſé la prétendue Réforme, on ne dut pas être étonné qu'ils réfuſaſſent de ſe ſoumettre aux déciſions faites contre une doctrine qu'ils appel-

XVI. SIÈCLE.

loient le pur Evangile. Ce refus étoit une conséquence nécessaire de leurs principes, & de la forme de gouvernement établie dans leurs Eglises. Il auroit fallu commencer par les rendre Catholiques, & les amener à faire abjuration de leurs erreurs, avant d'obtenir d'eux qu'ils souscrivissent au jugement qui les condamnoit. Aussi vit-on les Ministres de la Confession d'Ausbourg se hâter, sans y être provoqués, de manifester leur opposition, & protester unanimement contre les déterminations du Concile, comme émanées d'un Tribunal dont ils ne reconnoissoient pas l'autorité. Ils étoient cependant, eux & les Princes qui les appuyoient de leur Puissance, du nombre de ceux qui avoient sollicité plus vivement la célébration du Concile; ils avoient demandé d'y être entendus; on leur avoit accordé pour s'y rendre, pour y produire librement leurs difficultés, toutes les sûretés qu'ils pouvoient raisonnablement exiger, & les ordres nécessaires à cet effet avoient été expédiés dans la forme qu'ils avoient desirée. Ils ne pouvoient donc pas se plaindre qu'on les eût condamnés sans les entendre.

Mais la conduite qu'ils tinrent alors, est celle que tiendront toujours ceux qui s'étant ſouſtraits à la ſeule autorité, capable de fixer l'eſprit humain dans les objets de la foi, ſeront parvenus au point de ne ſuivre plus d'autre guide qu'une raiſon, dont ils devroient néanmoins connoître mieux que perſonne la foibleſſe, l'incertitude & les égaremens.

XVI. SIÈCLE.

On ignore comment les Magiſtrats des Cantons catholiques de Suiſſe ſe comportèrent dans cette circonſtance. Pie IV leur écrivit comme aux autres Souverains, & leur fit remettre les actes du Concile, en témoignant le deſir qu'il avoit d'apprendre le ſuccès des ordres qu'il les engageoit à donner, pour que les Décrets de cette auguſte aſſemblée fuſſent publiés & obſervés dans les pays de leur obéiſſance. Mais la conſtance & la fidélité de ces peuples à conſerver l'ancienne foi de leur père, au milieu des exemples contagieux dont ils étoient environnés de toutes parts, ne permet pas de douter qu'ils n'aient ſaiſi avec zèle cette occaſion de donner au Chef de l'Egliſe une nouvelle preuve de leur reſpect & de leur docilité.

XVI. SIÈCLE.

Malgré les intentions favorables de Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, à l'égard du Concile, & malgré les lettres preſſantes que Pie IV lui écrivit pour l'exhorter à le faire recevoir dans ſes Etats, elle ne put donner au Pontife la ſatisfaction qu'il attendoit d'elle, ni ſuivre les mouvemens que ſa piété lui inſpiroit. Les troubles que les diſputes de Religion avoient excité dans ſon Royaume, la chaleur des eſprits portée au plus haut degré d'effervescence, dans toutes les claſſes des Grands & du peuple, l'étendard de la révolte levé dans pluſieurs contrées, & les excès auxquels ſe livroient les différens partis qui diviſoient la Capitale & les Provinces, ne permettoient pas à cette Princeſſe, ſi fameuſe par ſes fautes & ſes malheurs, de rien faire dans ces conjonctures, qui pût ſervir d'aliment aux diſcordes publiques, & de prétexte aux ſujets mal-intentionnés, pour attiſer le feu de la rébellion, & augmenter le nombre de leurs partiſans. Elle ſe contenta donc pour elle-même d'une ſoumiſſion intérieure, & abandonna le reſte à la prudence des Evêques, en eſpérant des tems plus heureux, qu'elle ne vit jamais éclore.

Philippe II, Roi d'Eſpagne & de Naples, Souverain du Milanès & des Pays-Bas, Monarque abſolu, jaloux à l'excès des droits de ſa Couronne, & des prérogatives de la ſouveraine puiſſance, qu'il étendoit toujours auſſi loin qu'il étoit poſſible, mais politique adroit, diſſimulé, qui donnoit à toutes ſes démarches l'empreinte de ſon caractère artificieux, affecta de ſe parer au-dehors d'une ſoumiſſion ſans réſerve aux Décrets du Concile. Si-tôt qu'il eut reçu des mains du Nonce le Recueil des Actes & la Bulle de confirmation, il ordonna que la publication ſolemnelle en fût promptement faite dans toute l'Eſpagne & dans les autres pays de l'ancien & du nouveau monde, ſoumis à ſa domination. Mais en même tems il donna des ordres ſecrets qui exprimoient ſes vraies intentions au Vice-Roi de Naples, à Marguerite de Parme, ſa tante, Gouvernante des Pays-Bas, & à tous ſes repréſentans dans les autres Seigneuries de ſa dépendance. Il vouloit que la réception du Concile, ne changeât rien aux uſages de chaque pays, aux fonctions de ſes Miniſtres & de ſes Juges, aux immunités de chaque

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

Nation, & aux Privilèges dont il étoit lui-même en poſſeſſion, comme Prince & Magiſtrat ſuprême. D'après ces reſtrictions tacites qu'il mettoit aux Décrets de Trente, il fit rédiger, par des Juriſconſultes habiles, tant à Naples qu'en Flandres, des Mémoires où toutes les déciſions & tous les réglemens qui pouvoient bleſſer ſon autorité, les loix anciennes, & les franchiſes du pays, étoient ſoigneuſement annotés; & de peur que le Pape, ſes Délégués, & les Evêques entrepriſſent d'établir quelque innovation dans le Gouvernement eccléſiaſtique ou civil, à la faveur du Concile, il déclara, mais toujours ſecrétement, les réſerves qu'il entendoit qu'on y mît dans la pratique. Ses intentions furent exactement ſuivies, en ſorte que ni les droits de la ſouveraineté, ni les coutumes nationales n'éprouvèrent aucun changement en Eſpagne, à Naples, en Sicile, & dans les Pays-Bas, ſans que la Cour de Rome eût ſujet de ſe plaindre.

Elle rencontra de plus grandes difficultés en Allemagne, lorſqu'elle y fit propoſer la réception pure & ſimple du Concile à l'Empereur, & aux Princes

qui compoſent avec lui cette auguſte confédération de Souverains, appellée le Corps Germanique. Sans parler des Proteſtans, dont la façon de penſer étoit connue, Ferdinand, Chef de l'Empire, Maximilien II, ſon fils, Roi des Romains, Albert, Duc de Bavière, & d'autres membres illuſtres de ce grand Corps, qui font profeſſion de n'obéir qu'aux Loix qu'ils ſe ſont données eux-mêmes par l'union de leurs ſuffrages, croyoient voir dans les Décrets, dont on leur demandoit l'obſervation, pluſieurs choſes contraires à leurs droits & à leur dignité. Ils en firent dreſſer un Mémoire fort étendu par des Savans qui avoient le plus approfondi la Légiſlation & les Concordats ſur leſquels repoſe la liberté publique des divers Etats en Allemagne. Ils ſe plaignoient ſur-tout qu'on n'avoit point eu égard aux juſtes demandes qu'ils avoient faites par leurs Ambaſſadeurs & leurs Théologiens, pendant la tenue du Concile; ils ſembloient prétendre qu'on revînt ſur ces objets, pour les régler à leur ſatisfaction; ils vouloient du moins, qu'à leur ſollicitation, fondée ſur le deſir de maintenir la paix entre leurs ſujets, & de faciliter le retour de ceux qui

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

avoient embraſſé les nouvelles opinions, on accordât l'uſage de la coupe aux Laïcs qui le deſiroient, & aux Prêtres qui s'étoient ſéparés de la Communion Romaine pour ſe marier, la liberté de conſerver leurs épouſes en y rentrant; ils ajoutoient même qu'on pourroit permettre de choiſir des gens d'une vie régulière & d'une réputation irréprochable, parmi ceux qui ſeroient engagés dans le mariage, pour les élever au Sacerdoce, lorſqu'il n'y auroit pas aſſez de Prêtres pour faire le ſervice des Egliſes.

Ces demandes & les diſpoſitions peu favorables au Concile, qu'elles annonçoient dans le Corps Germanique, donnoient beaucoup d'inquiétude à Pie IV. Il aſſembla pluſieurs fois le Conſiſtoire, pour en délibérer avec les Cardinaux qui formoient ſon Conſeil. Après avoir peſé les avantages & les inconvéniens des deux principaux chefs ſur leſquels on inſiſtoit, il ſe détermina enfin à permettre l'uſage de la coupe aux Laïcs, mais il ne répondit point ſur l'objet qui concernoit le mariage des Prêtres. Il penſa que l'Empereur & les autres Princes lui ſauroient gré de ſa condeſcendance, & qu'ils ne le preſſeroient

pas davantage ſur l'article, que des conſidérations puiſſantes ne lui permettoient pas de leur accorder. Ferdinand mourut dans le cours de cette négociation. Maximilien II, qui lui ſuccéda, crut qu'il étoit de ſon intérêt de ſe concilier la bienveillance du Pape, en déférant à ſes deſirs au ſujet de l'acceptation & de la publication du Concile. Mais il ne put l'ordonner d'abord que dans ſes Etats particuliers. Pour l'étendre au reſte de l'Allemagne, il falloit avoir le conſentement des Princes qui jouiſſent des droits régaliens dans les pays de leur obéiſſance. Enfin, tous les obſtacles qui retardoient la concluſion de cette grande affaire, furent applanis dans une Diète, convoquée à Ausbourg en 1566. Ce fut encore le Cardinal Commendon, Prélat infiniment recommandable par ſes vertus, & par ſon habileté à manier les eſprits, qui eut la gloire de terminer cette négociation, dont la Cour de Rome ne pouvoit deſirer une plus heureuſe iſſue.

XVI. SIÈCLE.

Pour mettre le comble aux vœux de Pie IV, & conſommer entiérement la grande affaire qui devoit rendre ſon Pontificat glorieux & mémorable, il ne

XVI. SIÈCLE.

lui reſtoit plus qu'à faire recevoir & publier le Concile de Trente en France. Mais il y rencontra des difficultés qu'il ne put ſurmonter, & que ſes ſucceſſeurs juſqu'à ce jour n'ont pas encore eu la conſolation de voir détruites, malgré leur zèle & leur perſévérance à ſuivre cet objet. Leurs tentatives réitérées, leurs ſollicitations preſſantes & l'activité de leurs Miniſtres, dans les conjonctures qui paroiſſoient les plus favorables, ont toujours échoué; & par une ſuite de ce mauvais ſuccès, les choſes en ſont venues au point que Rome a ceſſé depuis long-tems de renouveller ſes inſtances à ce ſujet, & qu'on n'en parle plus. Si les Papes n'ont point obtenu ce qu'ils demandoient ſur un article qui les intéreſſoit auſſi fort que celui-là, ce n'eſt pas que leurs intentions n'aient été puiſſamment & conſtamment ſecondées par le haut Clergé du Royaume, depuis la concluſion du Concile en 1564, juſqu'à l'aſſemblée de 1615, qui ſe permit d'en faire une ſorte d'acceptation, mais ſans effet, parce que l'autorité Royale n'y ayant point concouru, elle a toujours été regardée comme illégale & non avenue. En vain les Papes ont-

ils employé ſucceſſivement, & les talens de leurs Nonces ordinaires, & la voie de ces Ambaſſades ſolemnelles, qu'on appelle Légations, telles que furent celles du Cardinal Alexandrin, ſous Pie V, en 1572, & celle du Cardinal des Urſins la même année, ſous Grégoire XIII. En vain les Evêques revinrent-ils à la charge, & accumulèrent-ils remontrances ſur remontrances, pour la même fin, toutes les fois qu'ils ſe trouvèrent aſſemblés ſous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, & ſous la minorité de Louis XIII. Toutes ces démarches furent inutiles, & chaque fois qu'on les a renouvellées, pendant plus d'un demi-ſiècle, la Cour a toujours répété la même réponſe, ſavoir, qu'en ce qui concerne les déciſions du Concile ſur le Dogme, l'acceptation demandée étoit inutile, attendu qu'il n'y avoit en ce point qu'une ſeule & même façon de penſer chez toutes les Nations Catholiques; mais qu'a l'égard de la diſcipline & la police, on remarquoit dans les Décrets de Trente un ſi grand nombre de diſpoſitions abſolument contraires à l'autorité du Roi, aux fonctions eſſentielles des Magiſtrats,

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

aux maximes & aux loix anciennes du Royaume, aux droits & franchiſes de la Nation, aux privilèges des Chapitres, aux règles conſtamment ſuivies ſur le patronage laïc, & ſur l'adminiſtration des Collèges & des Hôpitaux, enfin aux libertés de l'Egliſe Gallicane, que la publication & l'obſervation de ces Décrets en France, ne pouvoient être accordées, ſans ébranler la conſtitution de l'Etat, & ſans anéantir ſes coutumes les plus précieuſes & les plus ſacrées.

Tout ce que la Cour de Rome & les partiſans les plus zélés qu'elle avoit en France purent oppoſer à des motifs ſi ſolides & ſi reſpectables, ne fut pas capable de les affoiblir, & de faire changer de réſolution à nos Rois, ni aux Magiſtrats du Conſeil & des Parlemens. Pour montrer qu'on ne ſe conduiſoit pas dans cette affaire par prévention & par caprice, Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, aſſemblèrent pluſieurs fois en leur préſence, ce qu'il y avoit d'hommes plus éclairés parmi les Conſeillers d'Etat, les Membres du Parlement de Paris, & les Juriſconſultes. On diſcuta mûrement &

sans partialité, dans ces conférences, les raisons pour ou contre; & le résultat fut toujours qu'il étoit impossible d'autoriser le Concile en France dans tout ce qui n'appartient pas à la foi, si l'on vouloit en même tems conserver à la Couronne ses prérogatives inaliénables, & à l'Eglise Gallicane l'héritage des anciens Canons qui avoient été durant tant de siècles le fondement de sa gloire & de sa liberté.

Il parut divers écrits, avoués par le Gouvernement, pour exposer aux yeux de la Nation les raisons qui empêchoient nos Souverains de déférer aux desirs des Pontifes Romains, & aux représentations des Evêques François. On distingue parmi ces écrits une consultation rédigée en 1569, par Charles Dumoulin, le plus célèbre Jurisconsulte de son siècle, un Mémoire plein de force & de dignité, fait à la demande du Roi Henri III, & remis à ce Prince en 1583, par Jacques Faye, Sieur d'Espesses, Avocat-Général au Parlement de Paris, & une longue remontrance du même, prononcée dans la conférence d'Evêques & de Magistrats, tant du Conseil que du Parlement,

qui fut tenue en 1585, ſur la réception du Concile, ſi ſouvent propoſée & ſi perſévéramment rejettée. Pour ne rien omettre d'eſſentiel ſur cette matière, nous croyons qu'il eſt à propos de donner ici une courte notice des trois pièces qui furent les plus recherchées dans leur tems.

XVI. SIECLE.

La Conſultation de Dumoulin, écrite du ſtyle de ſon ſiècle, c'eſt-à-dire, en termes ſurannés pour la plupart, & avec des tournures que l'uſage a proſcrites depuis, ne manque cependant pas de force & d'énergie. Elle eſt compoſée de cent paragraphes, dans leſquels l'Auteur a relevé tout ce qu'il a cru découvrir de répréhenſible dans les Actes & les définitions du Concile, objet de ſes obſervations. Il quitte ſouvent le ton grave & modéré du Juriſconſulte, pour prendre celui du Déclamateur & de l'Ecrivain ſatyrique. Le partiſan des nouvelles opinions ſe montre à découvert dans la plupart de ſes critiques, & l'on voit, ſur-tout dans les endroits de ſon Mémoire où il s'anime davantage, qu'il ſeroit moins attentif & moins intéreſſé à trouver des vices de fonds, ou de forme, dans les Décrets ſur leſquels

lesquels il fait tomber sa censure, s'ils n'étoient pas l'ouvrage d'un Synode, qui a foudroyé des erreurs dont il paroît profondément pénétré. Cet esprit de prévention & d'opiniâtreté l'égare fréquemment, en le détournant de son objet; & les expressions peu mesurées qu'il met sous sa plume, se mêlant aux observations les plus judicieuses, elles les déparent au point de leur faire perdre une partie de leur mérite. Il refuse le titre & les caractères de Concile œcuménique à l'assemblée des Prélats réunis à Trente, pour statuer sur les nouvelles doctrines qui troubloient toute l'Eglise, & réformer les abus qui s'étoient introduits dans les diverses branches de la police ecclésiastique. Il appuie cette assertion sur trois argumens principaux, auxquels il tâche de donner toute la force dont elles sont susceptibles, en les développant par une suite de raisonnemens & d'inductions, dont sa dialectique, souvent insidieuse, & quelquefois pressante, tire tout l'avantage qu'elle peut. 1°. Il suppose que les Papes, depuis Adrien VI, jusqu'à Pie IV, n'ont point rempli la promesse qu'ils avoient faite par leurs Ministres

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

auprès des Princes Catholiques & Proteſtans ; ils avoient promis, dit-il, un Concile libre, & celui qu'ils ont fait tenir ſous la préſidence de leurs Légats, dont l'autorité venoit d'eux, n'a joui d'aucune liberté, Rome ayant dirigé tout ce qui s'eſt fait, & nulle délibération n'ayant été conſommée ſans ſes ordres, ou ſon conſentement. 2°. Il prétend que la France, ayant proteſté contre le Concile, le 1 Septembre 1551, par l'organe de Jacques Amiot, Abbé de Bellozane, envoyé à Trente par le Roi Henri II, & par le miniſtère d'Arnaud du Ferrier, de Louis de ſaint Gelais, Sieur de Lanſac, & de Gui du Faur, Sieur de Pibrac, Ambaſſadeur de Charles IX, le 22 Septembre 1563, tout ce qui s'eſt paſſé, tant à Rome qu'à Trente, depuis ces deux époques, doit être cenſé nul & illégitime. 3°. Il ſoutient que le Concile a été diſſous & rompu deux fois ; la première lorſqu'il fut transféré à Boulogne par Paul III, en 1547 ; la ſeconde à la mort de Jules III, en 1555 ; & la raiſon qu'il donne de cette rupture du Concile, aux deux époques indiquées, c'eſt que s'il eût ſubſiſté, le droit d'élire les ſucceſſeurs

des Papes, Paul III & Jules III, lui auroit appartenu, & non au Collège des Cardinaux, comme les Conciles de Conſtance & de Baſle avoient élu, l'un Martin V, l'autre Eugène IV. De ces obſervations, Dumoulin paſſe au détail des Décrets, prononcés par les Prélats de Trente, ſur les matières de diſcipline & de gouvernement ſpirituel. Il les ſuit pied à pied, & il trouve des défauts accumulés. C'eſt-là qu'il ſe livre à toute la chaleur & à toute l'injuſtice de ſes préjugés contre l'Egliſe Romaine; Il relève tout, comme ſi on n'avoit rien ſtatué qui ne fût repréhenſible, & qui ne méritât la plus juſte cenſure. On voit qu'il éprouve un plaiſir ſecret à réunir tant de critiques, & le motif qui l'anime agit tellement ſur ſon eſprit, qu'il le rend minutieux, trainant, inexact dans les faits ſur leſquels il s'appuie, peu conſéquent dans les raiſonnemens auxquels il ſe livre; & moins ſolide encore dans les principes qu'il s'efforce d'établir. Voilà tout ce qu'il y a de remarquable dans le prolixe écrit de Charles Dumoulin.

XVI. SIÈCLE.

Nous réuniſſons dans la même analyſe le Mémoire que Jacques Faye d'Eſpeſſes

XVI. SIÈCLE.

rendit public en 1583, & le diſcours qu'il prononça dans la conférence de 1585, parce que ces deux pièces portent ſur les mêmes principes, & renferment les mêmes vues. Ce Magiſtrat, en commençant ſon Mémoire, rappelle ce qui s'étoit paſſé en 1551, 1560, 1561 & 1563, de la part de nos Rois, pour aller au-devant des atteintes qui pourroient être portées à leur autorité, aux droits ſacrés de leur Couronne, & aux maximes du Royaume. Les réquiſitions & proteſtations faites publiquement à cet effet dans le Concile même par les Ambaſſadeurs de France, au nom de Henri II & de Charles IX, ne ſont point oubliées. Il met enſuite au nombre des griefs de la Cour & du Parlement contre le Concile, la préſéance donnée à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur celui de France, dans les aſſemblées publiques, & juſque dans les cérémonies de Religion. Il taxe cette conduite, ordonnée par le Pape, & autoriſée par le Concile, malgré les plus fortes réclamations, comme une inſulte faite à la dignité de la Couronne, & à l'honneur de la Nation. De-là il paſſe aux autres chefs plus importans par leur

objet & par les ſuites fâcheuſes qu'ils ne manqueroient pas d'avoir, ſi le Prince & les Magiſtrats laiſſoient introduire en France toutes les règles de police & d'adminiſtration eccléſiaſtique, qu'on lit dans les actes du Concile. Il entre après cela dans le détail de ces nouvelles règles, ſubſtituées à celles qui ont toujours été ſuivies dans le Royaume, & il montre en quoi elles lui paroiſſent préjudiciables au Roi, à l'Etat, à la juriſdiction des Juges ſéculiers, & aux libertés de l'Egliſe Gallicane, libertés ſi reſpectables par leur antiquité, & ſi néceſſaires à conſerver pour l'honneur de l'Egliſe nationale, & pour la ſûreté des fidèles. A la ſuite de ces réflexions, vient un parallèle, où remontant aux premiers ſiècles qui ſe ſont écoulés après l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, il compare ce qu'étoit alors le gouvernement eccléſiaſtique, quant au ſpirituel & au temporel, avec ce qu'il eſt devenu, depuis que la Cour de Rome a trouvé le moyen d'attirer à elle la connoiſſance de preſque toutes les affaires de ce genre, & il fait voir que ce pouvoir acquerroit encore une nouvelle étendue, à la faveur des Décrets qu'on tra-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

vaille à introduire dans le Royaume, par une acceptation revêtue des formes légales. Il conclut, de tout ce qu'il a dit, qu'autoriſer l'exécution du Concile, par rapport à la diſcipline, ce ſeroit conſentir à l'établiſſement d'une inquiſition, qui deviendroit la cauſe des plus grands malheurs. En finiſſant, l'Auteur du Mémoire attribue les mouvemens que ſe donnoient les Miniſtres de la Cour Romaine pour obtenir la publication du Concile en France, aux intrigues du Roi d'Eſpagne, malheureuſement trop ſecondées par un grand nombre de mauvais citoyens, & il reproche au Pape d'entrer dans les vues de ce Prince, d'épouſer hautement ſes intérêts, & de s'unir à lui pour exciter de nouveaux troubles dans le Royaume.

Cependant le haut Clergé ne renonçoit pas à l'eſpoir de faire admettre & publier les Décrets du Concile, malgré l'oppoſition du ſecond ordre.

Il y a une choſe ſinguliérement remarquable dans l'hiſtoire des démarches ſi vives & ſi longuement ſoutenues, par la Cour de Rome, pour faire exécuter les Décrets de Trente en France, c'eſt ce qui ſe paſſa dans les prétendus Etats

de la ligue en 1593. Le Cardinal de Plaiſance, Légat du Pape Grégoire XIII, auprès des Ligueurs, ayant preſſé fortement cette aſſemblée, dans laquelle il ſuppoſoit que l'autorité publique ſe trouvoit alors réunie, de donner au Concile la ſanction qui lui étoit néceſſaire pour avoir force de Loi dans le Royaume, par une acceptation pure & ſimple, laquelle étoit, à ſon avis, le ſeul moyen de conſerver la Religion catholique, pour laquelle on avoit tant combattu; la choſe ayant été miſe en délibération, pluſieurs objectèrent les droits du Trône, les privilèges de la Nation, & les libertés de l'Egliſe Gallicane, comme peu conciliables avec les Décrets dont on demandoit l'obſervation. En conſéquence, on nomma deux Commiſſaires, pour examiner les actes du Concile, & remarquer ce qu'ils y trouveroient de contraire à la diſcipline, aux Loix anciennes & aux uſages du Royaume. Cet examen fut confié à deux Magiſtrats qui avoient autant de probité que de lumières, & qui, bien qu'engagés dans le parti du Duc de Mayenne, étoient l'un & l'autre très-éloignés de l'eſprit de faction. C'étoient Jean le Maître, Préſident au Parlement,

XVI. SIÈCLE.

& Guillaume du Vair, Conſeiller, qui fut enſuite Maître des Requêtes, Evêque de Lizieux, & Garde-des-Sceaux ſous Louis XIII. Ils firent leur rapport dans une aſſemblée générale, & l'on y voit que leurs remarques ſont à peu de choſe près, les mêmes qui avoient été faites tant de fois. Les inconvéniens qu'ils trouvoient à la réception du Concile, ſe réduiſoient en général, & pour le fond, à ceux qu'avoient déjà expoſés Dumoulin & d'Eſpeſſes. On peut conſulter cette pièce intéreſſante, qui nous a été conſervée dans les Mémoires du tems.

Cependant le haut Clergé ne renonçoit pas à l'eſpoir qu'il entretenoit de faire admettre & publier les décrets du Concile dans le Royaume, malgré l'oppoſition du ſecond ordre. Il répéta ſes requêtes & ſes remontrances ſous quatre de nos Rois, preſque d'année en année, juſqu'à la fin de ce ſiècle, & dans les premiers tems du ſuivant. Il les renouvella avec une ardeur plus vive que jamais pendant la tenue des Etats-Généraux de 1614 & 1615. A force de mouvemens & d'inſtance, il réuſſit à faire entrer dans ſes vues, la

Chambre de la Nobleſſe ; mais il rencontra dans celle du Tiers-Etat une réſiſtance vigoureuſe, dont il ne put triompher. La reſtauration de la diſcipline, la correction des mœurs, la réforme des coutumes abuſives, & par-conſéquent l'honneur de l'Ordre eccléſiaſtique, étoient les points ordinaires ſur leſquels rouloient toutes les harangues des Prélats qui venoient aux pieds du Trône porter les vœux de leurs collégues. Malheureuſement quelques-uns d'eux avancerent dans leurs diſcours que nos Rois avoient conſenti aux décrets du Concile par leurs Ambaſſadeurs. Des propoſitions ſi contraires à des faits tout récens, dont les témoins exiſtoient encore, furent relevées avec force, toutes les fois qu'on ſe permit de les hazarder. On obſervoit, en outre, que les loix eccléſiaſtiques ſur les bonnes mœurs, la réſidence, la décence extérieure, l'obligation d'enſeigner, & contre la pluralité des bénéfices, étoient faites depuis long-tems ; que la réception des décrets du Concile de Trente n'y ajouteroit rien ; qu'il ne tenoit qu'aux Evêques de s'y conformer, & que c'étoit le meilleur moyen de prouver à tout le

XVI. SIÈCLE.

monde que leur zèle étoit pur & véritablement désintéressé. Ce fut en particulier, la réponse que fit, aux représentations du Clergé, le Président Miron, au nom de la Chambre du Tiers-Etat, en 1615.

XVI. SIECLE.

Dans plusieurs de leurs remontrances, les Evêques avoient proposé une forme d'acceptation avec des réserves & des restrictions, qui tomberoient sur les articles qu'on ne vouloit pas admettre, & qui mettroient à couvert les droits de la souveraineté, la dignité du Trône, les maximes du Royaume & les libertés de l'Eglise Gallicane. Ils alloient même jusqu'à promettre que le Pape se prêteroit à cet accommodement, & qu'il donneroit un Bref pour autoriser & maintenir les usages de la France. Mais on répondoit à cela, 1°. que des usages aussi vénérables par leur antique origine, & aussi chers à la nation par les avantages qu'elle en avoit retirés, ne devoient pas être compromis; qu'en se contentant du Bref proposé, on reconnoîtroit que les franchises & coutumes du Royaume ne sont que des concessions & des graces du Saint-Siége, qui pourroit les révoquer dans un tems,

comme il auroit pu les accorder dans un autre, & que Rome ne manqueroit pas de ſe prévaloir d'un pareil aveu, toutes les fois que l'occaſion s'en préſenteroit. XVI. SIÈCLE.

Enfin, dans l'aſſemblée générale de 1615, le Clergé, fatigué ſans doute de tant d'inutiles tentatives, qui fatiguoient auſſi la Cour, fit une délibération par laquelle tous les Evêques préſens s'engagèrent à obſerver eux-mêmes, & à faire obſerver dans leurs Diocèſes, les décrets du Concile. Cette eſpèce d'acceptation ſuppléoit en quelque maniere celle que le Gouvernement avoit toujours refuſée, & terminoit de la part du Clergé, une affaire qui l'occupoit depuis plus de cinquante ans, & qu'il ne vouloit pas paroître avoir abandonnée par laſſitude ou par foibleſſe. Elle fut due aux ſoins du Cardinal de la Rochefoucault, Prélat d'un grand zèle & d'une éminente vertu, mais qui paſſoit pour être très-attaché aux principes ultramontains. Louis XIII déſapprouva cette démarche. Il promit, dans la Conférence de Loudun, en 1616, qu'elle n'auroit point de ſuite, & qu'il ne permettroit jamais qu'il fût rien fait,

au ſujet du Concile de Trente, ſans ; ou contre ſon autorité. Ce ſont les propres expreſſions de ce Prince.

XVI. SIÈCLE.

Les choſes en ſont reſtées dans ces termes depuis les premières années du ſiècle dernier, juſqu'à préſent, & il eſt vraiſemblable qu'elles ne changeront pas à l'avenir. Cependant, on peut aſſurer qu'il n'y a peut-être pas de pays dans toute l'Europe catholique, où les définitions du Concile de Trente ſur le dogme, ſoient plus ſincèrement reſpectées qu'en France. On les cite, comme des Jugemens irréformables & des oracles ſacrés, dans les écoles publiques, dans les Ouvrages théologiques & dans les inſtructions populaires, parce que l'Egliſe de France a reconnu ſa Foi, qui eſt celle de tous les tems, dans les déciſions doctrinales de cette auguſte aſſemblée. Ajoutons que même en ce qui regarde la diſcipline, la plupart des Canons & des Réglemens qui portent ſur cet objet, ont été adoptés & mis en vigueur, dans ce qu'ils ont de plus ſage & de plus utile, par des loix expreſſes de nos Souverains, telles que les Ordonnances de Blois & de Melun, les Edits de 1606, 1610, 1695, &

autres. Les principales dispositions de ces loix sont puisées dans les décrets du Concile, mais elles n'ont de force qu'en vertu de l'autorité royale qui les a consacrées, & non à cause de la source d'où elles sont tirées.

ARTICLE XIII.

Personnages illustres par leur sainteté, & par les services qu'ils ont rendus à la Religion.

PENDANT que Luther & les autres Auteurs de la prétendue réforme enlevoient à la foi, à la vraie piété une multitude de Chrétiens, sous prétexte de rétablir l'ancienne pureté de l'Evangile, Dieu suscitoit des hommes animés de son esprit, qui donnoient au monde l'exemple des plus belles vertus, pour montrer que son Eglise étoit toujours également féconde, & que le germe de la sainteté qu'il avoit mis en elle, ne cesseroit jamais de fructifier jusqu'à la fin des siècles. Nous nous bornerons, comme nous avons déjà fait, à ne parler que

XVI. SIÈCLE.

de ceux dont le zèle & les autres vertus ont eu le plus d'influence ſur les mœurs de leur tems ; influence dont les effets admirables ſe ſont étendus juſqu'à nos jours.

Le Cardinal Ximenès. Ce grand homme qui appartient au XVe & au XVIe ſiècles, mérite d'avoir place ici, non parce qu'il fut l'un des plus célebres Miniſtres & des plus habiles Politiques qui euſſent encore paru dans le monde ; mais parce que ſon zèle pour la converſion des Infidèles, & le maintien de la diſcipline, ſon amour pour les ſciences, la magnificence & l'utilité de ſes établiſſemens, le noble uſage qu'il fit de ſes immenſes revenus, à la gloire de la Religion, à l'avantage de toutes les claſſes de malheureux, & l'auſtérité de ſa vie au milieu des grandeurs & des richeſſes, ont rendu ſa mémoire immortelle dans l'hiſtoire de l'Egliſe, comme dans les annales de l'Eſpagne. Il naquit à Torélaguna, dans la vieille Caſtille, en 1437. Son père, qui s'appelloit Alphonſe de Cinéros de Ximenès, étoit Procureur dans la juriſdiction de ce lieu. Dans la ſuite, les Grands

du Royaume, dont il humilia ſouvent la fierté, lui reprochoient ſon origine, mais il fut toujours inſenſible à ce reproche, ſachant que l'élévation de l'ame, les qualités ſupérieures & les grandes actions, ſont la vraie ſource de la nobleſſe & de la gloire. Après avoir fait ſes études avec beaucoup de ſuccès à Alcala & à Salamanque, il alla à Rome. A ſon retour, il obtint un bénéfice dans le diocèſe de Siguença, & le Cardinal de Mendoza, qui en étoit Evêque, le fit ſon Grand-Vicaire. Mais dégoûté du monde, & ne voulant s'occuper que de ſon ſalut, il entra dans l'Ordre des Cordeliers, & fit ſes vœux au Couvent de Tolède. Enſuite il ſe retira dans une maiſon plus ſolitaire, où il ſe livra à l'étude des langues ſavantes & de la Théologie. Quelque tems après, la Reine Iſabelle ayant connu ſon mérite, le choiſit pour Confeſſeur. Les rapports fréquens que les fonctions de ſon miniſtère lui donnoient avec la Reine, la mirent à portée de découvrir les grandes qualités & les talens rares, que ce bon Religieux cachoit ſous la ſimplicité d'un homme ordinaire. Elle ſentit l'utilité qu'elle pourroit en tirer

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

dans le gouvernement de ſes Etats, & réſolut de ſe l'attacher. Elle le fit pourvoir à ſon inſu, de l'Archevêché de Tolède, l'un des plus riches du monde chrétien, & lui donna toute ſa confiance. Il ne s'en ſervit que pour faire le bien.

Dès que Ximenès eut pris poſſeſſion de ſon Archevêché, il ſe livra tout entier aux devoirs de l'Epiſcopat, viſitant les Egliſes & les Hôpitaux, pourvoyant avec abondance au beſoin des pauvres, chaſſant les uſuriers, détruiſant les lieux de débauche, révoquant les Juges ſans lumières & ſans probité, pour en remettre d'autres à leur place, rétabliſſant par-tout l'ordre & une bonne adminiſtration. Il tint des ſynodes, dans leſquels il fit des réglemens très-ſages ſur les mœurs & la conduite du Clergé; & comme ce n'eſt pas aſſez de faire de bonnes loix, ſi l'on ne tient pas la main à leur exécution, il employa toute ſa vigilance & toute ſa fermeté à faire obſerver les ordonnances qu'il avoit rendues. L'Ordre des Cordeliers étoit tombé dans un déplorable relâchement; Ximenès qui avoit vu de près la grandeur du mal, entreprit d'y remédier,

& il en vint à bout, par ſa conſtance & ſon habileté, malgré les contradictions de tout genre qui traversèrent ſes bonnes intentions. L'Univerſité d'Alcala, ſi peu connue avant lui, & ſi célèbre depuis; lui doit ſon rétabliſſement; il en augmenta les revenus; il y attira des Profeſſeurs verſés dans toutes les ſciences, & il y fonda le fameux Collège de Saint-Ildephonſe, avec une magnificence digne des plus grands Princes. Nous avons parlé de la Bible Polyglotte que Ximenès fit exécuter avec une dépenſe prodigieuſe, & qui ne fut en état de paroître qu'après un travail de douze ans.

XVI. SIÈCLE.

Au milieu de tous ſes ſoins, le pieux & ſavant Prélat ſe trouvoit encore chargé par la Reine Iſabelle des principales affaires du Gouvernement. Il étoit l'ame de ſes Conſeils, & rien d'important ne ſe faiſoit dans la Caſtille, que d'après ſes avis, & ſur le plan d'adminiſtration qu'il avoit propoſé. La Reine, & Ferdinand, ſon époux, Roi d'Arragon, ayant réſolu de faire la guerre aux Maures, qui ne poſſédoient plus que le Royaume de Grenade, afin de les chaſſer entièrement d'Eſpagne, Ximenes

déploya toutes les reſſources de ſon gé-
XVI. nie, pour l'exécution de cette grande
SIÈCLE. entrepriſe, & l'on peut dire qu'il n'eut pas moins de part aux ſuccès que les Généraux & Ferdinand même. Ce Prince n'avoit entrepris la conquête du Royaume de Grenade, que pour étendre ſa domination ; mais l'Archevêque de Tolède enviſageoit cet événement du côté de la Religion, & s'il s'en réjouit, ce fut ſur-tout, parce qu'il lui fourniſſoit un moyen de ſoumettre les Maures au joug de Jeſus-Chriſt. Ce fut, après la conquête, le principal objet de ſon zèle. Il y travailla ſi conſtamment & avec tant d'ardeur, qu'il en convertit près de trois mille, auxquels il donna le Baptême. Il étoit alors revêtu de la pourpre Romaine. Le Pape Jules II l'en avoit honoré en 1507, pour récompenſer les ſervices qu'il ne ceſſoit de rendre à la Religion. Il n'en rendoit pas de moins importans à l'Etat. La ville d'Oran, dans le Royaume d'Alger, fut conquiſe par une armée miſe ſur pied & entretenue à ſes dépens. Il marcha lui-même à la tête de ſes troupes, revêtu de ſes habits pontificaux, encourageant par ſa préſence les

Officiers & les Soldats. Il ſoumit ſa conquête au Roi Ferdinand, qui lui en témoigna la plus vive reconnoiſſance, quoiqu'au fond ce Prince ambitieux & diſſimulé ne vit pas ſans jalouſie les talens & les ſuccès de ſon Miniſtre. Enfin, après avoir gouverné l'Eſpagne avec autant de prudence que de fermeté, ſous les titres de Miniſtre & de Régent, pendant vingt-deux ans, ſous les règnes d'Iſabelle & de Ferdinand, de Jeanne & de Philippe d'Autriche, & dans les premières années de Charles-Quint, ce grand homme, dédaigné par les Courtiſans du jeune Prince qui refuſa de le voir, mourut âgé de quatre-vingt-un ans, au mois de Novembre 1517. On a prétendu que le poiſon avoit abregé ſes jours; mais il eſt plus naturel de penſer que la douleur d'un traitement qu'il ne méritoit pas, jointe à ſon grand âge, fut la ſeule cauſe de ſa mort. XVI. SIÈCLE.

Saint-Ignace de Loyola. Ce Saint moins célèbre par lui-même, que par le nouvel Ordre Religieux dont il fut le Fondateur, naquit en 1491, au château de Loyola, en Biſcaye. Son Père étoit un Gentilhomme des plus

XVI. SIÈCLE.

distingués de sa Province ; mais plus occupé de procurer à ses enfans les moyens de s'avancer dans le monde, que de leur donner une éducation solide & chrétienne. Le jeune Ignace fut destiné, comme ses frères, à la profession des armes : on l'y disposa par tous les exercices convenables ; mais on négligea son instruction à l'égard de tout le reste. Après avoir été Page du Roi Ferdinand, il obtint de l'emploi dans les troupes de ce Prince, & il s'y distingua par sa valeur. Il se trouva dans la ville de Pampelune, Capitale de la Navarre, lorsqu'elle fut assiégée par les François, en 1521. Il y eut la cuisse cassée d'un coup de canon. Sa blessure étant dangereuse, on craignit pour ses jours. Cependant on trouva moyen de remédier aux premiers accidens dont on avoit d'abord appréhendé les suites. Mais sa guérison fut longue, & sa convalescence aussi. Obligé de garder le lit, & ne sachant à quoi se désennuyer, il demanda des livres. Jusqu'alors il n'en avoit point lu d'autres que ceux des Poëtes & des Romanciers. On ne put lui en fournir de ce genre, & il fut obligé de lire une vie des Saints qu'on

lui apporta. Les grands exemples de vertu que cette lecture lui mit ſous les yeux, touchèrent ſon cœur, & lui inſpirèrent des remords ſur la vie déréglée qu'il avoit menée juſques-là. Ces premiers ſentimens de piété s'étant fortifiés peu à peu, il forma la réſolution de renoncer au monde, & de ſe conſacrer entièrement au ſervice de Dieu. Dans ces commencemens, Ignace connoiſſant peu la Religion qu'il n'avoit point étudiée, ſa dévotion fut mal réglée, & il prit ſouvent pour la vraie piété, ce qui n'en a tout au plus que l'extérieur. Les idées de la Chevalerie dont il s'étoit rempli par la lecture des Romans, & les préjugés de ſa première profeſſion, ſe mêlèrent à toutes ſes actions. Ce fut par une ſuite de ces idées qu'il ſe dévoua au ſervice de la Sainte Vierge, dans l'Egliſe de Mont-Ferrat, & qu'il prit le titre de ſon Chevalier, à l'exemple des Paladins romaneſques, dont il avoit lu les aventures. Mais les Directeurs éclairés qu'il prit pour guides, & ſes propres réflexions, le ramenèrent dans la ſuite à des penſées plus ſages & plus vraies. Il fit un voyage à la Terre-Sainte, en 1523; & après avoir

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

satisfait sa dévotion dans ces lieux consacrés par la naissance, les miracles & la mort de Jesus-Christ, il revint en Europe.

Ignace étoit alors âgé de trente-trois ans. Il résolut de s'appliquer à l'étude, pour se mettre en état de parvenir aux Saints Ordres, afin de s'employer ensuite à la prédication de la parole de Dieu, & à la conversion des pécheurs. N'ayant reçu dans ses premières années aucune teinture des lettres, il falloit commencer par apprendre le latin & dévorer les détails ennuyeux de la Grammaire. C'étoit une tâche également pénible & dégoûtante pour un homme de son âge, dont l'esprit n'avoit point été exercé, ni la mémoire cultivée. Il prit ce travail comme une partie de sa pénitence. Mais il fit peu de progrès, malgré son application continuelle & le desir extrême qu'il avoit d'apprendre. On a souvent remarqué que le tems de la jeunesse est le seul qui soit propre aux premières études. Dans la maturité de l'âge & de la raison, l'homme perfectionne ses connoissances; mais il est rare qu'il en acquière de nouvelles. L'exemple d'Ignace, après celui de

tant d'autres, eſt une nouvelle preuve de cette vérité. Cependant il vint à Paris, & il fit ſon cours d'humanités au Collège de Montaigu, ſa philoſophie dans celui de Sainte-Barbe, & ſa théologie aux Jacobins. Il parvint même au grade de Maître ès-Arts. XVI. SIÈCLE.

Ce fut pendant ſon ſéjour à Paris, qu'Ignace conçut le projet d'établir un nouvel Ordre Religieux, qui auroit pour objet l'inſtruction de la jeuneſſe, & les fonctions du Miniſtère apoſtolique. Il s'aſſocia ſix compagnons auxquels il fit part de ſon deſſein, & qui le goutèrent, cinq Eſpagnols & un François, tous diſtingués par leur ſavoir & leur mérite; car ſi la nature avoit refuſé à Ignace les talens néceſſaires pour briller dans la carrière des ſciences, elle lui avoit accordé le talent, peut-être plus rare & plus précieux, de diſcerner les eſprits & de les faire concourir à ſes vues. Le jour de l'Aſſomption 1537, Ignace & ſes ſix compagnons firent vœu dans l'Egliſe de Mont-Martre, près Paris, de ſe dévouer au ſervice de l'Egliſe & du prochain, & de vivre ſous la règle qu'il ſe propoſoit d'établir. Ils allèrent tous à Rome pour offrir leurs

XVI. SIÈCLE.

ſervices au Pape, & lui faire agréer leur projet. Paul III, après quelques difficultés, approuva le nouvel Inſtitut, ſous le nom de Compagnie de Jeſus. Afin de ſe rendre le Pape favorable, aux trois vœux ordinaires, Ignace imagina d'en joindre un quatrième, par lequel ceux de ſon Ordre s'obligeoient d'aller par-tout où le Souverain-Pontife les enverroit, pour travailler au ſalut des ames. Ignace fut élu premier Général de ſon Ordre. Il en dreſſa les conſtitutions, & il le gouverna pendant plus de quinze ans avec beaucoup de ſageſſe. Il mourut à Rome au mois de Juillet 1556, âgé de ſoixante-cinq ans. Grégoire XV l'a mis au nombre des Saints en 1622.

Saint-François-Xavier. On a peu vu d'hommes dans les derniers ſiècles, en qui le zèle du ſalut des ames, le courage à ſupporter les fatigues du ſaint miniſtère, & les autres vertus apoſtoliques ſe ſoient montrées avec plus d'éclat que dans cet illuſtre perſonnage. Il naquit au château de Xavier, ſitué au pied des Pyrénées, dans le Royaume de Navarre, en 1506, ſelon les uns, & ſelon d'autres, en 1497. Sa famille étoit

étoit noble & ancienne. Après qu'il eut fait ſes humanités dans ſon pays, ſes parens l'envoyèrent étudier à Paris. Il y fut reçu Maître-ès-Arts, & il enſeigna la philoſophie au Collège de Beauvais, dans le deſſein de ſe faire admettre dans la Société de Sorbonne. Mais s'étant lié d'une étroite amitié avec Saint-Ignace, il renonça pour s'attacher à lui & partager ſes travaux, aux vues qu'il avoit eues d'abord de ſuivre la carrière des ſciences pour leſquelles il avoit de grands talens. Il fut l'un des ſix compagnons qui s'unirent les premiers au Fondateur de la Compagnie de Jeſus, & qui le ſuivirent en Italie. Il ſe conſacra d'abord au ſervice des malades, dans un des hôpitaux de Veniſe. Mais Jean III, Roi de Portugal, ayant fait demander à Saint-Ignace des Miſſionnaires pour aller prêcher l'Evangile dans les Indes Orientales, François-Xavier fut choiſi pour cette pieuſe entrepriſe. Il partit de Lisbonne au mois d'Avril 1541, & arriva l'année ſuivante à Goa, Capitale des poſſeſſions que les Portugais avoient acquiſes dans ces contrées. XVI. SIÈCLE.

Cette ville étoit magnifique, riche

XVI. SIÈCLE.

& voluptueuſe, & ceux qui l'habitoient, n'avoient pas moins beſoin de Miſſionnaires que les peuples des environs, quoique plongés dans les ténèbres de l'Idolâtrie. Soit crainte, ſoit ſcrupule, François-Xavier ſe renferma dans l'objet de ſa miſſion, qui étoit de prêcher la Religion chrétienne aux Infidèles. Il en convertit un nombre preſque incroyable ſur la côte de Comorin, dans les Royaumes de Travancor & de Méliapour, à Malaco, dans les Moluques, & dans quelques villes du Japon. On ne peut douter qu'il n'eût fait encore de plus grands progrès, s'il eût ſu la langue du pays. Malgré la protection du vice-Roi de Goa, pour qui les nations Indiennes avoient un reſpect infini, Xavier éprouva de la part des Bonzes, qui ſont les Prêtres de ces peuples idolâtres, des contradictions capables de le décourager, ſi ſon zèle & ſa charité n'euſſent été au-deſſus de tous les obſtacles. Il penſoit à faire le voyage de la Chine, où il ſe croyoit appellé d'une manière ſpéciale, pour y répandre la lumière de la foi, lorſqu'il mourut dans une Iſle voiſine de ce vaſte Empire. Il étoit âgé de quarante-ſix ans, ou de

cinquante-cinq, ſuivant les deux époques différentes qu'on donne à ſa naiſſance. Si l'on juge de ſes talens & de ſon eſprit par les cinq livres d'Epîtres qui nous reſtent de lui, on ne peut douter qu'il ne fût né avec beaucoup de génie, & qu'il ne ſe fût acquis une réputation diſtinguée parmi les Savans & les bons Ecrivains, s'il eût ſuivi la carrière des lettres dans laquelle il s'étoit d'abord engagé. Il a été canoniſé par Grégoire XV, en 1622, & Urbain VIII lui a donné le titre d'Apôtre des Indes. XVI. SIÈCLE.

Saint-Charles Borrhomée. Nous ne craignons pas de dire que ce Saint Prélat a été un des plus grands hommes que Dieu ait donnés à ſon Egliſe, non-ſeulement dans le ſiècle où il a vécu, mais encore dans tous ceux qui l'ont précédé. Sa haute naiſſance & ſes éminentes dignités, ſon goût pour les ſciences, ſes talens diſtingués, ſon génie élevé, ſon habileté dans la conduite des affaires, ſon zèle infatigable, ſa charité ſans bornes, enfin ſon auſtérité comparable à celle des Religieux les plus mortifiés, ont placé ſon nom à côté des noms révérés de ces anciens Evêques

XVI. SIÈCLE.

qui faiſoient la gloire & l'ornement de l'Egliſe dans les tems les plus heureux. On a cru le caractériſer par la ſageſſe & la fermeté de ſon zèle. Mais nous penſons qu'on le caractériſeroit beaucoup mieux, en diſant qu'il réunit en lui toutes les vertus, & qu'il en fut le vrai modèle. Il naquit au château d'Arone dans le Milanois, au mois d'Octobre 1538. Son père, Gilbert Borrhomée, Comte d'Arone, tenoit aux maiſons les plus illuſtres, & Catherine de Médicis, ſa mère, étoit ſœur du Pape Pie IV. Tous les deux étoient recommandables par leur piété; ainſi le jeune Charles eut le bonheur de ne voir dans la maiſon paternelle que des exemples édifians. Il donna de bonne heure des indices de cette admirable ſainteté où il parvint dans la ſuite. Dieu, qui avoit de grandes vues ſur lui, le préſerva de tous les écueils de la jeuneſſe, & de tous les pièges que ſes compagnons d'étude tendirent à ſon innocence. Il n'avoit que douze ans lorſqu'il fut pourvu de l'Abbaye de S. Cratignan, par réſignation de Jules Céſar Borrhomée, ſon oncle. Ce bénéfice étoit du nombre de ceux qu'on regarde comme héréditaires dans les fa-

milles. Le jeune Charles n'étoit pas encore assez éclairé pour savoir combien il est contraire aux bonnes règles de convertir ainsi les biens d'Eglise en une espèce de patrimoine ; mais il l'étoit assez pour connoître l'usage qu'il devoit faire de son revenu, & dès-lors il distribua aux pauvres tout ce qui étoit au-delà de son juste nécessaire. Il fit ses études à Milan & à Pavie avec tant de succès, qu'il effaça tous ceux qui fréquentoient les écoles en même tems que lui. Ses belles connoissances & ses talens n'auroient pas manqué de le conduire aux honneurs & aux dignités de l'Eglise, quand même des circonstances particulières ne lui en auroient pas ouvert la route.

XVI. SIÈCLE.

La mort de son pere l'avoit rappelé dans le sein de sa famille, lorsqu'on apprit l'exaltation du Cardinal de Médicis, son oncle, au mois de Décembre 1559. Le nouveau Pape ne tarda pas à l'appeller auprès de lui ; il le fit Cardinal en 1560, ensuite Archevêque de Milan, grand Pénitencier, Légat de Boulogne, de la Romagne & de la Marche d'Ancône, lui renvoya la connoissance des affaires les plus importan-

tes, & se déchargea sur lui de presque tous les détails de l'administration. Quoiqu'il n'eût encore que vingt-deux ans, il s'acquitta de ces divers emplois avec une prudence & une capacité qu'on n'acquiert ordinairement que par le tems & l'expérience. Pendant le Pontificat de son oncle qui fut de six ans, le Cardinal Borrhomée gouverna l'Eglise avec lui. Il ne fit servir son crédit & l'autorité suprême dont il disposoit, que pour la gloire de la Religion. Il protégeoit les hommes de mérite, leur obtenoit des graces, & leur procuroit des places où leurs talens pussent devenir utiles. C'est principalement à ses soins qu'on doit l'heureuse conclusion du Concile de Trente, commencé depuis si long-tems, & traversé par un si grand nombre d'incidens. Tant que Pie IV vécut, Charles demanda inutilement la permission de se retirer dans son Diocèse, où sa présence étoit nécessaire. Il l'obtint enfin après la mort de ce Pontife, malgré les vives instances de son successeur, qui vouloit le retenir auprès de lui. Il se démit de toutes les charges incompatibles avec le dessein qu'il avoit formé de se livrer entièrement

XVI. SIÈCLE

aux devoirs de l'Epiſcopat. Il ſe ſeroit également démis de tous ſes bénéfices, s'il n'avoit pas prévu qu'il en auroit beſoin pour les établiſſemens qu'il projettoit. XVI. SIÈCLE.

Lorſqu'il ſe vit au milieu de ſon troupeau, & qu'il eut pris connoiſſance de l'état déplorable où le vaſte Diocèſe de Milan étoit tombé par la négligence & l'incapacité de ceux qui en avoient été chargés avant lui, ſon premier ſoin fut d'y faire exécuter les Décrets du Concile de Trente. Il commença par ſa maiſon la réforme qu'il vouloit établir. Il ne la compoſa que d'Eccléſiaſtiques vertueux & ſavans. Tout y étoit réglé comme dans un Monaſtère. Tout y reſpiroit le bon ordre & la ſimplicité. Elle devint un Séminaire d'excellens Evêques, qui porterent dans les Egliſes où ils furent appellés, la ſcience eccléſiaſtique & l'eſprit de régularité dont ils s'étoient remplis dans cette admirable école. Le pieux Cardinal vivoit au milieu d'eux, non comme un Supérieur, mais comme un égal, étant le premier à tous les exercices, & n'uſant de ſon autorité ſur eux, que pour les employer ſuivant leurs talens, & pourvoir à leurs beſoins. On croyoit

XVI. SIÈCLE.

voir encore un Eusèbe de Verceil & un Auguſtin, au milieu de leurs Clercs. Mais ce n'étoit encore là que de foibles eſſais des grandes choſes que l'Archevêque de Milan ſe propoſoit de faire. La réforme de ſon Clergé, à commencer par celui de ſa Cathédrale, la viſite des paroiſſes, tant dans les villes que dans les campagnes, l'inſtruction des peuples, l'éducation de la jeuneſſe, & ſur-tout de celle qui ſe deſtinoit au miniſtère des Autels, le rétabliſſement de la diſcipline dans les Monaſtères de l'un & de l'autre ſexe, la correction des ſujets ſcandaleux qui rempliſſoient un grand nombre de Cures, la ſuppreſſion des lieux de débauche, le retranchement des abus que l'ignorance, la ſuperſtition & le ſordide intérêt avoient introduits juſques dans la diſpenſation des choſes les plus ſaintes; telle fut la carrière immenſe où ſon zèle courageux le fit entrer. Il la parcourut dans toute ſon étendue, ſans redouter ni la fatigue, ni le travail, ni les contradictions qu'il s'attendoit bien à éprouver de la part des hommes puiſſans & corrompus, auxquels un Evêque qui fait ſon devoir, eſt toujours ſûr de ne pas plaire.

Nous ne pouvons donner qu'une foible idée de tout ce que le Saint Archevêque entreprit pour détruire dans toute l'étendue de ſon Diocèſe, les effets de l'ignorance & de la corruption. Il pénétra juſques dans le fond des vallées, juſqu'au ſommet des montagnes, par des chemins impraticables, marchant à pied au travers des glaces, portant à ſes ſouliers des crampons de fer pour s'accrocher aux rochers, & ſe retenir ſur le bord des précipices, ne trouvant pour manger que des châtaignes ſéchées à la fumée, pour boire que de l'eau de neige, & pour coucher que la terre nue. Au milieu de tout cela, il n'éprouva d'autre peine que celle de voir les ravages que l'héréſie & les mœurs licencieuſes des Paſteurs avoient cauſés dans ces parties éloignées de ſon Diocèſe; il ſupportoit ces fatigues avec un courage qui tenoit du prodige. Arrivé dans un village, il prêchoit, il faiſoit le Catéchiſme, il confeſſoit, il écoutoit avec bonté tous ceux qui s'adreſſoient à lui pour lui confier leurs peines, ou lui découvrir leurs beſoins, & toujours ce charitable Paſteur les renvoyoit conſolés & ſecourus.

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

Mais ce fut ſur-tout pendant la peſte qui ravagea la ville de Milan, l'eſpace de quatre mois, en 1576, que le Saint Cardinal montra juſqu'où peuvent aller le courage & la charité d'un véritable Evêque. Dès que la contagion ſe manifeſta, les Nobles, les Riches, les Bourgeois aiſés abandonnerent la ville. Il n'y reſta que les artiſans & les pauvres. Le mal fit des progrès rapides. Bientôt Milan n'offrit plus que la double image d'un hôpital & d'un cimetière où les mourans & les morts étoient confondus. On voulut engager le Saint Prélat à fuir comme les autres; mais il rejetta ces conſeils de la prudence humaine, & refuſa d'abandonner ſon troupeau dans un ſi grand beſoin. D'abord il ordonna des prières publiques pour appaiſer la colère de Dieu. On le vit à la ſuite du Clergé, marchant en proceſſion, pieds nuds & la corde au cou, comme une victime qui ſe dévouoit à la juſtice divine, pour le ſalut de ſon peuple. Il vendit tout ce qu'il avoit pour ſoulager les malades, ne s'inquiétant point s'il ne reſtoit plus dans ſa maiſon ni meuble, ni pain, ni argent. Non content de s'être dé-

pouillé, il se consacra au service des pestiférés, comme s'il eût été inaccessible aux atteintes de cet horrible mal. Il entendoit leurs confessions; il leur administroit le Saint Viatique; il recevoit leurs derniers soupirs; il adouciſſoit ce que ce genre de mort a d'affreux, en leur promettant d'avoir soin des personnes chères qu'ils laiſſoient après eux. Retiré chez lui, il redoubloit ses prières, ses austérités, se traitant en coupable, comme si ses péchés eussent allumé seuls le courroux du Ciel. Il sortoit ensuite au milieu de la nuit, & parcouroit les rues, pour voir si quelque malheureux n'auroit pas eu besoin de son secours. Que l'on compare les effets de cette charité héroïque, avec certains actes de bienfaisance & d'humanité qui attirent quelquefois l'attention du public, moins par leur importance, que par les éloges qu'on leur donne, & l'on jugera si les vertus chrétiennes ne sont pas d'un caractère plus grand, plus sublime, que les vertus purement philosophiques.

XVI. SIÈCLE.

Lorsque la peste fut cessée, le Saint Prélat reprit le cours de ses travaux ordinaires, & ne les discontinua point,

XVI. SIÈCLE.

malgré ſes infirmités, juſqu'à ſa mort arrivée au commencement de Novembre 1584. Il n'étoit âgé que de quarante-ſix ans; ayant vécu ſi peu, il eſt étonnant qu'avec une ſanté délicate, & une ſi grande variété d'occupations, il ait pu ſuffire à tout ce qu'il a exécuté; car, outre ce que nous avons rapporté, il a tenu pendant ſon Epiſcopat ſix Conciles provinciaux, & onze Synodes diocéſains, dont les actes ſont un des plus précieux recueils de diſcipline eccléſiaſtique qui ait été donné à l'Egliſe. De plus, il y a cinq volumes *in-folio* d'ouvrages ſortis de ſa plume, ſur le dogme, la morale & l'Ecriture ſainte, ſans compter un grand nombre de manuſcrits qui n'ont pas été publiés. Nous faiſons cette remarque en finiſſant, pour montrer qu'il eſt difficile de trouver dans un rang ſi élevé, une vie plus laborieuſe, plus utile & plus ſainte. Dieu manifeſta la ſainteté de ſon Serviteur par un grand nombre de miracles. Le Pape Paul V le canoniſa en 1610.

Dom Barthelemi des Martyrs. Ce vertueux & ſavant Prélat s'appelloit Fernandès; le nom ſous lequel il eſt con-

nu, eſt celui de l'Egliſe où il avoit reçu le Baptême. Il le préféra à celui de ſa famille, pour exciter ſa reconnoiſſance en ſe rappellant l'heureux moment où il étoit devenu enfant de Dieu ; membre de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe, par le Sacrement d'adoption. Il naquit à Lisbonne, en 1514, de parens honnêtes & vertueux, mais d'une fortune médiocre. Il reçut dans la maiſon paternelle une éducation chrétienne, plus encore par les exemples de ſon pere & de ſa mere, que par leurs leçons. Après ſes premières études, il entra dans l'Ordre de Saint Dominique. Il n'avoit que ſeize ans ; mais la ſageſſe de ſa conduite & la maturité de ſa raiſon étoient au-deſſus de ſon âge. Au bout de quelques années, on le jugea capable d'enſeigner la philoſophie & la théologie, auxquelles il s'étoit conſtamment appliqué depuis ſon entrée en Religion. Il paſſa près de vingt ans dans cet emploi ; il fut enſuite choiſi pour diriger les études du jeune Prince Dom Antoine, fils de Dom Louis, Infant de Portugal, qu'on deſtinoit à l'Etat Eccléſiaſtique. Tant que cet Auguſte élève fut ſous ſa conduite, il n'oublia

XVI. SIÈCLE.

rien de tout ce qui pouvoit former ſon
XVI. eſprit & ſon cœur. En 1558, l'Arche-
SIÈCLE. vêché de Brague étant devenu vacant, la Reine Catherine d'Autriche, veuve du Roi Jean III, & Régente de Portugal pendant la minorité de Dom Sébaſtien, ſon petit-fils, Princeſſe d'une grande piété, jeta les yeux ſur le célebre Louis de Grenade, ſon Confeſſeur, pour remplir ce grand Siège. Mais quelques inſtances qu'on lui fît, il ne fut jamais poſſible de vaincre ſa répugnance. La Reine touchée de ſon refus, lui demanda un ſujet tel qu'il le falloit pour cette place importante. Louis de Grenade lui déſigna Dom Barthelemi, comme celui qu'il en croyoit le plus digne. Mais il fallut toute l'autorité de la Princeſſe, & toute celle de ſes Supérieurs, pour le déterminer à ſe charger d'un fardeau qu'il jugeoit au-deſſus de ſes forces; & tandis que l'Archevêché de Brague étoit brigué par les plus grands Seigneurs du Royaume, on l'offroit à deux bons Religieux, dont l'un s'obſtinoit à le refuſer, & l'autre ne l'acceptoit que malgré lui.

Dom Barthelemi des Martyrs, en changeant d'état, ne changea point de

mœurs. Il conſerva dans le rang élevé de l'Epiſcopat, l'habit de ſon Ordre & la ſimplicité d'un Religieux. Il avoit un Diocèſe immenſe à gouverner, puiſque le nombre des Cures qu'il renfermoit, montoit preſque à dix-neuf cents, & dans ce Diocèſe, un Clergé ignorant & déréglé à reformer, un peuple groſſier & ſuperſtitieux à inſtruire, des abus de toute eſpèce à détruire; telle étoit la vaſte carrière qui s'ouvroit à ſon zèle. Il la parcourut toute entière, ſans être effrayé par les obſtacles qu'il rencontra preſque à chaque pas. Viſiter les Paroiſſes des villes & des campagnes; faire connoître aux Paſteurs l'excellence de leur état, & l'étendue de leurs devoirs; retirer du vice les Eccléſiaſtiques qui déshonoroient la Religion par leur vie ſcandaleuſe; intimider par les menaces, & réprimer par la rigueur des peines canoniques, ceux dont l'indocilité réſiſtoit à la douceur; prêcher, catéchiſer, aſſembler des ſynodes, veiller ſur tous ceux qui participoient aux ſaintes fonctions du Miniſtère ſpirituel, ſous quelque titre que ce fût; ne ſe délaſſer des travaux du dehors que par la prière & l'étude;

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

enfin, joindre l'auſtérité de la pénitence à l'activité du zèle & aux ſollicitudes de la charité paſtorale ; c'eſt la vie que mena le pieux Archevêque, depuis ſon entrée dans l'Epiſcopat, juſques à ſon abdication.

Le Pape Pie IV ayant fait reprendre le Concile de Trente, Dom Barthelemi s'y rendit en 1561. Il y fit paroître ſes lumières & ſa fermeté, en s'élevant avec force contre les abus, & en montrant par des raiſons ſans replique, la néceſſité de réformer tous les Ordres du Clergé. Si la courageuſe liberté du Saint Prélat déplut à quelques-uns, elle lui gagna l'eſtime & la vénération de tous ceux qui aimoient ſincérement l'Egliſe, & qui deſiroient comme lui, qu'on prît les vrais moyens de remédier aux maux dont elle étoit affligée. Etant allé à Rome avec le Cardinal de Lorraine, il parla au Pape comme il avoit fait dans le Concile, & il ne lui diſſimula point ce qu'il penſoit de ſa Cour. Il ſut concilier le reſpect dû au chef de l'Egliſe, avec le langage ferme & généreux qui convient à un Evêque. Quoique dans ſes entretiens avec le Pape, il n'eût rien du Courtiſan ſouple &

flatteur, & que ſes diſcours fuſſent rarement des éloges, le Pontife conçut pour lui une grande eſtime. Pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il ſe lia d'une amitié particulière avec Saint Charles Borrhomée. Ces deux hommes étoient faits l'un pour l'autre. Ils ſe communiquerent leurs plus intimes penſées, & s'encouragerent mutuellement à travailler pour l'Egliſe, dont ils ſentoient les beſoins mieux que perſonne. XVI. SIÈCLE.

De retour à Trente, il eut part à tout ce qu'on fit de bon & d'utile dans les dernières ſeſſions du Concile. S'il en eût été cru, la Réforme eût été plus ſérieuſe, plus générale. On eût taillé dans le vif, pour aller au principe du mal, ſans épargner perſonne, & l'on eût rétabli dans tous ſes points l'ancienne diſcipline, dont le changement étoit, à ſon jugement, la vraie ſource des héréſies & des ſchiſmes. Les Evêques François, qui avoient les mêmes principes & les mêmes vues que lui, ne s'en ſéparerent qu'à regret après le Concile. Ils lui donnerent les témoignages les plus tendres d'amitié, de reſpect, & d'admiration; ils ne ceſſoient de répéter en lui faiſant leurs adieux,

XVI. SIÈCLE.

qu'à leur retour en France, ils diroient qu'ils avoient vu à Trente un véritable Evêque. Il avoit demandé au Pape la permiſſion de renoncer à l'Epiſcopat, ſans avoir pu l'obtenir. Mais il continua de la ſolliciter ſi vivement, qu'enfin elle lui fut accordée quelques années après ſon retour en Portugal. Il ſe retira dans un Couvent de ſon Ordre, qu'il avoit fondé à Viana, petite ville de ſon Diocèſe. Il y vécut encore huit ans, ſans aucune diſtinction, mangeant avec les autres Religieux, & pratiquant avec une ferveur & une modeſtie qu'on ne pouvoit aſſez admirer, tous les exercices de la Communauté. Il y mourut ſaintement au mois de Juillet 1590, âgé de ſoixante-ſeize ans.

Saint Thomas de Villeneuve. Le nom de Villeneuve, ſous lequel ce ſaint Evêque eſt connu, eſt celui d'un village où il fut élevé. Fucullana ou Fontplain, ville de Caſtille, étoit ſa patrie. Il y naquit en 1488. Ses parens étoient d'une condition honnête; & leur fortune, ſans être conſidérable, leur permettoit de vivre commodément. Ils étoient extrêmement charitables & diſtribuoient aux Pauvres tout ce qu'ils

pouvoient épargner, après s'être accordé le pur néceſſaire. Thomas fut, dès ſa plus tendre jeuneſſe, l'imitateur de leur charité, & cette vertu fut dans tous les tems de ſa vie, celle qui éclata le plus en lui. Il fit ſes études avec beaucoup de ſuccès dans les Univerſités d'Alcala & de Salamanque. Il enſeigna ſucceſſivement la philoſophie dans ces deux célèbres écoles, avec une grande réputation. Mais ſon goût pour la ſolitude & la pénitence, le détermina à renoncer au monde, & à embraſſer la vie religieuſe. Il entra donc en 1518 dans l'Ordre des Hermites de Saint Auguſtin, étant âgé de trente ans. Lorſqu'il fut ordonné Prêtre, il ſe livra, par le commandement exprès de ſes Supérieurs, à la prédication. Il s'acquitta de ce pénible emploi avec tant de zèle & tant d'onction, qu'on venoit de tous côtés pour l'entendre. Il fit un grand nombre de converſions; ſes diſcours étant ſoutenus par des exemples qui montroient la pratique des vertus dont il prêchoit la néceſſité. Il avoit refuſé conſtamment l'Archevêché de Grenade; mais il fut contraint d'accepter celui de Valence, où il ſe

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

trouva nommé par une mépriſe que l'Empereur Charles-Quint, Roi d'Eſpagne, regarda comme une preuve manifeſte de la volonté de Dieu.

Thomas de Villeneuve étoit inconſolable de ſon élévation. Le ſentiment de ſa foibleſſe & la haute idée qu'il avoit des devoirs de l'Epiſcopat, lui inſpirerent une frayeur qu'il conſerva toute ſa vie. Il ne quitta point l'habit religieux, & vécut toujours conformément aux règles de ſon Ordre. Jamais il ne fut plus humble & plus pauvre que depuis ſon entrée dans l'Epiſcopat. Il n'avoit rien en propre, pas même une croſſe & des ornemens, pour exercer les fonctions pontificales. Il empruntoit tout de ſa Cathédrale, lorſqu'il étoit à Valence, & de ſes Curés, quand il étoit en viſite. Il paſſoit les jours à inſtruire ſon Peuple, à conférer avec ſes Eccléſiaſtiques ſur les affaires de ſon Diocèſe, à donner des audiences; & les nuits à prier, à lire l'Ecriture ſainte, & à préparer les inſtructions du lendemain. Les Pauvres étoient l'objet principal de ſes ſoins. Il s'occupoit d'eux & de leurs beſoins, plus que de tout le reſte. Il en nourriſſoit une

quantité prodigieuſe ; & dans ce nombre, il ne diſtinguoit pas ſes parens, qui avoient beſoin de ſecours, des autres indigens. Il les ſoulageoit comme Pauvres, à raiſon de leurs néceſſités ; mais il n'alloit pas au-delà, de peur qu'on ne s'imaginât que les liens du ſang le rendiſſent plus libéral envers eux qu'envers les autres. Il paſſa tout le tems de ſon Epiſcopat, qui fut de onze ans, dans ces ſaintes occupations. Lorſqu'il ſentit ſa fin approcher, il diſtribua le peu qui lui reſtoit, & donna juſqu'à ſon lit, en priant celui à qui il en fit don, de le lui prêter juſqu'à ſa mort. Elle arriva au mois de Septembre 1555. On lui fit de magnifiques funérailles ; mais ce qui en releva la pompe, fut de voir à la ſuite de ſon cercueil environ neuf mille Pauvres qui le pleuroient comme leur pere. Le Pape Alexandre VII l'a canoniſé en 1658.

XVI. SIÈCLE.

Sainte Théreſe & Saint Jean de la Croix. S'il y eut jamais une ame heureuſement née pour la vertu, ce fut celle de l'illuſtre Théreſe. Elle vint au monde en 1515, à Avila, Ville conſidérable de la vieille Caſtille. Ses parens étoient d'une condition diſtinguée

XVI. SIECLE.

& d'une grande piété. Elle fit paroître, dès ſa plus tendre jeuneſſe, un goût décidé pour la piété. Dieu, qui la deſtinoit à conduire les autres dans les voies de la perfection, lui fit éprouver toute la foibleſſe & toute l'inconſtance du cœur humain. Elle paſſa pluſieurs années dans une alternative continuelle de ferveur & de relâchement; mais elle ſortit enfin de ce dangereux état. Elle s'étoit conſacrée à Dieu dans un Monaſtère de l'Ordre du Mont-Carmel. La Communauté qu'elle avoit choiſie pour s'y retirer, ſans en connoître l'intérieur, étoit une de celles où le véritable eſprit de la vie religieuſe eſt peu connu. Dans ces ſortes de Maiſons, comme Sainte Théreſe, inſtruite par ſa propre expérience, l'a ſagement obſervé, la vertu court plus de riſques qu'au milieu même du monde. Une perſonne de piété lui ayant parlé du deſſein où elle étoit de bâtir un Monaſtère, ſi elle trouvoit des Religieuſes qui vouluſſent y obſerver la règle du Mont-Carmel dans toute ſa pureté, Théreſe ſaiſit cette occaſion pour entreprendre la réforme de ſon Ordre. Elle éprouva des contradictions ſans nom-

bre dans l'exécution de ce grand deſſein. Mais Dieu lui donna un courage ſupérieur à tous les obſtacles ; & la réforme, qui avoit commencé par les Religieuſes, fut bientôt adoptée par les Religieux même, qui s'y étoient oppoſés d'abord avec une eſpèce d'acharnement. XVI. SIÈCLE.

Le Pere Jean d'Iépez, né en 1542 d'une famille noble du diocèſe d'Avila, s'unit à Théreſe dans les travaux de la Réforme. Il eut part auſſi à ſes contradictions & à ſes épreuves. Mais ces deux ames également pures, également courageuſes, triompherent par la force que l'eſprit de Dieu leur communiqua, de toutes les difficultés qu'on leur ſuſcita dans le monde & dans le Cloître. A la fin, ceux qui les avoient perſécutés, rendirent juſtice à leur zèle, de ſorte que les maiſons de la Reforme ſe multiplièrent au-delà de leurs eſpérances. L'une & l'autre étoient de grands maîtres dans la vie ſpirituelle, & leurs écrits ont toujours été lus avec empreſſement par les Myſtiques qui ſont venus depuis, & cités avec éloge par les théologiens de ces derniers tems, les plus capables de les apprécier. Ceux de

XVI. SIÈCLE.

Sainte Théréſe ſont pleins d'onction ; & reſpirent l'amour de Dieu le plus vif & le plus tendre. On y découvre les ſentimens d'une ame grande, élevée, toujours occupée de Dieu, brûlante de zèle & de charité. Ceux de Saint Jean de la Croix ſont animés du même feu ; mais ſa façon de rendre ſes penſées eſt plus obſcure, & il faut être accoutumé au langage de la myſticité, pour les entendre. Les uns & les autres ont été traduits en françois. Sainte Théreſe mourut au Monaſtère d'Alve en 1582, après avoir été éprouvée par de longues infirmités ; & Saint Jean de la Croix termina ſa carrière en 1591.

ARTICLE XIV.

Écrivains Eccléſiaſtiques.

CET article deviendroit un nouveau volume, ſi nous voulions parler de tous les Ecrivains qui ſe ſont fait quelque nom dans ce ſiècle. A meſure que le goût de l'étude ſe répandoit, le nombre des Savans ſe multiplioit chez toutes les Nations où la lumière des

des sciences avoit pénétré. L'émulation excitée par les différentes causes qui peuvent en développer le germe, communiquoit aux esprits une chaleur active & féconde. Ce siècle qui fut celui des grandes révolutions dans la religion, dans la politique & dans la littérature, devoit nécessairement produire dans les esprits une fermentation extraordinaire, qui les rendît plus vifs, plus pénétrans, plus fertiles qu'ils n'avoient encore été. L'Imprimerie qui s'étoit perfectionnée depuis ses premiers essais, & qui avoit multiplié ses établissemens à l'infini, offroit aux Savans un moyen facile & prompt de communiquer leurs idées au monde, & de faire passer le fruit de leurs veilles d'une Nation à l'autre, avec une rapidité qui augmentoit chaque jour la masse des connoissances. Les querelles de Religion ajouterent encore un nouveau principe d'activité à ceux qui remuoient déjà les ames avec tant de force. Tandis que les Hérétiques soumettoient à leur examen toutes les vérités de la Religion, qu'ils attaquoient l'Eglise en tant de manières, dans ses dogmes, dans son autorité, dans son culte, dans ses usages, ils étoient atta-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

qués à leur tour. Les Théologiens orthodoxes examinoient auſſi leur doctrine dans ſes fondemens, dans ſes rapports, dans ſes conſéquences ; ils la comparoient avec celle de l'antiquité ; ils en montroient la fauſſeté, par ſa nouveauté, par ſes inconſéquences, par ſes effets pernicieux. Ces attaques, ces combats réciproques enfantoient une multitude d'écrits plus ou moins conſidérables, dont il faut avouer que l'exécution répondoit rarement à l'importance de leur objet. La ſeule claſſe des Controverſiſtes nous fourniroit la matière d'un ouvrage entier, ſi nous voulions analyſer tout ce qui eſt ſorti de leur plume. Mais auſſi dans combien de redites ne tomberions-nous pas, & combien n'en réſulteroit-il pas d'ennui pour nous & pour nos Lecteurs ! Fidèles à notre plan, nous nous bornerons à donner une notice de quelques Savans diſtingués en divers genres, moins pour faire connoître les richeſſes littéraires de ce ſiècle, que pour montrer quelle étoit alors la trempe des eſprits, la forme ſous laquelle ils préſentoient leurs idées, & l'état des ſciences eccléſiaſtiques ; & dans la vue de

lier entre eux les tems poſtérieurs, avec ceux qui les précédent; moyen qui nous a paru propre à faire voir le progrès des connoiſſances d'un ſiècle à l'autre, nous commencerons par un Savant qui a vécu dans le XVe. & dans le XVIe. ſiècle.

Jean Trithème, né au Bourg de Tritenheim, dans le Diocèſe de Trèves, en 1462, eſt le premier des modernes qui ait cultivé la bibliographie & la critique avec quelque ſuccès. Il entra dans l'Ordre de Saint Benoît, & fit profeſſion dans le Monaſtère de Spanheim, au Diocèſe de Mayence. Il en devint Abbé en 1483. Il gouverna cette Abbaye avec beaucoup de ſageſſe pendant vingt-trois ans. Il fut élu Abbé de Saint-Jacques de Strasbourg en 1506, où il mourut en 1516. Son application à l'étude étoit continuelle; & málgré les ſoins de la ſupériorité, ſi peu compatibles avec les travaux du cabinet, il trouva le tems de compoſer une grande quantité d'Ouvrages ſur divers ſujets. La plupart ſont hiſtoriques, & quelques-uns moraux. Parmi ces derniers, il y a des Sermons, des Traités de piété, des

XVI. SIÈCLE.

Opuſcules ſur les devoirs de la vie monaſtique, & un Commentaire ſur la Règle de Saint Benoît. On voit dans tous les Ouvrages de cette claſſe qui nous reſtent de lui, qu'il avoit un grand zèle pour le rétabliſſement de la diſcipline clauſtrale; qu'il étoit fort éclairé dans les voies de Dieu, & qu'il gémiſſoit amérement ſur la décadence des anciennes Inſtitutions religieuſes, & en particulier ſur celle de ſon Ordre.

Le plus important des ouvrages que nous devons aux travaux de ce ſavant Abbé, eſt ſon Catalogue des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Il y a donné la vie de huit cent ſoixante-dix Auteurs, avec la notice & la liſte de leurs Ouvrages. C'eſt une bibliothèque à peu près dans le goût de celle du célèbre Photius, ſi ce n'eſt que Trithème eſt reſté beaucoup au-deſſous de ſon modèle, ſuppoſé qu'il ait voulu marcher ſur les traces du Bibliographe Grec. Il n'a, pour apprécier les Ecrivains dont il parle, pour en faire connoître le caractère, pour en donner des extraits intéreſſans, ni la ſagacité, ni la fineſſe de diſcernement, ni le goût ſûr & délicat du fameux Patriarche. Néan-

moins on trouve dans l'Ouvrage de l'Abbé Trithème une grande érudition, une lecture prodigieuſe, & des traits d'hiſtoire qu'on chercheroit inutilement ailleurs. Les nouveaux Critiques ont beaucoup profité de ſon travail. Il eſt pour eux un guide & un garant, lorſqu'il s'agit des Auteurs & des livres qui lui ont été connus.

XVI. SIÈCLE.

Le ſavant le plus univerſel, & peut-être, à tout prendre, le plus eſtimable de ce ſiècle, fut Didier Eraſme, né à Rotterdam en 1466. Les langues anciennes, la Philoſophie, la Théologie, la Juriſprudence, les Belles-Lettres, la Critique, tout fut de ſon reſſort. Il n'avoit que dix-ſept ans lorſqu'il perdit ſon pere. Ses tuteurs l'obligerent à ſe faire Chanoine régulier de Saint Auguſtin, dans le Monaſtère de Stein, près de Torgau. La raiſon de cette conduite eſt qu'Eraſme étoit né d'une union illégitime de ſon pere avec une femme qui n'étoit pas devenue ſon épouſe par un mariage public & ſolemnel. Eraſme paſſa quelques années dans le cloître, uniquement occupé de l'étude. Il reçut les Ordres, & fut ordonné Prêtre en 1492. Il vint enſuite à Paris pour y con-

XVI. SIÈCLE.

tinuer ſes études, conſervant l'habit de ſon Ordre. Il demeuroit au Collège de Montaigu. La mauvaiſe nourriture de cette maiſon, jointe à l'extrême délicateſſe de ſa complexion, le fit tomber malade. Il retourna en Flandres pour y rétablir ſa ſanté. Au bout de quelque tems, il revint encore à Paris, d'où la peſte le fit ſortir une ſeconde fois pour aller à Orléans où il étudia le droit. Le deſir de voir l'Italie, qui étoit le berceau des Sciences & des Lettres, lui en fit entreprendre le voyage. Il demeura près d'un an à Bologne, où il ſe fit recevoir Docteur. Pendant ſon ſéjour dans cette ville, il obtint de Jules II une diſpenſe de ſes vœux, & recouvra la liberté dont il avoit beſoin pour ſe livrer à ſes goûts dominans, l'étude & les voyages. Il ſut ménager ſon tems de façon, que le ſecond de ces goûts ne nuisît pas au premier. Veniſe, Rome, Padoue, Londres, Oxfort, Paris, Baſle, Fribourg & d'autres villes le poſſéderent ſucceſſivement, ſans que ſes courſes, preſque continuelles, l'empêchaſſent de ſuivre le plan de ſes travaux littéraires. Son but, en parcourant ainſi toutes les villes où les Sciences étoient en honneur, fut

toujours de perfectionner ſes connoiſſances, de conférer avec les Savans, & de recueillir les lumières que chacun d'eux avoit acquiſes dans les différens genres auxquels ils s'étoient adonnés. XVI. SIÈCLE.

Dans ces fréquens voyages, Eraſme s'étoit attiré l'eſtime des hommes les plus celèbres par leur érudition & leurs talens. La douceur de ſon caractère, la politeſſe de ſes mœurs, l'agrément de ſa converſation, ſa littérature immenſe & variée, la sûreté de ſon commerce, la dèlicateſſe de ſon eſprit, & la régularité de ſa conduite, lui procurerent par-tout des amis. Les Papes, les Cardinaux, les plus grands Monarques lui donnerent des marques honorables de la conſidération qu'ils avoient pour lui. On a même écrit que Paul III avoit penſé à ſe l'attacher, & à le faire Cardinal. L'Empereur Charles-Quint, Ferdinand, Roi des Romains, Henri VIII, François I, Sigiſmond III, Roi de Pologne, & d'autres Souverains tâcherent de l'attirer dans leurs Etats, & de l'y fixer; mais ſoit que les offres de ces Princes ne lui paruſſent pas aſſez conſidérables, ſoit qu'il préférât l'indépendance à un

XVI. SIÈCLE.

brillant eſclavage, il n'eut jamais d'autre titre que celui de Conſeiller d'Etat de Charles-Quint, pour l'Autriche; ni d'autre fortune qu'une penſion de deux cens florins que ce Prince lui aſſigna. Il vivoit content dans ſa médiocrité, bornant ſes deſirs à ſes livres, & trouvant ſon bonheur à cultiver ſa raiſon. Mais l'envie de quelques demi-Savans, du nombre de ceux que le mérite des autres tourmente & humilie, vint troubler ſes jours. On voulut rendre ſa foi ſuſpecte; on examina ſa doctrine & ſes écrits avec les yeux de la prévention; on y trouva des choſes peu exactes, qu'on fit paſſer pour être, ſinon conformes, du moins favorables aux nouvelles opinions qui faiſoient alors tant de bruit dans le monde, & on les cenſura. Mais les témoignages avantageux que lui ont rendu les Papes, les Rois, les Evêques & tous les grands hommes de l'Egliſe Catholique, l'ont bien dédommagé des traits que la haine & la jalouſie ont lancé ſur lui.

Bien loin de favoriſer les erreurs des Chefs de la prétendue Réforme, Eraſme ne s'écarta jamais de la doctrine conſacrée par le ſuffrage de l'antiquité que

perſonne ne connoiſſoit mieux que lui. Luther eſſaya de l'attirer dans ſon parti, mais ce fut inutilement. Il déteſtoit la nouveauté en matière de foi ; & quoiqu'il eût ſa manière de penſer ſur quelques objets qui ne touchent point aux dogmes eſſentiels du Chriſtianiſme, il fit toujours profeſſion d'une ſoumiſſion parfaite aux jugemens de l'Egliſe. » On » ne doit pas s'étonner, dit-il en écrivant à un ami, ſi je m'en tiens à » l'interprétation de l'Egliſe, lorſqu'il » s'agit d'expliquer l'Ecriture ſainte, » puiſque c'eſt ſon autorité qui me » fait recevoir l'Ecriture même, & » qui m'engage à y croire. Il n'y a » rien à quoi je me ſoumette plus volontiers qu'aux déciſions de ce Tribunal ; il n'y a que ſon autorité qui » puiſſe terminer les différends qui » s'élevent entre les Théologiens touchant la doctrine ; car on ne finira » jamais rien par les raiſonnemens & » la diſpute. » A l'égard des Hérétiques de ſon tems, voici comme il en parle, & le portrait qu'il en fait dans une autre de ſes lettres : » Ce nouvel » Evangile, dit-il, produiſit une nou» velle eſpèce d'hommes obſtinés,

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

» hypocrites, médiſans, menteurs ; » incommodes aux autres, diviſés entr'eux, trompeurs, ſéditieux, forcenés, dont j'ai tant d'horreur, que » ſi je connoiſſois quelque ville où il » n'y en eût point, je la choiſirois » pour y faire ma demeure. » Un homme qui avoit une idée ſi juſte des prétendus Réformateurs, & qui les peignoit de couleurs ſi vraies, étoit bien éloigné de penſer comme eux. Eraſme mourut dans ces ſentimens au mois de Juillet 1536. Il fut enterré avec honneur dans la Cathédrale de Baſle, & la ville de Rotterdam, ſa patrie, lui éleva une ſtatue qui eſt encore un de ſes principaux ornemens.

Il y a deux éditions des ouvrages d'Eraſme ; la première en neuf volumes *in-folio*, donnée à Baſle en 1540, par Jean Forben, l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires ; la ſeconde, plus ample & plus correcte, publiée à Leyde, par les ſoins de M. le Clerc, en 1703, en onze volumes de même format. On y trouve des Traités de grammaire, de rhétorique & de philoſophie ; un Recueil conſidérable d'Epîtres, dont pluſieurs ont rapport aux affaires eccléſ-

ſiaſtiques ; des Livres de piété ; une verſion du nouveau Teſtament avec des notes ; des paraphraſes ſur les Evangiles, les Epîtres de Saint Paul & les autres Epîtres Catholiques ; des explications de pluſieurs Pſeaumes ; quelques autres Ecrits ſur des ſujets de morale ; & enfin des apologies de ſa Doctrine contre les cenſures qu'on en avoit faites. Eraſme avoit une mémoire prodigieuſe, une étonnante facilité pour le travail, une manière d'écrire pleine d'élégance & d'agrément. Il s'étoit fait un ſtyle qui lui étoit propre, & qui ne le cède en rien pour la douceur & la pureté à celui des meilleurs Ecrivains de ſon tems. C'eſt à lui qu'on doit principalement le goût de la belle littérature & de la ſaine critique. Il rappella, par ſon exemple, les Savans à l'étude des Peres & de l'antiquité chrétienne. Il eſt un des premiers parmi les modernes, qui aient traité les matières théologiques d'une façon noble, intéreſſante & dégagée des termes ſcientifiques de l'Ecole. S'il s'eſt exprimé quelquefois avec trop de liberté en parlant des Ordres Religieux, des Théologiens ſcholaſtiques & de certaines ſuperſti-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

tions, plus communes alors qu'elles ne le ſont aujourd'hui, il s'eſt repenti d'en avoir uſé de la ſorte dans ſa jeuneſſe. Il a même déclaré avec candeur, qu'il ne l'eût jamais fait, s'il eût prévu la tempête que Luther & ſes adhérens devoient exciter dans la ſuite. Cette déclaration eſt une nouvelle preuve de la pureté de ſa foi.

Parmi les Savans de ce ſiècle, Claude de Seyſſel tient un rang diſtingué, qui ne nous permet pas de le laiſſer dans la foule de ceux dont nous ne parlerons point. Il étoit natif, ſelon les uns, d'Aix, petite Ville de Savoie, fameuſe par ſes eaux minérales ; & ſelon les autres, de Seyſſel dans le Bugey. Il profeſſa le droit à Turin, avec une grande réputation, & devint enſuite Maître des Requêtes & Conſeiller de Louis XII, Roi de France. Il aſſiſta au nom de ce Prince, au Concile de Latran, ſous Léon X, & il y ſoutint la célébrité qu'il s'étoit acquiſe par l'étude des Loix civiles & canoniques. En 1509, le Chapitre de Marſeille le choiſit pour Evêque. Il gouverna cette Egliſe juſqu'en 1517 ; alors il paſſa à l'Archevêché de Turin, ayant permuté avec le Cardinal

Innocent Cibo. Seyſſel ne jouit pas long-tems de ce nouveau Siège, étant mort au mois de Juin 1520. Il étoit tout à la fois habile Juriſconſulte, grand homme d'Etat, & profond Théologien. Les Ouvrages qui nous reſtent de lui, ſont relatifs à ces trois genres de talens. Comme Juriſconſulte, il a fait des Commentaires ſur le Droit, & un Traité des Fiefs; comme Politique & homme d'Etat, il a écrit un Traité des devoirs des Rois, un autre ſur l'état de la France, & une Hiſtoire de Louis XII; enfin, comme Théologien, il a publié un Traité contre les Vaudois, Ouvrage ſavant, & le meilleur que nous ayons ſur cette matière; trois Livres de la providence, & un Commentaire ſur les trois premiers chapitres de l'Evangile de Saint Luc, qu'il a intitulé, des trois états de l'homme voyageur. Il y a encore de lui des traductions françoiſes de pluſieurs Ouvrages des anciens, entre autres celle de l'Hiſtoire eccléſiaſtique d'Euſèbe. Tous ces Ouvrages ſont écrits avec beaucoup de préciſion & de clarté. L'Auteur ſuit & développe méthodiquement ſes principes. Ses raiſonne-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

mens ſont juſtes & préſentés d'une manière naturelle. Il éclaircit les objets qu'il traite, par des exemples familiers, qui rendent ſes idées ſenſibles & faciles à ſaiſir.

L'homme le plus habile de ce ſiècle, dans la langue hébraïque, & dans la ſcience de l'Ecriture-Sainte, fut ſans contredit François Vatable, Abbé Commandataire de Belloſane, au Diocèſe de Rouen. Il naquit à Gamache, Bourg de Picardie. Il ſe rendit habile dans le grec & dans l'hébreu; de ſorte que le Roi François I ayant fondé en 1531 des chaires royales au Collége de France, ce Savant fut choiſi pour y enſeigner la langue ſainte. Vatable s'acquitta de cet emploi avec tant de diſtinction, qu'il attira une foule d'Auditeurs à ſes leçons, & qu'il fut le reſtaurateur de l'étude de la langue hébraïque en France. Il ne ſe bornoit pas à interprêter grammaticalement les mots hébreux pour en faire ſentir à ſes élèves la ſignification propre & l'énergie; il expliquoit auſſi le ſens littéral du texte ſacré, avec beaucoup de juſteſſe & de netteté. Ce docte Profeſſeur mourut au mois de Mars de

l'an 1547. Il n'a jamais rien écrit, se contentant de donner ſes leçons de vive voix : mais ſes notes ſur le texte de l'Ecriture, ayant été recueillies avec aſſez de ſoin par Bertin, l'un de ſes Diſciples, qui le remplaça au Collége royal, Robert Etienne en enrichit l'édition de la Bible, qu'il publia en 1545, avec la nouvelle verſion latine de Léon Juda. Ces notes ſont courtes ; mais dans leur briéveté, elles renferment beaucoup de choſes, & il eſt peu d'endroits difficiles qu'elles n'éclairciſſent d'une manière ſatisfaiſante. Cependant Robert Etienne avoue dans la Préface dont il les a accompagnées, que ſi Vatable y eût mis la derniere main, elles auroient acquis un degré de perfection que n'a pu leur donner ce ſavant Editeur, tout habile qu'il étoit lui-même dans la connoiſſance de la langue ſainte. Le nom de Robert Etienne & celui de Léon Juda, rendirent les notes de Vatable ſuſpectes à quelques Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, peu verſés dans la langue hébraïque, & ſcrupuleuſement attachés à la Vulgate. Mais l'Univerſité de Salamanque en jugea plus favorablement, & en pro-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

cura une nouvelle édition qu'elle approuva. Elles ont été ſouvent réimprimées depuis, & les Savans les plus oppoſés aux nouvelles erreurs, en ont toujours fait une eſtime particulière.

Jean-Louis Vivès fut auſſi un des plus ſavans hommes du XVI ſiècle. Il naquit à Valence en Eſpagne, en 1492. Il fit ſes études à Paris. Il alla enſuite à Louvain où il enſeigna les Belles-Lettres avec tant de ſuccès, qu'il fut choiſi pour Précepteur de Guillaume de Crouy, mort Archevêque de Tolède, & Cardinal en 1521. Après la mort de ſon Elève, Vivès fut appellé en Angleterre, & placé par le Roi Henri VIII auprès de la Princeſſe Marie ſa fille, pour lui enſeigner le latin & les Belles-Lettres. On prétend que Henri avoit tant d'eſtime pour Vivès, & faiſoit tant de cas de ſon érudition, qu'il alloit ſouvent avec la Reine entendre les leçons qu'il donnoit à leur fille. Mais dans la ſuite ce Prince changea de diſpoſitions à ſon égard. Vivès n'approuvoit pas le divorce de Henri avec Catherine d'Aragon. Il en parla trop librement au gré du Roi, qui le fit mettre en priſon, & l'y re-

tint ſix mois. Au bout de ce tems, il obtint ſa liberté & retourna en Eſpagne où il ſe maria. Il vint enſuite dans les Pays-Bas, & fixa ſa demeure à Bruges. Il y profeſſa les Belles-Lettres juſqu'à la fin de ſes jours. Le tems précis de ſa mort n'eſt pas certain; les uns la placent en 1536, les autres en 1537, & quelques-uns la reculent juſqu'en 1545. Ce qui paroît ſûr, c'eſt que ſa carrière ne fut pas auſſi longue qu'elle fut laborieuſe.

Ce Savant n'eſt pas moins eſtimé comme Théologien que comme Littérateur. Les ouvrages qui l'ont fait mettre au nombre des plus illuſtres Ecrivains Eccléſiaſtiques du XVIe ſiècle, ſont ſes cinq livres de la Vérité de la Religion Chrétienne contre les Incrédules, les Juifs & les Mahométans, & ſes doctes Commentaires ſur les livres de la Cité de Dieu, de Saint Auguſtin. Dans le premier de ces deux ouvrages, également profonds, Vivès entreprend de prouver que la foi n'eſt point contraire à la raiſon, &. que la Religion Chrétienne, fondée ſur la révélation divine, peut être démontrée par des preuves ſi manifeſtes, ſi ſoli-

XVI. SIÈCLE.

des, qu'il eſt impoſſible à l'eſprit humain, jugeant ſans prévention, de ſe refuſer à leur évidence. Vivès remplit ce beau plan, en établiſſant dans les cinq livres de ſon Traité, la néceſſité, l'exiſtence & les effets de la révélation, la Divinité de Jeſus-Chriſt, l'excellence de ſa doctrine, & la pureté de ſa morale. Il tire enſuite les conſéquences qui réſultent de ces vérités; & il en conclut que la Religion Chrétienne eſt la ſeule véritable, parce qu'elle a Dieu pour Auteur, parce qu'elle eſt digne de Dieu dans les idées qu'elle donne de lui; enfin, parce qu'elle offre à l'homme le remède à ſes maux, & les moyens qui lui ſont néceſſaires pour arriver à ſa fin. A l'égard de ſon Commentaire ſur les vingt-deux livres de la Cité de Dieu, tout ce que nous en dirons, c'eſt qu'il renferme beaucoup d'érudition eccléſiaſtique & profane; mais qu'on y trouve en même-tems pluſieurs choſes peu exactes, & même dignes de cenſure. C'eſt le jugement qu'en ont porté les Docteurs de Louvain, éditeurs des ouvrages de S. Auguſtin, en 1677.

L'Eſpagne, au tems dont nous parlons,

étoit riche en Théologiens. L'un des plus renommés eſt Melchior Canus ou Cano, qui naquit à Tarançon, petite ville du Diocèſe de Tolède, au commencement de ce ſiècle. Il fit ſes études à Salamanque, & après les avoir finies, il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique. Ayant fait ſes vœux en 1524, il étudia la Théologie ſous le célèbre François Victoria, du même Ordre, qu'on a regardé comme le Reſtaurateur de l'Univerſité de Salamanque. Sous cet habile Profeſſeur, Canus fit de ſi grands progrès, qu'il fut jugé digne de ſuccéder à ſon Maître en 1546. Barthelemi Caranza, qui fut depuis Archevêque de Tolède, enſeignoit en même tems dans l'Univerſité de Salamanque. Il y eut entre Melchior Canus & lui une émulation qui tourna au profit de la ſcience qu'ils profeſſoient, & de ceux qui prenoient leurs leçons. Mais quel que fût le mérite de ſon rival, Canus l'emportoit ſur lui. Il avoit plus de vivacité, plus d'éloquence, l'eſprit plus orné, avec une plus grande facilité de parler latin. Il parut avec éclat au Concile de Trente ſous Paul III, & fut fait Evêque des

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

Canaries, en 1552; mais il ne garda pas long-tems cet Evêché. Après s'en être démis, il devint Provincial de son Ordre, pour la Castille, & mourut à Tolède en 1560. Philippe II, Roi d'Espagne, eut pour lui une estime particulière. Mais on a accusé Canus d'avoir eu l'esprit trop courtisan, & d'avoir flatté les passions de ce Prince pour lui plaire. Nous avons de ce savant Théologien, un Ouvrage très-estimé, tant pour les choses qu'il renferme, que pour la manière dont il est écrit. C'est le traité des *Lieux Théologiques*. Canus, prenant ce mot *lieux* dans le sens d'Aristote & de Cicéron, appelle lieux théologiques, les sources d'où les Théologiens doivent tirer leurs argumens & leurs preuves, soit pour établir ce qu'ils avancent, soit pour réfuter les sentimens qu'ils combattent. Canus en compte douze qu'il examine chacun séparément dans autant de livres. Ce sont, 1°. l'autorité de l'Ecriture Sainte; 2°. les Traditions Apostoliques; 3°. la Foi & l'enseignement de l'Eglise; 4°. les Conciles généraux dont les décisions sont dirigées par le Saint-Esprit, 5°. l'autorité de l'Eglise Romaine & les

Décrets des Souverains Pontifes; 6°. le témoignage des Saints Pères; 7°. l'autorité des Théologiens & des Docteurs; 8°. la raiſon naturelle; 9°. l'autorité des Philoſophes & des Juriſconſultes dans les choſes de leur compétence; 10°. l'autorité de l'hiſtoire, écrite par des hommes d'une ſincérité irréprochable. Cet Ouvrave, écrit avec toute l'élégance que le ſujet comporte, paſſe avec raiſon pour un chef-d'œuvre; & c'eſt le premier livre qu'il faut mettre entre les mains de ceux qui ſe deſtinent à l'étude de la Théologie. XVI. SIÈCLE.

L'Ordre de Saint Dominique, qui a produit pluſieurs hommes illuſtres dans ce ſiècle, en compte peu qui le ſoient à meilleur titre que Louis de Grenade. Il naquit en 1505, dans la ville dont il a porté le nom. Il entra fort jeune dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, & il ne tarda pas à s'y diſtinguer par ſes talens & ſon éminente piété. Il paſſa toute ſa vie dans les exercices du Saint Miniſtère. La prédication, la direction des ames, la prière & l'étude rempliſſoient tout le tems dont les devoirs de la vie religieuſe lui permettoient de diſpoſer. Le Cardinal Henri

XVI. SIÈCLE.

de Portugal, Archevêque d'Evora ; l'appella auprès de lui, pour être ſon conſeil dans la conduite de ſon Diocèſe. La Reine Catherine, Régente du Royaume, le choiſit pour ſon Confeſſeur, & le conſultoit ſur tous les objets de l'adminiſtration publique, qui avoient rapport au ſpirituel. Nous avons dit ailleurs la manière dont il ſe conduiſit, lorſque cette Princeſſe lui offrit l'Archevêché de Brague. Il refuſa conſtamment, & toujours par motif d'humilité, toutes les autres dignités eccléſiaſtiques auxquelles on voulut l'élever, & même la Pourpre Romaine dont Sixte-Quint ſe propoſoit de le revêtir. Il préféra toujours la ſimplicité de la vie religieuſe, & les travaux du Miniſtère apoſtolique, aux honneurs & aux places diſtinguées qu'on le ſollicitoit d'accepter. Il mourut à la fin de Décembre 1588, âgé de quatre-vingt-quatre ans ; & pendant le cours de cette longue vie, il ne ceſſa point de ſervir le prochain par ſes inſtructions, ſes conſeils & ſes écrits.

Les principaux Ouvrages de ce pieux Ecrivain, ſont, un excellent Traité de l'Oraiſon, la Guide des Pécheurs, le

Mémorial de la vie chrétienne, un Catéchiſme fort étendu, des Sermons & pluſieurs petits Traités ſur différens ſujets de morale & de piété. Tout ce qui eſt ſorti de ſa plume, renferme un fonds de principes, une lumière & une onction qu'on eſt loin de trouver au même degré dans les Auteurs qui ont écrit ſur les mêmes matières, ſoit avant lui, ſoit même depuis. En expliquant les vérités de la Religion, en développant les règles de la morale & les devoirs du Chriſtianiſme, il éclaire l'eſprit, & touche le cœur, & il conduit les ames depuis les commencemens de la converſion, juſqu'à la plus haute perfection de la vie Evangélique. Saint François de Sales avoit une eſtime particulière pour ſes ouvrages; il en recommandoit la lecture à tous ceux qu'il dirigeoit dans les voies de Dieu; il vouloit que ce fût comme le ſecond Bréviaire des Eccléſiaſtiques, & des Evêques même. Saint Charles Borrhomée y puiſoit les inſtructions qu'il donnoit à ſon Peuple. Ce ſavant Cardinal, l'oracle & le prodige de ſon tems, n'avoit point d'autre Théologie, & il diſoit qu'il y revenoit

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÉCLE.

ſans ceſſe avec une nouvelle ſatisfaction, parce qu'il y trouvoit toujours quelque choſe d'utile & de touchant, qu'il n'avoit pas encore remarqué.

Nous pourrions ajouter un grand nombre d'autres Ecrivains Eccléſiaſtiques à ceux dont nous venons de parler. Parmi les Théologiens, François Victoria, Dominique & Pierre Soto, Ambroiſe Catharin, Jean Heſſels, &c. Parmi les Canoniſtes, le Cardinal Cajétan, Barthelemi Caranza, le Cardinal Contarini, Pierre Sutor, &c. Parmi les Commentateurs de l'Ecriture Sainte, Janſénius, Evêque de Gand, Sixte de Sienne, Emmanuel Sa, Jean Maldonat, &c. Parmi les Controverſiſtes, Jean Echius, Jacques Latomas, Jean Cochlée, &c. & quantité d'autres pourroient nous fournir la matière d'autant d'articles intéreſſans. Mais ceux auxquels nous nous ſommes bornés, ſuffiſent pour remplir notre objet dans cette partie de notre travail, qui eſt de caractériſer chaque ſiècle, par les Ecrivains qu'il a produits, ou, pour mieux dire, par les connoiſſances que ces Ecrivains ont raſſemblées, par ce qu'ils ont emprunté de ceux qui avoient déjà

déjà couru la même carrière, & par les vues nouvelles qu'ils y ont ajoutées. XVI. SIÈCLE.

ARTICLE XV.

Mœurs. Uſages. Diſcipline.

IL y a peu de différence entre ce ſiècle & le précédent, pour les mœurs & les uſages. Tandis que les arts & les ſciences, la politique & le Gouvernement ſe perfectionnoient, la ſociété devenoit plus douce, & les hommes plus rapprochés dans le commerce de la vie, communiquoient entre eux avec plus de facilité & & plus d'agrément. Les mœurs tenoient encore beaucoup aux idées de la Chevalerie; elles avoient cette franchiſe & cette ſimplicité, cette fierté noble & courageuſe, cette politeſſe de cérémonial & d'étiquette dont les braves ſe piquoient, & qui faiſoient partie de leur mérite, en guerre comme en paix. Tous les Héros de ce tems, les François I, les Gaſton de Foix, les Bayard, étoient de bons & preux Chevaliers, dont l'honneur & la loyauté dirigeoient toutes les actions. Fidèles à

XVI. SIÈCLE.

leur parole, inviolables dans leurs engagemens, incorruptibles dans ce qu'ils enviſageoient comme un devoir, ſoumis aux préjugés dans toute leur conduite, mettant les loix de leur Ordre au-deſſus de toutes les autres, implacables dans leurs inimitiés & leurs vengeances, humains & généreux envers leurs ennemis vaincus ou déſarmés : tels étoient, en général, les Seigneurs, les Gentilshommes, & tous ceux que leur naiſſance dévouoit à la profeſſion des armes.

Les querelles théologiques, & les guerres de Religion dont elles furent ſuivies, empêcherent les mœurs de s'adoucir autant qu'elles auroient fait dans des tems plus calmes & plus heureux. Cependant au milieu des troubles qui agitoient l'Europe, & ſur-tout la France, malgré le feu des guerres civiles & les atrocités qu'elles faiſoient commettre, la raiſon s'épuroit, la rouille de la barbarie ſe diſſipoit inſenſiblement, & la ſcience commençoit à s'établir ſur des principes ſolides. Les Loix les plus ſages & les plus utiles qu'on eût encore faites en France, parurent ſous les règnes orageux de

Charles IX, & de Henri III. Deux grands Magiſtrats furent à la tête des Tribunaux, & préſidérent à l'adminiſtration de la Juſtice. On voit bien que nous parlons du Chancelier Olivier, & de ſon ſucceſſeur, encore plus illuſtre que lui, Michel de l'Hôpital. L'un & l'autre paſſoient, avec raiſon, pour les deux hommes de l'Europe les plus verſés dans la ſcience des Loix. Ils avoient approfondi les vrais principes de la légiſlation, & ils appliquerent habilement leurs connoiſſances au génie & aux beſoins de la Nation qu'ils eurent à conduire dans les circonſtances les plus difficiles. Jean de Morvilliers & François de Montholon, qui remplirent les mêmes fonctions après eux, eurent auſſi de grands talens, de bonnes vués, & ſe conſacrerent avec un zèle généreux au ſervice de la Patrie. Par le bon uſage qu'ils ſurent faire de la portion d'autorité qui leur fut confiée, ces grands hommes épargnerent à la France une partie des calamités que le fanatiſme du Peuple & la politique cruelle de ſes Chefs attirèrent ſur elle. XVI. SIÈCLE.

Malgré ce que nous avons dit tou-

XVI. SIÈCLE

chant les progrès de la raiſon & des ſciences, les reſtes de l'ignorance ſe faiſoient encore ſentir en bien des choſes. Delà vint que certains préjugés furent ſi difficiles à détruire, & qu'il en ſubſiſte encore des impreſſions trop ſenſibles parmi le Peuple; préjugés ſi généralement reçus alors, & ſi profondément enracinés, que la portion la plus éclairée de la Nation n'avoit pu s'en défendre. Ainſi l'on vit encore long-tems la Cour entêtée des rêveries de l'aſtrologie judiciaire; un grand nombre de perſonnes, très-inſtruites d'ailleurs, croire à ſes prédictions, & cette crédulité portée au point que Jean Bodin, Philoſophe pour ſon ſiècle, & Auteur de pluſieurs Ouvrages qui ont fourni des idées à notre célèbre Monteſquieu, fit conſtruire un bateau de ſon invention, pour ſe ſauver d'un nouveau déluge que les Aſtrologues avoient prédit. L'opinion qu'on avoit en France & ailleurs du pouvoir des Sorciers, de leur commerce avec les Eſprits malfaiſans, & des aſſemblées du Sabbat, venoit de la même ſource. Sur ce point, les Tribunaux penſoient comme le vulgaire. On appelloit magie les effets d'un na-

turalisme, dont l'imperfection de la physique & de la chymie ne permettoit pas de connoître la cause. On condamnoit au feu, dans tous les Parlemens, des malheureux qui passoient pour être en communication avec les Esprits infernaux, & qui souvent le croyoient eux-mêmes. Dans ce nombre, il y avoit certainement des profanateurs, des infâmes, coupables des plus horribles débauches, des fripons intéressés, des scélérats qui nuisoient aux hommes & aux bestiaux par des drogues empoisonnées, & qui méritoient d'être punis; mais aussi combien d'autres exécutés pour le même crime, & qui n'étoient que des dupes, ou des insensés? Ne devroit-on pas être moins sévère à reprendre certains effets de l'ignorance & de la superstition, qui marchent toujours à la suite l'une de l'autre, quand on voit l'empire des préjugés les plus faux & les plus funestes à l'humanité, s'étendre jusques sur les Compagnies où la raison seule a droit de se faire écouter, puisque c'est par elle seule qu'on connoît les vrais principes de la justice & des loix?

XVI. SIÈCLE.

Les mœurs de la nation qui étoient

douces & polies ſous François I, changèrent prodigieuſement ſous les règnes malheureux des fils de Henri [redacted] A la Cour, on vit un mêlange biſarre de ſuperſtition, de molleſſe, de libertinage & de cruauté, que les Italiens, venus à la ſuite de Catherine de Médicis, apportèrent avec eux. Ce n'étoit plus ni cette franchiſe aimable, ni cette galanterie chevalereſque, ni ce goût d'amuſemens honnêtes que le rival de Charles-Quint avoit fait règner autour de lui. La perfidie, la débauche & des crimes inconnus en France juſqu'à cette époque, en avoient pris la place. Le Peuple qui dénature toujours les mœurs de la Cour, en voulant les imiter, devint licencieux, effréné; ſe porta ſans pudeur aux plus coupables excès, & mêla ſes vices groſſiers avec ceux dont les Grands, qu'il aime à copier, lui donnoient l'exemple. Ce n'eſt pas ſans fondement que des Obſervateurs judicieux ont attribué les déſordres de Henri III & de ſes Favoris, aux leçons qu'il avoit reçues de ſa mère, & dont, pour ſon malheur & celui de la Nation, il ne ſe ſouvint que trop, lorſqu'il fut le maître de ſe livrer à ſes penchans.

XVI. SIÈCLE.

La Chevalerie, qui avoit ſes vertus propres & diſtinctives, avoit auſſi ſes vices. La Loi de l'honneur, qui étoit la ſource des unes, le fut en même tems des autres. Une extrême ſenſibilité ſur les affronts vrais ou imaginaires, fut ſa première maxime; & la néceſſité d'en tirer vengeance pour éviter l'infâmie & le mépris, fut la ſeconde. Toutes les deux perpétuerent les duels, & les tranſmirent aux ſiècles ſuivans; de ſorte que long-tems après les derniers Chevaliers qui ſurvécurent à François I, l'eſprit de la Chevalerie étoit encore à cet égard dans ſa première force. Il a fallu toute la ſévérité des Loix, & toute la vigilance des Souverains, non pour le détruire, puiſqu'il a ſubſiſté juſqu'à nos jours, mais pour en modérer les effets. Les tournois, ces jeux brillans & dangereux, qui firent ſi long-tems l'amuſement des Cours, & l'exercice favori de la Nobleſſe, devoient auſſi leur origine à la Chevalerie. Ils furent en vogue dans toute l'Europe, & ſinguliérement en France, juſqu'à l'événement qui fit périr Henri II. Ceux qu'on célébra du tems de François I, furent d'une magnificence qui n'avoit

XVI. SIÈCLE

XVI. SIÈCLE.

jamais eu d'égale, dans aucune des Cours où ces ſortes de ſpectacles étoient en vogue. Les femmes mêmes aimoient à paroître dans ces joûtes publiques, autrement qu'en ſimples ſpectatrices; & l'on a écrit que Catherine de Médicis en eût diſputé le prix aux Seigneurs les plus adroits & les plus exercés.

Il eſt inutile de nous arrêter longtems à peindre les mœurs du Clergé. Ce que nous avons dit juſqu'à préſent ſuffit pour les faire connoître. Ce qu'elles avoient de repréhenſible, ſervit de prétexte aux Hérétiques pour ſe ſoulever contre l'autorité des Paſteurs légitimes. Le faſte, la molleſſe & la magnificence des grands Prélats, étoient le ſujet ordinaire de leurs invectives. Ce fut en répétant ſouvent les mêmes déclamations, & en les accompagnant de tout ce que la malignité, l'envie & la haine peuvent imaginer de plus odieux, qu'ils réuſſirent à les décrier dans l'eſprit des Peuples. Il faut avouer que les Eccléſiaſtiques, ſoit du premier, ſoit du ſecond ordre, ſe conduiſoient preſque tous de manière que, ſans beaucoup d'exagération, il étoit facile de montrer combien leur vie,

soit publique, soit privée, étoit contraire à l'esprit & aux obligations de leur état. Ceux qui rempliſſoient les grandes places, & qui jouiſſoient des plus riches Bénéfices, aimoient la magnificence & l'éclat, ſe livroient aux affaires temporelles, briguoient les faveurs du Prince, & le diſputoient aux Courtiſans, par le goût de la dépenſe en tout genre, par la beauté des équipages, par le nombre des gens attachés à leur ſervice, par la délicateſſe de leur table, & tous les rafinemens de la volupté. Nous ne diſons rien du déſordre ſecret de leurs mœurs. Il y en avoit peu qui fuſſent irréprochables ſur cet article, & pluſieurs même ne reſpectoient pas aſſez le Public, pour lui dérober ce que les autres ſavoient couvrir des ombres du myſtère.

XVI. SIÈCLE.

Ceux qui ſe trouvoient placés dans un rang inférieur, moins indépendans & moins riches, étoient encore plus déréglés. Ils joignoient ordinairement l'ignorance & la groſſiéreté au ſcandale. Occupés de leurs intérêts, ils exigeoient leurs droits avec rigueur, & profitoient de tout pour les étendre. Ils ne connoiſſoient de leur état que les avantages

XVI. SIÈCLE.

temporels qui y ſont attachés. La dépravation étoit arrivée au point que l'on regardoit preſque comme des hommes eſtimables, ceux qui n'étoient pas adonnés aux vices que des Laïcs d'une vie régulière & jaloux de leur réputation ne ſe permettent pas.

Quoique le mal fût grand, & qu'il eût gagné tous les dégrés de la Cléricature, il y avoit pourtant deux remèdes propres à le guérir, la réformation générale, & le choix des Paſteurs tant du premier, que du ſecond ordre. La réformation générale de l'Egliſe, qui devoit être l'ouvrage de l'Egliſe même, ne fut qu'ébauchée, parce que les intérêts humains l'emportèrent toujours ſur la conſidération du bien public. A l'égard du choix des Paſteurs, on y avoit pourvu en France par la Pragmatique de Bourges. Elle rétabliſſoit les Eléctions, conformément aux anciennes règles, & donnoit aux Evêques la collation de tous les Bénéfices à charge d'ames, ſauf le droit des Patrons. Mais on ſait combien ce ſage Réglement déplaiſoit à la Cour de Rome, & les efforts qu'elle ne ceſſa de faire pour l'anéantir juſqu'à ce qu'il le fût, dans la plus

grande partie de ſes diſpoſitions, par le fameux Concordat de François I & de Léon X. Nous avons promis d'en donner une idée, & c'eſt ici le lieu de remplir cette promeſſe. XVI. SIÈCLE.

Il faut rappeller en peu de mots ce qui avoit été ſtatué par la Pragmatique de Bourges en 1438. Les principales diſpoſitions de cette Loi, contenues en vingt-trois articles, ſont, 1°. que les élections ſeront rétablies; 2°. que toutes les réſerves & graces expectatives ſeront annullées; 3°. que les poſſeſſeurs pacifiques ne pourront être dépouillés; 4°. que les annates n'auront plus lieu à l'égard des Bénéfices électifs; 5°. que la collation des Bénéfices non électifs appartiendra aux Evêques, de plein droit, pour ceux qui n'ont point de Patrons, ou ſur la nomination des Patrons, pour ceux qui en ont. Ce Réglement fut très-déſagréable au Pape Eugène IV, & il n'oublia rien auprès du Roi Charles VII, pour le faire abolir; mais ſes tentatives furent inutiles. Louis XI, qui parvint à la Couronne en 1461, ne tint pas contre les préſſantes ſollicitations de Pie II. Ce Prince conſentit

XVI. SIÈCLE.

à l'abolition de la Pragmatique, & fit expédier à cet effet des Lettres patentes, dès la première année de ſon règne; mais le Parlement refuſa de les enregiſtrer. Le Pape Paul II, ſucceſſeur de Pie II, demanda au Roi de nouvelles Lettres, & les obtint; mais ce fut encore avec auſſi peu de ſuccès du côté du Parlement. Le célèbre Jean de Saint Romain, Procureur Général, s'oppoſa de la manière la plus forte à la vérification des Lettres du Roi. Le Recteur de l'Univerſité, au nom de ſa Compagnie, appella au futur Concile de tout ce qui ſeroit fait contre la Pragmatique. Les choſes reſtèrent dans cet état juſqu'à la mort de Louis XI. Charles VIII, qui monta ſur le Trône en 1483, laiſſa faire les élections, & quand il ſurvint quelque conteſtation à ce ſujet, le Parlement décida. Louis XII, ſucceſſeur de Charles VIII, ordonna en 1499 que la Pragmatique de Bourges ſeroit inviolablement obſervée, & il y a des Arrêts qui condamnent certains Particuliers, pour avoir obtenu des Bulles en Cour de Rome, au préjudice de cette Loi.

Louis XII mourut le premier Jan-

vier 1514, & François I appellé au Trône par cet événement, trouva la Cour de Rome & celle de France plus en méſintelligence que jamais. Léon X avoit ſuccédé à Jules II. François, occupé de ſes projets ſur l'Italie, vouloit mettre ce Pontife dans ſes intérêts. Il propoſa une négociation; Léon, qui eſpéroit en tirer de grands avantages, l'accepta volontiers. Il nomma les Cardinaux d'Ancône & de Santiquatro, pour traiter en ſon nom, & le Chancelier du Prat fut chargé des intérêts du Roi. Les Commiſſaires travaillerent enſemble d'après leurs inſtructions reſpectives; &, au bout de quelques jours, le Concordat fut le fruit de leur travail. Ce traité fut ſigné le 16 Août 1516. Pluſieurs articles de la Pragmatique y ſont conſervés, mais on en a retranché les deux principaux, qui concernent les élections & les annates. Lorſqu'il fut queſtion de faire recevoir en France cette nouvelle Loi, il s'éleva de toutes parts des oppoſitions très-vives. Les Parlemens, les Chapitres, les Univerſités, la Sorbonne, tous les Corps qui regardoient la Pragmatique comme un réglement pré-

XVI. SIÈCLE.

cieux, en demanderent la conſervation, & rejettèrent le Concordat par lequel cette loi ſi reſpectée étoit anéantie dans ſes points eſſentiels.

Cependant François I, jaloux de remplir les engagemens qu'il avoit contractés avec le Pape, preſſoit vivement l'acceptation du Concordat. A cet effet, il envoya au Parlement des Lettres-Patentes, portant injonction aux Magiſtrats & à tous les Juges de ſon Royaume, de juger ſelon cette nouvelle Loi, & de tenir la main à ſon exécution. Mais le Parlement perſévéra dans ſon oppoſition aux volontés du Roi, qui de ſon côté, voulant être obéi, réitéra ſes ordres. Le Parlement & les Corps qui lui étoient unis démandoient au Roi qu'il aſſemblât l'Egliſe Gallicane pour délibérer ſur l'acceptation du Concordat, comme Charles VII l'avoit aſſemblée pour dreſſer la Pragmatique de Bourges. Cette demande paroiſſoit juſte, puiſqu'il s'agiſſoit d'abolir une Loi de diſcipline qui étoit en vigueur, & de lui en ſubſtituer une autre dont les diſpoſitions étoient ou différentes, ou contraires en pluſieurs points importans. Mais le Roi, qui

étoit décidé, rejetta cette demande, & le Parlement ſentit enfin qu'il falloit céder à l'autorité ſouveraine. Le Concordat fut donc enrégiſtré le 22 Mars 1518, avec la clauſe, *de l'exprès commandement du Roi, réitéré pluſieurs fois.* L'enrégiſtrement avoit été précédé, & fut ſuivi, de la part du Parlement, de proteſtations par leſquelles il déclaroit qu'en ordonnant la publication du Concordat, comme il l'avoit fait, uniquement pour obéir au Roi, il n'entendoit ni l'autoriſer, ni l'approuver, ni ſe départir des actes par leſquels il avoit manifeſté ſon oppoſition à cette Loi. Pour applanir les difficultés qui pourroient naître à l'avenir dans l'exécution du Concordat, François I, en 1520, & Henri II, en 1552, attribuerent au Grand-Conſeil la connoiſſance des conteſtations qui s'élèveroient à ce ſujet.

XVI. SIÈCLE.

Il eſt à propos de remarquer ici que la Pragmatique n'a point été entiérement abolie par le Concordat; que le Concordat même n'eſt pas ſuivi dans toutes ſes diſpoſitions, quoiqu'il ſoit exécuté de préférence, en ce qu'il contient de contraire à la Pragmatique;

XVI. SIÈCLE.

& qu'enfin l'autorité de la Pragmatique eſt encore dans toute ſa vigueur, en ce qui n'a pas été expreſſément abrogé par le Concordat ou par des Ordonnances particulières. L'oppoſition ſi vive & ſi conſtante des Parlemens, des Univerſités & des autres Corps à la réception & à l'exécution du Concordat, établit un préjugé bien fort contre cette Loi. Mais en examinant les choſes de près, & en ſe dépouillant de toute prévention, on s'en forme une idée moins déſavantageuſe. Pour juger ſainement de cette Loi, « la queſtion, » ſuivant M. le Préſident Hainault, » ſe réduit à examiner ſi la Pragmatique étoit nuiſible à l'Etat, ou ſi, » au contraire le Concordat en ſoi, » tel qu'il eſt, & avec tous les inconvéniens qu'on y trouve, n'eſt pas » beaucoup plus utile. Or, je crois, » continue cet illuſtre & judicieux » Ecrivain, qu'il ſeroit aiſé de prouver » que la Pragmatique étoit remplie » d'inconvéniens, & que le Concordat » eſt la forme la plus propre pour » entretenir la tranquillité dans un » Etat. La briéveté que je me ſuis » preſcrite, ne me permet pas d'é-

» tendre ces preuves ; ainſi, je me
» réduis à dire, 1°. que le Concordat
» eſt juſte, en ce qu'il remet au Roi
» le droit de nomination, puiſque
» nos Rois ont fondé la plupart des
» grands Bénéfices, dont par conſé-
» quent la collation doit appartenir à
» leurs Succeſſeurs. 2°. Que le Roi
» repréſentant la Nation, c'eſt à lui
» d'exercer le droit qu'exerçoient les
» premiers Fidèles, & qu'ils lui ont
» remis, lorſque l'Egliſe a été reçue
» dans l'Etat, pour prix de la protec-
» tion que le Roi accordoit à la Reli-
» gion. 3°. Que les élections étoient
» devenues une ſimonie publique, qui
» élevoit aux premières places, ceux
» qui avoient plus de moyens de les
» acheter ; (c'étoit une des raiſons que
» le Chancelier du Prat alléguoit en
» faveur du Concordat.) 4°. Que les
» grands Sièges étoient ſouvent rem-
» plis par des Sujets de la lie du peu-
» ple, au lieu que, à choſes égales,
» la nobleſſe doit être préférée dans
» la diſtribution des dignités eccléſiaſ-
» tiques, pour deux raiſons : la pre-
» mière, parce que pluſieurs des grands
» Bénéfices proviennent des biens de

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

» la Nobleſſe ; la ſeconde, parce que » les grands Bénéfices donnant autorité » aux Evêques dans les villes de leur » Diocèſe, il eſt extrêmement impor- » tant pour la sûreté du Royaume, » que les Rois choiſiſſent ceux dont » la fidélité leur eſt connue, & dont » les talens s'étendent, non-ſeulement » aux choſes de la Religion, mais » encore au maintien de la paix & » de l'ordre public.... Que conclure » de-là ? ſinon que le Concordat n'eſt » pas d'une ſi dangereuſe conſéquence » qu'on ſe l'imagina lorſqu'il fut pu- » blié ». On ne peut expoſer avec plus de clarté & plus d'impartialité les effets du Concordat. Nous n'avons rien à y ajouter.

La néceſſité de réformer l'Egliſe dans toutes ſes parties, étoit une vérité ſi généralement reconnue, qu'elle ſe faiſoit ſentir juſques dans les Corps religieux d'ancienne, & même, de nouvelle inſtitution. Delà ſont nées, dans ce ſiècle & dans le ſuivant, pluſieurs réformes des Ordres qui étoient établis, & pluſieurs Congrégations nouvelles. Le but que ſe propoſerent & les Réformateurs, & les Inſtituteurs, étoit bon ;

mais ils ſe tromperent dans les moyens qu'ils choiſirent pour y parvenir. En effet, qu'arriva-t-il ? Que les réformes ne furent pas, comme elles devoient l'être, le renouvellement de la ferveur & de l'eſprit primitif, dans les anciens Ordres où la diſcipline étoit anéantie, mais des démembremens, ou, pour mieux dire, de nouvelles claſſes de ces mêmes Ordres. Ces claſſes formerent bientôt des Corps nombreux, & totalement diſtingués de ceux d'où ils étoient ſortis, qui eurent leur règle, ou leurs conſtitutions particulières, leur régime propre & leurs Supérieurs pour les gouverner. Ainſi les Capucins, les Récolets, & les Picpus démembrés de l'Ordre de Saint François; les Carmes Déchaux, ſortis des anciens Carmes; les Auguſtins déchauſſés, appellés petits Pères tirés de l'Ordre qui portoit le même nom; les Feuillans, dont l'Ordre de Cîteaux avoit été le berceau, & les autres réformes qui vinrent après, furent au bout de quelque tems autant de familles nombreuſes qui s'accrurent, ſe perpétuerent, qui ſurchargèrent bientôt l'Egliſe & l'Etat, & qui, dégénérant enſuite, comme

celles où elles avoient pris naiſſance, firent
XVI. déſirer de nouvelles réformes, ou des
SIÈCLE. ſuppreſſions devenues néceſſaires.

On doit en dire autant de la plupart des Congrégations modernes qui s'établirent alors, ou qui ſe ſont établies depuis. Elles n'avoient pas d'autre objet que celles qui ſubſiſtoient déjà, & lorſqu'elles ceſſerent de le remplir, par une ſuite du relâchement & de l'état de foibleſſe où tombent tôt ou tard les inſtitutions humaines, elles ne devinrent pas moins inutiles, pas moins onéreuſes, que celles qu'elles étoient venues remplacer. Que falloit-il donc faire ? Retablir l'ancienne diſcipline dans les Corps religieux, où le relâchement & le déſordre s'étoient introduits ; les rappeller à l'objet de leur inſtitution, les obliger à le remplir, ou bien les éteindre, s'ils refuſoient de ſe remettre dans l'état où ils étoient, lorſque l'Egliſe & les Puiſſances temporelles avoient conſenti à leur établiſſement. Par ce moyen, la Société religieuſe & civile ſe ſeroient épargné une charge dont elles ſentent aujourd'hui le poids ; le bien ſe ſeroit fait, au lieu que les nouvelles inſtitutions,

devenues ſemblables aux anciennes avec le tems, n'ont ſervi qu'à étendre le mal & à le multiplier. Si l'on nous demandoit ce qu'il y auroit à faire pour réparer aujourd'hui les fautes qu'on a faites autrefois, nous répondrions en peu de mots; trois choſes: 1° faire rentrer dans les anciens Ordres les familles qui leur doivent leur origine, pour ne plus former avec eux qu'un ſeul Corps, ſous la même règle & le même régime; 2° réunir toutes les Congrégations qui, ſous différens noms & ſous différens habits, n'ont qu'un même objet, & les appliquer à cet objet, de manière qu'il ſoit exactement rempli; 3° enfin, ſupprimer toutes les Sociétés régulières qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à un arrangement auſſi ſage, ou qui demanderoient elles-mêmes leur diſſolution. Ce plan eſt ſimple; les deux Puiſſances réunies trouveroient dans leur ſageſſe & leur autorité, des moyens efficaces pour l'exécuter, & nous oſons aſſurer que l'Egliſe & l'Etat y gagneroient également. Nous allons maintenant faire connoître les réformes & les nouveaux inſtituts qui appartiennent à ce ſiècle. XVI. SIÈCLE.

1°. L'Ordre de Saint François, peu

XVI. SIÈCLE.

de tems après ſon origine, s'étoit partagé en deux branches principales, comme nous l'avons dit ailleurs, les Conventuels & les Obſervantins. Cet arbre fécond pouſſa encore dans ce ſiècle trois nouveaux rejettons, qui ſont devenus en peu de tems des Ordres non moins étendus que celui qui leur a donné naiſſance; 1° Les Capucins, qui eurent pour auteur le Frere Mathieu de Baſchi, & qui tirerent leur nom de la forme de leur capuce, furent approuvés, en 1528, par le Pape Clément VII, & confirmés par Paul III en 1536; 2° Les Récolets, ainſi nommés, parce qu'ils faiſoient profeſſion d'aimer le recueillement & la retraite, obtinrent de Clément VII, en 1531, des Couvens ſéparés, où ils établirent leur réforme. Elle avoit commencé en 1525 par deux Religieux Eſpagnols, nommés Etienne Molina & Martin de Guzman; 3° Enfin, les Freres de la Pénitence, qui n'étoient, dans leur origine, qu'une Société de perſonnes ſéculières, à laquelle on avoit donné le nom de Tiers-Ordre de Saint François. Etant tombés dans le relâchement, un Pariſien nommé Vincent Maſſart ou Muſ-

sare, les réforma vers l'an 1593. On les a nommés en France Picpus, parce que leur principale Maison fut établie au Village de Picpus près Paris, qui est maintenant joint au Fauxbourg Saint-Antoine. XVI. SIÈCLE.

2°. Nous avons fait mention de la réforme que Ste. Thérese, aidée par St. Jean de la Croix, mit dans l'Ordre du Montcarmel. Cette réforme donna naissance aux Carmélites & aux Carmes Déchaux : les unes n'ont commencé d'avoir des Monastères en France qu'en 1604, & les autres qu'en 1606.

3°. La Congrégation des Feuillans est une reforme de Cîteaux. Elle a été établie par le B. Jean de la Barrière, Abbé de Ste. Marie de Feuillans, au Diocèse de Rieux. Après avoir possédé cette Abbaye en commande pendant quelque tems, il prit l'habit religieux, & ayant fait ses vœux, il travailla sérieusement à la reforme de sa Communauté. La plupart de ceux qui la composoient, se retirerent ; mais il y vint d'autres sujets, qui se mirent sous la conduite du pieux Abbé, pour vivre dans la pénitence & dans l'austérité des observances qui avoient rendu l'Ordre de

XVI. SIÈCLE

Cîteaux si recommandable dans les tems de son ancienne ferveur. Cette réforme fut approuvée par Sixte V en 1586, & en 1589 elle fut érigée en Congrégation. Les Feuillantines sont des Religieuses de la même réforme. Leur premier établissement se forma près de Toulouse, en 1590.

4°. La Congrégation des Théatins a eu pour principal Instituteur Saint Gaétan de Thienne, né à Vicence, d'une famille noble & ancienne, en 1480. S'étant lié d'une amitié particulière avec Jean-Pierre Caraffe, Archevêque de Chieti, ou Théate, au Royaume de Naples, & avec deux autres Ecclésiastiques, ils formerent le dessein d'établir une Congrégation de Clercs Réguliers, dont le but seroit de travailler à la réforme du Clergé. Ils obtinrent à cet effet l'approbation de Clément VII, & ils firent leurs vœux en 1524. L'Archevêque de Théate fut leur premier Supérieur. C'est delà que cette Congrégation a pris le nom de Théatins, qu'elle a toujours gardé depuis.

5°. Peu de tems après l'établissement des Théatins, il se forma une nouvelle Congrégation de Clercs Réguliers,

guliers, connus ſous le nom de Barnabites. Trois Gentilshommes Italiens, François-Marie Zacharia, Barthelemi Ferrera & Jacques-Antoine Morigia, en jetterent les premiers fondemens en 1530. Ils ne furent confirmés dans leur établiſſement qu'en 1533, & même ils ne firent leurs vœux que deux ans après, avec la permiſſion du Pape Paul III, qui leur donna le nom *de Clercs Réguliers de Saint Paul.* Celui de Barnabites leur eſt venu d'une Egliſe dédiée à Saint Barnabé, où ils firent leurs premiers exercices. XVI. SIÈCLE.

6° Un Noble Vénitien, nommé Jerôme Emiliani, conçut en 1528 le deſſein de raſſembler les pauvres orphelins, qui étoient en grand nombre, à cauſe de la famine & de la peſte qui avoient ravagé l'Etat de Veniſe, & d'autres cantons de l'Italie. Ce pieux deſſein fut l'origine de la Congrégation des Somaſques. On leur a donné ce nom, parce que leur principal établiſſement étoit ſitué à Somaſque, petite Ville du Milanez, entre Bergame & Milan. On les a auſſi appellés *Clercs Réguliers de S. Mayeuil*, parce que Saint Charles Borrhomée leur accorda une

XVI. SIÈCLE.

Egliſe dédiée ſous l'invocation de ce Saint à Pavie, avec un Collège celèbre, dont il leur confia la direction. Paul III approuva cette inſtitution en 1540, & Sixte V la confirma en 1585.

7°. La Congrégation de l'Oratoire eut pour Inſtituteur Saint Philippe de Néri, né à Florence en 1515. Quelques pieux Eccléſiaſtiques s'étant unis à lui pour vivre en communauté, & travailler au ſalut du prochain, cette Société s'augmenta peu à peu. Ceux qui la formoient, n'avoient d'autres liens que celui de la Charité, & d'autre règle que l'Evangile & les Saints Canons. Ils s'étoient d'abord aſſemblés dans un Oratoire de la Maiſon de Saint Jerôme à Rome ; delà cette pieuſe aſſociation prit le nom de Congrégation de l'Oratoire. Le célèbre Cardinal Baronius, Auteur des Annales Eccléſiaſtiques, fut un des premiers Compagnons de Saint Philippe de Néri. Le but de cette Congrégation étoit de travailler au ſalut des ames, par l'inſtruction & l'adminiſtration des Sacremens. Elle fut confirmée en 1574, par le Pape Grégoire XIII. Elle eſt différente d'une autre Congrégation du

même nom, établie en France par le Cardinal de Bérule, & dont nous parlerons dans l'Hiſtoire du XVIIe. ſiècle. XVI. SIÈCLE.

8°. Saint Jean-de-Dieu, né en 1495, de parens pauvres & obſcurs à Monte-Major el-Novo, petite Ville du Diocèſe d'Evora en Portugal, a fondé le plus utile de tous les nouveaux Ordres, dont ce ſiècle eſt l'époque. Un ſermon du ſaint Prêtre Jean d'Avila fit ſur lui tant d'impreſſion, qu'il ſe porta, pour s'humilier, à des actions fort extrordinaires, juſqu'à contrefaire l'inſenſé. Revenu de ces premiers mouvemens, qui n'étoient pas ſelon les règles ordinaires, il ſe retira dans l'Hôpital de Grenade, & s'y conſacra au ſervice des pauvres malades. Pluſieurs Compagnons, animés du même eſprit de charité, s'unirent à lui. Ils bâtirent un nouvel Hôpital, où ils recevoient les malades dénués de ſecours. Cet établiſſement fut encouragé par l'Archevêque de Grenade, & par d'autres perſonnes diſtinguées, qui crurent ne pouvoir pas faire une meilleure application de leurs aumônes. Telle a été l'origine de l'Ordre Hoſpitalier des Freres de la Charité ; Or-

XVI. SIÈCLE.

dre bien digne du nom qu'il porte, & de la protection qu'il a trouvée dans tous les lieux où il a formé des établiſſemens. Il a été approuvé par le Pape Pie V en 1572. Le ſaint Fondateur étoit mort en 1550, âgé de cinquante-cinq ans. Urbain VIII l'a déclaré Bienheureux en 1630, & Alexandre VIII l'a canoniſé en 1690. Les Freres de la Charité ſont tous Laïcs; mais Pie V, en les approuvant, leur permit de faire élever un d'entre eux au Sacerdoce par chaque Hôpital, uniquement pour dire la Meſſe & pour adminiſtrer les Sacremens.

9°. Nous avons parle de Saint Ignace de Loyola, dans l'article XI, & nous y avons dit qu'il fonda un nouvel Ordre, dont l'objet étoit la prédication de la parole de Dieu, l'inſtruction de la jeuneſſe, & la converſion des infidèles. Cet Ordre, qui fut approuvé en 1540 par le Pape Paul III, prit le nom de *Compagnie ou Société de Jeſus.* Il a été, pendant plus de deux ſiècles, l'étonnement du monde, par la forme de ſon gouvernement, par la rapidité de ſes progrès dans toutes les parties du globe, par la multi-

tude & la singularité des privilèges qu'il a obtenus de presque tous les Pontifes qui ont gouverné l'Eglise, par les contradictions qu'il a éprouvées dès son origine, & qui n'ont cessé qu'à sa destruction, par le crédit immense qu'il s'est acquis dans tous les lieux où il a pénétré, par le nombre de grands hommes en tous genres qu'il a produits, par un desir de domination, & une activité qui paroissoient n'avoir point de bornes, par les imputations odieuses dont il a été chargé; enfin par sa chûte qu'on a vue de nos jours, & qu'on a peine à croire encore, quand on se rappelle le haut degré de puissance & de célébrité où il s'étoit élevé.

XVI. SIÈCLE.

10°. La Congrégation de la Doctrine Chrétienne, par laquelle nous finissons ce qui regarde les réformes & les nouveaux Instituts de ce siècle, a eu pour auteur César de Bus, né en 1544 à Cavaillon, dans le Comtat Vénaissin, d'une famille noble & considérée. Il s'adonna d'abord à la poésie, & passa plusieurs années dans les amusemens du monde & les projets de l'ambition. Mais ayant été touché de

XVI. SIÈCLE.

Dieu, il ſe convertit, & ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique, il ſe borna aux fonctions de Catéchiſte. Son zèle à les remplir, ſa charité, ſes lumières & le talent qu'il avoit de proportionner ſes inſtructions à tous les âges & à tous les eſprits, produiſirent des biens infinis dans les Villes & dans les Campagnes. La bénédiction que Dieu répandoit ſur ſes travaux, lui inſpira le deſſein d'inſtituer une Congrégation qui eut pour objet principal l'enſeignement du Catéchiſme, comme la prédication étoit celui de l'Ordre de Saint Dominique. Cet Inſtitut fut approuvé par Clément VIII en 1598.

Les Conciles, qui ont été aſſemblés dans ce ſiècle avant celui de Trente, eurent tous pour objet, ou de précautionner les Fidèles contre les erreurs qui ſe répandoient alors, ou de réformer les Eccléſiaſtiques, dont les mœurs étoient depuis long-tems ſi éloignées de la ſainteté de leur état, en les rappellant à l'obſervation des anciens Canons. A l'égard du Concile de Trente, ce que nous en avons rapporté, article X, eſt ſuffiſant pour faire connoître les Décrets qu'il a dreſ-

fés, concernant la diſcipline & les mœurs. Ceux qu'on a tenus depuis, ſoit en France, ſoit ailleurs, n'ont pas eu d'autre but que d'étendre & d'affermir les ſages Réglemens de cette ſainte Aſſemblée. C'eſt principalement ce que ſe propoſa le ſaint Archevêque de Milan, dans les ſix Conciles de ſa Province, qu'il tint pendant les dix-neuf dernières années de ſon Epiſcopat. Il n'y a aucun point de diſcipline, aucun principe de Gouvernement eccléſiaſtique, aucune règle du Miniſtére ſpirituel, en un mot rien de ce qui concerne la doctrine & les mœurs, qui n'y ſoit traité avec une prudence & une lumière admirables. Les devoirs des Paſteurs, & les maximes de conduite qu'ils doivent obſerver, tant dans l'exercice des fonctions publiques, que dans leur vie privée, y ſont miſes dans le plus beau jour. L'extrait que nous en allons donner, fera connoître plus particuliérement la ſageſſe & l'utilité des Ordonnances qu'on y publia. XVI. SIÈCLE.

Premier Concile de Milan. Il fut tenu au mois de Septembre 1565. Onze Evêques de la Province y aſſiſterent, & cinq y envoyerent leurs Repréſen-

XVI. SIÈCLE.

tans. Saint Charles en fit l'ouverture par un discours très-solide, où il montra la nécessité d'assembler des Conciles Provinciaux. D'abord on accepta les Décrets du Concile de Trente, & ensuite on dressa plusieurs Réglemens sur la Foi, la discipline & la réformation des abus. Les actes de ce Concile sont divisés en trois parties: la première contient une profession de foi sur tous les dogmes & toutes les vérités qui appartiennent à la doctrine Catholique; on y recommande aux Curés le soin de faire le Catéchisme exactement les Dimanches & Fêtes, & on leur prescrit d'excellentes règles sur la manière dont ils doivent annoncer la parole de Dieu. La seconde partie traite fort au long de tout ce qui regarde l'administration des Sacremens en général, & entre dans le detail de chaque Sacrement en particulier. Dans le chapitre qui a pour objet le Sacrement de l'Ordre, on parle des Séminaires, de l'instruction & de l'examen des Clercs, de la collation des Bénéfices, du choix de ceux qui sont nommés aux Cures & aux Prébendes Canoniales, de la vie pure & irréprocha-

ble que doivent mener les Evêques & les Prêtres, des livres qu'on doit faire lire aux Clercs ; ſavoir, l'Ecriture Sainte, le Catéchiſme du Concile de Trente (on y travailloit alors), le Paſtoral de Saint Grégoire, le traité du Sacerdoce de Saint Jean Chryſoſtôme, &c. On entre enſuite dans le détail de tous les devoirs des Eccléſiaſtiques, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur ; on expoſe les fonctions de chaque Ordre & de chaque dignité ; on preſcrit les règles qui doivent être ſuivies dans la célébration de l'Office divin & de ſes différentes parties. La troiſième partie des actes de ce Concile renferme tout ce qui a rapport à l'adminiſtration des lieux de piété, comme Hôpitaux, Confraries, maiſons de Religieuſes & Communautés de Filles, & rien de ce qui concerne ces deux derniers objets n'y eſt oublié.

XVI. SIÈCLE.

Second Concile de Milan. Saint Charles en fit l'ouverture le 24 Avril 1569, jour auquel il l'avoit indiqué. Il y prononça un diſcours plein de cette éloquence mâle & noble, qui étoit propre à ce grand Prélat. Il y inſiſte ſur le

XVI. SIÈCLE.

zèle pur, vigilant & déſintéreſſé dont les Evêques doivent être animés ; vertu qui renferme tous les devoirs de l'Epiſcopat. Les actes de ce ſecond Concile ſont diviſés en trois chapitres. Le premier renferme vingt-neuf décrets ſur les devoirs des Evêques & des Curés, par rapport aux ſoins qu'ils doivent avoir de conſerver & d'enſeigner la foi dans toute ſa pureté, d'éclairer les Peuples en joignant l'inſtruction à l'adminiſtration des Sacremens, & d'exercer toutes les fonctions paſtorales avec de ſaintes diſpoſitions ; le ſecond Chapitre traite de la célébration du ſacrifice de la Meſſe & des Offices divins, de tout ce qui concerne le ſaint Miniſtère des autels, & de la décence des Egliſes, tant pour le dedans que pour le dehors : ce chapitre contient trente-ſix décrets. Le troiſiéme en renferme vingt-ſix, qui regardent la conſervation des biens & des droits de l'Egliſe, leur adminiſtration & leur emploi. A la ſuite de ces trois chapitres, on trouve trois articles qui regardent ſpécialement les Religieuſes. C'eſt un renouvellement & une ampliation de ce qui avoit été réglé dans

le premier Concile, touchant le Gouvernement ſpirituel & temporel des Monaſtères de filles. XVI. SIÈCLE.

Troiſième Concile de Milan. Il commença le 24 Avril 1573. Le diſcours que S. Charles y prononça, eſt du même ton d'éloquence, & reſpire le même zèle que ceux par leſquels il avoit fait l'ouverture des deux Synodes précédens. Il y rappelle ce qu'on avoit deja fait pour l'extirpation des abus & des ſcandales, le rétabliſſement de la diſcipline, & la réformation des mœurs; il examine ce qui reſtoit encore à faire, & il inſiſte ſur le bon exemple des Evêques, comme ſur le moyen le plus efficace de procurer l'exécution des Réglemens ſalutaires qui avoient été publiés dans les autres Conciles. On fit encore dans celui-ci divers Statuts très-utiles, touchant la ſanctification des Fêtes, l'établiſſement des Ecoles Chrétiennes & des Séminaires, la célébration de l'Office divin, les devoirs des Curés, des Chanoines & des Religieuſes, le Baptême des enfans expoſés, & l'adminiſtration des Sacremens aux malades.

Quatrième Concile de Milan. Il avoit

XVI. SIÈCLE.

été indiqué pour le 10 Mai 1576; & en effet, les Evêques de la province de Milan s'étant rendus ce jour-là dans la Ville Métropolitaine, au nombre de onze, ſans compter les Procureurs de ceux qui ſe trouvoient légitimement empêchés d'y venir, Saint Charles en fit l'ouverture avec les cérémonies ordinaires. Dans le diſcours qu'il y prononça, le ſaint Cardinal montra la néceſſité des Conciles par l'exemple des Apôtres & l'uſage de l'antiquité; il en fit ſentir les avantages, en retraçant l'état de force & de vigueur que l'Egliſe avoit conſervé, par ce moyen, dans les beaux ſiècles, & il prouva que tout avoit dégénéré depuis qu'on s'étoit abſtenu de les aſſembler. Les actes de ce quatrième Concile ſont diviſés en trois parties, comme ceux des précédens: dans la première, après la profeſſion de foi, on traite de pluſieurs objets qui ont rapport au culte extérieur, tels que les ſaintes Reliques, les Images, les Pélerinages, la célébration des Fêtes, l'obſervation des jeûnes, ſoit du Carême, ſoit des Quatre-Tems & des Vigiles. La ſeconde partie a pour objet la décence & la proprété des Egliſes,

des Chapelles, des Autels, des ornemens, & de tout ce qui eſt conſacré au culte divin. On y parle auſſi de la conſécration des Egliſes & des Autels, de l'entretien des petits Oratoires placés ſur les chemins, de la Prière du ſoir dans les Egliſes, & des Ecoles deſtinées à l'inſtruction des enfans. Delà on paſſe à ce qui concerne les Sacremens, tant en général qu'en particulier. Dans la troiſième partie, le Concile expoſe de nouveau, & avec beaucoup de préciſion, les devoirs des Evêques, la néceſſité de la viſite épiſcopale & des Synodes diocéſains; la manière de faire l'une, & de célébrer les autres avec fruit, l'obligation commune à tous les Miniſtres de l'Egliſe, de mener une vie pure, irréprochable, & qui ſerve à régler celle des Fidèles. XVI. SIÈCLE.

Cinquième & ſixième Conciles de Milan. L'un de ces deux Conciles fut aſſemblé le 7 Mai 1576, & l'autre le 10 Mai 1582. Nous les réuniſſons, parce qu'on paroît ne s'y être propoſé que de revenir ſur les Réglemens déjà faits dans les Synodes antérieurs, pour les confirmer, les perfectionner, les étendre, & en procurer l'exécution. Les

XVI. SIÈCLE.

actes du cinquième ſont diviſés en trois chapitres, & embraſſent les objets dont la Province de Milan s'étoit déjà occupée avec tant de zèle dans les autres Aſſemblées. Ce qui s'y trouve de particulier, regarde le ſoin des malades, à l'occaſion de la peſte qui venoit de ravager la ville de Milan, comme preſque toutes les autres Villes d'Italie. On y marque dans un grand détail ce que doivent faire alors les Evêques, les Curés, les ſimples Prêtres, les Religieux, les Médecins, les Magiſtrats, les pères de famille, &c. Les Conſtitutions du ſixième Concile ſont renfermées dans trente-un chapitres, dont les ſujets ſont à-peu-près les mêmes qu'on avoit déjà traités. Ce qu'on ajoute aux Décrets des cinq autres aſſemblées, ne tend qu'à renouveller ces Décrets, à les expliquer, à les autoriſer de nouveau, & à retrancher quelques abus qui avoient échappé à l'attention du ſaint Archevêque & de ſes ſuffragans, dans les délibérations qu'ils avoient déjà priſes. En finiſſant, Saint-Charles indique le ſeptième Concile de la Province, qui devoit ſe tenir le 26 Avril 1585; mais ſa mort, arrivée au mois

de Novembre 1584, l'empêcha de le célébrer. Outre ces Conciles Provinciaux, le ſaint Archevêque tint encore en différens tems, onze Synodes diocéſains, dans leſquels il publia des Réglemens très-ſages & très-utiles. De plus, il a donné à ſon Peuple & à ſon Clergé quantité d'Ordonnances, d'Inſtructions, de Lettres paſtorales, de Statuts & de Conſtitutions, qui tendent à la correction des mœurs, & à la ſanctification des ames. Tous ces monumens du zèle de Saint-Charles, pour le renouvellement & la manutention de la diſcipline tant dans ſa Province que dans ſon propre Diocèſe, ont été recueillis en deux volumes in folio, imprimés à Lyon en 1683, ſous le titre d'*Acta Eccleſiæ Mediolanenſis*; collection précieuſe, où tous ceux qui ſont chargés du ſoin des ames, & ſur-tout, les premiers Paſteurs, doivent aller puiſer l'eſprit de leur état, & les vrais principes du Gouvernement eccléſiaſtique.

XVI. SIÈCLE.

Tandis que toute l'Europe Chrétienne demandoit la réformation des mœurs & le rétabliſſement de l'ancienne diſcipline, l'Egliſe Gallicane, dont le zèle & les lumières s'étoient ſignalées dans

XVI. SIÈCLE.

tous les tems, ne pouvoit demeurer indifférente, par rapport à un objet de cette importance. Elle avoit manifesté ses vœux à cet égard dans les Conciles de Constance & de Basle, dans l'Assemblée de Bourges, en 1438, & dans plusieurs autres occasions. Elle les renouvella vivement au Concile de Trente, & il ne tint pas à ceux qui la représentoient dans ce grand Synode, que les abus dont on se plaignoit ne fussent réprimés par des moyens efficaces, & qu'on ne fît revivre les Canons par lesquels la Société Chrétienne s'étoit gouvernée dans les beaux siècles. Mais elle ne s'en tint pas à de simples desirs, & à des représentations stériles. Quoique le colloque de Poissi ne fût pas, à proprement parler, un Concile, cependant la Religion étant l'objet de cette célèbre Assemblée, les Prélats qui la composoient, se regardoient comme les Députés de toute l'Eglise de France, pour défendre les dogmes de la Foi, les pratiques du culte extérieur, & les règles de la discipline, contre les attaques des novateurs. Après avoir fait triompher la vérité, ils ne voulurent pas se séparer sans avoir dressé quelques

Réglemens propres à remédier à une partie des abus dont les Hérétiques ſe prévaloient pour calomnier l'Egliſe, & détourner ceux qu'ils ſéduiſoient, de la ſoumiſſion qui lui eſt due. Il eſt à propos d'en donner ici un extrait. XVI. SIÈCLE.

1°. Lorſque le Roi aura choiſi un Sujet pour remplir quelque Siège Epiſcopal, ſon nom ſera affiché à la porte du Chapitre, à celle de la Cathédrale & dans les autres lieux publics, afin que ſi l'on connoît en lui quelque défaut notable, on ait la liberté d'en avertir le Chapitre. Si perſonne ne parle contre lui, il fera ſa profeſſion de foi dans la forme preſcrite, & prendra des proviſions du Pape; & ſi l'on s'oppoſe à ſa promotion, l'affaire ſera renvoyée au Roi, qui en jugera ſelon ſa prudence.

2°. Les Evêques ſeront nés de légitime mariage, auront l'âge de trente ans, & ſeront conſacrés publiquement par le Métropolitain, aſſiſté de deux Evêques, ou, en l'abſence du Métropolitain, par trois Evêques de la Province. Ils ne pourront différer leur conſécration plus de ſix mois après avoir reçu les proviſions du Pape.

3°. Les Archevêques & Evêques ne

XVI. SIÈCLE.

pourront s'abſenter de leur Diocèſe ſans cauſes légitimes. Si leur abſence dure plus de trois mois, les Evêques en expoſeront les raiſons au Métropolitain, & celui-ci à l'Evêque voiſin, lorſqu'il ſera dans le même cas. Ils réſideront dans la Ville principale de leur Diocèſe, ou dans le lieu qui paroîtra le plus convenable pour le bien & le ſervice de leur Egliſe. Ils s'appliqueront à l'étude des Livres ſaints; ils prêcheront par eux-mêmes, ou par des perſonnes capables de s'acquitter dignement de cet emploi. Ils feront par eux-mêmes les fonctions épiſcopales, & ne ſe ſerviront pas à cet effet d'Evêques ſuffragans.

Ils viſiteront leurs Diocèſes, & aſſembleront des Synodes tous les ans. Les Archevêques tiendront le Concile de leur Province tous les trois ans.

4°. Les ſeuls Evêques titulaires donneront des démiſſoires, & les Chapitres, pendant la vacance du Siège, ne pourront en donner qu'à ceux qui ſe trouveront pourvus de Bénéfices pour leſquels ils ſeront obligés de recevoir les ordres dans l'année. Les Chanoines obéiront aux Evêques, & les cauſes de ceux qui ſe prétendent exempts, ſeront jugées

par les Ordinaires, assistés des quatre plus anciens Chanoines. XVI. SIÈCLE.

5°. Les dignités & les personnats ne seront conférés qu'à des sujets capables, & actuellement Chanoines de la même Eglise. Ils auront au moins vingt ans, & seront tenus de résider. Les Archidiacres feront exactement la visite de leurs Archidiaconés; ils en rendront compte à l'Evêque; ils ne connoîtront que des affaires qui sont de leur Juridiction, & ne pourront prononcer des censures ecclésiastiques.

6°. Les Chanoines auront dix-huit ans; ils seront obligés à résider. Néanmoins les jeunes pourront aller étudier dans les Universités. Les Théologaux feront régulièrement leurs leçons, & les Chanoines seront tenus d'y assister. Les jeunes Chanoines, âgés de vingt ans, se prépareront à la réception des Ordres sacrés. Ils communieront à la Grand'Messe les Dimanches & les Fêtes solemnelles.

7°. Les Curés ne pourront être mis en possession des Cures dont ils seront pourvus, qu'après avoir été examinés & approuvés par les Evêques, en pré-

XVI. SIÈCLE.

sence des anciens du Chapitre. Ceux qui ont des privilèges du Saint-Siège pour posséder des Cures, n'en useront point qu'ils n'aient fait connoître aux Evêques & aux anciens du Chapitre, que la cause desdits privilèges est raisonnable, & qu'ils ne porteront aucun préjudice à l'Eglise. Ceux qui ne seront pas encore Prêtres, lorsqu'ils auront été nommés à des Cures, se feront ordonner dans l'année. Ils résideront exactement; ils célébreront souvent la Messe; ils n'exigeront rien pour l'administration des Sacremens; ils expliqueront l'Evangile au Peuple; ils se conformeront; ainsi que les autres Ecclésiastiques, aux Réglemens du Concile de Basle, par rapport à la récitation de l'Office, à la pureté des mœurs, & à la décence extérieure qui convient à leur état.

8°. On ne recevra point la Prêtrise avant l'âge de vingt-cinq ans; les Clercs qu'on élévera aux Ordres sacrés, auront un titre de Bénéfice ou de Patrimoine. On n'ordonnera personne sans lui assigner une Eglise, ou une place cléricale, pour y exercer ses fonctions;

& s'ils quittent cette Egliſe ou cette place, ſans l'agrément de l'Evêque, ils ſeront interdits. XVI. SIÈCLE.

9°. La Profeſſion religieuſe, ou émiſſion des vœux, ne ſe fera pas avant l'âge de dix-huit ans pour les hommes, & de ſeize pour les filles. La viſite des Monaſtères, & la correction de ceux qui les habitent, ſeront faites par les Abbés & les Prieurs. Les Evêques connoîtront des faits qui concernent la Doctrine, & des fautes ſcandaleuſes commiſes au-dehors. Les Monaſtères qui n'ont point de Supérieurs majeurs, ſeront viſités par les Ordinaires. Les Religieux s'appliqueront à l'étude, & les Religieuſes garderont la clôture.

10°. Les Abbés & les Prieurs Commendataires qui ne ſeront pas dans les Ordres au tems de leur nomination, les recevront dans les ſix mois qui ſuivront la réception de leurs proviſions. Ils réſideront au moins ſix mois de l'année dans leurs Bénéfices. Ils y vivront d'une manière édifiante, & donneront l'exemple de la régularité. L'Election des Chefs d'Ordre ſera conſervée, & il y aura dans chaque Ordre, au moins quatre Abbayes, qui ne pour-

ront être poſſédées que par des Régu-
XVI. liers.

SIÈCLE. 11°. On ne dira point de Meſſe baſſe dans les Paroiſſes, pendant qu'on célébrera la Grand'Meſſe, ou qu'on prêchera. Les Prêtres ſe prépareront à la célébration des Saints Myſtères par la prière & le recueillement. Ils prononceront diſtinctement les paroles de la Meſſe. Ils feront les cérémonies avec gravité & d'une manière convenable à la ſainteté de cet auguſte Sacrifice. On ne jouera ſur les orgues que des Hymnes ſacrés & des Cantiques ſpirituels, & non des airs profanes.

12°. On travaillera ſoigneuſement à détruire toutes les ſuperſtitions, & tous les actes d'une dévotion mal réglée. On avertira le peuple que les Images n'ont en elles-mêmes aucune vertu qui leur ſoit propre, & qu'on ne les expoſe dans les Egliſes que pour rappeller à l'eſprit le ſouvenir de Jeſus-Chriſt & des Saints, afin que par ce ſouvenir on ſoit excité à les imiter. On ôtera celles qui ont quelque choſe d'indécent, ou qui repréſentent des Hiſtoires fauſſes & ridicules. On fera ſentir dans les inſtructions la différence

qu'il y a entre le culte qu'on rend à Dieu, & celui qu'on rend aux Saints, afin que le Peuple ne puiſſe les confondre; à Dieu, culte d'adoration & de parfait dévouement; aux Saints, culte d'honneur & de ſimple vénération, parce qu'ils ſont les amis de Dieu. XVI. SIÈCLE.

Ces Réglemens furent publiés à Poiſſi le 14 Octobre 1561. Le Cardinal de Lorraine ſupplia le Roi, au nom du Clergé, de les approuver & de les faire obſerver, en les appuyant de ſon autorité. Pluſieurs articles du Réglement de Poiſſi ſont copiés d'après ceux qui avoient été rédigés au commencement de la même année, dans les Etats d'Orléans.

Le Colloque de Poiſſi eſt regardé comme l'origine des Aſſemblées du Clergé de France. En effet, c'eſt à Poiſſi qu'a été fait le premier contrat entre le Roi & le Clergé, relativement aux ſubventions par leſquelles celui-ci s'acquitte envers l'Etat de la portion des charges publiques qu'il doit ſupporter. Ce premier contrat a ſervi de baſe & de modèle à ceux qui ont été paſſés depuis. Il y a eu neuf Aſſem-

XVI. SIÈCLE.

blées du Clergé de France dans ce siècle, depuis 1561 jusqu'à 1598, en comptant celle de Poissi. Il fut réglé dans celle de 1567, que de cinq ans en cinq ans le Clergé de France s'assembleroit à Paris par Députés, & qu'il n'y en auroit qu'un ou deux au plus de chaque Province. Mais ce Réglement n'a pas été exécuté d'abord, les Assemblées du Clergé ayant été convoquées plus ou moins fréquemment, à raison des circonstances.

Les Assemblées du Clergé de France ne sont point des Conciles Nationaux; leur principal objet étant purement temporel. Nicolas Pellevé, Archevêque de Sens, qui présidoit à celle de 1567, le déclara formellement. Cependant, cette même Assemblée s'occupa du spirituel, puisqu'elle demanda la réception du Concile de Trente, & qu'elle présenta au Roi un Cahier sur divers points de discipline & de police ecclésiastique. Son exemple a toujours été suivi par les Assemblées qui se sont tenues depuis jusqu'à nos jours. Le Clergé de France se trouvant ainsi réuni en un même lieu, par les représentans de toutes les Provinces ecclésiastiques, a souvent profité

profité de cette conjoncture pour signaler plus solemnellement son zèle, en condamnant les erreurs contraires à la foi, les maximes dangereuses qui tendoient à renverser les règles de la morale, & les livres où les unes & les autres étoient enseignées. Ce droit de prononcer sur la doctrine, dont il a fait usage dans toutes les occasions où l'intérêt de la Religion l'en a sollicité, est formellement exprimé dans les pouvoirs que chaque Province donne à ses Députés. Le Souverain n'ignore pas la teneur de ces actes, & il est censé les autoriser, en permettant qu'ils soient constamment dressés dans la même forme, & plus encore, en voyant, sans s'y opposer, que les Evêques assemblés sous sa protection, ne manquent jamais de remplir à cet égard le vœu de ceux qui les ont députés. Quelquefois même le Roi a provoqué le zèle des Prélats, soit pour l'acceptation des Bulles des Souverains Pontifes, portant condamnation de quelques erreurs, soit pour faire une déclaration expresse de ses sentimens sur les précieuses maximes du Royaume, soit enfin pour repousser les attaques de l'impiété. Quoique ces jugemens

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

doctrinaux n'aient pas la même force que s'ils étoient émanés d'un Concile assemblé selon les formes prescrites par les saints Canons, ils ne laissent pas d'être infiniment respectables, sur-tout lorsque les autres Evêques répandus dans le Royaume y accèdent; & que l'autorité souveraine concourt à leur exécution.

CHRONOLOGIE DES CONCILES.

SEIZIÈME. SIÈCLE.

TURONENSE, assemblé par le Roi Louis XII, qui y propose huit questions, touchant la guerre qu'il se disposoit à déclarer au Pape Jules II, pour secourir Alfonse, Duc de Ferrare, son allié. Les réponses du Concile affermirent le Roi dans sa résolution. 1510.

Paterkavense, de Peterkau en Pologne, le 11 Novembre, par Jean, Archevêque de Gnesne, & Primat. On y fit vingt-huit Réglemens. 1510.

Pisanum, de Pise, convoqué par quelques Cardinaux, à la sollicitation de l'Empereur Maximilien & de Louis XII. La quatrième session se tint à Milan, & il y en eut jusqu'à huit. Dans la dernière, on suspend le Pape Jules. 1511.

LATERANENSE, convoqué par une Bulle de Jules II, datée du 18 1512.

Juillet 1511. L'ouverture s'en fit le
XVI. Lundi 3 Mai 1512. Il y avoit quinze
SIÈCLE. Cardinaux, près de quatre-vingt Arche-
An de J. C. vêques ou Evêques, tous Italiens, &
ſix Abbés ou Généraux d'Ordre. On fit
quatre décrets dans la dixième ſeſſion:
le premier, ſur les Monts-de-piété;
le ſecond, pour le Clergé; le troiſième,
ſur l'impreſſion des livres dangereux;
& le quatrième, pour obliger les Fran-
çois de venir à la ſeſſion ſuivante, dire
les raiſons qu'ils avoient de s'oppoſer
à l'abolition de la Pragmatique Sanc-
tion. Dans la onzième ſeſſion, tenue
le 19 Décembre 1516, la Pragmatique
Sanction fut abolie, & on lui ſubſtitua
le Concordat conclu à Bologne le 16
Août de la même année.

1528. *Pariſienſe* XLIX, commencé le 3
Février, & fini le 9 Octobre, par le
Cardinal du Prat, Archevêque de Sens,
& ſes ſuffragans. On y condamna les
erreurs de Luther & des nouveaux Héré-
tiques. On y fit enſuite ſeize Décrets
ſur la Foi de l'Egliſe, ſon infaillibilité,
ſa viſibilité. On ajouta enfin pluſieurs
Réglemens touchant les mœurs & la
diſcipline.

1528. *Bituricenſe*, le 21 Mars, par Fran-

çois de Tournon, Archevêque de Bourges, & ſes Suffragans, contre les erreurs de Luther, & pour la réformation des mœurs. XVI. SIÈCLE. An de J. C.

Lugdunenſe, de Lyon, le 21 Mars, par Claude de Longvy, Evêque de Mâcon, & Vicaire-Général de l'Archevêque François de Rohan, ſur le même ſujet que le précédent. 1528.

Colonienſe, par Herman de Weidon, ou Wida, Archevêque de Cologne, avec ſes Suffragans, & pluſieurs perſonnes habiles. On y fit divers Réglemens qui renferment 275 articles, touchant les Evêques, les Clercs Majeurs, &c. 1536.

TRIDENTINUM, dernier Concile général, contre les erreurs de Luther, de Zuingle & de Calvin, & pour la réformation de la diſcipline & des mœurs. Ce Concile, commencé en 1545, interrompu à différentes fois, ne fut terminé qu'en 1563. Le Pape en accorda la confirmation, par une Bulle datée de Rome le 26 Janvier 1564. 1545.

Nabornenſe, de Narbonne, commencé le 10 de Décembre, & fini le 20 du même mois. Il ne s'y trouva que des Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, députés par les Prélats & par les Cathé- 1551.

drales de cette Province. Ces simples Prêtres, dressèrent soixante-six canons, qui sont fort beaux, & qui donnent une grande idée de leur zèle & de leur capacité.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

1556. *Cantuarienſe*, de Cantorbéri, par le Cardinal Polus, Archevêque de cette ville, & Légat du Saint-Siège. On y publia une Bulle de Paul IV, qui ordonnoit des prières publiques pour demander à Dieu la paix des Princes Chrétiens.

1556. *Lovidienſe*, de Loviczt ou Léopold en Pologne, par Aloytius Lippoman, Evêque de Vérone & Légat Apostolique, pour la conservation de la Foi parmi les Polonois.

1557. *Viennenſe*, de Vienne en Dauphiné. On y publia quatorze Statuts sur les devoirs des Curés, la nécessité de l'approbation des Ordinaires, le devoir Paschal, la sanctification des Dimanches & des Fêtes, l'habit & la tonsure cléricale, &c. La plupart de ces Statuts sont tirés des autres Conciles de ce siècle.

1559. *Edimburgenſe*, d'Edimbourg, par Jean, Archevêque de Saint-André, Primat d'Ecosse & Légat né du Saint-

Siège. On y fit plusieurs Décrets sur la Foi, contre les erreurs des Hérétiques du tems, & plusieurs Réglemens sur la discipline, les uns & les autres empruntés des Synodes qui s'étoient assemblés dans les autres Eglises. XVI. SIÈCLE. An de J. C.

Remense, de Reims, au mois de Décembre, par le Cardinal de Lorraine, avec ses Suffragans, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Verdun, qui se trouvèrent alors à Reims, pour y faire recevoir les Décrets du Concile de Trente, & y travailler à la réforme du Clergé. On y lut une profession de foi, par laquelle on approuvoit les Décrets du Concile de Trente, & l'on y dressa dix-neuf Statuts ou Réglemens de discipline. 1564.

Cameracense, de Cambrai, par Maximilien de Bergues, Archevêque de cette Ville, au mois d'Août, avec les Evêques de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer, de Namur. On y fit divers Réglemens conformes à ceux du Concile de Trente, après avoir fait une profession de foi touchant la doctrine de ce même Concile. 1565.

Mediolanense I, au mois de Septembre, par Saint-Charles Borromée, 1565.

XVI. SIÈCLE An de J. C.

Cardinal de Sainte-Praxède, & Archevêque de Milan. Onze Evêques y assistèrent, & cinq envoyerent leurs Procureurs. On y accepta d'abord les Décrets du Concile de Trente, & l'on en fit d'autres qui sont divisés en trois parties. La première contient ceux qui concernent la foi & les moyens de la conserver; la seconde, ceux qui regardent l'administration des Sacremens; & la troisième, ceux qui touchent les Hôpitaux & les Monastères.

1569. *Mediolanense* II, par Saint-Charles Borromée, le 24 Avril. Les Réglemens qu'on y fit sont compris sous trois titres; le premier a pour objet la défense de la foi, l'administration des Sacremens, & les autres devoirs des Pasteurs; le second regarde la Messe, l'Office divin, &c. le troisième roule sur les biens & les charges des Eglises & des lieux de piété, tels que les Hôpitaux, les hospices, &c.

1573. *Mediolanense* III. Saint-Charles tint ce Concile à la fin d'Avril, & y dressa divers Réglemens contenus sous vingt-un titres.

1576. *Mediolanense* IV. Saint-Charles tint ce Concile le 10 Mai, avec les Evê-

ques de ſa Province & celui de Famagouſte, Viſiteur Apoſtolique. On y fit pluſieurs Décrets diviſés en trois parties : la première en contient vingt-ſix ſur la foi & ſur pluſieurs points de Doctrine ; la ſeconde qui traite des Sacremens, renferme quinze Décrets ; la troiſième regarde les Evêques & les autres Miniſtres de l'Egliſe : elle contient quatorze Décrets. XVI. SIÈCLE. An de J. C.

Mediolanenſe V. Saint-Charles tint ce Concile le 7 de Mai, avec les Evêques de ſa Province. Il eſt auſſi diviſé en trois parties ; la première traite des choſes qui regardent la foi, & contient onze chapitres ; la ſeconde décrit fort au long en trente chapitres, le ſoin, la diligence, la chatité, les remèdes, les précautions & les autres choſes qu'il faut pratiquer en tems de peſte ; la troiſième renferme en vingt chapitres ce qui a rapport au Sacrement de l'Ordre. 1579.

Mediolanenſe VI. Saint-Charles tint ce Concile le 10 de Mai ; il contient trente-un chapitres ſemblables à ceux des Conciles précédens, & toujours pour le rétabliſſement de la diſcipline Eccléſiaſtique. 1582.

Nota. Nous avons mis de ſuite les

six Conciles de Milan tenus par Saint-
XVI. Charles ; nous allons reprendre l'ordre
SIÈCLE. chronologique.

An. de J. C. *Toletanum*, de Tolède, le 8 Sep-
1565. tembre. Christophe de Sandoral, Evêque de Cordoue, y présida comme le plus ancien Evêque de la Province. Il est divisé en trois sessions : la première rappelle le Décret du Concile de Trente, touchant la célébration des Conciles Provinciaux ; la seconde contient trente-un Décrets de discipline, dont les dix-neuf premiers regardent les Evêques & leurs Officiers ; la troisième renferme vingt-huit Décrets sur différens objets.

1565. *Ultrajectense*, d'Utrecht, par Frédéric, Archevêque de cette ville & ses suffragans. On y reçut le Concile de Trente, & l'on y fit divers Réglemens sur la discipline, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans les Pays-Bas, à la faveur des nouvelles opinions.

1568. *Ravennense*, de Ravenne, par le Cardinal Jules Flêtre de la Rovère, Archevêque de cette ville ; après la profession de Foi, on y fit plusieurs Réglemens touchant les livres défendus, la Prédication, les Professeurs en Théologie, &c.

1569. *Urbinatense*, d'Urbin, par Félix

Tyran, Archevêque de cette Egliſe. On y fit une profeſſion de Foi, conforme à celle de Pie IV; & des Statuts de diſcipline, ſur les mêmes objets que ceux du Concile précédent. XVI. SIÈCLE. An de J. C.

Capuanum, de Capoue, par le Cardinal Nicolas Cajétan & ſes Suffragans; On y fit des Statuts au nombre de dix-ſept, ſur le Gouvernement & la Police eccléſiaſtique, l'adminiſtration des Sacremens & des choſes ſaintes, les principaux devoirs des Curés, & la conduite des Clercs, ſur-tout de ceux qui ſont dans les Ordres ſacrés, & qui jouiſſent de quelque bénéfice. 1569.

Mechlinienſe, de Malines, le 10 Juin 1570. Michel Rhytovius, Evêque d'Ypres, y préſida comme le plus ancien Evêque de la Province, au nom du Cardinal de Granvelles, Archevêque de Malines. On y reçut le Concile de Trente; on y condamna toutes les héréſies, notamment celles que le Concile avoit anathématiſées; & l'on fit enſuite divers Réglemens, dont la plupart ont pour objet les Sacremens, l'Office & le culte divin. 1570.

Florentinum, de Florence, par l'Archevêque Antoine Altovita & ſes Suffra- 1573.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

gans. Il y eut quatre Seſſions, & on y dreſſa ſoixante-trois Articles, ſous le titre de *Rubriques*, diviſés en pluſieurs Chapitres, ſur la foi & la diſcipline. Ils ſont tirés, pour la plupart, tant du Concile de Trente, que des Synodes tenus depuis, ſur-tout en Italie.

1576. *Neapolitanum*, l'Archevêque de Naples, Marie Caraffe, aſſiſté de ſes Suffragans, y fit publier cinquante-ſept Statuts conformes à ceux du Concile précédent.

1579. *Conſentinum*, de Coſence, par l'Archevêque Frontin de Pérignano, & ſes Suffragans; on y dreſſa pluſieurs Statuts de diſcipline, conformément à ceux des autres Conciles d'Italie dont il vient d'être parlé.

1581. *Rotomagenſe*, par le Cardinal de Bourbon, aſſiſté des Evêques & des Députés de tous les Chapitres de ſa Province. On y fit onze Canons ou Réglemens, ſous le nom de *Capitules*.

1582. *Memphitanum*, de Memphis en Egypte, aſſemblé au mois de Décembre par ordre du Pape Grégoire XIII, pour la réunion des Cophtes à l'Egliſe Romaine. On y condamna de nouveau les erreurs de Neſtorius & de Dioſcore.

Remenſe, par le Cardinal Louis de Guiſe, Archevêque de Reims. Les Evêques de la Province, & pluſieurs autres perſonnes reſpectables s'y trouvèrent. On y fit vingt-ſept Canons en forme de *Capitules*, ſur le culte divin, les Sacremens, les Séminaires, &c. XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1583.

Burdigalenſe, de Bourdeaux, par Antoine le Prévoſt de Sanſar, Archevêque de cette Ville, avec ſes Suffragans. On y fit trente Décrets ſemblables à ceux des Conciles précédens.

Turonenſe, au mois de Mai, par Simon de Maillé, Archevêque de Tours, accompagné de ſes Suffragans. On y publia vingt-un Décrets, dont la plupart concernent les Evêques, les Chanoines, les Curés & les Religieux. 1583.

Bituricenſe. Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, tint ce Concile avec ſes Suffragans, au mois de Septembre. On y publia un grand nombre de Canons, compris ſous quarante-ſix titres, & tirés des Conciles précédens, particuliérement de celui de Trente. 1584.

Aquiſextanum, d'Aix en Provence, par Alexandre Canigianus, Archevêque de cette Ville, avec les Evêques de ſa Province. On y publia quarante-trois 1585.

Canons de Diſcipline, tirés du Concile
XVI. de Trente, & des autres Conciles
SIÈCLE. précédens.

An de J. C. *Mexicanum*, de Mexique, par Pierre
1585. Moya de Contreras, Archevêque de cette Ville, avec ſes Suffragans. On y fit un très-grand nombre de Réglemens pour l'uſage des Indiens convertis à la foi, qui ſont preſque tous tirés, tant du Concile de Trente, que de pluſieurs autres Conciles & Synodes, ſur-tout d'Eſpagne, d'Italie & de France.

1590. *Toloſanum*, au mois de Mai, par le Cardinal François de Joyeuſe, Archevêque de Toulouſe, avec ſes Suffragans. On y fit un grand nombre de Réglemens, qui ſont à peu-près les mêmes que ceux des Conciles précédens.

1594. *Avenionenſe*, par François-Marie Taruggi, Archevêque d'Avignon, avec les Evêques de ſa Province. On y publia ſoixante-quatre Réglemens de diſcipline, conformes à ceux des autres Conciles.

1596. *Aquileinenſe*, par François Barbaro, Patriarche d'Aquilée, avec ſes Suffragans. On y fit dix-neuf chapitres de Réglemens, conformes à ceux des Conciles précédens.

Salernitanum, de Salerne, Marius Bolognini, Archevêque de cette ville, assembla ses Suffragans & leur proposa vingt-neuf Statuts sur la foi & la discipline, contre les erreurs, les vices & les abus du tems. XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1596.

Montis Libani, du Mont-Liban; George-Pierre, Patriarche d'Antioche, tint ce Concile avec plusieurs Abbés & plusieurs Prêtres, en présence de Jérôme Dandini, Nonce du Pape Clément VIII. On y condamna l'erreur de ceux qui n'admettent en Jesus-Christ qu'une seule nature, une seule volonté, une seule opération; & l'on y fit vingt-un Canons de discipline sur le Baptême, la Confirmation, les cas réservés, &c. 1596.

Sanctæ-Severinæ, de Santa-Sévérina, dans la Calabre ultérieure, par François-Antoine Santorius, Archevêque de cette ville, avec ses Suffragans. On y fit plusieurs Réglemens, & entre autres un qui concerne les Grecs établis dans cette contrée, par lequel il est dit, que leurs exemptions & leurs privilèges ayant été supprimés par le Pape Pie IV, ils seront soumis à la juridiction, à la visite & à la correction des Ordinaires, comme les autres Fidèles du même pays. 1597.

XVI. SIÈCLE. AN de J. C. 1597.

Amalphitanum, d'Amalphi, Jules Roſſini, Archevêque de cette ville, ayant aſſemblé ſes Suffragans, en Concile, le 8 Mai de cette année, ils firent un grand nombre de Réglemens conformes aux Décrets de diſcipline, de police & de réformation que le Concile de Trente avoit publiés, & qu'ils acceptèrent.

1599. *Diamperienſe*, de Diamper, aux Indes Orientales, ſur la côte de Coromandel, par l'Archevêque de Goa. On y condamna les Neſtoriens & quelques autres Hérétiques établis depuis long-tems dans ces cantons, & l'on y reconnut le Pape pour Vicaire de J. C. & Chef de l'Égliſe univerſelle.

CHRONOLOGIE DES PAPES.

SEIZIÈME SIÈCLE.

CCXIII. PIE III.

PIE III (François Picolomini, Cardinal de Sienne, Diacre, neveu de Pie II), fut élu Pape le 22 Septembre 1503, ordonné Prêtre le 30 du même mois, consacré le premier Octobre, & couronné solemnellement le 8. Il mourut le 18 du même mois, n'ayant tenu le Saint Siège que vingt-deux jours depuis son élection.

CCXIV. JULES II.

1503. Jules II, (Julien de la Rovère, Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens, Evêque d'Avignon en dernier lieu, neveu de Sixte IV), fut élu Pape le premier Novembre 1503, intrônisé le même jour, & couronné le 19. Il mourut

la nuit du 20 au 21 Février 1513, après avoir occupé le Saint Siège neuf ans trois mois vingt jours.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

CCXV. LÉON X.

1513. Léon X (Julien de Médicis, Cardinal Diacre, né à Florence) fut élu Pape à trente-six ans, le 11 Mars 1513, ordonné Prêtre & Evêque le 19. Il mourut le 21 Décembre 1521, âgé seulement de quarante-quatre ans, après avoir gouverné l'Eglise huit ans huit mois & vingt jours.

CCXVI. ADRIEN VI.

1522. Adrien VI (Adrien Florent, Cardinal, Evêque de Tortose, né de parens obscurs) fut élu Pape le 9 Janvier 1522. La mort l'enleva le 24 Septembre 1523. n'ayant tenu le Saint Siège qu'un an huit mois cinq jours.

CCXVII. CLÉMENT VII.

1523. Clément VII, (Jules de Médicis, Cousin de Léon X, qui le nomma à l'Archevêché de Florence & le fit Cardinal), fut élu Pape le 19 Novembre

1523, & couronné le 25. Il mourut le 25 ou le 26 de Septembre 1534, après avoir occupé le Saint Siège dix ans dix mois & ſix jours.

CCXVIII. PAUL III.

Paul III (Alexandre Farnèſe, Romain, Evêque d'Oſtie, Doyen du ſacré Collège), fut élu à l'unanimité le 13 Octobre 1534, & couronné le 7 Novembre. Il mourut le 10 Novembre 1549, après avoir rempli le Saint Siège quinze ans & vingt-ſept jours. 1534.

CCXIX. JULES III.

Jules III (Jean-Marie du Mont, Romain, Cardinal du titre de Saint Vital, Evêque de Paleſtrine, Archevêque de Siponte) fut élu Pape le 8 Février 1550, & couronné le 22. Il mourut le 23 de Mars 1555, après cinq ans un mois & quatorze jours de Pontificat. 1550.

CCXX. MARCEL II.

Marcel II (Marcel Cervin, Prêtre, 1555.

Cardinal de Sainte-Croix), fut élu Pape d'un consentement unanime le 9 d'Avril 1555, & consacré le lendemain. Il mourut le 30 Avril de la même année, n'ayant tenu le Saint Siège que vingt-un jours.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

CCXXI. PAUL IV.

1555. Paul IV [Jean-Pierre Caraffe, Cardinal, Evêque de Théate, Instituteur des Théatins], fut élu Pape le 23 Mai 1555, & couronné le 26. Il mourut le 18 Août 1559, après avoir gouverné l'Eglise quatre ans trois mois moins cinq jours.

CCXXII. PIE IV.

1559. Pie IV [Jean-Ange de Médicis, d'une autre famille que celle de Florence, Cardinal], fut élu Pape la nuit du 25 au 26 Décembre 1559, & couronné le 6 Janvier 1560. Il mourut la nuit du 8 au 9 Décembre, l'an 1565, après un Pontificat de six ans moins dix-sept jours.

CCXXIII. PIE V.

1566. Pie V. [Michel Ghisleri, né l'an

1504 à Boſchi, d'une famille obſcure, Cardinal, de l'Ordre de Saint Dominique], fut élu Pape le 7 Janvier 1566, & couronné le 17 du même mois, jour de ſa naiſſance. Il mourut le premier Mai 1572, après avoir tenu le Saint Siège ſix ans trois mois & vingt-quatre jours.

CCXXIV. GRÉGOIRE XIII.

Grégoire XIII [Hugues Buoncompagno, Evêque de Veſti, Cardinal], fut élu Pape le 13 de Mai 1572, & couronné le 25. Il mourut le 10 Avril 1585, après avoir occupé le Saint Siège douze ans dix mois & vingt-huit jours. 1572.

CCXXV. SIXTE V.

Sixte V [Félix Peretti, né l'an 1521 dans les Grottes de Montalte, Village de la Marche d'Ancône, Garde de pourceaux, enſuite Cordelier, Général de l'Ordre, Evêque de Sainte Agathe; enfin Cardinal de Montalte], fut élu Pape le 24 Avril 1585, & couronné le premier de Mai. Il mourut le 27 d'Août 1590, après cinq ans quatre mois & trois jours de Pontificat. 1585.

XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1590.

CCXXVI. URBAIN VII.

Urbain VII [Jean-Baptiſte Caſtagna, Archevêque de Roſſano, Cardinal de Saint-Marcel], fut élu Pape le 15 Septembre 1590; il ne fut ſur le Saint Siège que treize jours, étant mort le 27 Septembre de la même année.

CCXXVII. GRÉGOIRE XIV.

1590. Grégoire XIV [Nicolas Sfondrate, Evêque de Crémone, ſa patrie, Cardinal], fut élu Pape le 5 Décembre 1590, & couronné le 8; il mourut le 15 Octobre 1591, n'ayant tenu le Saint Siège que dix mois & dix jours.

CCXXVIII. INNOCENT IX.

1591. Innocent IX [Jean Antoine Facchinetti, né à Bologne l'an 1519, Evêque de Nicaſtro dans la Calabre, Cardinal de Santi-Quatro], fut élu Pape le 29 Octobre 1591, & couronné le 3 Novembre. Il mourut le 30 Décembre de la même année, n'ayant pas été deux mois entiers ſur le Saint Siège.

CCXXIX. CLÉMENT VIII.

XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1592.

Clément VIII [Hippolite Aldobrandin, Cardinal], fut élu Pape le [illegible] Janvier 1592, & couronné huit jours après. Il mourut le 3 ou le 5 Mars 1604, après un Pontificat de treize ans & trente-trois jours.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

SEIZIÈME SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

LXXXIX. ATHANASE IV, *Melquite.*

ATHANASE IV, qui n'eſt connu que par ſon nom, fut élu Patriarche des Melquites après la mort de Philothée.

XC. MARC III, *Melquite.*

Marc III fut le ſucceſſeur du Patriarche Athanaſe chez les Melquites. Il eſt auſſi peu connu que ſon prédéceſſeur.

XCI. PHILOTHÉE III.

XCII. GRÉGOIRE V, *Melquite,*

1523. Philothée III, ou Théophile, occupoit le Siège des Melquites en 1523. Grégoire

Grégoire V, dont on ne ſait que le nom, fut ſon ſucceſſeur.

XCIII. JOACHIM I, *Melquite*,

Joachim I étoit Patriarche des Melquites d'Alexandrie, l'an 1561. Il l'étoit encore en 1574. 1561.

XCIV. SYLVESTRE, *Melquite*.

Sylveſtre avoit remplacé, l'an 1574, Joachim. Il tenoit encore le Siège d'Alexandrie en 1585. On ignore l'année de ſa mort. 1574.

XCV. MÉLECEPIGA, *Melquite*.

Mélèce, ſurnommé Piga, ſuccéda à Sylveſtre. L'année de ſa mort eſt incertaine.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

SEIZIÈME SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

PACOME, *rétabli.*

PACOME, après la mort de Joachim, fut rappellé par ſon Clergé. Il fut empoiſonné dans un voyage, & revint mourir à CP.

CXLVI. THÉOLEPTE.

1521. Théolepte ſuccéda à Pacome. Il mourut l'an 1521.

CXLVII. JÉRÉMIE I.

1521. Jérémie I parvint au Patriarchat de CP. l'an 1521, après la mort de Théolepte. Il fut dépoſé l'an 1523.

CXLVIII. JOANNICE.

Joannice, Métropolitain de Sozople, fut transféré sur le Siège de CP. par le Concile qui déposa Jérémie. Il fut chassé peu après, & mourut de chagrin.

JÉRÉMIE, *rétabli.*

Jérémie fut rétabli en 1524 par un des Bachas son ami, moyennant une somme de 500 ducats. Il mourut le 23 Décembre 1545. 1524.

CXLIX. DENIS III.

Denis III, Métropolitain de Nicomédie, fut élu Patriarche dans un Concile, l'an 1546. Il mourut en 1555. 1546.

CL. JOASAPH II.

Joasaph II succéda au Patriarche Denis en 1555. Il fut déposé en 1565. 1555.

CLI. MÉTROPHANE III.

Métrophane III, Métropolitain de Césarée, est donné pour successeur à Joasaph qui l'avoit excommunié. Il abdiqua l'an 1512.

XVI. SIÈCLE.

CLII. JÉRÉMIE II.

An de J. C. 1572. Jérémie II, Métropolitain de Lariſſe, remplaça le Patriarche Métrophane en 1572. Il fut chaſſé de ſon Siège en 1579.

MÉTROPHANE III. *rétabli.*

1579. Métrophane III remonta ſur le Siège de CP. l'an 1579. Il mourut en 1580.

JÉRÉMIE II. *rétabli.*

1580. Jérémie II fut rétabli ſur le Siège de CP. l'an 1580. Il fut mis en priſon en 1583, & ſon Siège fut donné à un autre.

CLIII. PACOME.

1583. Pacome, Moine de Lesbos, fut ſubſtitué à Jérémie, par une faction en 1583. Il ne fit que paroître ſur le Siège Patriarchal; ſes adverſaires l'en firent preſqu'auſſi-tôt deſcendre.

THÉOLEPTE II.

1584. Théolepte II, auteur de l'empriſonnement de Jérémie, & de la deſtitu-

tion de Pacome, obtint du Sultan le Patriarchat de CP. en 1584. L'année suivante, il fut obligé de rendre le Siège à Jérémie.

JÉRÉMIE II. *pour la troisieme fois.*

Jérémie II recouvra, pour la troisieme fois, son Siège, l'an 1585, par le crédit de ses amis. Il mourut en 1594. 1585.

CLIV. MATTHIEU II.

Matthieu II, Métropolitain des Joannins, succéda à Jérémie en 1594. Il n'occupa le Siège de CP. que dix-sept ou dix-neuf jours, après lesquels il fut obligé de se retirer. 1594.

CLV. GABRIEL I.

Gabriel I, Métropolitain de Thessalonique, remplit le Siège de CP. l'espace de cinq mois, après la retraite de Matthieu, & mourut vers la fin de 1594. 1594.

CLVI. THÉOPHANE II.

Théophane II succéda à Gabriel I, l'an 1595. Il mourut au bout de sept mois. 1595.

XVI.

MATTHIEU, *rétabl*

SIÈCLE. An de J. C. 1596.

Matthieu fut rétabli sur le Si
CP. l'an 1596, après la mort de
phane. Il fut chassé une second
vers l'an 1600. Il retourna au
tère du Mont-Athos, où il a
Moine.

MATTHIEU, *rétabli.*

Matthieu fut rétabli sur le Siège de
P. l'an 1596, après la mort de Théo-
hane. Il fut chaſſé une ſeconde fois
ers l'an 1600. Il retourna au Monaſ-
ère du Mont-Athos, où il avoit été
Moine.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
NAPOLI

Nazionale
V. E.
NAPOLI

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. juſqu'à nos jours.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

XVII. SIÈCLE.

Etat de l'Empire Ottoman & du Chriſtianiſme dans les pays de ſa domination.

DEPUIS la deſtruction de l'Empire Grec, la puiſſance Ottomane n'avoit ceſſé de s'étendre & de ſe développer.

XVII. SIÈCLE.

en tout ſens. Elle avoit envahi ſucceſſivement toutes les Provinces d'Aſie & d'Europe, toutes les Villes maritimes du Levant, & la plus grande partie des Iſles qui formoient l'ancien Domaine des Souverains de Conſtantinople, dans le tems de leur plus grande ſplendeur. Non contens de ces vaſtes poſſeſſions, les Empereurs Turcs faiſoient, depuis plus d'un ſiècle, des efforts incroyables pour pénétrer dans l'intérieur de l'Europe, par la Hongrie, la Pologne & les autres Etats qui avoiſinoient ceux dont ils s'étoient emparés. Nous avons vu les entrepriſes, les ſuccès & les revers de cette Nation belliqueuſe, ſous les Princes qui la gouvernerent pendant le XVIe ſiècle. Son activité, ſon ambition, ſon ardeur pour les conquêtes, ne ſe ralentirent pas dans le cours du XVIIe; elle fit même de plus grands efforts que jamais; elle mit ſur pied des armées plus formidables; & il fut un tems où la Capitale de l'Autriche, étant prête à tomber en ſon pouvoir, elle ſe flattoit de donner bientôt des fers à toute l'Allemagne, & de porter encore plus loin ſes armes victorieuſes vers le Nord & vers le Midi. Elle ne fit pas des ten-

tatives moins vigoureuſes & moins hardies, pour étendre ſa domination du côté de l'Aſie. Les bords de l'Oxus, du Tigre & de l'Euphrate, furent témoins de ſes triomphes; & peu s'en fallut qu'après avoir ſubjugué Tauris & Bagdad, elle ne mît ſous ſes loix toutes les Contrées de l'Orient, qui avoient fait partie du vaſte Empire des Califes.

Mahomet III, Prince d'une cruauté plus que barbare, étoit mort en 1603. Il avoit régné avec gloire, ſi les conquêtes & la terreur des armes ſont une gloire pour les Souverains qui font gémir leurs ſujets ſous un gouvernement dur & tyrannique. Hamed ou Achmet I, ſon fils aîné, qui occupa le Trône après lui juſqu'en 1617, ne ſut pas conſerver l'aſcendant que les Turcs avoient pris ſur les Peuples ennemis de leur culte, & rivaux de leur puiſſance. Il fit des pertes immenſes en Europe & en Aſie, par ſa foibleſſe, jointe à l'incapacité de ſes Miniſtres & de ſes Généraux. Ennuyé de la guerre qu'il ne ſe ſentoit pas en état de ſoutenir avec avantage, il fit, dès les premières années de ſon règne, une trêve

de vingt-ans avec l'Empereur Rodolphe. Les Chrétiens en profiterent pour réparer leurs pertes, & s'affermir dans les Pays qu'ils avoient enlevés aux Infidèles. Mais c'étoit du côté de la Perſe que la Puiſſance Ottomane éprouvoit les plus fâcheux revers. Schah-Abbas, ſurnommé le Grand, à cauſe de ſes victoïres, titre dont il étoit indigne par ſes vices, défit les armées turques par-tout où elles oſerent ſe préſenter devant lui. Achmet, qui voyoit les Villes & les Provinces conquiſes par ſes prédéceſſeurs, paſſer rapidement ſous le joug de ſon ennemi, ne trouva pas d'autre moyen d'arrêter ſes progrès, que de conclure avec lui une paix qu'il ne crut pas acheter trop cher, en cédant au Monarque Perſan tout ce qu'il lui plut d'exiger.

XVII. SIÈCLE.

Achmet foible & ſans capacité, avoit aimé la paix parce qu'il ne ſavoit pas faire la guerre. Son règne n'avoit été marqué que par des pertes difficiles à réparer, ou par des traités honteux. Son frere Muſtapha I, qui lui ſuccéda au préjudice d'Oſman ſon fils, fut encore moins digne du Trône que lui. Capricieux juſqu'à l'extravagance, &

cruel juſqu'à l'atrocité, il ſe rendit odieux aux Grands de la Nation, & ſur-tout aux Janiſſaires, Milice fougueuſe, indocile, qui ne ſavoit point diſſimuler ſon mécontentement, ni donner des bornes à ſon audace, quand elle étoit une fois irritée. On le dépouilla des marques de la ſouveraine Puiſſance, pour en revêtir le jeune Oſman ſon neveu, qui n'avoit au plus que douze ans. Les premières années de ce nouveau Sultan firent voir que ſouvent la gloire des Princes dépend plus du choix des Miniſtres & des Généraux qu'ils mettent à la tête des affaires, que de leurs propres talens. Le Viſir Aly-Pacha reprit ſur les Perſans l'ancienne ſupériorité qu'Achmet avoit perdue, & Schah-Abbas arrêté au milieu de ſes victoires, fut contraint d'abandonner ſes conquêtes pour obtenir la paix; mais les armes Ottomanes eurent un ſort bien différent en Europe. Le Viſir, pour ſe venger de quelques hoſtilités commiſes ſur les terres de l'Empire, s'avança vers la Pologne, ſuivi de trois cent mille hommes. Une armée ſi formidable étoit un torrent qui devoit tout renverſer. Mais elle vint échouer devant Choczin

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

en Moldavie. Les Turcs aſſiégerent inutilement le camp des Polonois. Reçus avec fermeté, malgré leur nombre & l'impétuoſité de leur attaque, repouſſés avec vigueur, attaqués à leur tour, diſperſés & pourſuivis, ils perdirent plus de quatre-vingt mille hommes & une quantité prodigieuſe de chevaux. Une paix qu'il fallut conclure au gré du vainqueur, augmenta la honte de cette défaite, qui fut bientôt ſuivie d'une nouvelle révolution à la Cour.

Les Janiſſaires ſe vengerent ſur leur Maître, du mauvais ſuccès de leurs armes. Le jeune Prince enlevé du Serrail dans un de ces momens de fureur, où la ſoldateſque effrénée ne connoiſſoit point de loi, & conduit aux ſept Tours, fut étranglé ſans pitié. Muſtapha, tiré de ſa priſon, remonta ſur le Trône, pour en être précipité de nouveau au bout de quelques mois. Sa diſgrace n'avoit point changé ſon caractère. Ceux que l'adverſité ne corrige pas, deviennent encore plus méchans lorſqu'ils recouvrent le pouvoir de nuire, après l'avoir perdu. Muſtapha rétabli, fut plus extravagant, plus biſarre & plus cruel qu'il

ne l'avoit été avant ſa chûte, & mérita de perdre une ſeconde fois la puiſſance dont il ne ſe ſervoit que pour faire du mal. Arraché du Palais impérial, comme un monſtre odieux & déteſté, promené ſur un âne dans les rues de Conſtantinople, il expira dans les nœuds du cordon fatal à tant de Princes de ſa Maiſon, après avoir ſervi de jouet à la plus vile populace. Cet exemple, & tant d'autres qu'on pourroit citer, fait aſſez connoître la différence qu'il y a entre les Souverains, dont l'autorité eſt dirigée par des loix ſages & conſtantes, & ces deſpotes qu'on croit ſi redoutables, ſi abſolus, parce qu'ils ſont armés d'un pouvoir ſans bornes. Le Monarque ſoumis aux loix de l'Etat dont il eſt le chef, trouve ſon bonheur & ſa ſûreté dans les règles qui lui montrent l'uſage & le terme de ſa puiſſance : le deſpote qui peut tout, & qui marche au gré de ſes caprices, eſt ſans ceſſe à la veille de tout perdre, & moins aſſuré de vivre que le moindre de ſes Sujets. XVII. SIÈCLE.

Les Turcs n'entreprirent rien d'important en Europe ſous le règne d'Amurath IV, frere d'Oſman, qui fut mis ſur le Trône des Ottomans, après

XVII. SIÈCLE.

la dépoſition & la mort de Muſtapha ſon oncle. Les vues de ce Prince ſe porterent du côté de l'Aſie. Il y envoya des armées nombreuſes pour recouvrer les Provinces que Schah-Abbas avoit enlevées à ſes prédéceſſeurs. Ses premiers efforts ne furent pas heureux ; mais il ne ſe rebuta point. Il renforça ſon armée par de nouveaux Corps de Troupes ; il choiſit des Généraux plus habiles que ceux auxquels il avoit confié le commandement dans les premières campagnes : il ſe mit lui-même à la tête de l'expédition ; & enfin à force de conſtance & de travaux, il vint à bout de reconquérir Bagdad & la Babylonie, dont un traité de paix lui aſſura la poſſeſſion. Mais il ſouilla ſa victoire par les traitemens cruels qu'il fit ſubir aux vaincus, & il hâta la fin de ſes jours par les excès d'intempérance auxquels il s'abandonna, étant mort dans l'ivreſſe à l'âge de trente-un ans. On ſait avec quelle rigueur la loi Muſulmane interdit l'uſage du vin. Amurath l'aimoit avec paſſion ; mais ce goût ſi contraire aux préceptes de l'Alcoran, étoit un ſujet de ſcandale pour les dévots Sectateurs de Mahomet. Il imagina

donc un moyen d'affoiblir ce préjugé, & même de le détruire tout-à-fait avec le tems; ce fut de rendre l'uſage du vin univerſel; & dans ce deſſein, il publia une Loi qui permettoit à tous les vrais Croyans d'en boire à diſcrétion; mais cette Loi ajouta un nouveau ſcandale à celui qu'il ſe propoſoit de faire ceſſer. Elle fut regardée comme une impiété, de ſorte qu'il ſe vit obligé de la révoquer pour arrêter les ſuites du ſoulevement qu'elle commençoit à exciter. Dans tous les cultes, il eſt dangereux de toucher aux pratiques & aux uſages que la Religion a conſacrées, & qu'une longue habitude a rendues auſſi reſpectables que la Religion même.

XVII. SIÈCLE.

Sous Ibrahim, frere & ſucceſſeur de Muſtapha, l'Europe vit reparoître les drapeaux Turcs, & avec eux l'effroi qu'ils avoient coutume de répandre. La Porte vouloit réprimer les Coſaques, unis d'intérêts avec la Pologne, qui infeſtoient les bords du Don ou Tanaïs, dont ils troubloient la navigation. On leur enleva Aſoph, place forte & très-importante par ſa ſituation à l'embouchure du fleuve, ſur le Palus Méotide,

XVII. SIÈCLE.

qui fait partie de la mer Noire. Par cette conquête, les Turcs assurerent le transport des marchandises & des denrées de toute espece qui étoient nécessaires pour l'approvisionnement de Constantinople. Mais l'entreprise la plus importante du règne d'Ibrahim, est la fameuse guerre de Candie, contre les Vénitiens, qui étoient maîtres de cette Isle depuis long-tems, & qui firent, pendant vingt ans, des efforts incroyables pour la conserver. Cette expédition commencée en 1645, ne fut terminée qu'en 1669, sous Mahomet IV, par la prise de Candie, Capitale de l'Isle, qui soutint un Siège de vingt-neuf mois. Cette guerre & ce siège sont peut-être les plus mémorables dont il soit parlé dans toutes les histoires anciennes & modernes. La valeur, l'habileté, la constance & l'acharnement n'ont jamais été portées plus loin. Il y eut une infinité de combats, tous également vifs & meutriers. Les Infidèles & les Chrétiens s'y signalerent par des traits de courage & d'adresse au-dessus de tout ce qu'on avoit encore vu jusques-là. L'attaque & la défense produisoient chaque jour des événemens

dignes d'être tranſmis à la poſtérité. Enfin, après avoir fait de part & d'autre, mille prodiges étonnans, après avoir épuiſé tout ce que le deſir de vaincre & la crainte d'être vaincu, peuvent inſpirer d'audace & d'intrépidité, les Aſſiégeans entrerent dans la Place, qui n'étoit plus qu'un monceau de ruines, & accorderent aux aſſiégés tous les honneurs que méritoit une ſi longue & ſi glorieuſe réſiſtance.

XVII. SIÈCLE.

Cette conquête, qui avoit coûté aux Turcs des ſommes immenſes & une prodigieuſe quantité d'hommes, fit croire à Mahomet que rien ne pourroit plus réſiſter au bonheur & à la force de ſes armes. Il les tourna contre les Polonois que les Coſaques avoient abandonnés pour s'attacher à lui. Il eut d'abord des ſuccès brillans, qu'il dut à ſon Viſir Hamed Caproli, le plus habile Miniſtre & le plus fameux Général que les Ottomans euſſent eu depuis la fondation de leur Empire. Mais la mort de ce grand homme fut le terme de leurs proſpérités. Kara-Muſtapha, qui lui ſuccéda, homme préſomptueux & turbulent, ſembla n'avoir conduit ſous les murs de Vienne, Capitale de l'Au-

XVII. SIÈCLE.

triche, une armée de deux cent mille combattans, que pour rendre sa défaite plus éclatante. Jean Sobieski, l'un des héros de ce siécle si fécond en guerriers du plus grand mérite, dissipa cette nuée d'Infidéles avec des Troupes bien inférieures en nombre. Le canon, les bagages, & un butin inappréciable furent la proie des Chrétiens. On regarda cet événement comme un effet de la protection du Ciel, d'autant plus que les Turcs ne perdirent pas plus de huit cens hommes. La terreur dont ils avoient été saisis, leur fit plus de mal que l'épée des vainqueurs. Le Visir paya de sa tête cette honteuse déroute, & le Sultan, qui lui avoit confié la conduite de cette malheureuse expédition, fut dépose, comme s'il eût dû prévoir les fautes de son Ministre, & en répondre à la Nation.

Les Princes qui régnerent à Constantinople depuis la déposition de Mahomet IV, jusqu'à la fin de ce siècle, furent sans talens pour la guerre & pour le Gouvernement. Cependant Soliman III, qui n'occupa le Trône que quatre ans, eut quelques succès en Hongrie, où il reprit plusieurs Villes que les Chré-

tiens lui avoient enlevées. Il dut ces avantages à la bonne conduite de Muſtapha Caproli ſon Viſir, Miniſtre habile & plus digne de commander que ſon Maître. Achmet II & Muſtapha II, qui vinrent après, plus foibles & plus mépriſables encore, ne firent rien pour ſoutenir la réputation que les armes Ottomanes s'étoient acquiſe. Le dernier de ces Princes, uniquement livré aux plaiſirs du Serrail, où il paſſoit honteuſement ſes jours dans la molleſſe & l'indolence, avoit montré d'abord quelque amour pour la gloire. Lorſqu'il parvint au rang ſuprême, on crut voir en lui un Prince digne de remplir le Trône des Bajazet & des Mahomet. Il déclara qu'il vouloit gouverner par lui-même & ſe mettre à la tête de ſes armées. Mais la bataille de Zeuta, où il fut vaincu par le cèlebre Prince Eugène, le dégoûta pour toujours d'un métier ſi périlleux & ſi contraire à ſes inclinations naturelles. Il fit la paix à Carlovitz en 1699 avec l'Empereur, les Vénitiens, la Pologne & la Ruſſie. Chacune de ces Puiſſances y gagna quelque choſe, & ce fut à ce prix que le Sultan ſe procura un repos qu'il pré-

XVII. SIÈCLE.

féroit à la gloire des conquêtes, & à l'accroiſſement de ſon Empire.

XVII. SIÈCLE.

Sous les Princes dont nous venons de parler, le Chriſtianiſme fut toujours dans le même état d'oppreſſion, où nous l'avons vu au ſiècle précédent. La faveur, le caprice, l'intrigue, & ſurtout l'argent, créoient ou renverſoient les Patriarches & les Evêques; ouvroient où fermoient les Egliſes, faiſoient admettre ou perſécuter les Miſſionnaires. Les révolutions du Patriarchat de Conſtantinople & des autres grandes Prélatures, furent ſi fréquentes, que les Savans qui ſe ſont appliqués à débrouiller l'hiſtoire des Egliſes orientales, ne ſont pas toujours parvenus, malgré toutes leurs recherches, à marquer d'une manière certaine, l'ordre de la ſucceſſion des Prélats, & à déterminer le tems que chacun d'eux a tenu ſon Siège. La plupart n'ont fait que paroître & s'éclipſer auſſi-tôt. A peine avoient-ils pris le gouvernement de leurs Egliſes, qu'ils étoient chaſſés, exilés; ils revenoient ſouvent, pour être dépoſſédés encore : pluſieurs étoient dépoſés & rétablis juſqu'à cinq & ſix fois de ſuite; & après toutes ces alternatives, il n'é-

toit pas rare de les voir finir leurs jours dans une priſon, ou par le cordon fatal. On peut ſe convaincre de ces changemens perpétuels, dont l'avarice d'un côté, & l'ambition de l'autre, étoient les vraies cauſes, en jettant les yeux ſur les tables chronologiques, où nous avons tracé la ſucceſſion de ces Prélats, d'après les Ecrivains les plus renommés & les monumens les plus certains.

XVII. SIÈCLE.

Au milieu de cette inſtabilité, qui rendoit l'état des Paſteurs ſi précaire & ſi mobile, il étoit impoſſible qu'ils veillaſſent ſur leurs troupeaux, avec cette continuité de ſoins & cette ſollicitude éclairée dont on ne peut s'écarter, ſans manquer aux devoirs les plus eſſentiels de la charge paſtorale. Ils ſe contentoient de remplir les fonctions extérieures de leur miniſtère, & tout leur gouvernement ſe réduiſoit à maintenir l'obſervation de certaines règles de diſcipline qu'ils trouvoient établies, & qui n'avoient point varié depuis les premiers ſiècles; car les Peuples de l'Orient ſont conſtans dans leurs uſages, & les maximes que l'antiquité a conſacrées, paſſent d'âge en âge ſans alté-

ration, & ſont reſpectables pour eux dans tous les tems. Il arrive delà que les changemens des Evêques qui s'élevent & tombent d'un jour à l'autre, ne changent rien à l'ordre public, ni aux principes de la diſcipline dans la Société Chrétienne. Un Evêque qui ſuccède à un autre, ſe conduit à l'égard de ceux qui dépendent de lui, par les mêmes loix & les mêmes maximes qui dirigeoient celui qu'il a remplacé. Il ſuffiſoit donc aux Paſteurs de connoître les Canons par leſquels l'Egliſe Grecque ſe gouvernoit de tout tems; ſcience uſuelle, qui n'exigeoit pas de longues études. Qu'on ajoute à cela quelques explications du Symbole, quelques homélies tirées des Peres, & appriſes de mémoire, quelques argumens contre l'Egliſe Romaine, relativement à la Proceſſion du St. Eſprit, à la primauté du Pape, au célibat des Prêtres, à l'uſage du pain azyme dans le Sacrifice, & aux autres points ſur leſquels il y a partage de ſentimens entre les Orientaux & les Occidentaux, & l'on aura une idée aſſez complette de leur théologie.

XVII. SIÈCLE.

Le Clergé du ſecond ordre eſt en-

core moins éclairé. Comme ce ſont ordinairement les Moines qui parviennent aux Prélatures, ils ont au moins le tems d'apprendre les choſes qui ſont abſolument néceſſaires pour remplir les fonctions principales de l'Epiſcopat, pendant les années qu'ils paſſent dans la ſolitude. Mais les Eccléſiaſtiques inférieurs à qui l'on confie les détails du Miniſtère, étant pris indiſtinctement dans tous les états, n'apportent au Sacerdoce que le peu de connoiſſances qu'ils ont acquiſes avant d'y être élevés, ſans études préparatoires; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſavent rien de plus que les ſimples Laïcs, qui ſont tous plongés dans l'ignorance, & aveuglés par la ſuperſtition. Les Papes, c'eſt le nom des Prêtres Grecs, n'ont donc rien qui les diſtingue des autres du côté des lumières & du ſavoir. Quoique la Religion les place dans une claſſe honorable, & rende leur état reſpectable, ils ne jouiſſent d'aucune conſidération perſonnelle, parce qu'ils ſont en général très-vicieux & très-intéreſſés. Ils font payer toutes leurs fonctions le plus cher qu'ils peuvent, & compoſent toujours

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

avec ceux qui ont beſoin de leur miniſtère. La ſuperſtition étant le plus fort lien par lequel le Peuple tient à eux, & la ſource principale du petit revenu qui les fait vivre, ils ont grand ſoin de l'entretenir par une infinité de pratiques, la plupart ridicules & même abſurdes. C'eſt le ſujet ordinaire de leurs diſcours en public & en particulier. Les hiſtoires les plus invraiſemblables, les prodiges de toute eſpèce, les vertus miraculeuſes attachées aux eaux de certaines ſources, aux paroles de certaines prières, aux exorciſmes, aux bénédictions, &c. ſont autant de moyens qu'ils emploient pour nourrir la crédulité du Peuple. Auſſi crédules eux-mêmes, à force d'ignorance, que le Peuple groſſier, ils ſont perſuadés les premiers de tous les contes qu'on leur entend débiter, ſans que l'intérêt propre puiſſe rendre à cet égard leur bonne foi ſuſpecte. D'ailleurs, nous devons obſerver, d'après les Voyageurs les plus exacts, que ſi les Grecs d'aujourd'hui reſſemblent à ceux des tems les plus anciens, par leur fineſſe & leur eſprit délié, ils ne les rappellent pas moins

moins par le penchant qui les porte à saisir avec avidité tout ce qui paroît marqué au coin du merveilleux.

Nous avons dit ailleurs que parmi les Grecs ; quand un Siège Epiſcopal eſt vacant, l'Evêque qui doit le remplir eſt élu par les autres Prélats qui s'aſſemblent à cet effet, mais que le nouveau Paſteur ne peut être ſacré, ni prendre poſſeſſion de ſon Egliſe, qu'en vertu d'un Décret du Grand-Seigneur, qui exerce en ce point l'autorité dont les Empereurs Chrétiens jouiſſoient avant eux. Ce Décret ſe paie toujours, & la taxe eſt plus ou moins forte, ſuivant le revenu attaché à chaque Siège, ou pour mieux dire, ſuivant l'idée que les Officiers du Sultan en ont. Mais ce n'eſt pas la ſeule impoſition dont les Evêques ſont grevés dans l'Egliſe Grecque, ſoit par les ordres du Prince, ſoit par l'avidité des Miniſtres & des Pachas. Outre le tribut annuel qu'ils doivent au tréſor impérial, on leur fait ſouvent de nouvelles demandes ; & ſi la ſomme qu'on exige n'eſt pas comptée ſur le champ, la dépoſition, l'exil, quelquefois même des châtimens plus durs, ſont la peine du moindre

délai. Ainſi, tout le revenu que les Evêques tirent du Clergé inférieur & des Fidèles, eſt employé à s'ouvrir l'entrée de l'Epiſcopat, ou à s'y maintenir. Ils dépenſent très-peu pour eux-mêmes, car leur vie eſt très-frugale. Le faſte & toute magnificence extérieure leur ſont abſolument inconnus.

XVII. SIÈCLE.

Malgré la dépendance où ils vivent, & la crainte continuelle où ils ſont de perdre leur dignité, ils ne manquent pas d'un certain zèle pour les intérêts de la foi. Ils en donnerent une preuve éclatante dans ce ſiècle, à l'occaſion des erreurs que Cyrille Lucar, Patriarche de Conſtantinople, travailloit à répandre. Ce Prélat qui ne fit pas moins de bruit en Occident qu'en Orient, naquit dans l'Iſle de Candie en 1572. Dans ſa jeuneſſe, il alla faire ſes études à Veniſe & à Padoue. On remarqua de bonne heure en lui beaucoup de pénétration & de vivacité, mais en même tems beaucoup de préſomption, d'inquiétude & de légèreté. Il voyagea en Allemagne, où il forma des liaiſons très-étroites avec les Proteſtans. Il adopta leurs opinions, & à ſon retour, il s'efforça de les introduire dans la Grèce,

Les Paſteurs alarmés de ces nouveautés, où ils ne reconnoiſſoient pas la Doctrine préſente de leur Egliſe, ni l'ancienne foi de leurs pères, exigerent de lui une déclaration claire & préciſe de ſes ſentimens ſur tous les points, à l'égard deſquels on le ſoupçonnoit de ne pas penſer comme eux. Il la donna ſans peine, pour ne pas mettre d'obſtacle à ſa fortune, car il n'avoit pas moins d'ambition que de penchant à l'erreur. Etant devenu Archimandrite, il fut élevé au Patriarchat d'Alexandrie, & quelque tems après à celui de Conſtantinople. On rapporte ſa tranſlation ſur ce dernier Siège, à l'an 1621. Parvenu à cette grande place, il ſe contraignit moins qu'il n'avoit fait juſques-là, & ſe prévalant de l'autorité qu'elle lui donnoit, il ſe ſervit de toute ſon adreſſe & de tous ſes talens pour inſinuer ſes erreurs dans les eſprits. L'attention des Evêques ſe réveilla. Il fut dépoſé & rélégué dans l'Iſle de Rhodes. Mais l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui le protégeoit par les mêmes raiſons qui l'avoient fait proſcrire, obtint ſon rétabliſſement. La reconnoiſſance & le beſoin qu'il avoit d'un appui, le lierent de

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

plus en plus avec les Proteſtans, & il fit de nouveaux efforts pour répandre leur doctrine. Les plaintes & le ſcandale augmentèrent. Les choſes en vinrent au point qu'on rendit publique une profeſſion de foi qui lui étoit attribuée, & qui étoit entiérement conforme aux dogmes des Proteſtans ſur l'Euchariſtie. Il ſubit une ſeconde fois la dépoſition & l'exil. Ses intrigues & le crédit de ſes protecteurs le reportèrent encore ſur le Siège Patriarchal. Il en fut renverſé, & il y remonta juſqu'à cinq fois. Tous ces mouvemens ne purent ſe faire ſans cauſer beaucoup de troubles parmi les Chrétiens de Conſtantinople. La Porte, qui en craignoit les ſuites, ſe détermina à éloigner pour toujours l'intrigant Patriarche, dont l'inquiétude en étoit la cauſe. On prétend qu'il fut étranglé en 1638, par ordre du Viſir. Ses erreurs & la profeſſion de foi où elles étoient contenues, furent condamnées dans pluſieurs Conciles. L'Egliſe Grecque a toujours montré une extrême oppoſition pour les nouveautés qu'il s'étoit efforcé d'introduire.

Les Grecs humiliés & ſouvent perſécutés par les Turcs, ne tournoient

plus comme autrefois leurs regards du coté de l'Occident, pour ſe réunir avec l'Egliſe Romaine & en obtenir du ſecours. Le ſchiſme étoit conſommé ſans retour, & les différentes tentatives qu'on avoit faites pour le terminer, loin d'avoir le ſuccès qu'on s'en étoit promis, n'avoient ſervi qu'à l'affermir de plus en plus, & à y mettre le dernier ſceau. Le gros de la Nation, ſans diſtinction du Clergé & du Peuple, avoit conçu des préventions ſi fortes, & ſon opiniâtreté étoit ſi enracinée, qu'il ne reſtoit plus aucune eſpérance de réconciliation entre les deux Égliſes. Les choſes n'ont point changé depuis. C'eſt toujours le même éloignement, la même rivalité, les mêmes préjugés. Il ſemble que la haine des Schiſmatiques, loin de s'affoiblir avec le tems, comme c'eſt l'ordinaire de toutes les paſſions, s'enflamme & ſe fortifie encore par le cours des années. Elle eſt portée ſi loin, que les Mahométans qui les oppriment, ne leur ſont pas plus odieux que les Latins, & qu'encore aujourd'hui les Miſſionnaires Catholiques n'ont pas de plus grands ennemis qu'eux dans toutes les contrées de l'Orient où ils ont pénétré.

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Avant l'établiſſement de la Congrégation de la Propagande, par Grégoire XV, en 1622, différens Ordres Religieux avoient envoyé des Miſſionnaires dans les pays de la domination Ottomane, pour travailler à la converſion des Infidèles, & à la réunion des Schiſmatiques. Ce zèle de la gloire de Dieu & du ſalut des ames, avoit ſeul inſpiré le deſſein de cette généreuſe entrepriſe à ceux qui s'y étoient conſacrés. Elle s'étoit ſoutenue par le même motif de charité généreuſe qui en avoit été le principe. Mais après que Grégoire XV eut érigé ſous ſes yeux un Tribunal, dont l'objet eſt de chercher tous les moyens de protéger, d'étendre & de faire fleurir la Religion Catholique dans toutes les parties du monde, principalement dans celles où règnent l'idolâtrie, l'héréſie & le ſchiſme, les miſſions du Levant, de même que celles des autres Pays, reçurent un nouvel encouragement. Les Ouvriers Evangéliques ſe multiplierent : plus autoriſés, plus ſoutenus, & mieux dirigés dans leurs travaux, leur zèle produiſit des fruits plus ſolides & plus abondans. On leur procura des ſecours de toute eſpèce,

& les Princes Chrétiens, qui avoient le plus de crédit auprès des Souverains Mahométans, & idolâtres qui règnent dans toutes les régions de l'Aſie, ſe firent un devoir de les protéger puiſſamment. Nos Rois, ſi recommandables dans tous les tems par leur attachement à la foi, ſe diſtinguerent entre tous les Monarques de la Catholicité, par les ſervices importans qu'ils rendirent à la Religion, en ſecondant de tout leur pouvoir les Miſſionnaires répandus dans les Pays ſoumis aux Sultans de Conſtantinople, & aux autres Princes de l'Orient. Les Miniſtres de France à la Porte, & les Conſuls de la Nation, réſidens au nom du Roi très-Chrétien, dans les principales Villes du Levant, ſont les protecteurs de tous les hommes Apoſtoliques, qui travaillent au progrès de la foi dans ces contrées, de quelque Ordre & de quelque Nation qu'ils ſoient.

XVII. SIÈCLE.

Le zèle des Miſſionnaires ne s'eſt pas renfermé dans les Pays de la domination Turque. Ils ont pénétré dans les autres Etats de l'Aſie & de l'Afrique, en Perſe, en Arménie, en Arabie, chez les Abyſſins, les Ethiopiens, &c.

XVII. SIÈCLE.

par-tout ils ont fait des conquêtes à l'Evangile. Ils ont établi des Egliſes plus ou moins nombreuſes, ſuivant qu'ils ont trouvé des eſprits & des cœurs plus ou moins diſpoſés à recevoir la divine ſemence de la vérité. Entre les différens Ordres Religieux qui compoſent la Milice de l'Egliſe, ceux de Saint Dominique, de St. François & de Saint Ignace, les Carmes déchauſſés & les Théatins, ſe ſont livrés avec plus d'ardeur que les autres à ces ſaintes entrepriſes, où le zèle ſeul ne ſuffit pas, s'il n'eſt accompagné d'une connoiſſance aſſez étendue des langues orientales, d'une vie exemplaire & d'un courage à toute épreuve.

Pluſieurs même ont fondé des Monaſtères dans ces climats éloignés, qui leur ſervent d'aſyles, & d'où ils ſe répandent de tous côtés. Ceux qui commencent un genre de travail, dans lequel ils ont pour modèles les premiers Apôtres, Fondateurs du Chriſtianiſme, s'y préparent par l'étude des langues & par la prière, & ceux qui ont déjà arroſé de leurs ſueurs ce champ qu'on ne rend fertile qu'à force de peines, viennent y réparer leurs forces, pour ſe livrer enſuite à de nouvelles fatigues.

Les Sociétés chrétiennes, qu'ils forment, ou qu'ils conservent, au milieu des ennemis dont elles sont environnées, offrent, par leur piété, leur désintéressement, leur union, leur charité, leur attachement à la foi, le même spectacle, que l'on admiroit à Jérusalem, lorsque l'Eglise naissante étoit encore toute renfermée dans ces murs. Les vertus des hommes généreux qui se dévouent à la culture de ces diverses portions de l'héritage de J. C. ne contribuent pas moins à y faire fructifier la parole de Dieu, que leurs exhortations & leur zèle. Pour s'en faire une juste idée, il faudroit pouvoir se représenter les périls auxquels ils sont exposés; la faim, la soif, les chaleurs brûlantes, les besoins de toute espèce qu'ils éprouvent souvent, & les obstacles qu'ils ont à surmonter de la part des Idolâtres, des Mahométans & des Schismatiques. Ces derniers sur-tout traversent l'œuvre de Dieu avec un acharnement & une malignité qui seroient incroyables, si l'on ne savoit par mille exemples, que le faux zèle est capable de tout, & se permet tout. Il s'élève de tems en tems des orages très-violens contre les

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Ouvriers Evangéliques, & contre les Chrétiens qu'ils inſtruiſent. Alors leurs dangers augmentent, & il n'eſt pas rare que pluſieurs arroſent de leur ſang, la terre qui a été le théatre de leurs travaux. C'eſt le triomphe de la Religion. Si dans ces événemens, elle regrette la perte de ceux qui s'employoient pour elle avec tant d'utilité, elle ſe réjouit d'une mort dont elle partage la gloire avec eux. L'Univers apprend delà qu'aujourd'hui, comme dans les premiers ſiècles, le courage & la charité qui font les Martyrs, ne ſont point ſéparés du zèle qui fait les Apôtres. Mais cette union précieuſe ne ſe trouve que dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Les Sectes ſéparées de la Communion Romaine, font paroître, ſur-tout dans leurs commencemens, beaucoup d'ardeur pour ſe répandre & faire des proſélytes. Mais elles marchent ordinairement par des voies ſecrettes & obſcures. Elles craignent le grand jour, & plus encore les dangers; & c'eſt moins pour éclairer les hommes, que pour accroître leurs forces, qu'elles travaillent à étendre leur empire. L'Egliſe au contraire ne s'efforce d'attirer les hommes à elle,

que pour leur propre bien. Les Miniſtres qu'elle envoie à la conquête des ames, dans toutes les contrées du monde, ſont animés de ſon eſprit; eſprit de prudence, qui prend les moyens d'arriver à ſon but, ſans irriter les paſſions de ceux qui pourroient l'en détourner; eſprit de déſintéreſſement, qui ne cherche & ne deſire que d'amener les hommes à la connoiſſance de la vérité : enfin, eſprit de force & d'héroïſme que rien n'effraie, que rien n'abat, & qui regarde les tourmens, la mort même comme des récompenſes. De toutes les Communions chrétiennes, l'Egliſe Catholique eſt la ſeule qui forme pour les diverſes Nations de la terre, des Miniſtres conduits par des vues ſi nobles & ſi pures, la ſeule qui les diſperſe d'un bout de l'univers à l'autre, pour y porter la connoiſſance du vrai Dieu, parce qu'elle ſait que tous les Peuples du monde doivent entendre ſa voix, & qu'elle brûle du deſir de donner des enfants à ſon divin Epoux, dans tous les lieux où il y a des créatures capables de le connoître & de l'aimer. Ainſi, la promeſſe d'une éternelle fécondité, faite à l'Egliſe dans les termes les plus magni-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

fiques, ſe vérifie de ſiècle en ſiècle; & cette fécondité merveilleuſe que le cours des âges n'affoiblit pas, eſt un privilège que l'héréſie & le ſchiſme ne partageront jamais avec elle : nous en verrons de nouvelles preuves dans l'article ſuivant.

ARTICLE II.

Progrès du Chriſtianiſme en Amérique, dans les Indes, au Japon & dans la Chine.

LORSQUE l'Amérique fut découverte, elle étoit toute idolâtre. Pluſieurs grandes Nations habitoient le continent. Les deux plus fameuſes étoient les Mexiquains & les Péruviens. Les uns & les autres admettoient un Dieu ſuprême, une vie future, des récompenſes pour les gens de bien, & des châtimens pour les hommes pervers. Ce ſont les vérités primitives qui ſe retrouvent partout. Une tradition qui remonte aux tems les plus reculés, en a conſervé le dépôt chez tous les Peuples de la terre; & c'eſt une preuve évidente que les

différentes Nations, qui couvrent la surface de notre globe, ont une origine commune & sortent de la même famille. Mais ces premières notions s'étoient altérées chez les Américains, comme chez toutes les autres Nations auxquelles Dieu ne s'étoit pas manifesté par une révélation particulière. Les Péruviens adoroient le soleil, à cause de sa chaleur vivifiante, qui le leur faisoit regarder comme le principe de la fécondité. Le temple où ce bel astre recevoit les honneurs divins, étoit d'une magnificence & d'une richesse qui étonnent l'imagination. Il semble que, par l'éclat de l'or & des pierres précieuses dont tout l'intérieur de cet édifice étoit revêtu, on eût voulu imiter celui de la lumière que le soleil répand dans l'univers. Le culte des Mexiquains étoit plus grossier. Ils associoient au soleil, la lune, les étoiles, le ciel, la terre, la mer, & une infinité d'autres divinités subalternes. Le plus grand de leurs Dieux s'appelloit Vitzilipuztli. Ils lui attribuoient la toute-puissance, & l'empire du monde. Ils lui offroient des victimes humaines: & ils accompagnoient un culte si contraire à la

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

nature, de circonſtances qui ajoutoient encore à l'horreur de ces abominables ſacrifices. Tous les priſonniers faits ſur les ennemis, étoient réſervés pour être immolés dans les fêtes ſolemnelles ; & quand ils en manquoient, ils déclaroient la guerre, ſur le moindre prétexte, aux Peuples voiſins, afin que leurs Dieux ne fuſſent pas privés d'un hommage dont ils les croyoient infiniment jaloux. Les autres Nations Indiennes, également plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, n'étoient pas abandonnées à des ſuperſtitions moins abſurdes & moins révoltantes.

Les Rois d'Eſpagne entreprirent la conquête de ces Pays nouvellement découverts, moins pour étendre leur domination & accroître leur puiſſance, que pour faciliter la converſion des peuples infidèles qui les habitoient. Il eſt ſûr que ce fut le principal motif de la Reine Iſabelle ; & ſi Ferdinand Roi d'Aragon, ſon époux, n'eut pas au fond du cœur des vues auſſi pures, il ſe para du moins au-dehors des mêmes ſentimens. Mais il s'en fallut beaucoup que des intentions ſi pieuſes, fuſſent exactement ſuivies. Ceux qui furent

chargés de ces expéditions lointaines, uniquement occupés à satisfaire leur cupidité, loin de songer aux intérêts de la Religion, ne se souvinrent même pas qu'ils en avoient une qui leur prescrivoit la douceur & l'humanité. Ils commirent des injustices, des perfidies & des atrocités qui surpassent tout ce qu'on lit de plus horrible dans l'histoire des Nations les plus féroces. Les premiers Missionnaires qui les accompagnoient, n'étoient pas choisis dans ce qu'il y avoit alors en Espagne d'hommes plus éclairés, & plus propres à un ministère qui demandoit encore plus de lumières & plus de prudence que de zèle. Ils annonçoient aux Indiens idolâtres les dogmes les plus sublimes, & les vérités les plus abstraites de la foi, par la voix d'Interprètes qui entendoient à peine l'Espagnol, & qui ne pouvoient rendre leurs idées, toutes nouvelles pour eux, faute d'équivalens qui pussent les exprimer, & plus souvent encore faute d'entendre eux-mêmes ce qu'ils s'efforcoient de traduire. Ils parloient sans ordre d'Adam & de son péché, de J. C. & de sa médiation, du Pape & de son pouvoir, à ces pauvres Idolâtres,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

pour qui tous ces grands objets étoient nouveaux, comme s'ils euſſent prêché devant des Chrétiens nourris dès l'enfance dans la connoiſſance de l'Evangile & des vérités qu'il renferme. Quelquefois la nouveauté des choſes, ou pour mieux dire, l'étonnement & la curioſité, rendoient les Auditeurs attentifs, & déjà les Miſſionnaires croyoient avoir triomphé de tous leurs anciens préjugés. Mais le plus ſouvent, après les premiers mouvemens de ſurpriſe, ces hommes qui n'étoient pas préparés aux diſcours extraordinaires qu'ils entendoient, donnoient des marques peu équivoques de mépris ou d'incrédulité. Alors les Prédicateurs indignés crioient aux armes, & les Guerriers avides de butin, altérés de ſang, ne ſecondoient que trop bien une ardeur ſi peu conforme aux loix de l'Evangile. Ils fondoient ſur les Infidèles, avec ces armes rivales de la foudre, qui lancent la mort au loin, & dont ceux-ci ne pouvoient ni concevoir le méchaniſme, ni éviter les atteintes. Sans défenſe, preſque nuds, & à demi-vaincus par l'effroi, ces infortunés tomboient en foule aux pieds des aſſaillans, & le fer tranchant

dont ils ignoroient auſſi l'uſage, les exterminoit par milliers. On vit plus d'une fois les exhortations des prétendus Apôtres du Mexique, du Pérou & du Chilli, finir par ces actes de violence, qui reſſemblent plutôt à des exécutions de bourreaux, qu'à des expéditions militaires.

XVII. SIÈCLE.

Les Indiens qui avoient pris d'abord les Européens pour des Dieux, en les voyant portés ſur les eaux & armés de la foudre, ne tarderent pas à changer d'idée. Ces Divinités qu'ils avoient adorées avant de les connoître, ne furent bientôt à leurs yeux que des monſtres avides & ſanguinaires, qui leur inſpiroient encore plus d'horreur & d'averſion, que d'effroi. En effet, ils méritoient bien que les Habitans du nouveau monde ſe les repréſentaſſent ſous ces images affreuſes. Ils traitèrent ces malheureux, avec plus de barbarie & plus de cruauté que les bêtes féroces, dont leurs forêts étoient remplies. Non contens d'avoir trompé leur confiance & leur ſimplicité, en violant à leur égard toutes les règles de la foi publique, & tous les droits de l'humanité, ils exercerent contre eux des cruautés dont le ſeul récit fait encore frémir. Les Souverains, les Prin-

XVII SIÈCLE.

ces du Sang Royal, les Officiers de Guerre & de Juſtice, les Miniſtres de la Religion, les femmes, les enfans, perſonne ne fut égargné. La ſoif de l'or étouffa dans l'ame des conquérans tout ſentiment de pitié. Les bêtes de ſomme, les plus vils animaux n'éprouvent nulle part des traitemens plus inhumains. L'avarice inventa des manières nouvelles de tourmenter ces hommes, doux & confians, dont on ne ſe contentoit pas d'envahir le territoire & de piller les richeſſes. Lorſqu'ils ſe déroboient, par la fuite, à la fureur implacable de leurs ennemis, on les pourſuivoit juſques dans les cavernes, où ils étoient allé chercher des aſyles : on les en faiſoit ſortir en y mettant le feu. On les pourſuivoit juſqu'au ſommet des montagnes & ſur la pointe des rochers; & ces infortunés aimoient mieux ſe précipiter dans les abîmes qui ſe rencontroient ſous leurs pas, que de tomber au pouvoir de leurs perſécuteurs. Quand on ne pouvoit les atteindre, on lançoit contre eux des chiens dreſſés tout exprès pour cette horrible chaſſe, qui les mettoient en pièces. En un mot, il n'y a point d'hiſtoire

plus affreuſe que celle de l'Amérique, à commencer au moment que les Européens y ont fait leur première deſcente; & ſi l'on peignoit dans un même tableau, d'un côté, tous les crimes atroces qui ont été commis dans toutes les contrées de l'univers, à remonter aux tems les plus reculés; de l'autre, ceux qui ont déſolé, effrayé la nature dans le nouvel hémiſphère en moins d'un demi-ſiècle, le ſpectateur ſenſible ſeroit touché juſqu'aux larmes, en conſidérant la première partie de ce tableau: il reculeroit d'horreur dès qu'il auroit arrêté quelques momens les yeux ſur la ſeconde.

XVII. SIÈCLE.

Lorſque la conquête du nouveau monde fut achevée, & que le Gouvernement d'Eſpagne eut établi une adminiſtration fixe & réglée dans ces vaſtes régions, où ſa domination avoit été cimentée par tant de ſang, des Miſſionnaires plus inſtruits que les premiers, & dirigés par des maximes plus ſages, y furent envoyés. Ils ſe livrerent avec un zèle infatigable & déſintéreſſé aux pénibles fonctions de l'Apoſtolat, dont ils s'étoient chargés. Mais leur miniſtère fut long-tems ſtérile,

XVII. SIÈCLE.

quoiqu'ils n'épargnaſſent rien pour mériter la confiance des Infidèles, gagner leurs cœurs, & les attirer à la lumière de l'Evangile. Les plus grandes difficultés qu'ils éprouverent, ne vinrent ni des incommodités que leur cauſerent les chaleurs exceſſives du climat, ni des maladies que l'air & les alimens auxquels ils n'étoient point accoutumés, leur cauſerent, ni des inſectes & des reptiles qui les tourmentoient, ni même de la différence des langues & des mœurs. Deux obſtacles plus difficiles à ſurmonter que ceux-là, s'oppoſerent long-tems, au ſuccès de leur entrepriſe. L'un venoit des Indiens, l'autre des Eſpagnols. Les perfidies & les cruautés des conquérans, avoient fait une impreſſion ſi forte & ſi profonde dans l'ame des Indiens, qu'il ſuffiſoit de leur dire que la Religion chrétienne étoit celle de leurs nouveaux Maîtres, pour qu'ils refuſaſſent d'écouter ceux qui la leur annonçoient. On avoit beau leur dire, que le Dieu des Chrétiens étoit un Dieu de bonté, un Dieu de paix; qu'il a aimé les hommes juſqu'à devenir l'un d'entre eux pour les inſtruire, juſqu'à donner ſa propre vie pour les

ſauver ; que ſa loi eſt une loi d'union, de concorde, de bienfaiſance, qui apprend à pardonner les injures, à regarder tous les hommes comme ſes frères, à faire du bien à ſes ennemis ; ils n'en vouloient rien croire. Ce Dieu qu'on leur peignoit ſi bon, leurs vainqueurs l'adoroient ; cette loi de l'Europe, ſi ſage & ſi douce, les Eſpagnols faiſoient profeſſion de la ſuivre ; cependant, comment s'étoient-ils comportés depuis qu'ils étoient arrivés en Amérique ? Combien de maux n'avoient-ils pas fait à des Nations qui leur étoient inconnues avant cette époque, & qui ne les avoient point offenſés ? A ce ſouvenir, la haine, l'indignation s'allumoient dans les cœurs aigris par le reſſentiment & le déſeſpoir, & ils craignoient que cette Religion nouvelle qu'on les preſſoit d'embraſſer, ne fût pour eux une nouvelle ſource de malheurs.

XVII. SIÈCLE.

L'obſtacle qui naiſſoit du côté des Eſpagnols, étoit encore plus grand. Nous ne parlons plus ici de l'averſion qu'ils avoient inſpirée aux Indiens, pour tout ce qui venoit d'eux, averſion qui ſe fortifioit de jour en jour, par l'indignité des traitemens qu'on ne ceſſoit de leur

XVII. SIÈCLE.

faire ſubir. Ce ſont les mœurs corrompues des conquérans, & les effets de leur dépravation, dont il s'agit à préſent. On les voyoit dévorés d'une avidité inſatiable, accumuler tous les jours crimes ſur crimes, pour ſatisfaire leur avarice, ſans qu'elle dît jamais, c'eſt aſſez. Après avoir dépouillé les Temples, les Palais, les maiſons des Particuliers, de tous les objets précieux qui tentoient leur cupidité, ils étoient allé fouiller juſques dans les tombeaux, piller les morts, & leur arracher l'or & les diamans, dont les Indiens avoient coutume d'orner les cadavres, avant de leur donner la ſépulture. Les haines & les inimitiés qui s'allumoient entre eux, les trahiſons & les vengeances atroces qu'ils exerçoient les uns contre les autres, excités par le deſir de la domination & par la ſoif des richeſſes, les aviliſſoient aux yeux des vaincus. Mais c'étoit ſur-tout par leurs intempérances, leurs débauches, leurs impuretés, leurs diſſolutions & leurs infamies, qu'ils détruiſoient tout ce que les Miſſionnaires les plus zèlés pouvoient eſſayer, pour faire goûter aux Indiens la ſageſſe & la ſainteté de la morale Evangélique.

En effet, le moyen de perſuader aux Idolâtres que, pour être Chrétien, il faut mépriſer les choſes périſſables, ne les rechercher que pour l'uſage, n'y point attacher ſon cœur, modérer ſes deſirs, réprimer ſes paſſions, compâtir aux maux des hommes, les aimer comme ſoi-même, les aider de ſon propre bien, les conſoler au moins, quand on ne peut les ſecourir; être ſobre, tempérant, chaſte, ennemi de tout excès; tandis qu'ils voyoient les Eſpagnols acharnés les uns contre les autres par l'amour de l'or & la jalouſie du commandement, vivant dans la molleſſe, & s'abandonnant ſans pudeur aux plus ſales voluptés? Les Indiens pouvoient-ils croire que les Peuples de l'Europe fuſſent bien convaincus de la vérité du Chriſtianiſme, dont ils violoient ſi hardiment les loix les plus ſaintes, & dont les menaces les plus terribles étoient un frein trop foible contre l'ardeur & l'impétuoſité de leurs paſſions? Mais comme ſi leurs exemples n'euſſent pas été aſſez contagieux, les nouveaux Habitans de l'Amérique ne s'en tenoient pas là. Ils traverſoient, par tous les moyens poſſibles, le zèle des Miſſionnaires, dans la crainte

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

qu'en devenant Chrétiens, les anciens Colons n'acquiſſent des idées nouvelles ſur la dignité de l'homme & ſes hautes deſtinées, qui les rendiſſent moins dociles au joug, & moins propres à l'eſclavage.

Cependant les Apôtres du nouveau monde ne ſe rebuterent pas : à force de courage, ils vinrent à bout de faire une abondante moiſſon dans cette terre, où ils n'avoient cueilli d'abord que des épines. Ils partageoient leur ſollicitude entre les Américains & les Eſpagnols; & pour mieux réuſſir à ſurmonter la répugnance que les premiers oppoſoient aux préceptes de la morale Chrétienne, ils s'appliquoient à détruire dans les ſeconds tout ce qui les empêchoit d'en remplir les devoirs. Cette dernière tâche étoit ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus pénible dans l'exercice de leur miniſtère; car tous ceux qui connoiſſent le cœur humain, ſavent qu'il eſt plus aiſé d'inſpirer le goût de la vertu à ceux qui ne l'ont ni pratiquée ni trahie, parce qu'ils en ignoroient les maximes, que d'y rappeller ceux qui en ont perdu le ſentiment par une longue habitude du vice. Il falloit retracer les premières loix de la nature, dans

dans des ames où l'humanité, la modération, la pudeur & la honte du crime ne régnoient plus; ranimer la voix de la conſcience qu'une multitude d'actions criminelles avoient étouffée; lui rendre cette force impérieuſe & terrible qui étonne & ſubjugue les plus coupables; revêtir les vérités effrayantes de la Religion, de couleurs propres à faire impreſſion ſur des hommes qui les avoient entendues mille fois ſans en être touchés; engager des ambitieux à ſe contenter du rang où la Providence les avoit placés; des vindicatifs, à pardonner, à voir ſans émotion, ou du moins ſans courroux, leurs ennemis & leurs rivaux; des maîtres durs & violens, à traiter avec bonté ceux qui leur étoient ſoumis; des cœurs avides, inſatiables, à pratiquer le déſintéreſſement & la bienfaiſance; des voluptueux, à vivre dans la ſobriété, la chaſteté, l'abſtinence de toutes les choſes illicices; en un mot, des hommes qui n'avoient de Chrétiens que le nom, à ſe conduire de manière à honorer leur Religion, & à la démontrer aux Infidèles dans l'excellence & l'utilité de ſa morale, par la pureté de leurs mœurs.

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Voilà, nous ne disons pas ce que les Missionnaires de l'Amérique ont fait, mais ce qu'ils ont entrepris. Si le succès ne répondit pas pleinement à leur zèle, à leurs travaux, au moins ils en virent naître assez d'heureux effets pour animer leur courage & soutenir leur espérance. Par leurs soins & leurs exhortations, les Espagnols étant devenus plus humains, plus justes, plus modérés, plus retenus, ou, pour mieux dire, moins vicieux, les Indiens devinrent moins indociles, & se prêterent avec moins de préventions aux moyens qu'on prenoit pour les instruire. Un grand nombre ouvrirent les yeux à la vérité, & ceux-ci travaillant à détromper, à convaincre leurs frères, les conversions ne tardèrent pas à se multiplier, de sorte que, avec le tems, la nouvelle Société chrétienne, qui s'étoit formée avec tant de peines, dans ces climats éloignés, devint nombreuse & florissante.

Lorsque ces Eglises naissantes eurent acquis une forme plus fixe & plus solide, par les travaux des Missionnaires, & par le bon ordre qu'ils y établirent, le Conseil d'Espagne conçut le dessein

de faire ériger, dans le vaſte continent de l'Amérique, des Evêchés, des Archevêchés, des Cathédrales; d'y fonder des Univerſités, des Collèges, des Séminaires; en un mot, d'y mettre les choſes, par rapport au Gouvernement ſpirituel, ſur le même pied qu'en Europe. La politique entroit dans ce projet, autant que le zèle de la Religion. On ſavoit que le meilleur moyen de tenir ces Peuples dans la ſoumiſſion, & de les affectionner à la domination de leurs nouveaux Maîtres, étoit de les inſtruire, de leur donner des principes, des règles de conduite, & de les attacher à la puiſſance publique, aux devoirs de la vie civile, par le lien de la conſcience. Les Papes entrerent dans ces vues. Elles accroiſſoient leur autorité, en même tems qu'elles étendoient l'empire de l'Egliſe, dont ils ſont les Chefs. Il y eut donc ſix Métropoles en Amérique; & ſous elles, trente Chaires épiſcopales: trois Univerſités; l'une à Lima dans le Pérou; l'autre à Guatimala dans cette partie du nouveau Monde, à laquelle on a donné le nom de Nouvelle-Eſpagne; & la troiſième à Sainte-Foi, Capitale

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

de la Nouvelle-Grenade; pluſieurs Collèges pour l'éducation de la jeuneſſe, & un grand nombre de Couvens de l'un & de l'autre ſexe. Tous ces établiſſemens utiles ſont richement dotés; & depuis leur origine, ils ont acquis de jour en jour une nouvelle ſplendeur. La plupart doivent leur naiſſance au zèle & à la libéralité des Evéques, qui ſe firent un devoir de multiplier les moyens propres à étendre les lumières, & à rendre l'accès des ſciences plus facile. Par-là ils parvinrent à former des Elèves, & à ſe compoſer un Clergé tiré de la Nation, qui les aidât puiſſamment dans toutes les fonctions du ſaint Miniſtère. Les premiers Paſteurs ayant ſous leur main des Ouvriers Evangéliques dont ils purent ſe ſervir avec avantage, ſans recourir à des Etrangers, les employerent aux Miſſions avec le plus grand ſuccès, & alors les progrès de la Religion devinrent plus rapides; en ſorte que vers le milieu de ce ſiècle, les Villes & les principales Bourgades de l'Amérique furent toutes Chrétiennes.

Entre les différens Ordres Religieux qui ont fourni des Miſſionnaires au nouveau Monde, celui de St. Domi-

nique s'eſt diſtingué par le zèle, la charité, le courage & les autres vertus des Sujets tirés de ſon ſein, qui ſe ſont conſacrés à l'inſtruction des Américains. Les bornes dans leſquelles nous ſommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de leurs travaux, qui furent immenſes, & que Dieu rendit ſi féconds par ſa grace. Mais nous ne pouvons nous diſpenſer d'en nommer ici quelques-uns, en regrettant de n'avoir pas la liberté de nous étendre ſur les entrepriſes courageuſes auxquelles ils ſe ſont livrés, ſans autre motif que celui de procurer le ſalut des ames, & de faire connoître tous les ſervices qu'ils ont rendus à l'Egliſe; hommes d'un courage & d'un déſintéreſſement comparables à ceux des premiers Apôtres de la Religion, dont ils eurent la charité généreuſe, la patience invincible & les autres vertus. Tels furent au commencement de la conquête, un Dominique de Mendoza, Miſſionnaire à St. Domingue; un Julien Garcès, premier Evêque de Tlaſcala; un Barthelemi de Las-Caſas, Evêque de Chiapa, célèbre par la liberté courageuſe avec

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

laquelle il prit la défenſe des Indiens, contre l'avidité barbare de leurs vainqueurs ; un Vincent de Walverde, Evêque de Panama, & enſuite de Cuſco, qui alla chercher les Américains fugitifs juſques ſur les montagnes eſcarpées, & au fond des déſerts brûlans, où la fureur deſtructive des Eſpagnols les avoit forcés à ſe cacher ; un Jérôme de Loayſa, premier Evêque de la nouvelle Carthagène, transféré au Siège Archiépiſcopal de Lima, qui fit embraſſer l'Evangile à un grand nombre d'Idolâtres, malgré les obſtacles & les contradictions que les anciens Chrétiens lui ſuſciterent ; un Bernard d'Albuquerque, dont la Province de Guaxaca, ſur les bords du golfe de Mexique, admira le zèle intrépide au milieu des fatigues & des dangers, Prélat digne des premiers ſiècles de la Religion, & dont le Ciel atteſta la ſainteté par le don des miracles. Et après que la domination des Rois d'Eſpagne eut été ſolidement affermie dans ces vaſtes contrées, on y vit paroître avec les vertus & la puiſſance de l'Apoſtolat, un Thomas Torrés, d'abord Evêque de l'Aſſomption, Capitale du Paraguai, transféré

depuis à l'Evêché de Saint-Michel, dans la riche Province du Tucumana, qui ne travailla pas avec moins de ſuccès à réformer les mœurs des Eſpagnols, ſur les ſaintes maximes de l'Evangile, qu'à convertir les Idolâtres; un François de la Croix, Evêque de Sainte-Marthe, qui trouva le moyen de faciliter les Miſſions dans des lieux qui paroiſſoient inacceſſibles; un Chriſtophe Torrés, Archevêque de Sainte-Foi, dans la partie la plus riche & la plus fertile de toute l'Amérique Eſpagnole, dont l'Epiſcopat fut marqué par des Réglemens pleins de ſageſſe, & par des établiſſemens qui ont rendu ſon nom cher à ſes Diocéſains. Si nous voulions parler de tous les pieux Evêques qui ſacrifierent leur repos & leur vie pour la gloire de la Religion, dans ces climats éloignés, il faudroit copier la liſte de ceux qui remplirent, pendant le ſeizième ſiècle & une partie du dix-ſeptième, les différens Siéges qu'on y avoit érigés. Nous ſommes loin d'exagérer en traçant le tableau du zèle admirable de ceux qui travaillerent avec tant de conſtance & de ſuccès à propager l'Empire de la foi dans le nouveau

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIECLE.

Monde ; & ſi quelqu'un nous en ſoupçonnoit, nous le renverrions au témoignage impartial du célèbre écrivain Proteſtant à qui notre ſiècle doit la meilleure hiſtoire de l'Amérique qu'on ait encore faite juſqu'à préſent ; M. Robertſon.

La découverte de l'Amérique ayant excité l'attention de toutes les Nations de l'Europe, les François, malgré les troubles qui agitoient leur Patrie, voulurent avoir part aux richeſſes de ces contrées, d'où les Monarques Eſpagnols tiroient l'or dont ils ſe ſervoient pour étendre leur domination dans l'ancien continent. Ils firent des armemens, & entreprirent quelques expéditions dans ces régions nouvelles, autant que l'état foible & languiſſant de leur marine put le permettre. La conquête de pluſieurs Iſles, telles que la Martinique, la Guadeloupe, & d'autres, furent le premier fruit de ces entrepriſes. Ils y formerent des établiſſemens qui ſont devenus conſidérables par l'induſtrie & l'activité de ceux qui s'y tranſporterent. Ces Colonies, dont la proſpérité a ſouvent excité la jalouſie des Peuples ennemis de la France, en ouvrant de nouveaux débouchés au commerce, offrirent

aussi un nouvel objet de zèle aux Ministres de la Religion. Il falloit des Pasteurs aux nouveaux Habitans, & des Missionnaires charitables qui travaillassent à la conversion des naturels du Pays, tous plongés dans les ténèbres de l'ignorance & de l'idolâtrie. Les Dominicains, les Franciscains, les Religieux du Carmel entreprirent de cultiver ces vastes champs, où ils n'ignoroient pas qu'il y avoit bien des ronces & bien des épines à arracher, avant d'y cueillir quelques fruits. Des Ecclésiastiques zélés pour la propagation de la foi & le salut des ames, se joignirent à eux. Nos Rois, non moins appliqués à favoriser les progrès de la Religion, que ceux du commerce & de l'agriculture propre à ces climats, accorderent leur protection aux Ouvriers évangéliques qui abandonnerent leur Patrie, pour aller sous un autre ciel former de nouveaux Adorateurs au vrai Dieu. Sous leurs auspices, & par les travaux infatigables des pieux Ministres qu'on y a fait passer, ces Missions sont devenues très-florissantes. Peut-être le seroient-elles encore davantage, si les mœurs des Habitans, amollies par la chaleur du climat &

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

par la volupté, étoient plus conformes à la sainteté de la morale évangélique, & s'il y avoit des Evêques pour veiller sur la conduite de ceux qu'on y charge du service des Paroisses & des autres fonctions du saint Ministère.

Le plus vaste Pays dont les François se soient mis en possession au-delà des mers, depuis la découverte du nouveau Monde, est le Canada, dans l'Amérique-septentrionale. Ils s'y établirent dès l'an 1525, & il est à présumer que dès-lors il se trouva des hommes pieux & charitables, qui travaillerent à faire connoître les vérités chrétiennes aux Peuples idolâtres de ces contrées. Mais ce ne fut proprement qu'en 1615, que quelques Pères Récollets jettèrent dans ce Pays les fondemens du Christianisme. D'autres Missionnaires, animés comme eux du desir de gagner des ames à Dieu, allerent se joindre à eux, & tous, guidés par des vues également pures, firent tant de progrès, que bientôt cette nouvelle Chrétienté devint très-florissante. Les Missionnaires s'oubliant en quelque sorte eux-mêmes, & s'immolant au salut des pauvres Sauvages, s'enfonçoient avec

eux dans leurs forêts, bravant la rigueur du froid, vivant des mêmes alimens, se pliant à leur caractère & à leurs mœurs. Dieu bénit les travaux de ces hommes vraiment apostoliques, qui renonçoient à tout pour lui, & qui n'avoient d'autre but que sa gloire. Ils convertirent un grand nombre d'Infidèles, & ils trouverent au milieu de ces hommes simples & droits, des consolations qu'ils auroient cherchées inutilement dans le sein de nos Villes policées & chrétiennes. Louis XIV fit ériger un Evêché dans la Ville de Quebec, Capitale du Canada, en 1675. M. François de Laval-Montmorency, auparavant Evêque de Pétra, *in partibus*, en fut le premier Titulaire. C'étoit un Prélat digne des premiers siècles, par sa candeur, son désintéressement & sa piété. Il mourut en 1708, en odeur de sainteté. Presque tous ses successeurs ont été des hommes pleins de zèle & de charité. Plusieurs avoient refusé des Sièges riches & distingués en France, & n'avoient accepté celui-là que parce qu'ils y voyoient de grands biens à faire. Le Clergé de cette Eglise, formé sous leurs yeux, & dirigé par leur sagesse,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

étoit recommandable par ſes lumières & ſa régularité. Nous parlons des tems qui ont précédé le Traité de 1763, par lequel la France a cédé tout ce grand Pays aux Anglois. Nous ignorons quel eſt l'état de la Religion au Canada depuis cette époque. Tout ce que nous ſavons, c'eſt que pluſieurs Miſſionnaires ſéculiers & réguliers, libres de repaſſer en Europe, ont mieux aimé reſter avec leurs chers proſélytes, & terminer leurs jours au milieu d'eux, que de venir goûter les douceurs du repos dans le ſein de leur Patrie.

Tandis que l'Egliſe réparoît, ſous un autre hémiſphère, les pertes que l'héréſie & le ſchiſme lui avoient cauſées dans l'ancien continent, on faiſoit encore de nouvelles conquêtes pour elle ſous le ciel brûlant de l'Afrique, ſur les rivages de l'Inde, & juſqu'aux extrêmités de l'Aſie. Il paroît certain que l'Apôtre St. Thomas avoit porté le flambeau de la foi dans les Indes orientales. L'exiſtence d'une Société Chrétienne, qui s'étoit perpétuée juſqu'au tems où les Portugais vinrent s'établir dans ces riches contrées, en eſt la preuve. Ceux qui compoſoient

alors cette Egliſe répandue ſur la côte du Malabar, & dans les Pays voiſins, s'appelloient les Chrétiens de St. Thomas, & ils étoient extrêmement jaloux de ce titre, le regardant comme un témoignage inconteſtable de leur antiquité. Ils prétendent que le St. Apôtre fut martyriſé à Méliapour, & qu'on y voit encore ſon tombeau. C'eſt un lieu de dévotion fort célèbre. Les Chrétiens Malabares & Portugais le viſitent & le reſpectent également. Des Neſtoriens venus de Perſe au ſixième & au neuvième ſiècles, pénétrerent dans l'Inde, & s'étant unis aux anciens Chrétiens qu'ils y trouverent, ils leur communiquerent les dogmes particuliers qui diſtinguent leur ſecte. Depuis ce tems, le Catholique de Perſe (c'eſt le titre diſtinctif du Patriarche des Neſtoriens) étoit en poſſeſſion d'envoyer un Evêque dans l'Inde, pour gouverner les Egliſes de ces cantons, avec quelques Prêtres & quelques Diacres qui étoient à ſes ordres. Les guerres, & les révolutions dont elles avoient été ſuivies, ayant interrompu cette correſpondance pendant un long période, les Chrétiens des Indes tomberent dans l'ignorance,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

& mêlerent une infinité de ſuperſtitions aux pratiques de l'ancien culte qu'ils avoient conſervées. Ce qui eſt bien digne de remarque, c'eſt qu'à l'arrivée des Portugais en ce Pays, on retrouva dans la croyance & dans le culte des Egliſes Malabares, tous les dogmes & tous les uſages, qui étoient communs aux Catholiques & aux Neſtoriens, avant la ſéparation de ces derniers. La doctrine ancienne & univerſelle, quoique défigurée par des opinions abſurdes, que l'ignorance égale des Miniſtres & du Peuple avoit introduites, étoit encore aiſée à reconnoître. D'ailleurs, elle étoit conſignée dans les Livres Liturgiques, dont ces Chrétiens ſe ſervoient, de même que dans le Symbole & les formules de prières, qu'ils récitoient ſans les entendre. Mais quelle que fût l'altération que le tems & le défaut d'inſtruction eût apportée aux dogmes primitifs, & malgré l'alliage des idées étrangères qui s'y étoient mêlées, la foi que ces Peuples avoient reçue au tems de leur converſion, ſe montroit encore au milieu d'eux, telle au fond, qu'elle avoit été dans les premiers âges; & il ſuffiſoit de conſulter les monumens

qu'ils reſpectoient le plus, pour leur y faire voir la condamnation de leurs erreurs. Ils ne peuvent donc produire les titres de cette haute antiquité dont ils ſe font gloire, ſans fournir auſſi la preuve des vérités qu'ils confeſſent, & qu'ils contrediſent en même tems.

XVII. SIÈCLE.

Nous ne nous ſommes étendus ſur cette obſervation, que pour répondre à quelques Ecrivains Proteſtans, qui ont prétendu tirer avantage d'une certaine conformité de ſentimens qui ſe trouve entre ces Chrétiens de l'Inde & les Réformés d'Europe, ſur des points qui ne touchent pas à l'eſſence du dogme, tels que le mariage des Prêtres, & quelques pratiques extérieures. Conformité qui n'eſt qu'apparente & qui laiſſe voir des différences eſſentielles, dès qu'on examine les choſes de près, avec les yeux d'une critique attentive & amie de la vérité. Du reſte, l'Egliſe du Malabar & tous les Neſtoriens ont conſervé, comme nous l'avons déjà remarqué dans un autre endroit, toutes les vérités de Foi qui étoient enſeignées dans l'Egliſe univerſelle, lorſque Neſtorius commença à dogmatiſer, & que l'Egliſe

Romaine n'a jamais ceſſé de profeſſer. Ces Chrétiens ne différent de nous dans la doctrine, que par les erreurs qui les ont fait retrancher de la Communion Catholique. Cette aſſertion a été portée juſqu'à la démonſtration la plus complette, par les ſavans Auteurs de la Perpétuité de la Foi, & par M. Aſſemani, qui a jetté un ſi grand jour ſur la Théologie des Egliſes Orientales, dans ſon Ouvrage intitulé : *Bibliotheca Orientalis*. Ce que nous diſons ici eſt ſi vrai, que les Auteurs Proteſtans dont nous parlons, ſont obligés de recourir à une ſuppoſition chimérique, pour détruire, s'ils le pouvoient, le témoignage que la foi conſtante de ces Egliſes rend contre eux, en prétendant que leurs Livres ont été corrompus par les Miſſionnaires Catholiques qui les ont apportés en Europe, & que leur doctrine s'eſt altérée par le commerce qu'ils ont eu dans ces derniers tems avec les Chrétiens de la Communion Romaine. Une pareille ſuppoſition de la part des Proteſtans, eſt peut-être la plus forte preuve que les Catholiques puiſſent produire, entre tant d'autres, pour montrer que leur doctrine, ſur

XVII. SIÈCLE.

le nombre & l'autorité des Livres Canoniques, les Sacremens, l'Euchariſtie, le Sacrifice de la Meſſe, l'Invocation des Saints, la Hiérarchie, &c. eſt celle des premiers ſiècles. XVII. SIÈCLE.

Les anciens Chrétiens répandus ſur la côte du Malabar, ne ſont que la moindre partie des habitans de l'Inde. Les autres ont embraſſé le Mahométiſme, ou ſont encore plongés dans la nuit de l'idolâtrie. Depuis que les Portugais ſont devenus maîtres de la Ville de Goa, dans l'Iſle de ce nom, qui faiſoit partie du Royaume de Dekan, les Papes y ont érigé un Siège Archiépiſcopal, & cette Egliſe eſt la Métropole de toutes celles qui ont été fondées dans ces vaſtes Provinces. C'eſt delà que les Ouvriers évangéliques ſe ſont diſperſés dans tous les Royaumes voiſins, pour y travailler à la converſion des Idolâtres & des Mahométans, & procurer la réunion des anciens Chrétiens du Malabar à l'Egliſe Catholique. Les Miſſionnaires marchant ſur les traces de St. François Xavier, ont fait de grands progrès chez les uns & les autres. Il y a peu de grandes Villes, tant ſur les côtes que dans l'intérieur des terres,

où l'on ne compte aujourd'hui un nombre plus ou moins conſidérable de familles chrétiennes. Les Prélats qui ont occupé le Siège Primatial dans les ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, ont été preſque tous des hommes remplis de l'eſprit apoſtolique, & dévorés du zèle de la maiſon de Dieu. Ils ont aſſemblé pluſieurs Conciles, dans la vue de maintenir l'ordre & la diſcipline, d'extirper la racine d'un grand nombre de pratiques ſuperſtitieuſes qui déshonoroient la ſainteté de la Religion, & de concerter les moyens les plus propres à faciliter la propagation de la foi, dans ces climats que tant d'hommes puiſſans en paroles & en œuvres n'ont ceſſé d'arroſer de leurs ſueurs.

XVII. SIÈCLE.

Le Synode convoqué à Diampet, Ville du Royaume de Cochin, en 1599, par Dom Alexis de Mènézès, Archevêque de Goa, eſt la plus célèbre & la plus nombreuſe de toutes les aſſemblées eccléſiaſtiques qu'on ait tenues dans les Indes Orientales, depuis que la Religion Catholique y a été portée. Le Prélat que nous venons de nommer, avoit été tiré de l'Ordre des Auguſtins. Il porta ſur le Siège Primatial des

Indes, des vertus & des talens qui le rendoient plus propre que tout autre à le remplir dignement dans les circonſtances où il y fut appellé. Son zèle que rien ne rebutoit, ſa conſtance à ſuivre ce qu'il entreprenoit pour la gloire de Dieu, ſon intrépidité dans les dangers auxquels il falloit qu'il s'exposât pour venir à bout de ſes grands deſſeins, nous permettent de le comparer à ſaint Charles Borromée. Il y a des traits de reſſemblance ſi marqués entre ces deux grands Archevêques, qu'ils pourroient nous fournir la matière d'un parallele frappant, ſi nous entreprenions de le tracer. On y verroit de part & d'autre le même amour pour l'Egliſe, le même empreſſement, la même ardeur à procurer le ſalut des ames, la même charité envers les pécheurs & les errans, le même courage à combattre les vices & les abus, à chercher, à inſtruire ceux que le ſchiſme & l'héréſie ont égarés dans des routes étrangères, la même fermeté contre les obſtacles multipliés que les paſſions des hommes oppoſent ordinairement aux vœux & aux travaux des plus ſaints Paſteurs. Le pieux Archevêque de Goa viſita ſucceſſivement toutes

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

les Egliſes des Indes, ſur leſquelles ſa Juriſdiction s'étendoit. On ne peut ſe former qu'une idée bien foible des peines & des fatigues qu'il eut à ſupporter dans le cours de ces longs voyages, & moins encore des contradictions que les Schiſmatiques & les Payens lui ſuſciterent par-tout, afin de faire échouer ſes pieuſes intentions. Mais ſa patience & ſon habileté triompherent de tout.

Il n'avoit entrepris cette viſite, que pour diſpoſer les eſprits à ce qu'il ſe propoſoit de faire dans le Synode. Il y réuſſit en employant tous les moyens imaginables pour affoiblir les préventions & gagner les cœurs, ſur-tout les ménagemens, les témoignages d'eſtime, la douceur, la bonté, la bienfaiſance. Quand tout fut en bon état, & qu'il crut pouvoir ſe promettre quelque ſuccès, il ſe rendit à Diamper où l'aſſemblée étoit indiquée. Il s'y trouva un nombre conſidérable d'Eccléſiaſtiques du rit Syriaque : c'eſt la langue ſacrée des anciens Chrétiens de l'Inde. L'Archevêque de Goa ſe propoſoit deux objets également importans dans la célébration de ce Synode : premièrement,

d'obtenir du Clergé Malabar l'abjuration des erreurs où il étoit tombé depuis qu'il étoit gouverné par des Prélats que lui envoyoit le Catholique de Perſe, ou le Patriarche de Moſul; en ſecond lieu, ſa réunion pleine & ſincère à l'Egliſe Romaine. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, & après avoir ſurmonté des contradictions capables de décourager tout autre que lui, qu'il vint à bout de cette grande entrepriſe. Neuf ſeſſions, qui durerent huit jours, furent employées à ce travail; & pendant tout ce temps, il s'éleva plus d'une fois, dans l'aſſemblée, des orages qui menaçoient de tout renverſer.

XVII. SIÈCLE.

Ménézès les diſſipa par un heureux mêlange de douceur & de fermeté, en ſorte que les décrets qu'il avoit fait dreſſer, furent tous acceptés. Ils embraſſoient le dogme & la diſcipline. Tous les points de quelque importance y étoient prévus & réglés avec autant de ſageſſe que d'exactitude. La Foi de l'Egliſe Romaine y étoit miſe dans le plus grand jour, & l'ordre qu'on devoit ſuivre à l'avenir, dans tout ce qui a rapport à l'enſeignement de la Religion, au gouvernement des Egliſes & au culte

XVII. SIÈCLE.

public, y étoit fixé de manière à établir une parfaite uniformité. En corrigeant les abus, & en retranchant les superstitions vaines ou dangereuses, on conserva tous les usages qui n'intéressoient ni la foi, ni les mœurs. Cette condescendance nécessaire ne contribua pas peu à disposer le Clergé Malabar à entrer dans les vues du pieux Archevêque. Enfin tous les Députés qui composoient cette nombreuse assemblée, abjurerent le Nestorianisme & les autres erreurs dont ils étoient imbus depuis long-tems; ils se soumirent à la Juridiction du Souverain Pontife, promettant de ne reconnoître désormais que les Evêques qui leur seroient donnés par le Saint-Siège; & tous sans excepter ceux qui avoient marqué d'abord la plus grande résistance, signerent les actes du Synode, au nombre de plus de huit cents. Les Décrets de cette Assemblée ont toujours servi de règle aux Evêques & aux Missionnaires, que le zèle a conduits successivement dans les Indes. Heureux les Chrétiens de ces contrées, s'ils eussent été constamment fidèles aux engagemens qu'ils avoient pris avec tant de solemnité. Mais les

révolutions arrivées dans le Pays, les guerres qui ſe ſont allumées entre les Princes Idolâtres, la part que les Européens y ont priſe, en ſe déclarant pour les uns, ou pour les autres, ſuivant leurs intérêts, les conquêtes des Hollandois, la diminution de la Puiſſance Portugaiſe qui en a été la ſuite, & pluſieurs autres cauſes qui ſe ſont combinées avec celles-là, ont bien changé l'état des choſes. La plupart des chrétiens du rit Syriaque ſont retombés dans leurs anciennes erreurs, & rentrés ſous l'obeiſſance du Patriarche de Moſul, de qui ils reçoivent leur Evêque ; en ſorte que les Egliſes du Malabar & de l'Inde, ne ſont plus que de ſimples miſſions. Il n'y a que l'Egliſe de Goa, & celles où s'étend la Juriſdiction du Primat, qui aient conſervé leur première ſplendeur.

XVII. SIÈCLE.

Nous avons dit, en faiſant l'hiſtoire du ſeizième ſiècle, que Saint François Xavier, animé de l'eſprit apoſtolique, après avoir prêché J. C. dans les Indes, étoit paſſé au Japon, dans le deſſein de convertir à la foi les Habitans de ce vaſte Empire. Selon les Hiſtoriens de ce Saint, il fit de grands fruits dans

XVII. SIÈCLE.

cette nouvelle carrière, où ſon zèle infatigable l'avoit fait entrer. Mais, ſelon d'autres Ecrivains, il y eut peu de ſuccès, toute ſa gloire ſe réduiſit à y avoir porté le premier la lumière de l'Evangile, dont l'éclat ne fut ſenſible que pluſieurs années après lui. Quoi qu'il en ſoit de ces témoignages oppoſés, il eſt certain que peu de tems après la premiere entrée des Miſſionnaires au Japon, le Chriſtianiſme y fit de grands progrès, & qu'il y compta bientôt un nombre prodigieux de proſélytes, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Princes ou petits Rois du Pays. Un Hiſtorien Hollandois, dont le témoignage ne peut être ſuſpect, atteſte que la conduite ſage & modeſte des Miſſionnaires, ne contribua pas peu à l'accréditer chez la Nation Japonoiſe, l'une des plus ſpirituelles & des plus cenſées qui ſoient au monde. Les Princes de Bungo, d'Arima & d'Omura, tout les trois fort puiſſans par les grands Domaines qu'ils poſſédoient dans l'une des Iſles qui compoſent ce vaſte Empire, ayant abjuré le Paganiſme, leur exemple fut ſuivi par tous leurs Sujets, & par les Peuples des contrées voiſines.

sines. Ce fut au nom de ces Princes que le Pape Grégoire XIII reçut en 1582, une ambassade célèbre, qui fit beaucoup de bruit en Italie & dans toute l'Europe. XVII. SIÈCLE.

La Religion Chrétienne continua de s'étendre dans les diverses Provinces de l'Empire Japonois, jusqu'au tems de l'Empereur Taikosama, dont le règne concourt avec les vingt dernières années du seizième siècle. Alors le nombre des Fidèles étoit si grand, qu'il y avoit non-seulement plusieurs Villes, mais encore plusieurs contrées où il ne restoit pas un seul Idolâtre, & qu'il y avoit lieu d'espérer qu'en peu de tems, tout le Japon seroit Chrétien. Mais bientôt il s'éleva contre les Missionnaires & contre ceux qu'ils avoient convertis, une persécution plus violente & plus universelle que toutes celles dont il est parlé dans l'Histoire des premiers âges de l'Eglise. Taikosama qui avoit été nourri dans les principes de l'idolâtrie, publia en 1586 un Edit, par lequel il étoit défendu, sous peine de mort, à tous les Japonois, de quelque rang qu'ils fussent, d'embrasser la Religion de J. C. & d'en faire profession. Aussitôt

XVII. SIÈCLE.

la perſécution s'alluma dans toute l'étendue de l'Empire, & les Hiſtoriens qu'on doit le moins ſoupçonner d'exagération, aſſurent qu'il y eut, depuis la publication de cet Edit, juſqu'à la mort de Taikoſama, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1598, plus de cinquante mille Chrétiens mis à mort.

Sous les deux Empereurs qui ſuccéderent à ce Prince, la perſécution devint encore plus générale & plus ſanglante. On avoit juré la perte des Chrétiens. Leur grand nombre & leur attachement aux Miſſionnaires, les avoient rendus ſuſpects au Gouvernement. Deux nouveaux Edits de proſcription furent publiés contre eux; l'un, en 1614; l'autre, en 1615. Le premier portoit que toutes les Egliſes des Chrétiens ſeroient brûlées; que tous les Miſſionnaires ſeroient embarqués, avec défenſe, ſous peine de mort, de rentrer dans l'Empire, & que tous les Japonois qui n'abjureroient pas le Chriſtianiſme, ſeroient brûlés vifs. Le ſecond étoit encore plus rigoureux; il défendoit à tous les Sujets de l'Empereur l'exercice, même ſecret, de la Religion Chrétienne, & ordonnoit que quicon-

que auroit donné aſyle aux Miniſtres de cette Religion, ſeroit mis à mort avec toute ſa famille. L'exécution de ces Edits cruels fut preſſée avec une extrême vivacité, par ceux à qui elle fut confiée. Le Japon fut couvert de gibets & de bûchers. Le ſang des Chrétiens ruiſſela de toutes parts ; ils étoient conduits au ſupplice par centaines & par milliers ; & dans ce nombre infini de victimes, il y en eut peu à qui la crainte de la mort & l'appareil des tourmens, arracherent quelques marques de foibleſſe. En 1622, la tempête qui ſembloit être arrivée au point de ne pouvoir plus croître, acquit encore de nouveaux degrés de violence. L'Empereur Toxogunſama, Prince d'une férocité au-deſſus de toute imagination, animé d'une haine implacable contre les Chrétiens, communiqua ſes ſentimens à tous ceux qui partageoient ſon autorité. On inventa, pour les tourmenter, des ſupplices nouveaux, dont la cruauté ſurpaſſe tout ce qu'on avoit jamais imaginé de plus affreux en ce genre. On attachoit les uns à des potences, & on leur déchiroit les membres avec des roſeaux,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

jusqu'à ce que la pourriture & les vers les eussent dévorés ; on descendoit les autres, la tête en bas, dans des fosses remplies de vipères, où ils demeuroient suspendus. On jettoit ceux-ci dans des sources d'eaux brûlantes, où ils restoient jusqu'à ce qu'ils fussent cuits & desséchés. Ceux-là étoient plongés à différentes fois dans des gouffres de bitume & de matières sulfureuses, d'où on les retiroit pour les exposer au soleil, afin d'aigrir & d'envenimer les ulcères qui se formoient sur toutes les parties de leurs corps. Ces supplices, dont le seul récit fait horreur, duroient souvent jusqu'à huit, dix, & même quinze jours.

Un nombre presque infini de Chrétiens de tout âge & de toute condition, des Missionnaires de différens Ordres Religieux, de jeunes filles, & des enfans même, supporterent ces horribles tourmens avec une constance, un héroïsme qu'on ne peut trop admirer. Mais enfin, après plus de vingt-ans de persécution, les Fidèles du Japon voyant qu'on les poursuivoit toujours avec la même fureur, poussés à bout par de si longues épreuves, & privés de pres-

que tous les ouvriers évangéliques qui leur avoient appris durant tant d'années à ſouffrir & à mourir comme les anciens Martyrs, crurent qu'ils pouvoient prendre les armes & ſe défendre contre leurs ennemis. Ils s'aſſemblerent au nombre de quarante-mille, & s'emparerent de Simabara, place forte dans la Province de Figen, réſolus de périr tous ſous ſes ruines, s'ils ne pouvoient obtenir la liberté de vivre dans la Religion qu'ils avoient embraſſée. L'Empereur envoya contre eux une armée de quatre-vingt mille hommes, & les Hollandois établis dans les Iſles voiſines, ne craignirent pas de lui prêter de l'artillerie pour foudroyer ces pauvres Chrétiens qu'ils devoient regarder comme leurs freres, puiſque c'étoient des Chrétiens. Inveſtis de tous côtés, manquant de vivres, & réduits, par la faim, aux plus affreuſes extrémités, les aſſiégés prirent la réſolution de tenter le ſort d'un combat. Ils ſortirent de la place, & fondirent avec impétuoſité ſur les troupes de l'Empereur. Le déſeſpoir augmentoit leur intrépidité naturelle. Mais ayant été reçus avec autant de vigueur qu'ils en mettoient dans leur

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

attaque, ils furent taillés en pièces, & périrent tous, ſans en excepter un ſeul, après avoir vendu chérement leur vie. Cet événement répond à l'an 1638.

Malgré tant d'exécutions, il reſtoit encore au Japon un grand nombre de Chrétiens. Ils employoient, comme ceux des premiers ſiècles, les moyens que la prudence inſpire, pour ſe dérober aux recherches & à la fureur de leurs ennemis; & quand ils étoient arrêtés, ils honoroient, par leur courage, la foi qu'ils avoient reçue. Mais on les accuſa d'avoir tramé une conjuration contre l'Etat, & formé le projet de livrer le Japon au Roi de Portugal. On trouva moyen de colorer cette accuſation aux yeux du Souverain, & de l'en convaincre. Etoit-elle fondée, ou n'étoit-elle qu'une impoſture fabriquée par une nation jalouſe du commerce des Portugais, & qui travailloit depuis long-temps à la ſupplanter? C'eſt un de ces problêmes, tel qu'il s'en trouve pluſieurs dans l'hiſtoire, & qu'on ne peut réſoudre, faute de moyens qui menent sûrement à découvrir la vérité. Le témoignage des Ecrivains qui atteſtent le pour & le contre avec une égale confiance, ſur un fait

auſſi grave, rend encore l'incertitude plus grande. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt premiérement, que le Gouvernement du Japon ſe conduiſit alors comme ſi la réalité du complot eût été établie ſur les preuves les moins douteuſes; &, ſecondement, que la nation rivale des Portugais, ſur laquelle des hiſtoriens eſtimés font tomber le ſoupçon d'une impoſture ſi étrange, eſt la ſeule qui en ait recueilli le fruit.

Quoi qu'il en ſoit, cette conjuration réelle ou chimérique eſt l'époque de l'entier banniſſement du Chriſtianiſme, de toutes les Provinces ſoumiſes à la domination Japonoiſe. L'Edit qui le prononça, fut publié en 1667. Il portoit défenſe, ſous peine de mort, à tous Japonois de ſortir de l'Empire, & à tout étranger d'y entrer; il chaſſoit à perpétuité toute la race des Portugais, & il condamnoit au ſupplice, ſans autre examen, toute perſonne qui ſeroit ſoupçonnée d'être Chrétienne. Cette loi a été exécutée avec tant de vigilance & de ſévérité, dans toutes ſes diſpoſitions, que depuis ce temps, l'entrée du Japon eſt exactement fermée à tous les Européens; de manière qu'on ignore

XVII. SIÈCLE.

tout ce qui s'eſt paſſé dans ce grand Empire, pendant le cours des deux derniers ſiècles, tant à l'égard de la Religion, que par rapport aux affaires civiles. Un ſeul Miſſionnaire a trouvé le moyen d'y pénétrer pendant tout ce long eſpace de temps, & ce n'eſt que par le récit des Hollandois qui ſe trouvoient alors dans la loge de commerce, que leur nation conſerve encore à Nangazaki, Ville Japonoiſe de la Province de Bungo, & du diſtrict d'Amura, qu'on a ſu quel a été ſon ſort.

Ce Miſſionnaire, dont la conduite & l'intrépidité ont quelque choſe d'extraordinaire, mérite que nous le faſſions connoître ici, par quelques détails ſur ſa perſonne, ſon entrepriſe & ſon caractère. Il s'appelloit Jean-Baptiſte Sidotti, & il étoit né à Palerme en Sicile. Dès ſa plus tendre jeuneſſe, il s'étoit deſtiné à travailler dans les pays idolâtres à la converſion des Infidèles. Plein de cette idée, il alla à Rome, où il s'appliqua durant pluſieurs années à étudier le Japonois, & il parvint, non-ſeulement à l'entendre, mais encore à le parler avec beaucoup de facilité. Quand il ſe crut en état d'exécuter ſon pieux

deſſein, il obtint du Pape en 1702, une Miſſion particulière pour le Japon, & partit cette même année pour s'y rendre, en prenant ſa route par l'Arabie & les Indes Orientales. Il arriva avec beaucoup de peines & de fatigues à Manille, dans l'Iſle de Luçon, l'une des Philippines, & de-là il fut tranſporté de nuit en 1708, par un Bâtiment Eſpagnol, à Jaconiſſa, ſur les côtes du Japon. A peine fut-il débarqué, qu'on le conduiſit ſous bonne garde à la ville de Nangazaki. Les Gouverneurs de cette place firent inviter le chef & les employés du comptoir Hollandois, à ſe trouver à l'interrogatoire que devoit ſubir l'Etranger. C'eſt un uſage auquel on ne manque jamais, lorſqu'il s'agit de quelque Européen qui oſe pénétrer au Japon.

XVII. SIÈCLE.

Ils virent, dit un Ecrivain de cette nation dont nous ſuivons le récit, un grand homme ſec, âgé d'environ quarante ans, pâle, mais d'un regard vif & plein de feu, ayant les cheveux noirs & retrouſſés à la manière des Japonois, la barbe également noire, longue & touffue. Il portoit un habit de ſoie à la Japonoiſe, avec une petite chaîne d'or autour du col, à laquelle pendoit

XVII SIÈCLE.

une grande croix d'un bois brun, avec un Chriſt doré. Il tenoit à la main un chapelet, & deux livres ſous le bras. On lui avoit mis les fers aux mains, mais ils lui furent ôtés avant de commencer l'interrogatoire. Dans un ſac bleu, qu'on lui avoit ſaiſi en l'arrêtant, on trouva tout ce qui eſt néceſſaire pour dire la Meſſe, une boëte de Saintes-Huiles, un morceau de la vraie Croix, des Médailles bénites, quelques pièces de Monnoie d'or, & le bref de ſa Miſſion, ſigné par le Cardinal de ſaint Clément.

Les Hollandois crurent d'abord qu'il avoit la tête dérangée, tant ſon extérieur leur parut ſingulier. Mais ils furent détrompés, ſitôt qu'ils l'eurent interrogé. Les réponſes du Miſſionnaire, loin de marquer le moindre égarement d'eſprit, portoient au contraire l'empreinte d'un jugement ſain, & d'une conſtance admirable. Lorſqu'on lui demanda, s'il avoit déjà parlé de la Religion chrétienne aux Japonois; il répondit qu'il n'avoit eu garde d'y manquer, puiſque c'étoit le but de ſon voyage. Tous ſes autres diſcours annonçoient le zèle & la fermeté. S'étant apperçu au milieu de

l'interrogatoire, que les Japonois prenoient librement dans leurs mains plusieurs des pièces renfermées dans le sac bleu, il les pria en leur langue, de n'y point toucher, parce que c'étoient des choses sacrées. XVII. SIÈCLE.

Après l'interrogatoire, M. Sidotti fut envoyé de Nangazaki à Jédo, capitale de l'Empire, où la Cour fait sa résidence. Il fut mis en prison & il y resta quelques années, comme si on l'eût oublié. Pendant tout ce tems, favorisé sans doute par quelques anciens Fidèles, il travailla comme il put à la conversion des idolâtres. Il en instruisit & en baptisa plusieurs, ce qui ne se put faire sans réveiller sur lui l'attention du Gouvernement. On mit à mort tous les nouveaux convertis, & M. Sidotti fut jetté dans une fosse de quatre à cinq pieds de profondeur, autour de laquelle on éleva un mur, où l'on avoit pratiqué une ouverture, pour lui donner à manger. Il y mourut au bout de quelque tems, d'infection & d'épuisement. Telle fut la fin de ce courageux Missionnaire. Tous ceux qui l'avoient connu, soit à Manille, soit dans le vaisseau qui le conduisit au Japon, rendirent témoi-

XVII. SIÈCLE.

gnage à ſon zèle, à ſa prudence, à ſa charité, à ſa tendre piété, à ſon humilité profonde, & à ſon parfait déſintéreſſement. Il ſoutint ce caractère juſqu'à la fin de ſa vie; & ſi Dieu, par des vues impénétrables, n'accorda point à ce ſaint homme le ſuccès que tant de vertus ſembloient mériter, il lui procura du moins la gloire, ardemment deſirée, de terminer ſes jours par le martyre.

Le motif dont on ſe ſervit pour déterminer les Souverains du Japon à déclarer une guerre ſi cruelle au Chriſtianiſme, & à faire périr une partie de leurs Sujets qui l'avoient embraſſé, eſt bien digne de remarque. On vint à bout de perſuader à ces Princes, que s'ils n'arrêtoient pas les progrès de la nouvelle Religion qui s'établiſſoit dans leurs Etats, ils s'expoſoient au danger d'avoir dans peu les Rois de Portugal pour maîtres. On leur fit voir ſur une mappemonde les vaſtes poſſeſſions de l'Eſpagne, en Europe, en Afrique, en Aſie, & ſur-tout en Amérique; & on leur dit que quand les Princes Chrétiens vouloient faire la conquête d'un pays nouvellement découvert, ils commençoient par y en-

voyer des Miſſionnaires qui engageoient les peuples à ſe ſoumettre au joug de l'Evangile, & que quand ces Docteurs de la Loi Chrétienne avoient fait un grand nombre de Diſciples, il venoit d'Europe des troupes aguerries, qui ſe joignoient aux nouveaux Chrétiens, pour détrôner les Souverains légitimes, entrepriſe qui ne manquoit jamais de réuſſir. Ainſi la politique eut autant de part à la deſtruction du Chriſtianiſme, dans ce grand Empire, que l'attachement des Monarques & des Peuples au culte des Idoles.

XVII. SIÈCLE.

Quelques Auteurs ont prétendu que la Religion Chrétienne s'étoit introduite à la Chine, vers le milieu du huitième ſiècle. Ils appuient cette aſſertion ſur un monument découvert en 1625, dans la Province de Chemſi. C'étoit une table de pierre, longue de dix pieds & large de cinq. On y voyoit des Croix, & on y liſoit les noms de ſoixante-dix Prédicateurs venus de Judée, pour annoncer l'Evangile aux Chinois, avec un abrégé de la Doctrine Chrétienne, le tout écrit en caractères ſyriaques. Mais ce monument n'eſt pas aſſez authentique, & trop de perſonnes en

XVII. SIÈCLE.

conteſtent la certitude, par des raiſons fortes & plauſibles, pour qu'on puiſſe l'alléguer en preuve. D'ailleurs, il eſt certain que les premiers Miſſionnaires Européens qui pénétrerent à la Chine, vers la fin du ſeizième ſiècle, n'y trouverent aucun veſtige de Chriſtianiſme. C'eſt donc aux tems dont nous parlons, qu'il faut rapporter les commencemens du culte évangélique dans le vaſte Empire des Chinois. Les Jéſuites y porterent, avant tous les autres, le flambeau de la foi; & dans cette moiſſon, dont ils furent les ſeuls Ouvriers pendant quarante-ans, ils firent une abondante récolte. Au bout de ce tems, il arriva de nouveaux Miſſionnaires à la Chine; ils étoient des Ordres de St. Dominique & de St. François. D'abord ils vécurent dans une parfaite intelligence avec les anciens; ils partagerent leurs travaux & ſeconderent leur zèle. Mais bientôt la jalouſie & l'eſprit de contention s'allumerent entre-eux, & d'émules qu'ils étoient dans le bien, pour le ſervice de cette Chrétienté naiſſante, ils devinrent malheureuſement rivaux, pour ne pas dire ennemis, comme s'il ſe fût agi d'un intérêt par-

ticulier, & non de l'intérêt commun de la Religion, qui doit être également cher à tous ſes Miniſtres. XVII. SIÈCLE.

Pour juger du fond de ces querelles, qui s'allumerent dans la ſuite avec une violence dont on ne peut trop gémir, & qui devinrent enfin ſi funeſtes au Chriſtianiſme de la Chine, il faut en connoître le ſujet. On ſait que l'Empire Chinois eſt l'un des plus anciens & des mieux gouvernés de l'Univers. La morale & la police, ces deux principes de tout Gouvernement ſage, ces deux baſes de la proſpérité publique, y ont été cultivées de tout tems, & les Annales du Monde ne nous offrent point de Nation qui ſe ſoit plus appliquée à les perfectionner. L'invariabilité des Loix générales & des uſages qui tiennent aux mœurs, eſt une des maximes fondamentales de l'Etat. Le pouvoir de l'Empereur eſt reſtreint par-là ; & ſon autorité, toute abſolue qu'elle eſt, ne fait rien qui ne ſoit conforme aux loix du Pays, & aux uſages conſacrés par l'antiquité. Parmi ces uſages reſpectés, il en eſt un dont l'origine eſt la même que celle de la Nation, qui s'eſt conſervé malgré toutes les ré-

XVII. SIÈCLE.

volutions que l'Etat à éprouvées, & que tous les Citoyens, de quelque ordre qu'ils ſoient, ſe font un devoir d'obſerver. Voici en quoi il conſiſte. A certains jours marqués, tous les membres d'une même famille s'aſſemblent dans une ſalle intérieure & reculée, pour honorer leurs ancêtres, dont les noms ſont écrits en lettres d'or ſur des tables placées dans l'endroit le plus honorable & le plus apparent de cette ſalle. On y fait des libations, on y brûle de l'encens, & on y égorge des animaux qui ſont mangés enſuite dans un repas commun. Cette pratique eſt fondée ſur le reſpect & la vénération preſque religieuſe, que les Chinois ont toujours eu pour les auteurs de leurs jours. Ce qui s'obſerve dans chaque famille, par un motif de piété filiale, les Lettrés, qui ſont les Savans, les hommes éclairés de la Nation, l'obſervent auſſi par un motif à peu près ſemblable, à l'égard de Confucius, ancien Sage, qui vivoit environ cinq ſiècles avant J. C. dont ils ſe font gloire d'être les Diſciples. Ils pratiquent les mêmes cérémonies, lorſqu'ils s'aſſemblent pour honorer ſa mémoire, parce qu'ils le regardent

comme leur père & leur maître dans les ſciences, ſur-tout dans la morale, la plus eſſentielle de toutes. Il eſt néceſſaire d'obſerver que la Religion des Lettrés n'eſt point celle du Peuple. Celui-ci eſt idolâtre & très-ſuperſtitieux. Ceux-là au contraire n'adorent qu'un ſeul Dieu, un Etre-ſuprême, Créateur & Conſervateur de tout, qu'ils appellent le Seigneur du Ciel. Ce ſont de purs Théiſtes, tels que l'ont été pluſieurs Philoſophes de la Grèce, en particulier Socrate & Platon ſon Diſciple.

D'après ce court expoſé, il eſt aiſé de comprendre en quoi les Miſſionnaires de la Chine étoient diviſés entre eux. Les uns ne regardoient les honneurs rendus par les Chinois à leurs ancêtres, dans le ſein de chaque famille, & à Confucius, par l'ordre nombreux des Lettrés, que comme des cérémonies purement civiles, où ils ne voyoient rien de ſacré, que le motif pieux & reſpectable, mais innocent, qui en étoit la ſource. Les autres au contraire enviſageoient ces uſages ſous un jour bien différent. C'étoit à leurs yeux une idolâtrie des mieux caractériſées, un culte religieux rendu aux ames des

XVII. SIÈCLE.

morts; par conſéquent, une ſuperſtition abominable, qui ne pouvoit compatir avec la ſainteté du Chriſtianiſme, & qu'on ne devoit pas permettre aux Chinois convertis, quels que fuſſent leur rang & leurs titres. Ils alloient même encore plus loin; ils ne vouloient pas que les nouveaux Chrétiens de cette Nation ſe ſerviſſent des termes *King-tien*, prétendant qu'ils ne déſignoient pas le Seigneur du Ciel, mais le Ciel matériel, qui étoit, diſoient-ils, la Divinité des Lettrés, & l'unique objet de leur culte. C'eſt-à-dire que les diſciples de Confucius & les autres Philoſophes de la Chine, qui profeſſoient le pur Théiſme au jugement des anciens Miſſionnaires, étoient de vrais matérialiſtes, aux yeux des autres.

Voilà ſans doute deux manières bien oppoſées de conſidérer les uſages de la Chine; & ſous ces deux points de vue ſi contraires, la matière étoit aſſez importante pour diviſer les Miſſionnaires des différens Ordres, également attachés à l'idée qu'ils s'en étoient faite. Notre premier devoir eſt de dire la vérité; nous nous en ſommes fait une loi, & nous ne croyons pas nous en

être écartés juſqu'ici ; nous continuerons de lui être fidèle. Les Jéſuites jouiſſoient d'une haute conſidération à la Cour de Pékin. Ils s'y étoient fait eſtimer des Monarques & des Grands, par leur habileté dans les mathématiques & dans les ſciences qui en dépendent ; par les connoiſſances nouvelles qu'ils avoient communiquées à la Nation, & par les ſervices qu'ils ne ceſſoient de rendre, toutes les fois que le Gouvernement avoit recours à leurs lumières & à leurs talens ; ce qui arrivoit ſouvent. Ils ſe ſervoient de ce crédit, pour travailler avec plus de ſuccès à la propagation de la foi dans les diverſes Provinces de l'Empire, où les Religieux de leur Ordre avoient prêché l'Evangile. Les paſſions, & ſur-tout celle de l'envie, l'une des plus actives & des plus cachées, ſe gliſſent par-tout. Dans les hommes qui font profeſſion de n'être touchés que des intérêts du Ciel, elle ſe couvre des couleurs impoſantes d'un zèle pur, & qui n'a d'autre motif que la gloire de Dieu. La faveur des Jéſuites & l'accueil diſtingué qu'on leur faiſoit à la Cour, ne pouvoient manquer d'être jalouſés de ceux qui prétendoient tra-

XVII. SIÈCLE.

vailler auſſi utilement qu'eux pour la Religion, quoique leurs travaux euſſent moins d'éclat, & que leurs perſonnes fuſſent plus obſcures. Peut-être ce ſentiment trop humain entra-t-il pour quelque choſe dans les reproches que ceux-ci leur faiſoient; peut-être auſſi de leur côté ces Miſſionnaires courtiſans ſe prévaloient-ils de leur crédit pour traiter en inférieurs les nouveaux Ouvriers, dont ils ſe regardoient plutôt comme les maîtres & les chefs, que comme les égaux.

XVII. SIÈCLE.

Dans le même tems, ces Pères avoient de puiſſans adverſaires en Europe, & chaque jour on les attaquoit par quelque endroit. L'abus de la Théologie ſcholaſtique avoit jetté pluſieurs de leurs Ecrivains dans de grands écarts, ſur les points les plus eſſentiels de la morale chrétienne. Il étoit même ſorti de chez eux des livres, dont les principes tendoient à juſtifier & à perpétuer des opinions infiniment dangereuſes & juſtement réprouvées, que tous les Souverains & tous les Gouvernemens avoient intérêt de proſcrire. Parmi les Corps Religieux qui s'étoient livrés à l'étude de la Théologie moderne, ils n'étoient

pas les ſeuls coupables de ces excès. Les préjugés dont ils étoient imbus, ſubſiſtoient avant eux ; mais ſoit qu'ils s'en fuſſent ſaiſis avec plus de chaleur que les autres, ſoit qu'ils les ſoutinſſent avec plus d'opiniâtreté, ſoit qu'ils en pouſſaſſent plus loin les conſéquences pernicieuſes, ſoit enfin que leur conduite donnât lieu de croire qu'ils avoient adopté un plan de doctrine dont les effets étoient d'autant plus à craindre, que tous ceux qui compoſoient cette grande famille, étoient plus puiſſans au-dehors, & plus unis au-dedans par la nature & les loix particulières de leur régime, on les attaqua ſeuls, & on les rendit reſponſables de tout ce que les opinions, ſouvent abſurdes, & preſque toujours haſardées des Scholaſtiques, des Caſuiſtes & des Commentateurs, avoient de contraire à la raiſon, aux bonnes mœurs, aux maximes évangéliques, à l'autorité des Souverains & au repos de la Société. Au miſieu de ces orages qui ſe ſuccédoient rapidement les uns aux autres, & plus particuliérement en France que dans les autres Etats, ils ſe ſoutenoient, par les protecteurs & les amis qu'ils s'étoient

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

acquis dans toutes les conditions, depuis les degrés du Trône juſqu'aux dernières claſſes des Citoyens, par leur activité qui n'eut jamais d'égale, par leurs ſuccès dans les ſciences qu'ils avoient toutes embraſſées, par l'eſprit de corps qui les animoit tous, & par la conſtitution intérieure de leur Ordre, chef-d'œuvre de politique, que leurs plus grands ennemis ont admiré, lors même qu'ils ont puiſé dans leurs loix & dans les reſſorts de leur organiſation domeſtique, des raiſons pour les combattre, & des motifs pour les rendre odieux.

Telle étoit en Europe la diſpoſition des eſprits, lorſqu'on apprit ce qui ſe paſſoit à la Chine, au ſujet des uſages nationaux, condamnés par les uns, tolérés & même juſtifiés par les autres. La diſpute qui s'agitoit avec beaucoup de vivacité au fond de l'Aſie, fut portée à Rome où les ſentimens n'étoient pas moins partagés qu'à la Chine. Elle fit encore plus de bruit en France, où les préventions étoient plus fortes & les cœurs plus aigris. D'un côté, les Jéſuites, de l'autre, les Dominicains, les Franciſcains & les Miſſionnaires

séculiers qui pensoient comme ceux-ci, exposerent les raisons qu'ils avoient, les derniers de proscrire, les premiers de tolérer, les hommages rendus par tous les Chinois à leurs ancêtres, & à Confucius par les Lettrés. On pense bien que la question étoit présentée sous un jour tout à fait différent par les deux partis. Sur l'exposé des Dominicains & de leurs adhérens, la Congrégation de la Propagande rendit en 1645, avec l'agrément du Pape Innocent X, un Décret provisoire, par lequel les cérémonies Chinoises étoient défendues, jusqu'à ce que le St. Siège en eût décidé. Mais les raisons des Jésuites ayant été entendues, le Tribunal de l'Inquisition Romaine donna un autre Décret en 1656, qui permettoit aux Chinois & aux Lettrés convertis, d'honorer à la manière du Pays, ceux-là, Confucius leur Maître, ceux-ci, leurs parens morts, en déclarant que par ces honneurs ils n'entendoient pas leur rendre un culte religieux. Ce second Décret fut approuvé par le Pape Alexandre VII, le Saint-Siège se réservant toujours de prononcer définitivement sur le fond de la dispute, lorsque les

XVII. SIÈCLE

raiſons produites de part & d'autre, lui paroîtroient ſuffiſamment diſcutées. Un troiſième Décret parut en 1669, ſous le Pontificat de Clément IX, par lequel les deux qui avoient déjà été portés dans la même cauſe, étoient maintenus dans leurs diſpoſitions reſpectives, quoiqu'ils paruſſent oppoſés; c'eſt-à-dire, que les cérémonies Chinoiſes étoient défendues pour ceux qui les croyoient idolâtriques, & permiſes, ſous la condition appoſée par le ſecond Décret, à ceux qui ne les regardoient que comme des actes d'une vénération purement civile.

Pendant que l'affaire des cérémonies Chinoiſes s'agitoit à Rome, le Chriſtianiſme continuoit de s'étendre dans le pays où cette conteſtation s'étoit élevée. Les Jéſuites ménagerent avec tant d'habileté les ſentimens d'eſtime dont l'Empereur Camhi les honoroit, qu'ils en obtinrent en 1692, un Edit, par lequel ce Prince, ami des Arts, permettoit aux Miſſionnaires de prêcher la Foi Chrétienne dans toute l'étendue de ſes Etats, & à tous ſes Sujets de l'embraſſer. Une loi ſi favorable augmenta l'ardeur des Ouvriers évangéliques.

ques. Leur zèle, affranchi de la gêne qui l'avoit obligé de se resserrer jusques-là dans des bornes assez étroites, se déploya sans crainte, & le Christianisme qui avoit été contraint de se cacher, osa se montrer à découvert jusques dans le Palais Impérial, dans toutes les compagnies savantes, & dans la famille même du Souverain. Alors on vit les progrès qu'il avoit faits depuis son introduction à la Chine, & l'on eut de justes motifs de louer Dieu, qui avoit répandu sur les travaux de ses Ministres des bénédictions si abondantes.

XVII. SIÈCLE.

Cet état de prospérité dura pendant tout le règne de Camhi, qui mourut en 1724, infiniment regretté de ses peuples, dont le bonheur étoit son unique passion, & des Missionnaires auxquels il n'avoit pas cessé d'accorder chaque jour de nouvelles marques de bienveillance. On ne peut disconvenir que cette protection, à l'ombre de laquelle on voyoit le Christianisme s'étendre & s'affermir dans les diverses Provinces de la Chine, ne fut due à la bonne conduite & aux talens des Jésuites. Il y avoit parmi ces Religieux des hommes d'un mérite extraordinaire. Ils s'é-

XVII. SIÈCLE.

toient appliqués à connoître le génie, les mœurs & les loix de la nation. Ils avoient étudié l'hiſtoire du pays, d'après les monumens les plus certains. Pluſieurs même avoient fait de ſi grands progrès dans le Chinois, qu'ils le parloient & l'écrivoient avec autant d'élégance & de facilité, que les plus habiles Docteurs de la Nation; choſe admirable pour des étrangers, & qu'on auroit peine à croire, ſi des ouvrages imprimés & répandus dans toute l'Europe n'en contenoient pas la preuve; car tout le monde ſait que la langue Chinoiſe eſt compoſée d'une ſi prodigieuſe multitude de caractères, qu'il eſt rare de trouver parmi les Savans de l'Empire, un ſeul homme qui les connoiſſe tous.

Cependant l'affaire des cérémonies, portée à Rome, continuoit d'y être diſcutée, & les deux partis ne ceſſoient de produire des mémoires à l'appui de leurs ſentimens. Il s'étoit formé à Paris une Société d'Eccléſiaſtiques, dont la deſtination & l'objet étoient de porter la connoiſſance de J. C. aux Nations infidèles de l'Afrique & de l'Aſie. Pluſieurs perſonnes de piété, des deux ſexes, & le Roi Louis XIV, dont la

magnificence ne laiſſoit échapper aucune occaſion d'éclater, avoient concouru à cet établiſſement. La Société naiſſante bâtit à Paris, vers la fin du ſiècle dont nous faiſons l'hiſtoire, un Séminaire dans la rue du Bacq, où ceux qui ſe dévouoient au ſervice des Miſſions Étrangères, ſe préparoient, par des études convenables, aux fonctions du miniſtère pénible & glorieux dont ils vouloient ſe charger. Il y eut dans cette Société, dès les premiers tems de ſon inſtitution, des hommes d'un mérite rare, d'une vertu ſublime, & d'un zèle vraiment apoſtolique. Les ſujets qui entroient dans cette Compagnie, après avoir paſſé quelque tems dans la maiſon de Paris, étoient envoyés à Iſpahan, Capitale de la Perſe, où ils ſe perfectionnoient dans l'étude des Langues Orientales; de-là ils ſe répandoient avec ſuccès dans les contrées diverſes de l'Aſie, où leurs travaux produiſoient des fruits abondans. Depuis l'origine de cette belle inſtitution, la ferveur des pieux Eccléſiaſtiques qui la ſoutiennent, ne s'eſt point ralentie. Ils continuent de porter, avec un courage héroïque, la lumière de l'Evangile aux

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Nations Idolâtres, & cultivent, avec des fatigues incroyables, les portions éloignées du champ de l'Egliſe, que leurs prédéceſſeurs ont défrichées. Il y a toujours eu parmi eux des Eccléſiaſtiques d'une naiſſance illuſtre, qui ſeroient parvenus aux premières places du Clergé, & des Sujets diſtingués par leurs talens, qui ſe ſeroient fait une réputation brillante, ſi les uns & les autres euſſent mieux aimé vivre paiſiblement dans le ſein de leur patrie, & profiter des avantages qu'ils y trouvoient, que d'aller à travers mille dangers gagner des ames à Dieu, dans le Royaume de Siam, le Tonquin, la Cochinchine, & les autres pays voiſins.

Au tems dont nous parlons, quelques-uns de ces reſpectables Miſſionnaires avoient pénétré à la Chine, & s'étoient joints aux autres Miniſtres de la Religion, qui travailloient à faire des Proſélytes dans ce grand Empire. La diſpute touchant les honneurs rendus à Confucius & aux morts de chaque famille, étoit alors dans ſa plus grande chaleur. Dès qu'on les eût inſtruits du ſujet qui diviſoit les Ouvriers de la Miſſion, & des raiſons ſur leſquelles

ils s'appuyoient, les uns pour permettre, les autres pour condamner les pratiques qui étoient l'objet de la diſpute, ils ſe rangèrent du côté de ceux qui les jugeoient contraires aux principes du Chriſtianiſme, dont le culte pur & ſaint ne ſouffre aucun mélange. Ils en écrivirent à Rome & en France, d'après cette idée. Ils devinrent parties dans cette affaire, & ils y mirent une extrême vivacité. La réputation de ſageſſe & de capacité dont ils jouiſſoient à Rome & en France, donnoit un grand poids à leur ſentiment. Les Papes Innocent XI & Innocent XII, qui avoient pour eux beaucoup d'eſtime, les chargèrent d'examiner, ſur les lieux, le véritable état des choſes, & d'en inſtruire le Saint-Siège. M. Maigrot, l'un d'eux, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, honoré du titre de Viſiteur Apoſtolique, & nommé enſuite à l'Evêché de Conon, s'étant rendu à la Chine, prit avec la prudence & la maturité que demandoit une affaire ſi délicate, les moyens qu'il crut ſuffiſans pour acquérir une parfaite connoiſſance de tous les points de la conteſtation. Après avoir employé quelque tems à

XVII. SIÈCLE.

cet examen, il donna en 1693 un Mandement, par lequel il condamnoit, comme oppoſé à la ſainteté du Chriſtianiſme, tout ce que les Miſſionnaires Jéſuites avoient permis ou toléré aux Chinois convertis, qui étoient ſous leur conduite. Mais ce Mandement, loin de terminer la diſpute & de ramener tous les Ouvriers Evangéliques à des principes uniformes, ne ſervit qu'à fournir un nouvel aliment à l'eſprit de contention, qui n'avoit déjà produit que de trop funeſtes effets.

Les Miſſionnaires favorables aux uſages des Chinois, ſe pourvurent à Rome contre le Mandement du Viſiteur Apoſtolique, auquel ils refuſerent d'obtempérer. Innocent XII établit une Congrégation extraordinaire de Cardinaux & de Théologiens, pour connoître de cette affaire qui devenoit de jour en jour plus importante & plus difficile à décider. Mais ce Pontife mourut en 1700, ſans avoir pu la terminer, malgré le deſir extrême qu'il en avoit. Clément XI, qui lui ſuccéda, reprit l'inſtance au point où ſon prédéceſſeur l'avoit laiſſée. Quoique le nouveau Pape eût examiné par lui-même toutes les pièces

produites de part & d'autre dans ce grand procès, il voulut encore se procurer des éclaircissemens plus étendus & plus circonstanciés, avant de prononcer un jugement définitif. Ce fut dans ce dessein qu'il choisit Charles-Thomas Maillard de Tournon, Patriarche d'Antioche, & depuis Cardinal, pour l'envoyer à la Chine, avec la qualité & les pouvoirs de Légat Apostolique. Ce choix fut applaudi à Rome de tous ceux qui aimoient la Religion. Le Prélat que Clément XI honoroit de sa confiance, dans une Mission de cette importance, en étoit véritablement digne par ses lumières & sa vertu. Il répondit pleinement à l'idée qu'on avoit de lui. Nous ne le suivrons pas dans le détail de tout ce qu'il fit lorsqu'il fut arrivé au lieu de sa légation. Il nous suffit de dire qu'après avoir discuté mûrement tous les objets de la contestation qui occupoit les esprits depuis si long-tems, & pesé sans partialité tout ce qu'on avoit dit jusques-là pour ou contre les rits & usages de la Chine, il adopta le sentiment de M. l'Evêque de Conon; qu'il condamna comme lui ces usages où il crut voir tous les caractè-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

res d'un culte religieux, & par conſéquent idolâtrique; qu'il publia ſon jugement par un décret du mois de Janvier 1707; que les Evêques d'Aſcalon & de Macao avec les Jéſuites auxquels ils étoient unis dans cette cauſe, appellerent au Pape du jugement que le Légat avoit prononcé; & que Clément XI, ſtatuant ſur cet appel, confirma l'Ordonnance de M. de Tournon, par deux décrets de l'Inquiſition de Rome, l'un du 8 Août 1709, l'autre du 23 Septembre 1710. Enfin le même Pape termina cette grande affaire en 1715, par ſa Bulle *Ex illa die*. Les cérémonies Chinoiſes y ſont proſcrites, & l'uſage en eſt défendu aux nouveaux Chrétiens de cette nation.

Les diviſions qui avoient éclaté ſi publiquement entre les Miſſionnaires, au ſujet des cérémonies & des pratiques de la nation Chinoiſe, & les procédures qui avoient été faites à cette occaſion, tant en Europe, qu'à la Chine même, étoient parvenues à la connoiſſance de l'Empereur. Ce Prince voulut s'en rendre juge; mais peu ſatisfait du Légat & des autres Prélats qu'il interrogea lui-même ſur tous les articles

conteſtés, & de qui il ne reçût pas les marques de déférence qu'il croyoit lui être dues, il publia un Edit, par lequel il banniſſoit de ſes Etats tous les Docteurs Chrétiens venus d'Europe, qui n'auroient pas obtenu de lui des Lettres-Patentes, & ces Lettres ne furent accordées qu'à ceux qui promirent de maintenir les uſages de la nation, rélativement aux honneurs qu'on avoit coutume de rendre à Confucius & aux ancêtres de chaque famille. Cet Edit, dont l'exécution étoit confiée au ſuprême tribunal des Rits, & ſecondairement aux Vice-Rois, ou Gouverneurs des Provinces, fut regardé par tous les Miſſionnaires qui n'étoient pas dans le ſentiment des Jéſuites, comme un événement très-fâcheux & un commencement de perſécution. M. de Tournon, devenu Cardinal, en fut la première victime. Il mourut en 1710 à Macao, où il étoit retenu priſonnier par ordre de l'Empereur. Clément XI donna des larmes à ſa mémoire, & des éloges à ſes vertus.

XVII. SIÈCLE.

Après la mort de l'Empereur Camhi, les affaires de la Religion ne firent qu'empirer à la Chine. Jont-ching, ſon

XVII. SIÈCLE.

fils & ſon ſucceſſeur, Prince habile dans la ſcience du Gouvernement, & très-jaloux de ſon autorité, enviſagea ces démêlés du côté de la politique. Il appréhenda que ces querelles ne troublaſſent quelque jour la tranquillité publique, ſi elles s'échauffoient encore, & ſi les Chrétiens de ſes Etats venoient auſſi à ſe diviſer, en prenant parti les uns contre les autres, en faveur des Miſſionnaires des deux ſentimens qui les conduiſoient. Ce danger lui parut inévitable, & pour prévenir un événement dont il craignoit les ſuites, il ſe détermina, ſur l'avis de ſon Conſeil, à défendre l'exercice de la Religion Chrétienne dans les pays de ſa domination, & à bannir tous les Docteurs Européens, à l'exception de ceux qu'il retiendroit à ſon ſervice, en conſidération de leurs talens; exception qui ne tomboit que ſur les Jéſuites, les ſeuls de tous les Miſſionnaires Européens qui fuſſent employés à la Cour. En conſéquence de cette réſolution, les ordres les plus ſévères furent donnés aux Gouverneurs des Provinces de faire abattre les Egliſes, de rechercher les Chrétiens, & ſur-tout les Miſſionnai-

res & de veiller exactement à ce qu'il n'en reſtât point dans l'Empire, ſinon ceux que la Cour jugeroit à propos d'employer. L'exécution rigoureuſe de ces ordres occaſionna la condamnation & la mort de pluſieurs Chrétiens & de quelques Miſſionnaires. On compte parmi ceux qui ſcellerent la foi de leur ſang, deux Princes de la famille Impériale. Tantôt la perſécution s'eſt ralentie, & tantôt elle s'eſt rallumée; mais depuis cette époque, l'état habituel du Chriſtianiſme à la Chine eſt un état de proſcription & de ſouffrance. Cependant il y reſte encore un grand nombre de Fidèles très-zèlés pour la Religion qu'ils ont embraſſée, & très-attachés aux Miniſtres qui ont le courage de ſe conſacrer à leur inſtruction, malgré le danger continuel d'être arrêtés & punis du dernier ſupplice. Si l'Evangile, qui avoit fait d'abord des progrès ſi rapides dans ce vaſte Empire, n'y a pas fructifié davantage, il ne faut s'en prendre qu'à la rivalité des Miſſionnaires, & à l'eſprit de contention & de diſpute, maladie de l'Europe, qu'ils ont portée avec eux dans ces climats éloignés, où ils ne devoient aller

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

que pour éclairer les hommes & les rendre plus vertueux.

Nous avons passé dans cet article le terme où nous devions nous arrêter, en exposant d'avance des événemens qui appartiennent au dix-huitième siècle. Mais nous avons pensé qu'on nous permettroit d'anticiper un peu sur les tems dont nous écrirons bientôt l'Histoire, afin de rapporter de suite tout ce qui concerne l'objet important que nous venons de traiter.

ARTICLE III.

Etat de l'Italie. Caractères & conduite des Papes qui ont gouverné l'Eglise pendant le dix-septième siècle.

L'ITALIE, au dix-septième siècle, étoit partagée, comme au seizième, en plusieurs Etats, dont l'étendue & la puissance inégales, diversifioient les intérêts respectifs en autant de manières que chaque Souverain avoit d'alliés à conserver, de rivaux à craindre, de voisins à ménager ou à contenir, & d'ennemis à combattre. La France avoit

abandonné ſes anciens projets de conquête ſur le Milanez & le Royaume de Naples, projets toujours malheureux dans leur iſſue, qui lui avoient coûté tant de ſang & tant d'or inutilement prodigués. Mais ſa rivalité contre la Maiſon d'Autriche, qui ſubſiſtoit au même degré, la rendoit attentive à tout ce qui ſe paſſoit au-delà des Alpes, afin de profiter habilement des circonſtances qui s'offroient au deſir qu'elle avoit d'inquiéter & d'humilier ſa rivale. Cependant cette Maiſon d'Autriche, ſi jalouſée, ſi ambitieuſe, & toujours ſi redoutable par la vaſte étendue de ſes poſſeſſions, étoit toujours dominante en Italie, dans l'une de ſes branches, maîtreſſe du Milanez, du Royaume de Naples & de la Sicile. La République de Veniſe étoit la ſeule Puiſſance qui pût contrebalancer la ſienne, & la renfermer dans des bornes capables de maintenir l'équilibre. Veniſe, quoique déchue de ſon ancienne ſplendeur, jouiſſoit encore de toute la conſidération qui lui avoit donné, depuis pluſieurs ſiècles, tant d'influence ſur tous les grands événemens de l'Europe. La ſageſſe de ſa politique, & les principes de ſon

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Gouvernement, cachoient aux yeux de l'Univers les effets des pertes qu'elle avoit éprouvées. Son commerce étoit diminué, ſes domaines en terre ferme & dans les Iſles avoient moins d'étendue; ſes guerres dans l'intérieur du continent, & ſes expéditions maritimes, lui avoient coûté des ſommes immenſes; cependant elle en impoſoit toujours aux Nations par ſa magnificence, & par l'état reſpectable où elle ſavoit ſe maintenir. Elle réſiſtoit aux Eſpagnols ſes voiſins, aux Papes, aux Empereurs, & ſes flottes étoient le rempart de la Chrétienté contre les Turcs.

La Toſcane, la République de Gênes, & l'Etat temporel des Papes, formoient dans cette belle portion de l'Europe, ce qu'on peut appeller la ſeconde claſſe des Souverainetés indépendantes. Depuis que les Médicis, par l'habileté de leur conduite, & par le ſage emploi qu'ils avoient ſu faire de leurs richeſſes, étoient parvenus à la ſouveraine Puiſſance, dans une Ville dont ils n'avoient été, pendant long-tems, que de ſimples Citoyens, ils marchoient égaux aux Monarques. Les plus grands Princes ne dédaignoient pas d'entrer dans leur

alliance, & deux Reines de France ſorties de leur famille, avoient mêlé leur ſang avec celui des Valois & des Bourbons. Leur Cour étoit le centre de la magnificence, de la politeſſe & du goût. Tous les Arts éprouvoient les effets de leur protection; & leur Capitale, plus riche, plus tranquille que celle du Monde Chrétien, embellie comme elle par une foule de chefs-d'œuvre, l'égaloit preſque par le nombre & la beauté de ſes monumens.

Gênes, moins entreprenante, moins riche, & par conſéquent moins conſidérée que Veniſe, ne laiſſoit pas de règner en partie ſur les mers par ſa marine, & d'avoir une influence marquée dans le continent. Mais trop foible, lorſqu'elle étoit ſeule, elle avoit beſoin de quelque appui, tant pour l'étayer elle-même, que pour lui donner du poids & de l'activité, quand elle vouloit prendre part aux démêlés des Souverains qui pouvoient la ſervir, ou qui lui portoient ombrage. La France & la Toſcane auxquelles elle s'uniſſoit quand elle ſe trouvoit obligée de prendre un parti dans les affaires générales, lui procuroient cet appui qui

XVII. SIÈCLE.

la mettoit en état de figurer parmi les autres Puiſſances. Dans les tems qui nous occupent, ſa tranquillité intérieure fut troublée par des factions entre les Nobles, & par les projets ambitieux de quelques Particuliers, qui tendoient à changer la forme du Gouvernement. Mais tous ces mouvemens n'aboutirent qu'à donner des alarmes aux Citoyens, & de l'embarras aux Chefs de la République. Dans les Etats Républicains, lorſque les entrepriſes des ſéditieux échouent, la commotion paſſagère qu'elles cauſent, affermit ordinairement la conſtitution, loin de l'ébranler. Il en coûte un peu de ſang, mais on ne le regrette pas; c'eſt toujours celui des coupables, & la Société ne peut que gagner par la perte des mauvais ſujets qui la troublent. Gênes fut plus paiſible au-dedans, & plus reſpectée au-hors, lorſque le calme eut été rétabli dans ſes murs.

Les Pontifes de Rome, en qualité de Princes Souverains, étoient une des principales Puiſſances de l'Italie. Ils auroient pu s'en rendre les Arbitres, & l'être même de toute l'Europe Chrétienne, dont ils étoient les Chefs &

les oracles dans l'ordre de la Religion. Mais, d'un côté, pluſieurs d'entre eux furent trop occupés des intérêts temporels de leur Siège. Ils chercherent à reculer les bornes de leurs Etats par des réunions, des conquêtes; ils éleverent des prétentions, ils formerent des entrepriſes qui leur ſuſciterent des ennemis, & les empêcherent de mériter la confiance des autres Princes; confiance qui convenoit ſi bien à leur titre de Pères communs des Fidèles, & qui leur auroit procuré une gloire plus ſolide que les plus vaſtes poſſeſſions. D'un autre côté, les anciens préjugés dont leurs Miniſtres & leurs Agens ne ceſſoient de les repaître, tandis que la plupart des Nations en avoient ſecoué le joug, les rendoient ſuſpects dans les affaires qui pouvoient faire renaître la chimère de ce pouvoir univerſel, auquel toutes les Couronnes devoient être ſoumiſes. D'ailleurs la Maiſon d'Autriche qui régnoit en Eſpagne, & qui poſſédoit trois grands Etats en Italie, les tenoit toujours ſous ſa dépendance; & les Papes accoutumés à tourner leurs regards vers cette Puiſſance, pour régler leurs mouvemens

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

ſur les ſiens, épouſoient ſes intérêts; tantôt d'une manière ſecrette, tantôt à découvert, plus par habitude & par foibleſſe, que par politique. Mais cet attachement trop connu, qui ne convenoit plus aux circonſtances, aliénoit d'eux tous les Souverains que la différence de Religion, ou la raiſon d'Etat, rendoient ennemis ou jaloux de la Puiſſance Autrichienne.

Les autres Etats d'Italie, gouvernés en forme de Républiques, ou poſſédés à titre de Souveraineté par la Maiſon d'Eſte & de Gonzague, & par celle de Farnèſe, étoient reſſerrés dans des limites trop étroites, & trop pauvres, pour s'occuper d'autre choſe que de leur propre conſervation. Ils ne prenoient part aux querelles des autres Princes, que par les alliances qu'ils contractoient avec eux; & dans les affaires qui leur étoient perſonnelles, ils étoient réduits à invoquer le ſecours des Puiſſances qui vouloient bien les protéger & leur fournir des ſecours. C'eſt ce qu'on vit dans ce ſiècle, lorſque la branche aînée de la Maiſon de Gonzague qui régnoit à Mantoue, s'éteignit, & que la branche cadette établie en

France, ſe préſenta pour recueillir cette importante ſucceſſion; lorſque Ferrare ayant perdu ſon Souverain mort ſans enfans, ſes Collatéraux prétendirent aux Etats que ce Prince laiſſoit vacans, tandis que, d'un côté, les Papes, de l'autre, le Duc de Savoie, ſe diſpoſoient à les envahir; enfin, lorſque les Pontifes de Rome & l'Empereur prétendirent dépouiller les Farnèſes des Duchés de Parme & de Plaiſance, que les premiers regardoient comme un démembrement des Domaines inaliénables du Saint-Siège, & que le ſecond revendiquoit comme un Fief de l'Empire.

XVII. SIÈCLE.

Les Ducs de Savoie, dont nous venons de parler, s'intéreſſoient à tous les événemens qui ſurvenoient en Italie, & entroient dans tous les démêlés qu'ils occaſionnoient, dans toutes les guerres qu'ils faiſoient naître. Maîtres des Alpes, & par cette poſition, tenant dans leurs mains la clef des paſſages qui conduiſent les armées au-delà & en-deçà des barrières que la nature a poſées entre les Souverains qui régnent des deux côtés, ils étoient recherchés des uns & des autres. Leur politique fut

XVII. SIÈCLE.

toujours de mettre à profit les circonſtances, & de vendre leur alliance aux Princes qui pouvoient contribuer davantage à leur agrandiſſement, ou à leur ſûreté. Ainſi, leur Maiſon s'eſt élevée peu à peu, & chaque ſiècle leur a procuré une augmentation de Puiſſance & de proſpérité, juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à ſe faire compter parmi les Rois. Dans le période que nous parcourons, ils n'étoient pas encore arrivés à ce haut degré de gloire; mais ils tenoient un rang conſidérable parmi les Princes d'Italie. La ſituation de leurs Etats les expoſoient ſouvent aux ravages de la guerre; mais quand la paix ramenoit le calme, elle leur donnoit preſque toujours quelque nouveau Domaine. Des quatre Ducs de Savoie, qui ſe ſuccéderent dans le cours de ce ſiècle, ſi le premier fut malheureux dans ſes entrepriſes, les trois autres réparerent ſes malheurs avec avantage. Ils eurent tous de grands talens. Habiles guerriers, politiques non moins habiles, ils firent également ſervir à l'accroiſſement de leur puiſſance, & les ſuccès & les revers; de ſorte qu'on auroit pu dire plus d'une fois que les autres Souverains

n'avoient pris les armes, & conclu des traités, que pour travailler à leur grandeur. XVII. SIÈCLE.

Après avoir jetté un coup-d'œil général & rapide sur l'état politique de l'Italie au dix-septième siècle, nous passons à l'objet principal de cet article, dans lequel nous nous sommes proposés de tracer le caractère des Pontifes qui ont occupé le Saint-Siège dans le même espace de tems, en nous attachant à les peindre par leurs qualités bonnes ou mauvaises, par leur conduite & leurs actions. L'histoire qui ne connoît ni la flatterie ni la satyre, nous fournira les couleurs; & la sincérité qui jusqu'ici a guidé notre pinceau, nous trouvera toujours fidèles à ses loix.

En terminant le seizième siècle, nous avons laissé Clément VIII sur la Chaire Pontificale, qu'il rempliſſoit depuis neuf ans. Nous l'y retrouvons encore, en commençant celui-ci dont les quatre premières années furent celles qu'il employa le plus utilement pour l'Eglise, comme nous le dirons ailleurs. Au commencement de son Pontificat, ce Pape, trompé par les partisans de l'Espagne, qui étoient en grand nombre dans le Collège des Cardinaux, avoit conçu

XVII. SIÈCLE.

des préventions très-fortes contre Henri IV : mais enſuite éclairé par d'Oſſat & du Perron, Miniſtres de ce Prince auprès du Saint-Siège, il rendit juſtice à ſes belles qualités & à la ſincérité de ſa converſion. Il eut la gloire de le réconcilier à l'Egliſe, & de concourir avec lui à la paix de Vervins, qui rendit la tranquillité à l'Europe. Il s'appliqua pendant tout le cours de ſon Pontificat, qui fut de treize ans, à faire fleurir les ſciences & la piété. Par de ſages loix, il réprima les duels & les autres déſordres que la licence des armes avoit introduits à Rome & dans les principales Villes de l'Etat eccléſiaſtique. Il eut une attention particulière à ne choiſir que des hommes de mérite, pour remplir les places qui vaquoient dans le ſacré Collège. Baronius, Tolet, Bellarmin, d'Oſſat & du Perron, qu'il revêtit de la pourpre, font honneur à ſon diſcernement, & prouvent que la conſidération du ſavoir & de la vertu, étoit ce qui déterminoit ordinairement ſon choix. On ne lui reproche que la guerre peu juſte & par conſéquent peu digne d'un Chef de l'Egliſe, qu'il entreprit pour ſe mettre en poſſeſſion de Ferrare,

après la mort du Duc Alphonſe. Cette expédition le mit dans la néceſſité d'augmenter les impôts, & empêcha qu'il ne fût regretté de ſes Sujets, comme il méritoit de l'être, à cauſe des qualités éminentes qu'on admiroit en lui. XVII. SIÈCLE.

Le pieux & ſavant Cardinal Baronius auroit ſuccédé à Clément VIII, ſi la faction d'Eſpagne n'avoit réuſſi à l'écarter du Trône Pontifical, par les mouvemens qu'elle ſe donna dans le Conclave, pour traverſer ſon élection. Il avoit répandu dans ſes Annales pluſieurs traits qui déplaiſoient à la nation Eſpagnole, & pluſieurs fois dans les Conſiſtoires, il s'étoit expliqué avec liberté ſur les vues ſecrettes du Conſeil de Madrid, & ſur les principes dangereux de ſa politique. C'en fut aſſez pour lui faire donner l'excluſion, les Partiſans du Miniſtère Eſpagnol étant en grand nombre dans le ſacré Collège. Alexandre Octavien, de la Maiſon de Médicis, appellé le Cardinal de Florence, lui fut préféré. Il paſſoit à Rome, & dans toute l'Europe chrétienne, pour l'un des Prélats les plus éclairés & les plus vertueux qu'il y eût alors dans l'Egliſe; & cette réputation,

XVII. SIECLE.

il ſe l'étoit acquiſe par la conduite pleine de ſageſſe qu'il avoit tenue dans les divers emplois qui lui avoient été confiés. La juſteſſe de ſon eſprit, la droiture de ſon caractère, & le ſens profond dont il étoit doué, s'étoient montrés avec éclat pendant ſa légation de France. Au milieu des troubles dont ce beau Royaume étoit agité, il ſut démaſquer les paſſions qui ſe couvroient du ſpécieux prétexte de la Religion & du bien public. Il contribua de tout ſon pouvoir à diſſiper les impreſſions qu'on avoit données à Clément VIII, contre Henri IV, & lui dévoila les vrais motifs de ceux qui s'intriguoient à Rome avec tant d'activité, pour empêcher ou retarder la réconciliation de ce Prince avec le Saint-Siège; & ce fut d'après ſes conſeils que le Pontife Romain termina cette grande affaire, qui porta le dernier coup à la Ligue. Il prit le nom de Léon XI, en mémoire de Léon X, le premier de ſa maiſon qui étoit parvenu à la Papauté. Toute l'Europe applaudit au choix que les Cardinaux avoient fait de lui pour remplir la Chaire Apoſtolique, & toutes les Nations conçurent les plus hautes eſpérances d'un Pontife,

Pontife, qui, dans le rang de ſimple Cardinal, ne s'étoit annoncé que par des actions dignes d'éloges. Il ſoutint ces eſpérances par le bien qu'il fit pendant la courte durée de ſon règne, & par celui qu'il promettoit de faire encore. Mais à peine avoit-il occupé le Saint-Siège l'eſpace de vingt-ſept jours, qu'il fut enlevé par la mort. Quoiqu'il fût âgé de ſoixante-dix ans, ſa bonne conſtitution faiſoit croire qu'il fourniroit une plus longue carrière, & ſa fin ſi prompte fut pleurée, comme s'il eût été dans un âge où l'on pût ſe flatter de le poſſéder long-tems.

XVII. SIÈCLE.

Camille Borghèſe, Cardinal de Saint-Chriſogone, fils d'un Avocat Conſiſtorial, fut placé ſur le Saint-Siège, vingt jours après la mort de Léon XI, ſous le nom de Paul V. Il avoit fait paroître beaucoup de prudence & beaucoup de talens pour les affaires, dans la Nonciature d'Eſpagne, dont Clément VIII l'avoit chargé. Mais lorſqu'il fut parvenu au rang ſuprême, ſes préjugés ſur l'étendue de l'autorité Pontificale, le commirent plus d'une fois avec les Puiſſances, & le jettèrent dans de fâcheux démêlés. Dès la première année

XVII. SIÈCLE.

de ſon Pontificat, il ſe brouilla avec la République de Veniſe, qui s'eſt toujours montrée ſi jalouſe de maintenir les droits de la ſouveraineté. Le Sénat avoit porté deux Edits pour défendre les donations & les tranſports de propriété immobiliaire en faveur des Egliſes & des Monaſtères. Ces Loix, qui n'excédoient pas les bornes de l'autorité civile, déplurent à Paul V ; mais bientôt il crut avoir un nouveau ſujet de plaintes. Deux Eccléſiaſtiques coupables de crimes énormes, furent arrêtés pour être punis ſuivant la diſpoſition des Loix. Paul regarda leur détention comme une entrepriſe contraire aux immunités du Clergé, qu'il ne pouvoit ni ſouffrir, ni diſſimuler. Il exigea la révocation des deux Edits, & prétendit que les deux criminels fuſſent remis à ſon Nonce. Le Sénat, qui n'avoit agi que d'après les vrais principes, rejetta l'une & l'autre demande. Il maintint ſes décrets, & les priſonniers furent condamnés aux peines qu'ils avoient méritées. Paul, irrité de cette conduite, donna le 17 Avril 1606, une Bulle monitoriale contre la République, & mit en interdit toutes les terres de ſon obéiſſance ;

mais le Sénat défendit à tous ſes Sujets d'y avoir égard, enſorte qu'elle ne fut publiée, ni à Veniſe, ni dans aucune autre Ville du pays, & que le ſervice divin continua par-tout comme à l'ordinaire. Tous les Eccléſiaſtiques Séculiers & tous les Corps Religieux ſe ſoumirent aux ordres du Gouvernement, excepté les Jéſuites, les Capucins & les Théatins, qui demandèrent à ſe retirer. On l'accorda aux uns & aux autres, avec cette différence que les Théatins & les Capucins eurent la permiſſion de revenir quand ils voudroient, & que l'on défendit aux Jéſuites de rentrer jamais dans les Etats de la République; & en effet, ils n'y furent rappellés que cinquante ans après, à la prière du Pape Alexandre VII.

XVII. SIÈCLE.

Quoiqu'à l'extérieur tout parut calme à Veniſe & dans les Villes de ſa domination, les eſprits ne laiſſoient pas d'être fort agités. Il y avoit dans cette République, & ſur-tout dans la Capitale, beaucoup de perſonnes de toute condition, qui penchoient, en ſecret, vers le Proteſtantiſme, & qui ſe ſeroient déclarées ouvertement, pour peu que le Sénat eût fait des démarches ten-

XVII. SIÈCLE.

dantes au ſchiſme. Mais ceux qui gouvernoient la République, n'étoient pas moins attachés à la Religion & à l'unité catholique, qu'aux loix de la Patrie. Malgré ces diſpoſitions du Sénat, il n'en eſt pas moins étonnant que Paul V n'ait pas craint de voir la ſouveraineté de Veniſe ſuivre l'exemple de tant d'autres Etats, qui, pour des ſujets moins importans, s'étoient ſéparés de la Communion Romaine, & le Proteſtantiſme s'établir au milieu de l'Italie. Si Paul V entrevit ce danger, & s'il en fut peu frappé, rien ne prouve mieux la force des préventions qui dirigeoient ſa conduite. La vivacité qu'il mit dans cette affaire, & la fermeté du Sénat à défendre ſes droits, auroient eu des ſuites fâcheuſes, ſi Henri IV ne ſe fût rendu médiateur entre le Pontife & la République. Déjà on levoit des Troupes de part & d'autre, & l'Eſpagne, qui eſpéroit ſans doute profiter de ces démêlés pour étendre, ou pour affermir ſon pouvoir en Italie, excitoit le Pape à déclarer la guerre aux Vénitiens. Mais Henri, qui étoit devenu l'Arbitre de l'Europe depuis la paix de Vervins, & qui mettoit à l'écart les rafinemens de

la politique, pour ne conſulter que la droiture de ſon cœur, vouloit ſervir tout-à-la-fois, & les Vénitiens ſes alliés, & le Saint-Siège, auquel il étoit ſincérement attaché, en pacifiant des troubles qui pouvoient devenir également funeſtes à la Religion Catholique & au repos de l'Europe. Sa médiation eut tout l'effet qu'on devoit attendre de la ſageſſe & de la puiſſance de ce grand Prince. Le Cardinal de Joyeuſe, envoyé par le Roi de France, & avoué par le Pape, rétablit la bonne intelligence entre le Pontife Romain & le Sénat. On jetta le voile ſur le paſſé; Paul retira ſa Bulle & ceſſa les pourſuites qu'il avoit commencées. Veniſe ne recula point, & ne changea rien aux principes par leſquels elle s'étoit gouvernée. Ainſi Henri IV eut la gloire de pacifier l'Italie, & Rome fut heureuſe de trouver dans ce Prince, à qui elle avoit refuſé ſi long-tems le titre de Roi, un médiateur qui lui épargna la dépenſe & les dangers d'une guerre dont l'événement pouvoit être contraire à ſes eſpérances, & fatal à ſa grandeur.

XVII. SIÈCLE.

La reconnoiſſance d'un ſervice auſſi ſignalé ne s'étendit pas juſqu'au fils de

XVII. SIÈCLE.

Henri IV. Les idées que Paul V s'étoit faites ſur la nature & l'étendue du pouvoir Pontifical, firent naître un nouveau démêlé entre la Cour de Rome & celle de France. En 1614 il parut un livre intitulé, Défenſe de la Foi Catholique & Apoſtolique, contre les erreurs de la Secte d'Angleterre. L'Auteur de cet Ouvrage étoit un Jéſuite Eſpagnol, nommé Suarez, fameux parmi les Théologiens modernes, par le ſyſtême du *Congruiſme* qu'il inventa; ſyſtême qui n'eſt au fond que celui de Molina, modifié, adouci dans ſes principes & ſes conſéquences, comme nous le montrerons ailleurs. Le titre de ce livre n'annonçoit qu'une réfutation théologique des dogmes & de la liturgie que l'Egliſe Anglicane avoit adoptés, lorſqu'elle s'étoit ſéparée de la Communion Romaine. Cependant l'Auteur s'étoit jetté dans des queſtions étrangères à ſon principal objet, & il avoit avancé des maximes capables d'alarmer les Souverains. On ſent l'impreſſion qu'un pareil Ouvrage dut faire en France, où l'on pleuroit encore la mort du meilleur des Rois enlevé à l'amour de la Nation, par le plus horrible parricide.

Le Parlement de Paris, plus attentif que jamais à flétrir une doctrine qui venoit d'armer le fanatiſme contre deux de nos Rois, condamna l'Ouvrage du Jéſuite Eſpagnol à être brûlé par la main du Bourreau, comme ſéditieux & déteſtable. Mais Paul V, qui, dit-on, avoit engagé Suarez à écrire, & qui regardoit ce qu'il y avoit de plus dangereux dans ſon livre, comme autant de principes inconteſtables, ſe plaignit amérement de l'Arrêt qui le mettoit au rang des Ouvrages proſcrits, comme contraire aux droits naturels & ſacrés de toutes les Puiſſances. Il vouloit que la Cour s'élevât contre le Parlement, & caſsât ſon Arrêt. En vain la Régente Marie de Médicis lui fit repréſenter que, dans les circonſtances où elle ſe trouvoit, elle ne pouvoit ſe prêter à ce qu'il exigeoit, ſans compromettre ſa gloire & ſoulever contre elle tous les ordres du Royaume; mais les embarras de la Régente ne ſervoient qu'à le rendre plus entier dans ſes demandes, & il fallut deſcendre juſqu'aux prières pour le calmer. XVII. SIÈCLE.

Au milieu des affaires les plus importantes, & malgré les ſoins multi-

XVII. SIÈCLE.

pliés du Gouvernement, Paul V ne perdit pas de vue les intérêts de ſa famille. Par les dignités & les richeſſes qu'il y fit entrer, il fut comme l'Auteur de la Maiſon Borghèſe, dont l'illuſtration commence à lui. On connoît la magnificence des Palais qu'elle poſsède, tant à Rome qu'à Freſcati, & qui ont tous été conſtruits par ce Pontife. Il ſe plut à élever dans les différens quartiers de la Ville, des monumens ſuperbes, qui tranſmiſſent ſon nom à la poſtérité. Il acheva le Palais du Quirinal, ſur la coline appellée Monte-Cavallo; & par les bâtimens qu'il y ajouta, par les décorations dont il l'embellit, il rendit ce Palais digne d'être à l'avenir l'habitation favorite & chérie des Papes, ſéjour préférable à celui du Vatican, ancienne demeure des Pontifes, par la ſalubrité de l'air, & l'avantage de la ſituation. Ce goût de magnificence a rendu le règne de Paul V célèbre dans l'hiſtoire des beaux Arts. Il les encouragea par ſes bienfaits. Les Artiſtes dont il ſut apprécier le mérite, & qu'il récompenſa richement, l'ont regardé comme un de leurs plus généreux Protecteurs. Auſſi les vit-

on s'empreſſer avec ardeur à ſeconder ſes vues & faire éclorre, à l'envi les uns des autres, une multitude de chefs-d'œuvre qui excitent l'admiration des Amateurs & des Etrangers. XVII. SIÈCLE.

Le Pontificat de Paul V fut ſignalé par deux événemens intéreſſans pour la Religion. Le premier, qui répond à l'an 1617, eſt l'arrivée d'un Député envoyé à Rome par l'Evêque de Babylone, Chef ou Patriarche des Neſtoriens de Perſe & des Indes, dont le titre diſtinctif, comme nous l'avons déjà remarqué, eſt celui de *Catholique de Perſe ou de Babylone*. Ce Député, qui avoit le titre d'Archidiacre de la Chambre Patriarchale, étoit Chef de tous les Moines Chaldéens du rit Syriaque. Il étoit chargé de ſouſcrire, au nom de ſes commettans, une profeſſion de foi que le Pape avoit fait propoſer au Catholique & aux Evêques de ſa communion. Le Catholique & les Prélats qui lui étoient ſoumis, l'avoient examinée, & y avoient fait quelques changemens; mais ils avoient ordonné à leur Envoyé de ſe ſoumettre à tout ce que le Pape exigeroit, ce qu'il fit ſans difficulté, conformément

XVII. SIÈCLE.

à ſes inſtructions. Pierre Strozza, Secretaire de Paul V, a publié les actes de cette réunion. Le ſecond événement dont nous voulons parler, eſt à peu près du même tems. Des Ambaſſadeurs envoyés par différens Princes ou petits Rois du Japon, vinrent à Rome, conduits par quelques Miſſionnaires, rendre hommage au Pape, & reconnoître en lui le Chef de la Religion que leurs Maîtres avoient embraſſée. Paul V les reçut avec beaucoup de magnificence, & fit paroître à cette occaſion le goût qu'il avoit pour les choſes d'éclat. Ces Etrangers demandèrent au Pontife de nouveaux Ouvriers pour travailler à la propagation de la foi, avec ceux qui avoient déjà pénétré dans leurs pays. C'étoit une preuve des progrès qu'elle avoit commencé d'y faire, & des heureuſes diſpoſitions où ſe trouvoient ces peuples éloignés. Paul avoit déjà reçu une pareille Ambaſſade en 1608, de la part du Roi de Congo, nouvellement converti au Chriſtianiſme, par le zèle de pluſieurs Miſſionnaires Portugais. Paul V mourut en 1621, dans la ſeizième année de ſon Pontificat.

Alexandre Ludoviſio, d'une des plus illuſtres Maiſons de Bologne, fut élevé ſur la Chaire Pontificale le 9 Février 1621. Il avoit paſſé par tous les poſtes inférieurs, où il avoit fait connoître ſes lumières & ſa capacité. On eſpéra d'autant mieux de ſon gouvernement, qu'il s'étoit avancé lentement & par degrès au rang ſuprême, où il portoit l'expérience qu'il avoit acquiſe dans les emplois ſubalternes. Il prit le nom de Grégoire XV. Son élection cauſa une grande joie à Rome, où l'on connoiſſoit ſes belles qualités, & ſur-tout ſa libéralité envers les pauvres. Il entretint l'abondance dans la Ville, en faiſant venir du bled à ſes frais, ce qui fit baiſſer le prix de toutes les autres ſubſiſtances néceſſaires à la vie. Des perſonnes choiſies & dignes de ſa confiance, le vendoient au peuple à un prix médiocre, & le diſtribuoient gratuitement à ceux qui étoient dans l'indigence. La première année de ſon Pontificat, il donna une Bulle par laquelle il preſcrivit une nouvelle forme pour la tenue des Conclaves & l'élection des Papes. Juſques-là les Cardinaux avoient donné leurs ſuffrages publiquement,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

ce qui gênoit la liberté, & rendoit les factions plus entreprenantes. Grégoire XV voulut qu'à l'avenir on votât par ſcrutin ſecret, afin que chacun pût ſuivre ſans crainte ſes inclinations & ſa conſcience. Il établit la Congrégation de la Propagande, pour connoître de toutes les affaires qui concernent les Miſſions étrangères, & la prédication de l'Evangile dans les Pays infidèles. L'Empereur Ferdinand II étoit en guerre avec les Proteſtans d'Allemagne, & le Roi de Pologne Sigiſmond III, avec les Turcs. Grégoire XV ſecourut abandamment ces deux Princes, & leur fournit des ſommes conſidérables pour ſoutenir le poids de leurs entrepriſes. Sous ce Pontificat une partie de la riche Bibliothèque des Electeurs Palatins fut tranſportée à Rome, & vint augmenter l'immenſe dépôt de littérature que les Papes avoient raſſemblé au Vatican. Grégoire XV mourut au mois de Juillet 1623. Il n'avoit tenu le Saint-Siège que deux ans & cinq mois. On a de lui un Récueil des déciſions les plus importantes du Tribunal de la Rote; Recueil conſidérablement augmenté depuis, & qui eſt d'un grand uſage à Rome.

Malgré les ſages Réglemens que ce Pontife avoit faits pour arrêter les brigues & les factions dans le Conclave, celui qui ſuivit ſa mort, fut très-agité. Mais le Cardinal Maffeo Barberini réunit enfin la pluralité des ſuffrages, & fut placé ſur la Chaire Pontificale le 6 Août 1623, ſous le nom d'Urbain VIII. Il avoit montré beaucoup de prudence & des talens ſupérieurs pour la conduite des affaires, depuis ſon entrée dans la Prélature, où il fut admis dès l'âge de dix-neuf ans, juſqu'à ſon élévation à la Papauté. Il n'étoit jamais ſorti d'un emploi que pour être chargé d'un autre plus difficile ou plus important, & il s'en étoit acquitté avec tant d'habileté, qu'ils l'avoient toujours conduit à de nouveaux honneurs. Il aimoit les Lettres & les Savans, avec leſquels il ſe plaiſoit à paſſer tous les momens qu'il pouvoit dérober aux affaires. Lorſqu'il fut devenu Pape, il ſe fit un devoir de les tirer de l'obſcurité, lorſque le manque de protection, ou la timidité ſi naturelle au mérite, les y tenoit encore. Il travailloit à leur avancement, & il encourageoit leurs travaux par ſes conſeils & ſes bienfaits. On

XVII. SIÈCLE.

connoit ſon talent pour la poéſie, par le magnifique Recueil des pièces qui ont été le fruit de ſon loiſir, Recueil généralement eſtimé des Gens de Lettres, qui ſavent apprécier les beautés de la poéſie latine. Ses Hymnes & ſes Odes ſont, au jugement d'un critique célèbre de notre ſiècle, comparables à ce qu'on a fait de mieux en ce genre, depuis la renaiſſance des Lettres. Mais un éloge plus précieux encore, c'eſt qu'Urbain VIII n'eut point à rougir des amuſemens poétiques de Maffeo Barberini. Plus il faiſoit cas des talens, plus il mépriſoit les Auteurs licentieux, qui abuſent de ceux qu'ils ont reçus du Ciel, en s'efforçant de rendre le vice aimable, & en le peignant ſous des couleurs ſéduiſantes.

XVII. SIÈCLE.

La Maiſon de la Rovère qui poſſédoit le Duché d'Urbin, le Comté de Monté-Feltro, celui de Gubio, & pluſieurs autres Seigneuries dans l'Etat Eccléſiaſtique, depuis le tems de Jules II, s'étant éteinte en 1626, par la mort du Duc François-Marie, Urbain VIII les réunit au Domaine du Saint-Siège, d'où elles avoient été démembrées. On l'a loué de n'en avoir fait

entrer aucune dans ſa famille. Cependant il eſt peu de Papes qui aient témoigné plus d'affection à leurs parens que lui, & qui aient plus fait pour les enrichir. S'il n'en fit pas des Souverains, il employa tous les autres moyens qui étoient en ſon pouvoir pour les rendre puiſſans, & perpétuer ainſi l'éclat que ſon élévation au Pontificat répandoit ſur ſa Maiſon. Il leur bâtit un Palais magnifique à côté du Quirinal, avec des jardins immenſes & d'une extrême beauté. Il leur acheta des Terres d'un grand revenu, entre autres celle de Paleſtrine qu'ils poſsèdent encore, avec le titre de Principauté. Il rétablit en faveur de ces neveux, la place importante de Préfet de Rome, avec toute l'autorité qui y étoit attachée autrefois. La puiſſance, le crédit & les richeſſes que la Maiſon des Barberins ſe procurerent pendant un règne de vingt-un ans, ont été la principale cauſe des tracaſſeries & de la perſécution qu'ils éprouverent ſous le Pontificat d'Innocent X, ſucceſſeur d'Urbain VIII.

XVII. SIÈCLE.

La guerre qui s'étoit allumée dès 1623 entre la France & l'Eſpagne, au

XVII. SIÈCLE.

ſujet de la Valteline, vallée du Pays des Griſons, fut terminée en 1626 par la médiation d'Urbain VIII. L'Archiduc Léopold, ſecondé par les Troupes Eſpagnoles, s'étoit emparé de cette vallée, qui fournit un paſſage facile d'Allemagne en Italie. Grégoire XV avoit travaillé à pacifier ce différend, à la prière des Rois d'Eſpagne Philippe III & Philippe IV. On étoit convenu de mettre la Valteline, objet de la conteſtation, en ſéqueſtre entre les mains du Pape, juſqu'à ce qu'on fût parvenu à conclure un accommodement convenable à toutes les Parties. Mais nonobſtant cette convention, les François étoient entrés dans le Pays conteſté, & s'en étoient rendus maîtres. Néanmoins la négociation entamée par le prédéceſſeur d'Urbain VIII, n'étoit point rompue. Ce Pontife la reprit avec un deſir ſincère de rétablir la paix entre les deux Puiſſances, que la Cour de Rome avoit le plus d'intérêt de ménager. En travaillant à la conclure, Urbain ſongeoit auſſi à éloigner la guerre des frontières de l'Italie, dont elle pouvoit troubler la tranquillité. La

Valteline fut rendue aux Griſons auxquels ce Pays appartenoit, avant que les Eſpagnols s'en emparaſſent. XVII. SIÈCLE.

Urbain VIII étant mort à la fin de Juillet 1644, dans la ſoixante-ſeizième année de ſon âge, & la vingt-unième de ſon Pontificat, le Conclave aſſemblé pour lui donner un ſucceſſeur, fut agité par des factions vives & bruyantes, qui firent craindre une longue vacance du Saint-Siège. Cependant les différens partis ſe concilierent au moment qu'on s'y attendoit le moins, & le 15 Septembre le Cardinal Jean-Baptiſte Pamphile fut élu. Il étoit Romain de naiſſance, d'une famille noble & ancienne. Urbain VIII l'avoit élevé au Cardinalat, & les neveux de ce Pape favoriſerent ſon élection, dans l'eſpérance qu'étant une créature de leur oncle, il auroit pour eux des égards qu'ils ne pouvoient pas ſe promettre de la part d'un autre. La ſuite ne leur apprit que trop combien leur politique s'étoit trompée dans ces conjectures. Le nouveau Pape prit le nom d'Innocent X. Il eut de grands démêlés avec Rainuce Farnèſe, deuxième de ce nom, Duc de Parme & de Plaiſance, au ſujet du Duché de Caſtro.

XVII. SIÈCLE.

Ces démêlés avoient commencé dès le tems d'Urbain VIII & d'Odoard, frère & prédéceſſeur de Rainuce. Par la médiation de la France, la paix avoit été conclue entre le Duc & le Pape, quelques mois avant la mort de ce dernier; mais l'aſſaſſinat de Chriſtophe Giarda nommé par Innocent X à l'Evêché de Caſtro contre le gré du Duc Rainuce, fournit à ce Pontife une occaſion de lui déclarer la guerre. Elle fut pouſſée ſi vivement, quoique pluſieurs Princes euſſent pris la défenſe du Duc, & lui euſſent fourni des ſecours, que ſes meilleures places lui furent enlevées. Caſtro étoit de ce nombre. Le Pape la fit raſer entiérement, ſans qu'il en reſtât le moindre veſtige. Rainuce menacé de perdre ſes autres Etats, plia devant ſon vainqueur, & conſentit que le Duché dont il n'étoit plus le maître, fût réuni au Domaine du Saint-Siège. Il obtint la paix à ce prix.

Les Barberins qui avoient compté ſur la reconnoiſſance & l'attachement d'Innocent X, ne tardèrent pas à éprouver que, chez les Princes, la différence des intérêts eſt la règle ordinaire des ſentimens & de la conduite. Le long

Pontificat d'Urbain avoit fait passer dans cette famille avec des richesses immenses, les plus belles charges & les emplois les plus lucratifs de la Cour Romaine. Mais les parens d'Innocent X, d'autant plus empressés à profiter du règne de ce Pape, pour s'élever & s'enrichir, qu'il avoit déjà soixante-douze ans, lorsqu'il étoit monté sur le Trône Pontifical, ne pouvoient espérer de satisfaire leur ambition & leur avidité, tant que les Barberins seroit en possession des places auxquelles les revenus & le crédit étoient attachés. Telle fut la vraie cause de l'orage qui se forma contre eux. On commença par rechercher leur conduite, & leur demander compte des deniers de la Chambre Apostolique, qu'ils avoient maniés pendant si long-tems. Le Cardinal Antoine avoit plus à craindre que personne, parce qu'il étoit Camerlingue, & qu'en cette qualité, il avoit l'administration des Finances. Il jugea donc à propos de se retirer en France avec ses neveux. Le Cardinal Mazarin, qui gouvernoit le Royaume, mécontent d'Innocent X, & charmé d'avoir un moyen de le mortifier, assura la protection du Roi

XVII. SIÈCLE.

à ces illuſtres réfugiés. Appuyés de tout le crédit du premier Miniſtre, ils furent reçus à la Cour de France avec beaucoup de diſtinction, & ils réuſſirent ſi bien, que le Cardinal Antoine obtint ſucceſſivement l'Archevêché de Reims, & la Charge de Grand Aumônier.

Cependant Innocent X, à l'inſtigation de leurs ennemis, les dépouilla de tous les emplois qu'ils poſſédoient, & en revêtit ſes créatures. Non content de cela, il publia une Bulle, par laquelle il défendoit à tous les Cardinaux de ſortir ſans ſa permiſſion, de l'Etat Eccléſiaſtique, déclarant que ceux qui, après s'être éloignés de la ſorte, ne reviendroient pas dans l'eſpace de ſix mois, ſeroient privés de leurs Charges & de leurs Bénéfices, & que s'ils perſiſtoient dans leur déſobéiſſance, paſſé ce terme, ils ſeroient déchus des honneurs du Cardinalat, ſans pouvoir être rétablis par autre que par le Pape. Cette Bulle, viſiblement dictée par le reſſentiment, fut déclarée nulle & abuſive, par Arrêt du Parlement de Paris. En même tems il y eut défenſe de faire paſſer aucun argent à Rome, pour les expéditions de la Chancellerie, & l'on

alla juſqu'à menacer le Pape de ſaiſir le Comtat d'Avignon. Cette conduite vigoureuſe de la Cour de France engagea Innocent X à tenter les voies de conciliation. Il conſentit au retour des Barberins, & les rétablit dans leurs biens & leurs Charges, en prenant la précaution de déclarer qu'il leur rendoit ſes bonnes graces, à la conſidération du Roi très-Chrétien, qui les avoit honorés de ſa protection. Le Pape, attentif à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit tourner à l'agrandiſſement de ſa famille, profita de cette occaſion pour marier une de ſes petites-nièces avec Maffeo Barberini, Prince de Paleſtrine.

XVII. SIÈCLE.

L'aſcendant qu'Olympia Maldachini, belle-ſœur d'Innocent X, avoit pris ſur l'eſprit de ce Pontife, eſt une tache à ſa mémoire, dont il eſt impoſſible de le laver, non qu'il faille croire les bruits que la malignité répandit alors. Ses mœurs avoient toujours été pures, & ce n'eſt pas à ſon âge que la paſſion dont on oſa l'accuſer, s'allume dans un cœur qui n'a pas contracté l'habitude du vice. Mais à cet âge on eſt foible, & on ſe laiſſe aiſément ſubjuguer par

XVII. SIÈCLE.

ceux à qui l'on donne ſa confiance, autant par goût que par eſtime. Innocent X porta cette foibleſſe à l'égard d'Olympia, ſi loin, qu'on ne crut pas être injuſte, en le rendant reſponſable de tout le mal qu'une femme adroite, impérieuſe & avide, étoit capable de faire ſous ſon nom. Elle diſpoſoit de tout arbitrairement. On ne pouvoit rien obtenir que par elle. Toutes les graces, tous les emplois ſe diſtribuoient à ſon gré; & comme elle n'aimoit pas moins à s'enrichir qu'à dominer, elle vendoit chèrement ſa protection à ceux qui employoient ſon crédit, pour s'élever aux dignités & s'ouvrir le chemin des honneurs. Le Pape ne pouvoit l'ignorer, & l'abus qu'elle faiſoit de l'empire qu'il lui avoit laiſſé prendre, étoit le fondement des paſquinades mordantes qu'on ſe permettoit à Rome. Innocent X parut enfin ſortir de l'indifférence qu'il avoit témoignée à ce ſujet; & pour faire ceſſer la cauſe des traits ſatyriques qu'on lançoit contre lui, il éloigna ſa belle-ſœur. Mais la diſcorde s'étant miſe dans ſa famille, parce que chacun vouloit s'emparer de ſon eſprit, le vieillard, fatigué des ſcènes que la

jalouſie & la rivalité faiſoient éclorre chaque jour dans l'intérieur du Palais, rappella auprès de lui Olympia, qui le gouverna plus abſolument qu'elle n'avoit encore fait. Il porta ce joug juſqu'à ſa mort, qui arriva dans la nuit du 6 au 7 Janvier 1655. Il étoit dans la quatre-vingt-unième année de ſon âge, & la onzième de ſon Pontificat.

Les Ecrivains du tems ont peint ce Pontife ſous des couleurs bien différentes, ſelon qu'ils étoient attachés à des partis qui avoient intérêt d'honorer ou d'avilir ſa mémoire. Les paſſions qui conduiſoient alors leur pinceau, ſont éteintes aujourd'hui, & la vérité, dégagée des nuages dont elles la couvroient, peut ſe montrer telle qu'elle eſt. Innocent X eut des défauts : quel homme n'en a pas? Il commit des fautes; quel Souverain fut exempt d'en commettre ? On abuſa de ſa confiance; quel Prince n'a pas été trompé par ceux qui l'entouroient? Mais on ne peut diſconvenir qu'il n'eut une partie des belles qualités qui peuvent rendre un grand homme digne de commander aux autres, & preſque toutes les vertus qui doivent former le carac-

XVII. SIÈCLE.

tère d'un Chef de l'Egliſe. Il avoit beaucoup d'eſprit, de ſageſſe & de diſcernement. Il étoit ferme dans les occaſions où la fermeté lui paroiſſoit néceſſaire ; mais il ſavoit plier dans tous les cas où trop de roideur auroit gâté les affaires. Il étoit ſobre, vivant de peu, ennemi du luxe, évitant les dépenſes ſuperflues, & ne le cédant à perſonne en magnificence, dans celles qui étoient convenables. Son économie & l'ordre qu'il mettoit dans ſa maiſon, lui donnerent lieu d'amaſſer une ſomme de ſept cent mille écus romains, quoiqu'il eût bâti deux Palais ſuperbes. Sa piété qui l'avoit rendu recommandable dans tous les tems de ſa vie, éclata ſurtout à ſa mort. Dès qu'on lui eut annoncé que ſa fin étoit proche, il ne voulut plus entendre parler que de Dieu. Il enviſagea ſon dernier moment avec ce calme qui eſt le fruit de la bonne conſcience, & du témoignage qu'elle ſe rend à elle-même.

Si dans le Conclave où Innocent X avoit été élu, on avoit vu les cabales & les factions mettre en mouvement tous les reſſorts de la politique, ce fut bien pis encore dans celui qui ſuivit la

la mort de ce Pontife. Outre la faction d'Eſpagne & de France, il y avoit encore celle des Barberins, celle des Pamphiles, celle des Médicis, & de plus celle des Dominicains, celle des Jéſuites, celle des Indifférens, &c. tous ces partis, jaloux de donner à l'Egliſe un Pape qui leur dût ſon élévation, s'obſervoient continuellement & ſe jouoient tour-à-tour. Chaque jour on faiſoit deux ſcrutins, & toujours il manquoit quelques voix pour que l'élection fut complette, parce que le ſujet ſur lequel on paroiſſoit ſe réunir, étoit préciſément celui dont on ne vouloit point. Enfin, le 7 Avril 1655 le Cardinal Fabio Chigi, à qui la France avoit tenté d'abord de donner l'excluſion, mais qu'elle avoit favoriſé enſuite, eut le nombre de ſuffrages ſuffiſant, & ſon élection fut déclarée. Il prit le nom d'Alexandre VII. Sa vie exemplaire, l'auſtérité de ſes mœurs, & l'éloignement qu'il avoit toujours montré pour le faſte, faiſoient eſpérer qu'il gouverneroit ſes Sujets avec douceur, & l'Egliſe avec ſageſſe. Les commencemens de ſon Pontificat ne démentirent pas l'opinion avantageuſe qu'on avoit

XVII. SIÈCLE.

de lui. Il déclara qu'il ne vouloit rien changer à ſa manière de vivre. Il défendit à ſes parens de lui rien demander pour leur agrandiſſement & leur fortune. En un mot, il annonça la réſolution de ſe conduire en Paſteur, plutôt qu'en Prince, & d'éviter avec ſoin tous les écueils & toutes les tentations du haut rang où la Providence l'avoit fait monter. Mais peu-à-peu il s'écarta des principes qu'il avoit ſuivis juſques-là. Sa table, ſa vaiſſelle, ſes meubles, ſes équipages, tout ce qui concernoit ſa perſonne & ſon ſervice, ceſſa d'être ſimple & modeſte. Bientôt enfin il mit plus de magnificence & d'éclat dans ſa repréſentation, qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Il appella ſes parens à Rome. Il leur donna les premières places, leur bâtit des Palais, & n'oublia rien pour les enrichir; en ſorte qu'il devint eſclave du Népotiſme contre lequel il s'étoit déclaré ſi fortement.

XVII. SIÈCLE.

A l'exemple des autres Papes qui avoient embelli Rome des plus beaux édifices, Alexandre VII fit décorer pluſieurs anciens bâtimens, & en éleva de nouveaux qui ne le cédoient point aux premiers, pour la ſtructure & la

richeſſe des ornemens. Il donna un plan pour l'alignement des rues, deſirant qu'il y régnât une parfaite régularité, & que les maiſons qui les formoient, préſentaſſent aux yeux l'agréable ſpectacle d'une exacte ſymmétrie. Enfin il portoit ce goût d'embelliſſement, ſi loin, qu'il auroit voulu pouvoir dire comme Auguſte, qu'ayant trouvé la Ville toute de brique, il la laiſſoit toute de marbre. Entre les édifices qui lui doivent leur conſtruction, le Collège de la Sapience eſt le plus vaſte & le plus magnifique; monument digne d'un grand Prince, & par ſon objet, & par ſon étendue, & par les riches morceaux d'architecture qui le compoſent. Alexandre y ajouta une Bibliotheque nombreuſe & choiſie, qui eſt une preuve de ſon amour pour les Lettres. Il les avoit cultivées avec ſuccès, & le Recueil des poéſies qu'il compoſa dans ſa jeuneſſe, montre aſſez que s'il eût ſuivi cette carrière, il auroit pu remporter la palme ſur les hommes de ſon tems, qui ſe ſont diſtingués le plus par le talent des vers.

XVII. SIÈCLE.

Dans tout le cours de ſon Pontificat, Alexandre VII n'eut point d'affaire plus

XVII. SIÈCLE.

embarraſſante & plus déſagréable que ſon démêlé avec Louis XIV. Ce jeune Prince qui commençoit à remplir l'Europe de ſon nom, mécontent du Pape, avoit choiſi le Duc de Créqui, pour l'envoyer à Rome en qualité d'Ambaſſadeur. C'étoit le Seigneur du caractère le plus fier qu'il y eut à la Cour de France, & le Roi l'avoit préféré pour cela ſeul à tous ceux qui briguoient l'honneur de le ſervir. Louis lui recommanda de ne ménager perſonne, pas même le Pape, & de traiter ſes parens, ſes Miniſtres, tous ceux qui l'approchoient, avec une extrême hauteur. Nul n'étoit plus propre que le Duc à bien remplir cette commiſſion. Il parut à Rome avec une magnificence digne de ſon Maître, & il ſe comporta chez les grands de la Cour Pontificale, ſur-tout chez les frères & les neveux d'Alexandre, avec une fierté à laquelle ils n'étoient point accoutumés. Sa conduite & ſes manières ne tardèrent pas à leur déplaire. Ils ſongerent aux moyens de le mortifier à ſon tour. Le Pape avoit à ſa ſolde une Troupe de quatre cents Corſes, tant pour ſa garde que pour la ſûreté de Rome. Cette ſoldateſque exci-

tée par quelqu'un de la Cour, inſulta trois Gentilshommes de la ſuite de l'Ambaſſadeur. Ceux-ci ſe mirent en défenſe & ſe retirerent bleſſés. Les Corſes n'en reſterent pas là. Ils accoururent en armes, conduits par leurs Officiers, & entourerent l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, comme pour lui livrer aſſaut. Le Duc parut à ſon balcon pour en impoſer aux mutins; mais ſans reſpecter ſon caractère, ils firent feu ſur lui. Ils tirerent auſſi ſur l'Ambaſſadrice qui ſe promenoit en carroſſe, & le Page, qui avoit la main ſur la portière, fut tué. Jamais inſulte faite au Miniſtre d'un Souverain, n'avoit été accompagnée de circonſtances plus outrageantes. Le Monarque François juſtement irrité, fit arrêter le Nonce du Pape, & le renvoya de ſes Etats, gardé par des Mouſquetaires qui le conduiſirent juſqu'aux frontières de la Savoie. En vain Alexandre proteſta qu'il n'avoit point de part à l'événement dont Louis ſe plaignoit, juſqu'à menacer d'aller lui-même en tirer vengeance juſques dans les murs de Rome. En attendant, le Comtat d'Avignon fut ſaiſi, & les Troupes du Roi eurent ordre de ſe mettre en

XVII. SIECLE.

XVII. SIÈCLE.

marche vers l'Italie. Le Pape ayant inutilement tenté de faire entrer les Princes Catholiques dans ſa querelle, entama une négociation. Louis lui impoſa les conditions les plus humiliantes, & il fallut les accepter. Ces conditions furent que le Cardinal Chigi, neveu du Pape, viendroit en France faire ſatisfaction au Roi; que Dom Mario, frère du Pontife, ſoupçonné d'avoir eu part à l'attentat des Corſes, ſortiroit de Rome, & n'y rentreroit qu'après le retour du Légat; que quand le Duc de Créqui reviendroit reprendre ſes fonctions, Dom Auguſtin Chigi, autre neveu d'Alexandre, iroit au-devant de lui pour lui faire excuſe; que la Princeſſe Farnèſe feroit la même choſe à l'égard de l'Ambaſſadrice; que la Garde Corſe ſeroit chaſſée de Rome & de l'Etat Eccléſiaſtique; que ſon Corps-de-garde ſeroit raſé, & qu'à la place il ſeroit élevé une pyramide avec une inſcription qui contiendroit le décret & la cauſe de ſon banniſſement. Tout cela fut exécuté conformément au traité de paix qui avoit été conclu à Piſe le 22 Février 1664.

Alexandre VII mourut le 22 Mai

1667, âgé de ſoixante-huit ans. Il entroit dans la treizième année de ſon Pontificat. On ne doit point le juger d'après ce que le Cardinal de Retz en a dit dans ſes Mémoires. On ſait que ce Prélat, trop célèbre, étoit ſouvent égaré par ſon imagination, & que s'il eut un génie extraordinaire, s'il écrivit d'un ſtyle plein de feu, ſes affections non moins ardentes que ſon eſprit, guiderent preſque toujours ſon jugement & ſa plume. Il avoit beaucoup contribué à l'élection d'Alexandre; ce Pontife lui en avoit témoigné ſa reconnoiſſance, en lui diſant dans la cérémonie de l'adoration, *ecce opus manuum tuarum.* Le Prélat François crut devoir tout attendre de celui qui convenoit ſi ouvertement de ſes obligations; mais il fut trompé dans ſes eſpérances. Il eut même des ſujets de mécontentement réels, au lieu des marques de gratitude ſur leſquelles il comptoit. C'en fut aſſez pour que le Pontife devînt à ſes yeux tout différent de ce qu'il avoit été d'abord. Cependant un homme tel que le Cardinal de Retz, devoit-il ignorer que les Grands ſe piquent rarement de reconnoiſſance, que le ſouvenir des ſer-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

vices qu'on leur a rendus influe rarement ſur leur conduite, & que les circonſtances, les raiſons politiques, beaucoup plus que les ſentimens du cœur, ſont la règle de leur attachement ou de leur indifférence ? Quoi qu'il en ſoit, ne ſoyons pas étonnés ſi de Retz mal ſervi, ou même négligé par Alexandre, le repréſente comme un eſprit borné, minutieux, incapable de concevoir & d'exécuter de grandes choſes; s'il lui donne pluſieurs ridicules, & entr'autres celui de s'appeſantir ſur des objets frivoles, & de paſſer un tems conſidérable à les diſcuter, tandis que les affaires les plus importantes étoient abandonnées à des ſubalternes ; s'il lui reproche de s'être attaché aux petits détails, & de n'avoir jamais enviſagé les choſes en grand, comme il convient à un Prince qui a les talens de ſa place. Il ne faut pas moins ſe défier d'un aſſez grand nombre d'autres Ecrivains, dont les préventions n'étoient pas moins fortes, ni les motifs moins ſuſpects de partialité.

S'il eſt vrai qu'Alexandre VII ne répondit pas entiérement aux grandes idées qu'on avoit de lui avant ſon élé-

vation au Trône Pontifical, il ne l'eſt pas moins qu'il eut pluſieurs belles qualités, de la grandeur d'ame, de la pénétration, de la juſteſſe d'eſprit, de la généroſité ; beaucoup de zèle pour les intérêts de la Religion, & pour l'extirpation des héréſies. S'il dépenſa des ſommes conſidérables en édifices, il avoit pour excuſe l'exemple de ſes prédéceſſeurs, qui s'étoient rendus célèbres par des monumens de ce genre ; & qui n'avoient pas moins employé d'argent que lui, pour l'embelliſſement de Rome. Qu'il eût négligé de marcher ſur leurs traces, on l'auroit accuſé d'avoir manqué de goût pour les Arts, & de les avoir laiſſé tomber dans le dépériſſement & la langueur, faute de récompenſe. D'ailleurs, ces dépenſes d'éclat qui ſont ſouvent de convenance pour les Souverains, ne furent pas le ſeul objet auquel Alexandre VII appliqua les revenus du Saint-Siège. On ſait avec quelle libéralité il fit part de ſes deniers à la République de Veniſe, pour l'aider à ſoutenir la guerre de Candie contre les Turcs. On ſait encore qu'il ne tint pas à lui que tous les Princes Chrétiens ne fiſſent une ligue, dont il auroit été le

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Chef, pour repouſſer les Infidèles, & les mettre hors d'état de rien entreprendre contre le repos de l'Europe. Enfin, les Cenſeurs qui ont jugé ce Pape avec tant de ſévérité, auroient dû remarquer au moins, que ceux qui n'ont pas fait grace à ſes moindres défauts, n'ont pu lui reprocher, pas même dans ſa jeuneſſe, aucunes de ces foibleſſes humiliantes, dont les hommes, revêtus des plus hautes dignités de l'Egliſe, ne ſont pas toujours exempts. Ses mœurs, longtems auſtères, furent toujours irréprochables; & lorſqu'il eut pris une manière de vivre, qu'il crut ſans doute plus convenable aux bienſéances de ſon rang, il ne manqua jamais aux règles de la piété, ni au bon exemple que le premier Paſteur doit à toute l'Egliſe.

Après la mort d'Alexandre VII, la Chaire Apoſtolique ne reſta pas longtems ſans être remplie. Le Cardinal Jules Roſpigliosi, né à Piſtoye, Ville de Toſcane, la dernière année du ſeizième ſiècle, y fut placé le 20 Juin. Il prit le nom de Clément IX. Quoique ſa famille ne fût point obſcure, & que ſon mérite perſonnel pût lui ouvrir la route des honneurs, il dut les

premiers pas qu'il y fit, au diſcernement d'Urbain VIII. Il s'étoit fait eſtimer par ſa prudence, ſa modération & ſon exacte probité, dans tous les emplois qui lui avoient été confiés. Il avoit beaucoup de littérature, & un talent décidé pour la poéſie. Lorſque des occupations plus ſérieuſes eurent ſuccédé à ces amuſemens, il conſerva pour ſon délaſſement un goût qui avoit fait ſes délices dans les tems où il pouvoit s'y livrer en liberté. Les Savans & les Gens de Lettres, qui faiſoient un bon uſage de leurs talens, eurent toujours droit à ſon eſtime & à ſes bienfaits. Son caractère étoit affable, prévenant & propre à lui gagner les cœurs. XVII. SIÈCLE.

Dès la première année de ſon Pontificat, Clément IX travailla comme Chef & Père commun des Princes Chrétiens, à terminer les différends qui diviſoient la France & l'Eſpagne. Il perſuada à Louis XIV, dont il admiroit les grandes qualités & les exploits, qu'il étoit de ſa piété, autant que de ſa gloire, de mettre des bornes à ſes conquêtes, & d'être le pacificateur de l'Europe, plutôt que d'en devenir la terreur. Louis, plein d'eſtime pour lui, l'accepta pour

XVII. SIÈCLE.

médiateur, &, par ſes ſoins, la paix fut ſignée à Aix-la-Chapelle, le 2 Mai 1668. Nous dirons dans l'article IX, ce qu'il fit l'année ſuivante, pour procurer à la France une autre paix, encore plus précieuſe, qui fut appellée de ſon nom. Nous rapporterons alors les circonſtances qui précédèrent cet heureux événement, & celles qui le ſuivirent. C'eſt-là que nous ferons mieux connoître ce caractère de franchiſe & de ſimplicité noble, qui diſtingua Clément IX entre tous les Pontifes Romains du dix-ſeptième ſiècle. Nous y renvoyons, pour ne pas tomber dans les redites.

Clément IX ſe donna de grands mouvemens pour procurer des ſecours aux Vénitiens contre les Turcs, qui continuoient le ſiège de Candie. Il ſouhaitoit que tous les Princes Chrétiens fiſſent la paix entr'eux, & renonçaſſent aux prétentions qui les armoient les uns contre les autres, afin d'unir leurs forces pour abattre l'orgueil des Ottomans, & oppoſer une barrière aux progrès des infidèles. Il agiſſoit vivement par ſes Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe, & ne ceſſoit de repréſenter que

l'entrepriſe des Turcs ſur Candie, n'étoit pas une guerre particulière, dont Veniſe ſeule dût porter le poids & courir les riſques, mais que c'étoit l'affaire de toute la chrétienté, & qu'il n'y avoit point de nation qui ne fût intéreſſée à combattre l'ennemi commun. Pour donner l'exemple, il accorda libéralement à la République tout ce que l'état actuel de ſes finances lui permit de ſouſtraire aux beſoins de ſes propres ſujets. Mais tout ce qu'il fit pour ſauver Candie fut inutile, & cette ville qui n'étoit plus qu'un amas de ruines, ſuccomba enfin ſous les efforts des Muſulmans. Clément IX fut ſi touché de voir triompher les Infidèles par l'indifférence des Princes Chrétiens, qu'il en mourut de douleur au mois de Décembre 1669. Lorſque l'Egliſe perdit ce bon Pape, il n'étoit pas encore parvenu à la moitié de la troiſième année de ſon Pontificat. Clément IX aimoit la France; & s'il eût vécu, ſa ſageſſe & ſa douceur donnoient lieu d'eſpérer qu'il auroit achevé de pacifier les troubles dont ce Royaume étoit agité, par un effet malheureux & trop ordinaire des querelles théologiques qui s'y étoient élevées.

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Le Saint-Siège vaqua pendant près de cinq moins, & le Cardinal Emile Altiéri qui fut choiſi pour le remplir, n'obtint la préférence ſur tous les concurrens, qu'à cauſe de ſon grand âge. Il avoit quatre-vingt ans; il prit le nom de Clément X, par reconnoiſſance pour ſon prédéceſſeur, qui l'avoit revêtu de la pourpre avant de mourir. Sa famille, l'une des plus illuſtres de Rome, le diſputoit à celles des Colonnes même pour la nobleſſe & l'ancienneté. Il en étoit le dernier; & pour la recréer, il maria ſes nièces dans celle de Paluzzi, où elles portèrent le nom & les armes d'Altiéri. Il adopta tous ceux de cette Maiſon pour ſes neveux, & leur confia les premiers emplois. Son Pontificat qui, malgré ſa vieilleſſe, fut de ſix ans & quatre mois, ſembla n'être prolongé juſqu'à ce terme, que pour lui donner le tems d'enrichir ſa nouvelle famille: il ne fit que cela de remarquable. Incapable d'application, il abandonna les ſoins du Gouvernement au Cardinal Altiéri-Paluzzi, ſon neveu adoptif, qui diſpoſoit de tout en ſon nom; en ſorte qu'on diſoit à Rome qu'il y avoit deux Papes, l'un de droit,

& l'autre de fait. Le ſeul éloge qu'ait mérité Clément X, eſt d'avoir ſu garder une exacte neutralité entre l'Eſpagne & la France, & de s'être conduit ſi habilement à l'égard de ces deux Puiſſances rivales, que ni l'une ni l'autre ne put ſe plaindre de lui. Ce Pape ceſſa de vivre au mois de Juillet 1676, dans la quatre-vingt-ſeptième année de ſon âge, & la ſeptième de ſon règne.

XVII. SIÈCLE.

Benoît Odeſcalchi, Cardinal de la création d'Innocent X, fut donné pour ſucceſſeur à Clément X, le vingt-un Septembre 1676. Il étoit né à Côme, ville du Milanez, d'une famille qui s'étoit enrichie par le commerce; il paſſoit pour un homme d'une grande vertu, ennemi des déſordres & de la corruption, qui ne règnoient que trop ouvertement à Rome, & ſur-tout très-déclaré contre le Népotiſme dont il connoiſſoit les abus. Il étoit d'un caractère ferme & ſévère; mais ſon auſtérité ne l'avoit pas empêché de prendre, comme les autres courtiſans d'Innocent X, tous les moyens de ſe rendre agréable à la fameuſe Olympia. Un de ces moyens étoit de perdre volontairement au jeu; manière indirecte de flatter

XVII. SIÈCLE.

l'avide belle-sœur du Pontife, & de gagner ses bonnes graces avec de l'or, sans qu'elle eût à rougir. Odescalchi, qui étoit riche, pouvoit faire souvent de pareils sacrifices, & cette adresse lui réussit mieux qu'à personne. Malgré cela, sa vie fut toujours édifiante, ses mœurs exemptes de tout soupçon; & dans le temps qu'il fut élu, tout le monde le regardoit comme le plus digne sujet qu'il y eût dans le sacré Collège.

Le nouveau Pape prit le nom d'Innocent XI : à peine fut-il assis sur le trône pontifical, qu'il entreprit de corriger les abus, en commençant par ceux qui exposoient davantage la Cour Romaine à la satyre des Hérétiques & des Mécréans. Pour empêcher sa famille de former le projet de s'élever & de s'enrichir, comme avoient fait les parens des derniers Pontifes, il défendit au Cardinal Livio Odescalchi, son neveu, de résider au Palais, de se mêler d'aucune affaire sans en être chargé spécialement, & de prétendre à aucuns honneurs qui le distinguassent de ses Collègues. On a dit qu'il avoit résolu d'abolir le Népotisme, qu'il mettoit au nombre des plus grands maux de l'E-

gliſe, & qu'il avoit dreſſé une Bulle à cet effet; mais qu'il trouva des obſtacles inſurmontables du côté des Cardinaux qui aſpiroient à la Papauté, & qu'il fut obligé d'abandonner ce pieux deſſein.

Innocent XI fut plus heureux dans les ſoins qu'il ſe donna pour rétablir les affaires de la Chambre Apoſtolique, qui étoient extrêmement dérangées. Il y mit tant d'ordre & d'économie, qu'à ſa mort il laiſſa des ſommes conſidérables, quoiqu'il eût trouvé les Finances épuiſées lorſqu'il avoit pris les rênes du Gouvernement. Il ne travailla pas avec moins de ſuccès à procurer la paix générale, qui fut rendue à l'Europe par le Traité de Nimègue. Il envoya dans cette ville, où ſe tenoient les conférences, un Nonce apoſtolique, pour ſe joindre aux Miniſtres des autres Puiſſances. Ce Nonce fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon caractère, quoique les Proteſtans euſſent refuſé la médiation du Pape: les Catholiques l'accepterent, & il eut beaucoup de part à l'heureuſe concluſion de cette grande affaire, qui fut terminée en 1678.

Le Pontificat d'Innocent XI fut trou-

XVII. SIÈCLE.

blé par trois démêlés tres-vifs qu'il eut avec la France : le premier, touchant la régale ; le ſecond, au ſujet des franchiſes dont les Ambaſſadeurs jouiſſoient à Rome ; & le troiſième, à l'occaſion des quatre fameux articles rédigés dans l'aſſemblée générale du Clergé, en 1682. Nous rapporterons à l'article X, tout ce qui s'eſt paſſé dans la première de ces affaires, & nous parlerons de la troiſième dans l'article XV. Quant à la ſeconde, nous ne pouvons nous diſpenſer de l'expoſer ici, en nous bornant à l'eſſentiel.

Les franchiſes dont les Miniſtres des Princes Chrétiens jouiſſent à Rome, ne ſont pas renfermées, comme ailleurs, dans l'enceinte du Palais qu'ils habitent ; elles s'étendent à tout le quartier où ils font leur demeure, & comprennent même les places & les rues qui font partie de ce quartier. Les Officiers ordinaires de Juſtice & de Police n'y peuvent faire aucunes fonctions de leurs Charges ; il ne leur eſt pas même permis d'y paroître. Pluſieurs fois les Papes avoient tenté de ſupprimer ce droit qui entraînoit de grands inconvéniens par ſon étendue, ou du moins de le reſ-

treindre. Ils avoient publié des Bulles, & preſcrit des Réglemens à ce ſujet; mais ç'avoit toujours été ſans ſuccès. Leur motif n'étoit pas ſeulement que les franchiſes favoriſoient les fraudes, par l'introduction des marchandiſes & des denrées qui étoient ſujettes à des droits de douane ou d'entrées, ce qui diminuoit leur revenu; mais ils conſidéroient ſur-tout que les franchiſes procuroient l'impunité à une multitude de ſcélérats couverts de crimes, qui bravoient les Loix & les Magiſtrats, parce qu'ils étoient aſſurés de trouver un aſyle dans le quartier de quelque Ambaſſadeur. Ce dernier inconvénient des franchiſes étoit manifeſtement contraire à la ſûreté publique, ſur-tout dans une Ville telle que la Capitale du monde Chrétien, où les Etrangers arrivent chaque jour de toutes les contrées de l'Univers.

XVII. SIÈCLE.

Un abus de cette nature, dont les exemples ſe renouvelloient fréquemment, étoit bien propre à faire impreſſion ſur l'eſprit d'un Pontife auſſi zélé pour le bon ordre qu'Innocent XI. Il fit propoſer à pluſieurs Souverains de renoncer au droit de franchiſe pour les Mi-

XVII. SIÈCLE.

niſtres qu'ils tenoient auprès du Saint-Siège. La Reine Chriſtine de Suède, retirée à Rome, déféra aux deſirs du Pape. Les autres Souverains déclarerent qu'ils étoient prêts à faire ce que le Saint-Pere demandoit, pourvu que le Roi de France y conſentît & leur en donnât l'exemple. Dans ces entrefaites, le Maréchal Duc d'Eſtrées, Ambaſſadeur de Louis XIV à Rome, vint à mourir. Le Pape fit prier ce Prince de conſentir à la ſuppreſſion du droit de franchiſe, qu'il avoit réſolu d'abolir, ou de s'abſtenir d'envoyer un nouveau Miniſtre à la place de celui que la mort avoit enlevé. Louis, qui étoit mécontent du Pape, & qui vouloit le mortifier, répondit avec fermeté au Nonce, que les Rois de France étoient faits pour ſervir de modèles aux autres Souverains, & non pour les imiter; qu'il continueroit d'entretenir un Miniſtre auprès du Saint-Siège, & qu'il maintiendroit ce Miniſtre dans la jouiſſance de toutes les prérogatives de ſon rang, qui devoient être regardées comme des droits de la Couronne même. En conſéquence de cette réponſe, le Marquis de Lavardin fut envoyé à

Rome, avec ordre d'oppoſer au Pontife autant de fierté que celui-ci en feroit paroître. Le nouvel Ambaſſadeur arriva avec une ſuite ſi nombreuſe, qu'elle avoit l'air d'une petite armée. Les Commis ſe préſenterent pour viſiter ſes bagages portés ſur des mulets qui avoient des couvertures aux armes de France. Les Gens du Marquis répondirent qu'ils avoient ordre de couper le nez & les oreilles à quiconque oſeroit approcher, & ils continuerent leur route. XVII. SIÈCLE.

Le Pape voyant avec dépit que la France le bravoit, refuſa l'Audience à ſon Miniſtre, en diſant qu'il ne le regardoit point comme un Ambaſſadeur, mais comme un excommunié. C'eſt qu'Innocent XI, avant l'arrivée de Lavardin, avoit donné une Bulle par laquelle il renouvelloit celles de Sixte-Quint & des autres Papes, au ſujet des franchiſes; aboliſſoit pour toujours ce droit, & déclaroit excommuniés tous ceux qui entreprendroient de ſoutenir ou de favoriſer cette exemption. Lavardin ne fit aucun cas de cette excommunication. Il fréquenta les Egliſes, &

XVII. SIÈCLE.

assista au Service divin plus qu'il n'auroit fait dans un autre tems. Le jour de Noël il entendit l'Office dans l'Eglise nationale de S. Louis, & y communia. Le Pape, toujours plus inflexible, parce qu'il étoit plus irrité, ordonna au Cardinal-Vicaire d'interdire cette Eglise & tout le Clergé qui la desservoit. Mais en France, le Parlement de Paris reçut le Procureur-Général appellant au futur Concile des décrets rendus par ce Prélat. On saisit Avignon & tout le Comtat, on fit garder à vue le Nonce Ranuccio ; on parla même de rompre toute correspondance avec Rome, & de créer un Patriarche pour toutes les affaires spirituelles du Royaume. L'affaire de la régale & celle des quatre articles de l'Assemblée de 1682, qui se suivoient en même tems avec beaucoup de chaleur, augmentoient encore le mécontentement réciproque des deux Cours. Louis, persuadé qu'il s'agissoit de l'honneur & des droits de sa Couronne, ne vouloit pas céder. Innocent, de son côté, qui étoit naturellement opiniâtre, & qui regardoit cette affaire

comme la cauſe de Dieu, étoit déterminé à ne pas reculer, quelles que puſſent en être les ſuites. XVII. SIÈCLE.

Les choſes étoient dans cette fâcheuſe ſituation, lorſqu'Innocent XI tomba malade & mourut au mois d'Août 1689, après un Pontificat de treize ans. Son déſintéreſſement, ſa fermeté, qu'on appella grandeur d'ame, ſon zèle contre les abus & les vices, ſon amour pour le bien public, & ſa piété qui ne s'étoit jamais démentie, lui ont mérité de juſtes éloges, & le Peuple, qui le regardoit comme un Saint, ſe diſputa ſes Reliques. Le Cardinal Ottoboni, Vénitien, qui fut ſon ſucceſſeur, ſous le nom d'Alexandre VIII, avoit beaucoup de prudence & de modération. C'étoit encore un des hommes de mérite qu'Urbain VIII avoit mis dans les emplois. On eſpéra que ſon habileté, dont il avoit fait preuve, remédieroit aux troubles de l'Egliſe, portés ſi loin par l'inflexibilité de ſon prédéceſſeur. Dans cette eſpérance, la France, à qui ſon élection étoit très-agréable, le ménagea & lui rendit Avignon. Mais il profita des graces qu'on lui fit, ſans rien accorder; en

XVII. SIÈCLE.

ſorte qu'à ſa mort, les affaires étoient au même état qu'il les avoit trouvées en montant ſur le Saint-Siège ; & même il mit un nouvel obſtacle à la réconciliation de la Cour de Rome avec celle de France, en publiant, quelques jours avant de mourir, une Bulle qu'il avoit fait dreſſer depuis plus de ſix mois, portant condamnation des quatre articles de la célèbre Aſſemblée de 1682. Alexandre VIII termina ſes jours dans le ſeizième mois de ſon Pontificat, & la quatre-vingt-unième année de ſon âge, le 31 Janvier 1691. Quoique ſon règne eût été ſi court, ſes parens, pour leſquels il avoit une foibleſſe extrême, en profiterent ſi bien, que les épargnes d'Innocent XI furent entièrement diſſipées, & que les finances retomberent dans le même déſordre où elles étoient auparavant.

Dans le conclave qui ſuivit la mort du Pape Alexandre VIII, après de longs débats & beaucoup d'intrigues, on élut le Cardinal Antoine Pignatelli, qui prit le nom d'Innocent XII. Il étoit né à Naples, d'une famille très-illuſtre & très-ancienne. Etant venu à Rome, fort jeune, il avoit commencé ſa

ſa carrière ſous le Pontificat d'Urbain VIII, & il étoit entré dans le ſacré Collège ſous celui d'Innocent XI, dont il prit le nom par reconnoiſſance. Il admiroit les qualités eſtimables de ce Pape, & il ſe propoſa de marcher ſur ſes traces. Comme lui, il s'appliqua ſérieuſement à détruire les abus, à réformer les mœurs, & à rétablir, par une ſage économie, les affaires de la Chambre Apoſtolique. Plus heureux que lui, il réuſſit à proſcrire le Népotiſme, ſource de tant de déſordres & de ſcandales. La Bulle qu'il donna à ce ſujet, eſt du 28 Juin 1692. Elle fut ſignée de tout le ſacré Collège, & portoit injonction à tous les Cardinaux préſens & futurs de la renouveller dans chaque Conclave, & à tout Pape nouvellement élu, d'en jurer l'obſervation. Nous dirons, dans l'article XV comment les différends qui ſubſiſtoient depuis ſi long-tems entre le Saint-Siège & la France, furent enfin terminés ſous ce Pontife. Sa vie avoit toujours été exemplaire, & lorſqu'il fut élevé ſur la Chaire de Saint-Pierre, bien loin que la ſublimité de ſon rang lui fit croire qu'il pouvoit imiter la

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

pompe & la magnificence des Souverains, il penſa que plus il étoit expoſé aux regards du monde, plus il devoit l'inſtruire par des mœurs ſimples & chrétiennes. Il régla la dépenſe de ſa table ſur un pied ſi médiocre, que pluſieurs Particuliers n'auroient pas voulu s'y réduire. Il ſupprima toutes les charges qui ne ſervoient qu'au faſte, à l'oſtentation, & qui étoient fort onéreuſes, par les revenus & les privilèges qu'on y avoit attachés. Il écarta ſes parens des grands emplois qui leur auroient donné trop d'autorité, & jamais il ne leur confia le maniement des deniers publics. Sa plus grande dépenſe étoit pour les pauvres qu'il appelloit ſes neveux. Il ne leur épargnoit rien, & pourvoyoit abondamment à tous leurs beſoins. Il gémiſſoit ſouvent en penſant aux guerres que les Puiſſances chrétiennes ſe faiſoient les unes aux autres, preſque toujours par jalouſie & par ambition, plutôt que par le motif d'un intérêt raiſonnable; tandis que les Infidèles ſe prévaloient de ces diviſions, pour étendre leurs conquêtes, ou réparer leurs pertes. Ce Pontife, à qui les Proteſtans n'ont pu refuſer des éloges, mourut

au mois de Septembre 1700, Rome étant remplie d'une prodigieuſe quantité de Pélerins, que le Jubilé de l'année Sainte y attiroit de toutes les parties du monde Catholique. Il étoit dans la quatre-vingt ſixième année de ſon âge, & avoit commencé la dixième de ſon Pontificat.

XVII. SIÈCLE.

Innocent XII eut pour ſucceſſeur le Cardinal Jean-François Albani, qui prit le nom de Clément XI, & qui tint le Saint-Siège juſqu'à l'an 1721. Ce Pontife, l'un des plus vertueux & des plus ſavans qui ayent gouverné l'Egliſe dans ces derniers tems, fut élu d'une voix unanime, preuve non équivoque de l'opinion que tous ſes Collégues dans le Cardinalat avoient de ſon mérite. Eloquent dans ſa langue naturelle & dans celle des anciens Romains, également verſé dans les lettres divines & humaines, ne connoiſſant pas moins les hommes que les affaires, il honora le choix de ceux qui l'avoient placé ſur le Trône de la Religion. Son Pontificat appartient tout entier au dix-huitième ſiècle; ainſi nous ne dirons rien des événemens dont il fut rempli. Nous reprendrons l'hiſtoire de ce Pon-

XVII. SIÈCLE.

tife, lorſque nous tracerons le portrait des ſucceſſeurs de Saint-Pierre qui ont rempli le Siège de Rome dans le cours du ſiècle où nous vivons.

En crayonnant dans cet article le caractère des douze Papes qui ont occupé la Chaire Apoſtolique, depuis Clément VIII, juſqu'à Clément XI, nous n'avons point parlé de pluſieurs affaires écloſes, ou terminées ſous le Pontificat des uns & des autres, parce qu'elles trouveront leur place naturelle ſous quelques-uns des titres ſuivans. Les entamer dans une époque, pour les reprendre dans une autre, ç'auroit été diſperſer des objets qui doivent être rapprochés, & ne former qu'un enſemble. L'ordre des choſes & la clarté du récit exigent qu'on réuniſſe tous les détails qui ſont liés à un même ſujet. C'eſt le plan que nous avons ſuivi juſqu'ici, les raiſons qui nous l'ont fait adopter, ne nous permettent pas de nous en écarter en aucun point.

ARTICLE IV.

Etat de la Religion en Allemagne, & dans les Royaumes du Nord.

LE Proteſtantiſme avoit fait tant d'efforts depuis ſon origine, d'abord pour s'introduire & s'étendre, enſuite pour s'affermir & repouſſer les attaques de ſes adverſaires, enfin pour acquérir un état fixe, une conſiſtance ferme & ſolide, qu'il pouvoit jouir, ſur la foi des Traités, des privilèges obtenus par la force & accordés par la politique. Mais il eſt bien difficile que la paix règne long-tems dans un pays dont les habitans ſont diviſés par la différence de la doctrine qu'ils profeſſent, & du culte qu'ils pratiquent. Outre les inquiétudes & les animoſités qui naiſſent de ces deux ſources, les différens partis s'obſervent de trop près & ſont trop jaloux, les uns de conſerver ce qui leur a coûté des peines infinies, les autres de reprendre ce qu'ils n'ont cédé qu'à regret, pour qu'il ne ſurvienne pas bientôt de nouveaux ſujets de plain-

tes & de rupture. Le tems ſeul peut affermir & légitimer des changemens de la nature de ceux que la Réforme avoit introduits dans l'ordre civil & politique. Il n'y avoit donc alors qu'une entière égalité de pouvoir & de moyens de part & d'autre, qui pût entretenir l'équilibre. Mais quoique les Proteſtans fuſſent parvenus à ſe mettre à l'abri ſous la protection des loix, & à faire partie du Corps Germanique, la force & l'autorité, malgré leur grand nombre, étoient du côté de leurs adverſaires. Le Chef de l'Empire, qui l'étoit en même tems d'une Maiſon puiſſante, & ſans ceſſe occupée de ſa grandeur, avoit un intérêt perſonnel à les reſſerrer, à les affoiblir, à les gêner dans l'exercice de leurs privilèges, toujours regardés comme des uſurpations, afin d'amener le moment de les en dépouiller tout-à-fait. D'ailleurs ils étoient peu d'accord entr'eux. Les Luthériens, pères & fondateurs du Proteſtantiſme, avoient des dogmes & une diſcipline qui ne s'accordoient pas en pluſieurs points eſſentiels avec la diſcipline & les dogmes des Calviniſtes : ceux-ci, de leur côté, qui formoient la ſeconde branche de

XVII. SIÈCLE.

la famille Proteſtante, avoient une croyance & une police très-différentes de celles que les Egliſes Luthériennes ſe montroient jalouſes de conſerver. On ſait même que les diſciples de Luther avoient long-tems repouſſé loin d'eux ceux de Calvin, & les autres Sacramentaires, comme des novateurs; & que s'ils avoient enfin conſenti à les traiter en frères, cette union, fruit de la ſeule politique, ne détruiſant pas la différence des ſentimens, elle ne détruiſoit pas non plus la diverſité de maximes & d'intérêts, qui rendoient ſouvent ces deux claſſes de la Religion réformée d'Allemagne auſſi oppoſées l'une à l'autre, qu'elles l'étoient toutes les deux à la Société catholique.

XVII. SIÈCLE.

Il y avoit donc dans le ſein de l'Empire, trois communions, trois ſociétés religieuſes, qui ſe regardoient d'un œil jaloux, & qui cherchoient tous les moyens d'obtenir la ſupériorité l'une ſur l'autre. Les Catholiques formoient la première; elle étoit la plus nombreuſe comme la plus ancienne. Elle ne pouvoit oublier que long-tems elle avoit été ſeule, ſans ennemie, ſans égale, & que les autres ne s'étoient

XVII. SIÈCLE.

donné l'exiſtence que par les plus violentes ſecouſſes, par le déchirement de ſes entrailles. Celles-ci qui paroiſſoient unies, & qui l'étoient en effet dans toutes les choſes relatives à leur intérêt commun, à leur ſûreté mutuelle, avoient contr'elles, & leur nouveauté, & les moyens dont elles s'étoient ſervies pour être admiſes dans le corps politique, & tout le ſang dont elles avoient cimenté les fondemens de leur grandeur actuelle, & cette grandeur même qui n'étoit compoſée que d'uſurpations faites à main armée, & de dépouilles enlevées à des maîtres qui les réclamoient encore. Elles-mêmes ne pouvoient ſe diſſimuler que leur origine étoit marquée d'une tache ineffaçable; qu'elles s'étoient accrues au milieu des orages; qu'elles ne poſſédoient que ce qu'elles avoient ravi de vive force, & qu'elles n'étoient parvenues à ſe faire tolérer, qu'en ſe rendant redoutables. De-là elles devoient ſuppoſer dans le cœur des Catholiques un vif ſentiment de leurs pertes, & un deſir profond de punir, d'écraſer même, s'il ſe pouvoit, ceux qui avoient envahi leurs biens, leurs droits & leur autorité.

Il ſuit de ces obſervations, que les différentes portions du Corps Germanique, diviſées par la Religion & par les intérêts qui réſultoient de leur ſituation reſpective, étoient au fond dans un état de guerre les unes à l'égard des autres, lors même qu'à l'extérieur elles paroiſſoient vivre entr'elles dans la plus profonde ſécurité. Il ne falloit que le concours de certaines circonſtances, ou quelqu'événement propre à donner l'alarme, pour faire éclater des diſpoſitions qu'on ne prenoit pas la peine de cacher, & pour allumer dans l'Empire un incendie plus violent peut-être que ceux dont les ravages n'étoient pas encore réparés. Cependant la Religion eut peu de part aux événemens qu'on vit éclorre dans les dernières années de l'Empereur Rodolphe II, qui appartiennent à ce ſiècle. On voit ſeulement que les Princes Proteſtans profitèrent de ſa foibleſſe & de ſon indolence, pour s'affermir dans l'indépendance qui avoit été chez la plupart le motif réel de leur changement; & que l'Archiduc Mathias, ſon frère, qui lui ſuccéda bientôt, le força, par ſes artifices, à lui céder l'une après l'autre les deux cou-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

ronnes de Hongrie & de Bohême. Cette conduite de Mathias, qu'on ne peut excuſer de violence & d'injuſtice, remplit d'amertume les derniers jours de Rodolphe; il mourut dans le chagrin, au mois de Janvier 1612, après avoir règné ſans gloire.

Quelques années avant la mort de Rodolphe, un événement particulier avoit fait voir quelles étoient les diſpoſitions réciproques des Catholiques & des Proteſtans, & l'on put conjecturer qu'il ne tarderoit pas à ſe faire entr'eux une rupture éclatante. La ville de Donawert, alors Impériale, avoit embraſſé la réforme. Cependant les Catholiques y avoient conſervé l'Abbaye de Sainte-Croix & il leur étoit permis d'y faire les exercices de leur Religion, pourvu qu'ils ne ſortiſſent pas des limites qui avoient été réglées. L'Abbé entreprit de faire une proceſſion dans la ville, malgré la défenſe du Magiſtrat. Celui-ci prétendant que ſon autorité étoit mépriſée, & l'ordre public troublé, excita la populace contre le Clergé qui formoit le cortège, & les Catholiques qui les accompagnoient. On commença par les injures, & on

finit par les coups. L'Abbé porta ſes plaintes à l'Empereur, & ce Prince commit le Duc de Bavière pour examiner les faits. L'Empereur ayant reçu les informations, mit la ville de Donawert au ban de l'Empire, & ce fut encore le Duc de Bavière qu'il chargea de l'exécuter. Ce Prince ſuivit à la rigueur les ordres qu'il avoit reçus, s'empara de la ville, & ſe l'appropria pour ſe dédommager des frais qu'il avoit faits dans cette expédition. Depuis ce tems, Donawert eſt demeurée unie au Domaine de la Maiſon de Bavière, & a fait partie du cercle de ce nom : elle appartenoit auparavant au cercle de Souabe. Quelques Auteurs ont regardé cet événement comme la première étincelle de la guerre de trente ans, qui s'alluma bientôt après, & qui déſola toute l'Allemagne.

XVII. SIÈCLE.

Le premier foyer de cette guerre, l'une des plus ſanglantes & des plus opiniâtres dont il ſoit fait mention dans les Hiſtoires modernes, s'alluma dans la Bohême. Il y avoit, depuis longtems, dans ce pays, un principe de fermentation qui agiſſoit fortement ſur les eſprits, & qui avoit cauſé des effets

XVII. SIÈCLE.

infiniment déplorables. Soit que le peuple de ces contrées fût plus ſuſceptible de ce fanatiſme ardent & féroce qui fait naître les guerres de Religion, ſoit que des paſſions étrangères & capables de produire les plus violentes ſecouſſes, euſſent l'art de ſe communiquer au Peuple avec une ardeur plus vive & plus prompte, en ſe couvrant, comme ailleurs, du prétexte toujours ſi impoſant de défendre les intérêts du ciel, & d'étayer les autels, il eſt certain que nulle part la fureur de ces combats n'avoit été portée plus loin. On ſe rappelle qu'au tems des Huſſites, les Bohémiens, acharnés à s'entre-détruire, avoient fait couler des fleuves de ſang: ils ne ſe montrerent pas moins emportés & moins altérés de carnage dans cette nouvelle guerre. On a accuſé les Catholiques d'y avoir donné lieu, & ce n'eſt peut-être pas ſans quelque fondement. Appuyés de l'autorité ſouveraine ſous le règne de Mathias, ils commencèrent par inquiéter les Proteſtans dans l'exercice de leur culte; & comme le zèle imprudent ne s'en tient jamais à une première entrepriſe, on alla juſqu'à renverſer quelques-uns de leurs Tem-

ples. Irrités & ne reſpirant que la vengeance, au lieu de réclamer leurs privilèges par des voies juridiques, ils prirent les armes ; & quand cette démarche eut été faite une fois, les diſgraces, les revers les plus funeſtes, ne furent pas capables de les rappeller à des ſentimens de paix. Tous les Etats Proteſtans d'Allemagne entrèrent dans leur querelle. Tous les Etats Catholiques unis au Chef de l'Empire, formèrent une ligue contr'eux; & ſi l'on combattit des deux côtés avec des ſuccès divers, l'on y montra le même acharnement. Cette guerre qui plongea l'Empire dans un abyme de malheurs, a été appellée la guerre de trente ans, parce qu'ayant commencé en 1619, elle ne fut tout-à-fait terminée qu'en 1648.

XVII. SIÈCLE.

C'eſt donc à la dix-neuvième année de ce ſiècle qu'on doit commencer cette longue ſuite de calamités, dont le faux zèle & l'ambition furent les véritables cauſes, & la Religion le prétexte. La Bohême ſe révolta contre Ferdinand II, ſon légitime Souverain. Les Etats s'aſſemblèrent pour ſe donner un Roi. Ils choiſirent Frédéric V, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & Chef de la ligue

XVII. SIÈCLE.

Proteſtante. Son élévation, qui dura peu, fut la cauſe de ſes malheurs; & ſa chûte, qui ſuivit de près, entraîna celle de ſa Maiſon. Ferdinand, qui fit toujours la guerre du fond de ſon cabinet, ſemblable en ce point à l'immortel Charles V, Roi de France, auquel il s'en falloit beaucoup qu'il ne fût comparable dans le reſte, eut d'habiles Généraux, qui combattirent & vainquirent pour lui. Tilly, l'un des grands Capitaines de ce ſiècle, à la tête des Troupes Impériales & Bavaroiſes, défit l'armée de Frédéric, qui ne portoit que depuis un an le titre de Roi. Ce Prince infortuné, foiblement ſecouru par ſes parens & ſes alliés, fut obligé de ſe réfugier en Hollande, où il vécut dans l'humiliation & les regrets. L'année ſuivante 1621, il fut mis au ban de l'Empire, retranché du nombre des Princes qui compoſent le Corps Germanique, & dépouillé de ſes Etats, qui paſsèrent dans la Maiſon de Bavière. Le Chef de cette illuſtre Maiſon étoit alors le Duc Maximilien, Prince ambitieux, habile guerrier, ruſé politique, qui profita preſque ſeul des troubles de l'Empire, & qui ſe fit payer

chérement des ſervices qu'il rendit à l'Empereur.

XVII. SIÈCLE.

Ferdinand victorieux, & ne voyant perſonne dans l'Empire qui fût en état de lui réſiſter, crut les tems favorables à l'exécution du plan de domination qu'il avoit formé, & qui, depuis Charles-Quint, étoit le but où tendoit ſa Maiſon. Pour y parvenir, il étoit intéreſſant d'affoiblir la ligue Proteſtante, en lui portant de nouveaux coups, & de s'attacher de plus en plus les Catholiques, en leur rendant une partie des biens qu'ils voyoient avec regret entre les mains de leurs ennemis. Ce fut le motif du fameux Edit qu'il publia au mois de Mars 1629. L'Empereur ordonnoit par cette Loi générale, la reſtitution de toutes les Abbayes & des autres biens eccléſiaſtiques, dont les Proteſtans s'étoient emparés depuis la paix de Paſſaw en 1552, & permettoit aux Princes Catholiques de forcer ceux qui n'étoient pas de leur Religion, à ſortir de leurs Etats. L'Edit portoit encore que quiconque s'y oppoſeroit, ou en empêcheroit l'exécution, ſeroit mis au ban de l'Empire. Soit crainte, ſoit impuiſſance, la plupart des Etats

XVII. SIÈCLE.

ſe ſoumirent. Mais il étoit impoſſible qu'une pareille Loi pût être exécutée, ſans faire naître une infinité de conteſtations. En effet, il s'en élevoit de tous côtés, & toujours elles étoient décidées à l'avantage des Catholiques. Si Ferdinand s'en fût tenu-là, il n'en auroit peut-être réſulté que des plaintes inutiles. Mais il dépouilla le Duc de Meckelbourg, dont il donna les Etats à Walſtein, l'un de ſes Généraux. Il mit ſur le Siège de Magdebourg un Prince de ſa Maiſon, quoique cet Evêché eût un Coadjuteur de la Maiſon de Saxe; il impoſa des taxes arbitraires ſur les Villes & les diſtricts, & fit encore pluſieurs actes d'autorité qui tendoient au deſpotiſme. Les Catholiques eux-mêmes crièrent à l'oppreſſion, au renverſement des Loix & de la liberté Germanique. Il arriva delà que Ferdinand, déjà regardé par les Proteſtans comme l'ennemi déclaré de leur communion, eut encore contre lui les Princes & les Etats attachés à l'ancien culte, auxquels ſes deſſeins & ſes entrepriſes donnoient les plus vives alarmes.

Dans le même tems, il ſe formoit au fond du Nord un Héros qui devoit

bientôt remplir l'Europe du bruit de son nom, & l'Allemagne des funestes effets de sa valeur. C'étoit Gustave Adolphe, Roi de Suède, qui dès l'entrée de sa carrière, annonçoit les grandes actions & les événemens mémorables dont il ne tarderoit pas à devenir l'auteur. Ses premiers exploits contre les Danois, les Polonois & les Russes, le rendirent maître de plusieurs Provinces, & le désignèrent aux ennemis de la Maison d'Autriche; comme l'instrument dont ils devoient se servir pour l'abaisser. Le Cardinal de Richelieu, dont la politique n'avoit d'autre but au-dehors que cet abaissement, ne laissa pas échapper une si belle occasion de réaliser ses projets. Il fit un traité avec le Héros du Nord, & bientôt il eut la satisfaction de voir ses vues remplies par des victoires, dont la rapidité tenoit du prodige. Le Roi de Suède commença les hostilités en 1630. La ligue Protestante qui avoit balancé d'abord à le choisir pour Chef, ne tarda pas à s'unir à lui, ce qui le mit en état de se livrer à son génie & de faire de plus grandes entreprises qu'il ne s'étoit proposé, en tournant ses

XVII. SIÈCLE.

armes contre l'Empereur. Il n'avoit que quinze mille hommes à ſes ordres en entrant en campagne, mais bientôt il en eut quarante diſpoſés à le ſuivre au milieu des dangers que ſon exemple leur apprenoit à braver. Il parcourut l'Allemagne en conquérant, ſans que Tilly & Walſtein, Capitaines dignes de ſe meſurer avec lui, puſſent retarder ſa marche, ou ſurprendre ſa vigilance. Il ne lui fallut que trois ans pour s'emparer de tout le Pays qui s'étend depuis les bords de la mer Baltique, juſqu'à ceux du Rhin. La Puiſſance Autrichienne étoit menacée d'une ruine inévitable; mais Guſtave fut arrêté tout-à-coup dans le cours de ſes triomphes. Il alloit ajouter de nouveaux lauriers à ceux dont il s'étoit couronné tant de fois, lorſqu'il fut tué dans la plaine de Lutzen, près Leipſick. Il mourut au ſein de la victoire. Son génie parut lui ſurvivre & reſter au milieu de ſon armée, pour guider les Chefs & animer les Soldats. Les Généraux Bernard, Duc de Saxe-Veimar, Bannier, Torſtenſon, Wrangel, dignes Elèves d'un ſi grand Maître, continuèrent ſes conquêtes; & le Chancelier Oxenſtiern, à la tête du

XVII. SIÈCLE.

Gouvernement, ſe conduiſit avec tant de ſageſſe, que la perte de Guſtave ne changea rien aux affaires d'Allemagne. XVII. SIÈCLE.

Ferdinand III avoit ſuccédé à ſon père en 1637. Il fut témoin, comme lui, de la gloire que les Suédois continuoient d'acquérir, ſous les excellens Capitaines qui les commandoient. Il leur oppoſa d'habiles Généraux, les Merci, les Picolomini, l'Archiduc Léopold ſon fils; ces nouveaux Chefs arrêtèrent leurs progrès, par les avantages qu'ils remportèrent ſur eux, mais ils ne purent avec cela, ni les déterminer à quitter les armes, ni les dépouiller de leurs conquêtes. La guerre ne ſe faiſoit donc pas avec moins de vigueur qu'au tems de Guſtave; & ſi quelquefois ſon feu paroiſſoit ſe ralentir, c'étoit plutôt par laſſitude & par épuiſement, tant de part que d'autre, que par le deſir d'épargner ſon ennemi. Enfin, cet épuiſement, joint à la diviſion que l'intérêt particulier avoit ſemé parmi les Membres de la ligue Proteſtante, fut le ſalut de l'Empire. On négocioit en Weſtphalie depuis 1644, pour rendre la paix à l'Europe, tandis qu'on ne ceſ-

XVII. SIÈCLE.

ſoit pas de ſe battre. Les événemens de la guerre, qui varient ſouvent par l'alternative des ſuccès & des revers, ne donnoient pas moins d'embarras aux Négociateurs, que la multitude & la diverſité des intérêts qu'ils avoient à concilier. Enfin, après des peines & des diſcuſſions dont le détail fut immenſe, on convint d'un plan général de pacification, qui fixât pour toujours les droits de toutes les Parties contractantes, la conſtitution du Corps Germanique, les Loix de l'Empire, les Privilèges des trois Religions reçues en Allemagne, &c. & quoique les Suédois euſſent encore défait les Impériaux à Sommerhauſen en Franconie, le 17 Avril 1648, le Traité, qui mettoit fin à trente ans de ravages & de déſolation, fut ſigné ſolemnellement le 24 d'Octobre de la même année. Ce Traité eſt le plus grand ouvrage qui ait été fait en ce genre. Egalement précieux à toutes les Puiſſances, il eſt le fondement du droit public des Nations, & il a ſervi de baſe à toutes les conventions qui ont été réglées depuis entre les Souverains.

Le Luthéraniſme etoit devenu la Re-

ligion nationale en Suéde, depuis que Guſtave Vaſa ayant reçu la Confeſſion d'Ausbourg, & s'étant emparé des biens du Clergé, avoit fait entrer le Sénat dans ſes vues, & que ce Tribunal ſuprême avoit conſacré le changement de culte par une loi ſolemnelle & irrévocable, en 1544. Il en étoit de même du Danemarck, depuis que Frédéric I, en 1526, & Chriſtiern III, en 1527, avoient aboli la Religion Catholique dans leurs Etats. Cependant il reſtoit encore dans l'un & l'autre Royaume, un nombre aſſez conſidérable de perſonnes fidèles à l'ancien culte, qui le pratiquoient en ſecret, & qui en regardoient la deſtruction comme le plus grand malheur que leur patrie eût éprouvé. Mais ces Catholiques avoient contr'eux le gros de la nation, & ils étoient réduits à faire des vœux pour le rétabliſſement de la Religion de leurs pères, ſans eſpérer néanmoins des tems plus heureux, tous les ordres de l'Etat étant engagés dans le ſchiſme, & ayant la plupart des raiſons d'intérêt pour le perpétuer; raiſons qui ſont ordinairement plus fortes que le cri de la conſcience, & qui parviennent preſque

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

toujours à l'étouffer. Quelques Miſſionnaires, malgré les dangers auxquels ils s'expoſoient, ſe conſacroient à l'inſtruction de ces Catholiques, & les entretenoient dans leurs pieuſes diſpoſitions. Mais leurs travaux couverts avec grand ſoin du voile de la prudence & du myſtère, pour ne pas donner d'ombrage au Gouvernement, ne ſervoient qu'à maintenir les foibles reſtes du Catholiciſme, qui n'avoit point cédé à la violence de la tempête. Cependant la Suéde avoit ſemblé prendre des ſentimens moins défavorables à la Communion Romaine, ſous le règne de Jean III, ſecond fils de Guſtave Vaſa. Ce Prince avoit épouſé Catherine, fille de Sigiſmond Auguſte, Roi de Pologne. Elle étoit Catholique & zélée pour ſa Religion. Elle ſe ſervit de tout l'aſcendant que ſon eſprit & & ſa vertu lui avoient fait prendre ſur ſon époux, pour l'engager à rétablir l'ancien culte. Jean ſe prêta aux vues de la Reine, de manière à donner quelques eſpérances aux Catholiques; mais tous ſes efforts furent inutiles. Les ſuites de cette nouvelle révolution, qui auroit entraîné la reſtitution des biens uſurpés ſur le Clergé,

effrayerent les Suédois, ſur-tout les Grands qui s'étoient enrichis par cette voie; de ſorte que l'intérêt, plutôt que la perſuaſion, les retint dans le ſchiſme. La Reine Catherine étant morte dans ces entrefaites, le Catholiciſme perdit avec elle ſon principal appui, & Jean, rebuté par les obſtacles, ayant contracté un ſecond mariage, ne ſongea plus au deſſein que ſa première épouſe lui avoit inſpiré.

Parmi les Miſſionnaires qui ſe dévouerent au ſervice des Catholiques, dans les Etats de l'Allemagne & du Nord, où le Proteſtantiſme dominoit, il n'en eſt point dont le mérite ait été plus généralement reconnu, la vertu plus éclatante, & les travaux plus féconds, que l'illuſtre Nicolas Sténon, Evêque de Titiopolis. Il vit le jour à Copenhague, Capitale du Danemark, en 1638. Il fut engagé dans l'héréſie de Luther par le malheur de ſa naiſſance. Ses premières études, qu'il fit dans ſa patrie, furent accompagnées des plus brillans ſuccès. Après les avoir achevées, il alla à Leyde où il demeura quelque tems. La Médecine étoit le principal objet de ſon application: il

XVII. SIÈCLE.

y joignoit la Physique & toutes les autres sciences naturelles. Il n'avoit pas négligé la Théologie; mais les maîtres sous lesquels il l'avoit étudiée, imbus comme lui des erreurs sucées avec le lait, ne lui donnerent que des leçons propres à le fortifier dans ses préjugés. Ayant parcouru les plus fameuses Universités d'Allemagne, pour conférer avec les Savans, & puiser dans leur commerce de nouvelles connoissances, il vint à Paris. Dans cette ville, M. Sténon se lia, par conformité de goûts, avec les hommes qui passoient pour les plus habiles dans les Sciences qu'il cultivoit. Ce fut alors qu'il trouva occasion de connoître M. Bossuet. Les entretiens qu'il eut avec cet homme célèbre, commencerent à dissiper les préventions dans lesquelles il avoit été nourri contre l'Eglise Romaine. Mais les études profanes l'occupoient tellement, qu'il ne songea pas à donner pour lors à des objets plus sérieux, toute l'attention qu'ils méritoient.

M. Sténon, toujours conduit par le desirs d'apprendre ou de perfectionner ce qu'il savoit déjà, alla en Italie. Il fut présenté au Grand Duc de Toscane,

ne, Ferdinand II, Prince très-éclairé, ami des Lettres & protecteur des Savans, comme tous ceux de ſa Maiſon. Il connut le mérite de M. Sténon, & goûta ſon caractère; & pour le fixer à ſa Cour, il lui donna le titre de ſon Médecin, avec une penſion conſidérable. Plus on pratiqua le ſavant Danois, plus on fut charmé que les bienfaits du Grand Duc lui euſſent fait trouver à Florence une nouvelle patrie. Coſme III, qui ſuccèda dans la ſuite à Ferdinand II, ſon père, le choiſit pour préſider à l'éducation de Jean Gaſton, ſon fils, jeune Prince qui donnoit alors de grandes eſpérances, mais qui ne répondit pas dans la ſuite aux excellens principes dans leſquels il avoit été élevé. M. Sténon s'occupoit tout entier de cet emploi pénible & honorable, lorſqu'il fut rappellé en Dannemarck par le Roi Chriſtiern V, pour occuper la Chaire de Profeſſeur d'Anatomie dans l'Univerſité de Copenhague. Il avoit abjuré l'héréſie Luthérienne en 1669. On lui promit qu'il trouveroit dans ſa patrie, toute la liberté qu'il pouvoit deſirer par rapport à la Religion. Mais on ne lui tint pas parole;

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

au contraire, ſes principes religieux & ſon exactitude à les ſuivre, lui attirerent de grands déſagrémens; ce qui lui fit prendre la réſolution de retourner à Florence. Il y fut reçu avec encore plus d'empreſſement & de généroſité que la première fois. On lui rendit les mêmes emplois & les mêmes avantages dont il y avoit joui.

Mais Dieu qui deſtinoit cet homme de bien à de plus grandes choſes, lui inſpira le deſſein de renoncer aux eſpérances du ſiècle & aux ſciences profânes, pour embraſſer l'état eccléſiaſtique. Dès qu'il eut pris cette réſolution, il s'adonna tout entier à l'étude de la Religion, dont il puiſa ſur-tout la connoiſſance dans l'Ecriture Sainte & les Ouvrages des Pères, qui en ſont les ſources les plus pures. Il reçut les Ordres ſacrés & le Sacerdoce, après s'y être préparé par tous les exercices propres à attirer ſur lui les graces du Ciel. Innocent XI ayant été inſtruit des rares talens & des éminentes qualités de ce vertueux Prêtre, le ſacra Evêque de Titiopolis en Grèce, afin que le caractère épiſcopal le mît plus en état de rendre ſervice à l'Egliſe. Jean

Frédéric de Brunſwick Duc d'Hanovre, avoit abjuré le Luthéraniſme en 1651. Il appella auprès de lui M Sténon, & le demanda au Pape pour l'affermir dans la Foi Catholique, & le conduire dans les voies de la piété. Le nouveau Prélat ayant reçu les ordres du Souverain Pontife à cet égard, avec le titre de Vicaire Apoſtolique dans tous les pays du Nord, ſe fit un devoir de répondre aux vues de Dieu ſur lui. Il parut à la Cour du Duc, comme un Envoyé du Ciel. Ce fut à cette époque que commencerent ſes travaux apoſtoliques : animé du même eſprit que les premiers Prédicateurs de l'Evangile, il n'avoit d'autre intérêt, d'autre deſir que la gloire de Dieu. Inſtruire les Catholiques, détromper les Hérétiques, & procurer leur réunion à l'Egliſe, c'étoit là toute ſon occupation. Sa vie lorſque les fonctions du Saint Miniſtère ne l'appelloient point au-dehors, étoit ſimple, retirée, pénitente. Dieu ſe ſervit de lui pour ramener à la communion Romaine un grand nombre de perſonnes, parmi leſquelles il y en eut de la plus haute naiſſance, qui firent des biens infinis par leur exemple, & par

XVII. SIÈCLE.

la protection qu'elles accorderent aux Ouvriers Evangéliques.

XVII. SIÈCLE.

La mort du Duc Jean-Frédéric, arrivée en 1679, changea tout-à-coup l'état des choſes. Le pieux Evêque de Titiopolis fut obligé d'abandonner un troupeau qui ſe multiplioit tous les jours par ſes ſoins, & qu'il aimoit tendrement; mais ſon zèle ne reſta pas long-tems oiſif. Ferdinand de Furſtemberg, Evêque de Munſter, Vicaire du Saint-Siège, comme lui, dans tous les Pays du Nord, le demanda au Pape pour Suffragant. Dans cette nouvelle carrière, M. Sténon trouva mille moyens de ſatisfaire le deſir immenſe dont il brûloit d'enlever des ames au vice & à l'erreur. On admiroit ſa patience qui ne ſe rebutoit de rien, ſon égalité d'ame qui ne s'altéroit jamais au milieu des contradictions & des peines de l'eſprit & du corps, ſa charité compatiſſante qui le portoit à ſe dépouiller de tout pour ſoulager les pauvres, ſon zèle infatigable, qui ne connoiſſoit d'autre délaſſement que le changement d'occupations & de travaux. Il viſitoit le Diocèſe à pied, malgré la difficulté des chemins, ſouvent impraticables,

& la rigueur des hivers, mangeant ce qu'il trouvoit, logeant dans des maſures où il manquoit de tout, prêchant dans chaque Village, écoutant les plaintes de chacun, accueillant les petits comme les grands, & donnant à tous des avis pleins de ſageſſe & de bonté. Il mena ce genre de vie juſqu'à la mort de M. de Furſtemberg, qui arriva en 1682. Alors M. Sténon ſe retira à Hambourg, où il crut qu'il pourroit exercer ſon miniſtère avec fruit. Il y reſta peu de tems, ayant été invité par le Duc & la Ducheſſe de Meckelbourg qui avoient embraſſé la Religion Catholique, à ſe rendre auprès d'eux. Il y alla dans la penſée que Dieu avoit deſſein de ſe ſervir de lui, pour faciliter la converſion des Hérétiques de ce canton, qui voudroient ſuivre l'exemple de leurs Princes. Il établit à Schewerin, Capitale du Duché, une maiſon où il raſſembla quelques zélés coopérateurs qui s'unirent à lui pour travailler ſous ſes ordres, à l'inſtruction de ceux que la naiſſance ou la ſéduction avoit plongés dans l'héréſie. C'étoit delà que ſes Compagnons & lui ſe répandoient dans les Pays des environs,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE. rempliſſant avec un courage & une ardeur qu'on ne peut trop louer, toutes les fonctions de l'Apoſtolat.

Quoique M. Sténon ne fût encore que dans l'âge où la plupart des hommes ſe croient éloignés du terme de la vie, il ſentoit ſes forces diminuer. Ses travaux continuels, ſa vie mortifiée, ſes pénitences exceſſives, avoient hâté pour lui le tems des infirmités. Il étoit attaqué depuis pluſieurs années d'une colique, dont les accès fréquens, & d'une violence extrême, lui faiſoient ſouffrir des douleurs inexprimables. Cependant il ne retranchoit rien de ſes auſtérités, jeûnant tous les jours, ne mangeant point de viande; ne buvant point de vin, & ne donnant que quelques heures au ſommeil, aſſis ſur une chaiſe, ou couché ſur de la paille, & couvert d'un vieux manteau qui lui ſervoit d'habillement pendant le jour. Au mois de Novembre 1686, il reſſentit des atteintes de ſon mal, plus vives qu'à l'ordinaire. Dans les premiers jours, il ne changea rien à ſa manière de vivre accoutumée. Mais les douleurs ayant augmenté, & le danger étant devenu preſſant, il con-

ſentit à ſe mettre au lit. Les remèdes ne produiſirent aucun effet, & bientôt il jugea que ſa dernière heure étoit proche. Il s'y prépara comme les ames pures & religieuſes le font ordinairement, avec exactitude, avec ferveur, avec une juſte crainte des Jugemens de Dieu, mais ſans trouble & ſans effroi. Il mourut ainſi, après quatre jours de maladie, le 25 Novembre, âgé ſeulement de quarante-huit ans, avec la réputation d'un Saint. Avant de mourir, il avoit écrit au Grand Duc de Toſcane, Coſme III, ſon bienfaiteur, pour le remercier de toutes les graces qu'il avoit reçues de lui, & recommander à ce Prince trois perſonnes qui lui étoient particuliérement attachées, & auxquelles ſa pauvreté ne lui permettoit pas de rien laiſſer. Le Grand Duc ſe fit un devoir de répondre à ſa confiance, & lui continua ſa protection dans la perſonne de ceux qu'il lui avoit recommandés. Il fit même tranſporter ſon corps à Florence, & ordonna qu'il fût placé dans la ſépulture des Princes de ſa Maiſon, pour donner, par des honneurs ſi diſtingués, une marque publique de ſon attache-

XVII. SIÈCLE.

ment & de ſon reſpect pour la mémoire de ce vertueux Prélat.

XVII. SIÈCLE.

Nous aurions pu réſerver ce que nous venons de dire pour l'article où nous parlerons des perſonnes de ce ſiècle qui ſe ſont rendues illuſtres par leur vie ſainte ; mais nous avons cru que les détails dans leſquels nous ſommes entrés au ſujet d'un des plus célèbres Miſſionnaires de l'Allemagne & du Nord, ſeroient mieux placés dans cet endroit où nous expoſons l'état de la Religion, dans les Pays qui furent le théatre de ſes travaux.

Nous avons vu que dès les tems de Charles-Quint & de Ferdinand I, ſon ſucceſſeur à l'Empire, on avoit propoſé différens projets de conciliation entre les Catholiques & les Proteſtans, ſur les points de doctrine qui les diviſoient. Les Diètes s'étoient occupées plus d'une fois de ce grand deſſein. Dans celle de Ratisbonne, en 1541, on avoit établi des conférences paiſibles entre trois Docteurs Catholiques & autant de Théologiens réformés, tous choiſis parmi ce qu'il y avoit de plus habile & de plus eſtimé dans les deux Communions. Il s'agiſſoit alors

d'examiner un écrit dreſſé par l'un des Théologiens Catholiques, dans lequel toutes les queſtions agitées entre l'Egliſe Romaine & les Luthériens étoient réduites à vingt-deux articles principaux. Ils furent diſcutés fort au long, & chacun en particulier, dans ces conférences. On y convint de quelques points de doctrine plus clairs & moins ſujets à diſficulté; les autres demeurerent indécis. Il fut réglé dans la Diète, que les premiers ſeroient regardés de part & d'autre comme des articles convenus & fixés pour toujours, ſur leſquels on étoit d'accord, & qui ne ſeroient plus mis en queſtion; & qu'à l'égard des ſeconds, on attendroit le Jugement du Concile Général. C'eſt tout le fruit qu'on retira de cette tentative. Les mêmes vues avoient préſidé à la rédaction du fameux acte connu ſous le nom d'*interim*, qui n'étoit autre choſe, comme nous l'avons déjà dit dans l'Hiſtoire du ſeizième ſiècle, qu'un formulaire de foi & de diſcipline, dreſſé ſous les yeux des Députés qui compoſoient la Diète de 1548, par des Théologiens des deux Communions, & revêtu de l'autorité publique, pour

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE. ſervir de règle juſqu'à la déciſion définitive du Concile de Trente. Ce projet de conciliation, ſi deſirable & ſi difficile, fut repris ſouvent ſous les Princes qu'on donna pour Chefs à l'Empire, depuis les tems dont nous parlons, & toujours avec auſſi peu de ſuccès. L'eſprit de chicane, les fauſſes ſubtilités qui en ſont une ſuite, & la force des préventions qui produiſent ordinairement la defiance & l'opiniâtreté, oppoſerent conſtamment les mêmes obſtacles, à tous les moyens dont on eſſaya tour-à-tour, pour parvenir à une conciliation établie ſur des fondemens ſolides & durables.

Cependant ceux qui aimoient ſincérement la paix, & qui gémiſſoient ſur les effets déplorables du ſchiſme, ne ſe rebutoient pas. Plus d'un ſiècle s'étoit écoulé depuis le commencement des diſputes. La première chaleur des eſprits qui les avoit ſans doute entraînés beaucoup plus loin qu'ils n'auroient voulu, avoit eu le tems de ſe calmer. Les paſſions exaltées devoient être rentrées dans les bornes que leur impétuoſité leur avoit fait méconnoître, lorſqu'elles n'étoient ſuſceptibles d'au-

cun frein. Une expérience funeſte avoit dû apprendre aux hommes combien de maux naiſſent à la ſuite les uns des autres, quand une partie de la Société religieuſe rompt avec effort les liens qui en avoient uni juſque-là tous les Membres; & une foule d'événemens, dont la mémoire étoit encore toute récente, avoient confirmé la maxime ſi ſage & ſi vraie, qu'il n'y a jamais de cauſe légitime de briſer les nœuds de l'unité. Dans cet état des choſes, il y avoit lieu d'eſpérer plus que jamais, que ſi des hommes prudens, circonſpects, dépouillés de toute paſſion & de tout intérêt perſonnel, des Théologiens, verſés dans l'étude de l'antiquité ſacrée, accoutumés à manier la controverſe, d'un eſprit conciliant, modéré, renouoient les négociations tant de fois entamées, & tant de fois rompues, il en pourroit réſulter enfin un traité d'union tel qu'on le deſiroit, entre deux Communions, qui n'avoient formé long-tems qu'une ſeule & même ſociété. XVII. SIÈCLE.

L'Empereur Léopold, conduit par les mêmes vues que ſes prédéceſſeurs, ne ſouhaitoit pas moins vivement qu'eux

XVII. SIÈCLE.

cet accord, pour le bien de la Religion. Les Diètes s'en occuperent de nouveau ; & Chriſtophe Rochas de Spinola, Evêque de Neuſtadt, ville de la baſſe Autriche, qui avoit été Confeſſeur de l'Impératrice Marie-Thérèſe d'Autriche, première femme de Léopold, Prélat très-éclairé & très-zélé pour la réunion, faiſoit auprès des Miniſtres Luthériens, des démarches tendantes à ce but. Il trouva dans quelques-uns des diſpoſitions pacifiques qui l'encouragerent à continuer. Léopold, ſatisfait du ſuccès des premiers pas que le Prélat conciliateur avoit déjà faits dans cette affaire, & ſachant qu'il avoit toutes les qualités déſirables pour la terminer heureuſement, à moins qu'il ne s'y rencontrât des obſtacles invincibles, lui fit donner en 1691, un reſcrit qui l'autoriſoit à traiter ſur cet objet avec tous les Princes, Etats & Pays des deux Religions, laiſſant à ſa prudence le choix du plan qu'il jugeroit plus convenable aux circonſtances, & plus propre à produire l'effet qu'on deſiroit. Entre toutes les méthodes dont les Controverſiſtes avoient fait uſage juſqu'alors ſans rien opérer, peut-être

par la ſeule raiſon qu'elles étoient trop ſavantes, Spinola préféra celle que M. Boſſuet, Evêque de Meaux, avoit ſuivie dans l'excellent Ouvrage de l'expoſition de la Doctrine Catholique, publié en 1671. En effet, cette méthode eſt ſimple, claire, nullement ſujette aux difficultés & aux chicanes, puiſqu'elle conſiſte à expoſer ſans appareil & dans des termes que tout le monde eſt en état de comprendre, ce que l'Egliſe Catholique croit & enſeigne ſur chaque point de doctrine. XVII. SIÈCLE.

Les Princes de Brunſwick entrerent avec autant d'ardeur que de ſincérité dans les vues de l'Evêque de Neuſtadt. Il choiſirent pour travailler avec lui au grand Ouvrage de la réunion, M. Molanus, l'un des hommes les plus ſavans & des plus modérés qu'il y eut parmi les Théologiens de la Confeſſion d'Ausbourg. Il avoit été Profeſſeur dans l'Univerſité d'Hermſtat, & s'y étoit acquis une réputation qui l'avoit conduit aux honneurs & à la fortune. Il étoit alors Abbé de Lockum, riche Abbaye du pays d'Hanovre, où l'on formoit, comme dans une eſpèce de Séminaire, les jeunes-gens qui ſe deſ-

tinoient aux fonctions de Miniſtres. Perſonne n'étoit plus propre que lui à traiter l'affaire importante & délicate dont il s'agiſſoit. Il joignoit à l'étendue des connoiſſances & à la juſteſſe de l'eſprit, une grande habitude du travail, un amour ſincère de la paix, & une impartialité d'autant plus eſtimable, qu'elle étoit plus rare parmi ceux de ſon parti. Le Prélat négociateur eut pluſieurs entretiens avec lui, & ils s'occuperent enſemble, pendant pluſieurs mois, à chercher les moyens de lever tous les obſtacles qui avoient fait échouer juſques-là les différens projets de réunion qu'on avoit propoſés. L'eſſentiel étoit de ſavoir quelle route il falloit prendre, comme la plus courte & la plus sûre pour arriver au but, en évitant toutes les queſtions dont l'examen n'étoit propre qu'à élever de nouveaux nuages, & à faire perdre de vue l'objet principal. Mais ſur cela les deux Théologiens, chargés de la négociation, n'étoient point d'accord. M. de Neuſtadt vouloit que, ſuivant la méthode de M. Boſſuet, on commençât par fixer la doctrine, & déterminer clairement ſur chaque point

XVII. SIÈCLE.

controverſé, ce qu'il faut croire & ce qu'il faut rejetter. M. Molanus, au contraire, prétendoit que préalablement à tout, il falloit ſe réunir, laiſſant à l'écart les différences qu'il y avoit entre les deux Communions ſur le dogme & ſur la diſcipline, après quoi on paſſeroit à la détermination des points de doctrine, ſur leſquels il lui paroiſſoit qu'on n'auroit pas beaucoup de peine à ſe concilier; & pour faire goûter ſon plan, il dreſſa un écrit auquel il donna le titre de *Regula*, & dans lequel il faiſoit l'eſſai de la méthode qu'il préféroit. M. de Neuſtadt, chargé de la cauſe de l'Egliſe, & ſe défiant de ſes lumières dans une entrepriſe de cette conſéquence pour l'une & l'autre Communion, voulut avoir l'avis de M. Boſſuet, conſidéré avec raiſon comme le Théologien le plus profond qui eût paru dans le Monde Chrétien, depuis l'âge des Pères, auxquels il étoit comparable par la connoiſſance exacte qu'il avoit de tout ce qui appartient à la foi & à la morale. Il lui fit parvenir l'écrit de M. Molanus, & lui expoſa les principes d'après leſquels il ſe propoſoit lui-même de XVII. SIÈCLE.

travailler dans cette grande affaire. M. de Meaux donna des louanges méritées au zèle & aux intentions du Prélat Allemand. Il approuva le plan auquel il s'étoit attaché, comme le ſeul qui fût praticable ; & quant au projet développé dans l'écrit de M. Molanus, il en faiſoit ſentir l'inſuffiſance & même le danger. M. de Meaux ajoutoit, que le Roi, inſtruit de ce qu'on avoit fait juſqu'alors, pour éteindre le Schiſme en conciliant les eſprits ſur la doctrine, approuvoit un deſſein d'où il devoit réſulter de ſi précieux avantages, & que ce grand Prince en favoriſeroit l'exécution.

XVII. SIÈCLE.

M. de Neuſtadt n'avoit d'abord conſulté M. de Meaux, que pour s'autoriſer d'un ſuffrage capable de donner plus de ſolidité au travail qu'il avoit entrepris & plus de poids aux principes qui le dirigeoient. Mais bientôt le Prélat François, déjà ſi célèbre dans l'Egliſe, par les victoires qu'il avoit remportées ſur les plus habiles Théologiens de la réforme, ſe vit à la tête d'une négociation qui ſe traitoit loin de lui, & dans laquelle il n'étoit entré que par voie de conſultation. La

Princeſſe Louiſe Hollandine, fille de l'infortuné Frédéric, Comte Palatin du Rhin, Abbeſſe de Maubuiſſon, près Pontoiſe, étoit ſœur de la Ducheſſe d'Hanovre, elle ſouhaitoit paſſionnément la converſion de cette Princeſſe & celle du Duc Erneſt-Auguſte, ſon époux. Elle crut la circonſtance favorable à les détromper l'un & l'autre des erreurs dans leſquelles ils étoient engagés par leur naiſſance. Elle deſira donc que l'on négociât directement avec M. Boſſuet, & que les différens écrits relatifs à la conciliation, fuſſent communiqués à ce Prélat. Dans ce nouvel état des choſes, la Cour d'Hanovre choiſit M. de Leibnitz, Savant du premier ordre, & Littérateur preſque univerſel, pour entretenir la correſpondance avec M. Boſſuet, & dès ce moment la négociation prit une tournure toute différente de celle qu'elle avoit eue au commencement.

XVII. SIÈCLE.

Nous avons dit que M. Molanus propoſoit la réunion des Catholiques & des Proteſtans, préalablement à la diſcuſſion des points ſur leſquels ils étoient diviſés, comme un moyen ſûr d'applanir les difficultés, c'eſt-a-dire, qu'avant d'entrer dans l'examen de la

XVII. SIÈCLE.

Doctrine, les Luthériens, d'un côté, reconnoîtroient le Pape comme le premier des Evêques en pouvoir & en dignité; qu'ils ſe ſoumettroient à l'ordre Hiérarchique, & qu'ils regarderoient les Catholiques comme leurs frères; que, d'un autre côté, l'Egliſe Romaine recevroit les Proteſtans au nombre de ſes enfans, qu'elle n'exigeroit d'eux aucune rétractation; & que, ſans avoir égard aux déciſions du Concile de Trente, on aſſembleroit un autre Synode général, où les Paſteurs des deux Communions auroient voix délibérative, & où les diſputes qui s'étoient élevées ſur le dogme, ſeroient jugées définitivement. M. Boſſuet démontra que ce ſyſtême de conciliation ne pouvoit être admis ſans trahir la cauſe des Catholiques, & renverſer tous les principes reçus dans l'Egliſe, ſoit Grecque, ſoit Latine, de toute antiquité; que mettre à l'écart les Jugemens prononcés par le Concile de Trente ſur les points doctrinaux, c'étoit ébranler une des deux colonnes de la Foi, l'autorité de l'Egliſe & ſon infaillibilité; qu'il n'étoit pas permis de compoſer ſur un objet de cette importance, & que ce

ſeroit canoniſer tous les faux principes ſur leſquels la Réforme avoit élevé ſon édifice. Mais ce Prélat, ſi parfaitement inſtruit des droits & des maximes de l'Egliſe, ouvroit une voie plus facile & plus conforme à ce qui s'étoit déjà pratiqué dans des occaſions ſemblables; c'étoit de diſcuter à l'amiable & dans des vues de paix tous les articles de doctrine ſur leſquels on étoit diviſé, d'éclaircir les difficultés, de lever les équivoques dont on les avoit embarraſſées, comme M. Molanus l'avoit déjà fait avec ſuccès à l'égard de pluſieurs, ſans prétendre néanmoins juger de nouveau ce qui avoit été décidé par l'Egliſe, & encore moins faire la critique de ſes déciſions, & qu'après cela les Proteſtans s'aſſembleroient pour recevoir le Concile de Trente, dans ce qui concerne la foi, & le rendre œcuménique à leur égard, comme il l'étoit à l'égard des Catholiques. Quant aux points de diſcipline, tels que la Communion ſous les deux eſpèces, & quelques autres, M. de Meaux offroit, de la part de l'Egliſe, toute la condeſcendance qu'une mère tendre peut avoir pour des enfans qu'elle aime & qui

XVII. SIÈCLE.

reviennent à elle après l'avoir quittée.

XVII. SIÈCLE. Lorsque M. Leibnitz fut entré dans la négociation, la dispute changea d'objet. Ce Savant, plus Philosophe que Théologien, & plus subtil qu'instruit du fond des questions, prévenu d'ailleurs en faveur de la tolérance des Religions dont il étoit grand partisan, s'attacha uniquement à contester à l'Eglise le privilège de l'infaillibilité. En cela, il agissoit conséquemment à son principe; car si l'Eglise est infaillible dans ses Jugemens sur le dogme, les doctrines qu'elle rejette ne peuvent être tolérées après sa décision. Il entassa mille objections les unes sur les autres, sans les peser, sans en prévoir les conséquences, sans même considérer si elles n'alloient pas directement contre le but où l'on se proposoit d'arriver. En vain M. Bossuet réfutoit-il victorieusement toutes ses difficultés, en vain lui faisoit-il voir qu'il sortoit sans cesse de la question, qu'il revenoit éternellement sur ses pas, comme si les objections qu'il avoit faites n'eussent pas été résolues; qu'en combattant le principe de l'infaillibilité de l'Eglise par rapport aux objets de la foi, il

retomboit dans les inconvéniens & les effets pernicieux de l'eſprit particulier, ſource de tous les égaremens de la raiſon humaine en matière de Religion; & qu'enfin en renverſant ce principe, il détruiſoit d'une main ce qu'il vouloit élever de l'autre, puiſque le nouveau Concile qu'il propoſoit d'aſſembler, pour décider tous les points conteſtés, n'auroit pas plus d'autorité que les autres, s'il n'étoit pas infaillible. Ces raiſons, auxquelles M. Boſſuet imprimoit toute la force de ſon génie & de ſon éloquence, paroiſſoient gliſſer ſur l'eſprit de M. Leibnitz, de ſorte que c'étoient toujours de la part de celui-ci les mêmes ſubtilités & les mêmes redites. Ainſi, après avoir beaucoup écrit, beaucoup diſputé, il ſe trouva qu'on n'avoit pas encore fait un ſeul pas vers la réunion, comme on le voit par les pièces rélatives à cette affaire, qui ont été recueillies avec ſoin dans le premier volume des Œuvres poſthumes de M. Boſſuet, pour ſervir dans un autre tems, ſi Dieu met quelque jour dans le cœur de nos frères errans, un deſir efficace de renoncer au ſchiſme, & de déchirer le bandeau qui leur

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE. cache la vérité. Tout Catholique doit faire des vœux ardens pour hâter ces momens heureux. On n'eſt pas digne des avantages dont on jouit dans le ſein de l'Egliſe, quand on voit avec indifférence l'aveuglement & l'opiniâtreté funeſte de ceux que l'erreur a ſéduits.

ARTICLE V.

Etat de la Religion en Angleterre, en Ecoſſe & en Hollande.

LES Loix ſévères de la Reine Eliſabeth contre les Catholiques & la rigueur inflexible qui en avoit conduit l'exécution, plongerent l'Egliſe d'Angleterre dans l'Etat le plus déplorable à la fin du ſeizième ſiècle. Tous les Evêques qui n'avoient pas voulu reconnoître la ſuprématie, & accepter la nouvelle liturgie, c'eſt-à-dire, conſommer le ſchiſme, avoient été bannis ou empriſonnés. Pluſieurs étoient morts dans les fers, & les autres avoient terminé leurs jours dans les lieux où ils s'étoient réfugiés. Un ſeul reſtoit encore, c'étoit Thomas Goldwel, Evêque de Saint-

Aaſph, dans la Principauté de Galles, retiré à Rome & d'un âge très-avancé. Le Clergé Catholique, compoſé de Prêtres Nationaux & de Miſſionnaires étrangers, ſe trouvoit ſans Chef; & dans l'état où étoient alors les affaires de la Religion, ce défaut d'un Chef, capable par ſon autorité de diriger les Miniſtres inférieurs, & d'applanir les difficultés qui s'élevent ſouvent dans l'exercice du Miniſtère ſpirituel, étoit ſujet à de grands inconvéniens. Les Eccléſiaſtiques & les Laïques le ſentoient également. Ils s'unirent pour faire à ce ſujet des repréſentations à Clément VIII. Ce Pontife, touché de leurs plaintes, & perſuadé, comme eux, que l'Egliſe d'Angleterre s'affoibliroit de plus en plus, tant qu'elle ſeroit privée des avantages attachés au Miniſtère Epiſcopal, dans le Gouvernement de la Société Catholique, détermina l'Evêque de Saint-Aaſph à retourner dans ſa Patrie. Ce Prélat ayant reçu les ordres du Pape, ſe mit en route. Mais ſes infirmités ne lui ayant pas permis de continuer, il revint à Rome, où il mourut quelque tems après ſon retour, & l'Egliſe d'Angleterre perdit en lui

XVII. SIÈCLE.

le dernier des Evêques qui avoient ſurvécu à la révolution.

Il y avoit dans ce Royaume des Miſſionnaires, qui, pour dominer avec plus d'empire & ſe rendre maîtres de tout dans l'ordre ſpirituel, ne ſouhaitoient pas que le Pape y envoyât des Evêques. Ils perſuaderent à Clément VIII, que pour gouverner l'Egliſe d'Angleterre dans la ſituation actuelle des choſes, il ſuffiſoit de donner au Clergé Catholique, un Chef pris du ſecond ordre, & que, pour le tenir dans une dépendance continuelle à l'égard du Saint-Siège, c'étoit aſſez de lui accorder le titre d'Archiprêtre. Ce projet réuſſit; mais à l'exception de ceux qui l'avoient propoſé, tous les Eccléſiaſtiques & la plupart des Laïques en furent mécontens. On ſe plaignit hautement qu'une Egliſe auſſi ancienne que celle d'Angleterre, auſſi recommandable par les grands hommes qu'elle avoit produits, & qui méritoit des égards encore plus marqués dans l'état d'épreuve & de perſécution où elle ſe trouvoit, fût-miſe ſur le pied d'une ſimple miſſion, comme s'il s'agiſſoit d'un pays infidèle; mais ceux qui avoient conduit cette

cette affaire conformément à leurs vues particulières, empêcherent les plaintes qu'elle excitoit, de parvenir juſqu'au Souverain Pontife. XVII. SIÈCLE.

Les choſes étoient dans cette poſition, lorſque Jacques Stuart, Roi d'Ecoſſe, fut appellé en 1603 au Trône d'Angleterre par le droit de ſa naiſſance & par le teſtament d'Eliſabeth, qui avoit fait périr ſa mère ſur l'échafaud. Ce Prince, élevé dans l'étude & le goût des Lettres, par le célèbre Buchanan, avoit dans l'eſprit quelques-uns des travers de Henri VIII, dont ſon aïeule, Marguerite d'Angleterre, étoit la ſœur. Il ſe piquoit, comme lui, d'être Savant, & même Théologien, & comme lui encore, il portoit à l'excès l'idée qu'il s'étoit faite de la prérogative royale. Il en étoit ſi rempli, qu'il prenoit le titre de ſacrée Majeſté, & qu'il ne ceſſoit de répéter en toute occaſion, qu'il ne tenoit ſa Couronne que de Dieu ſeul. Cependant il comptoit ſi peu ſur les droits de ſa naiſſance, il craignoit ſi fort que la Nation Angloiſe ne s'aviſât de les conteſter, qu'il ſe hâta de ſe faire proclamer, en vertu du teſtament d'Eli-

XVII. SIÈCLE.

sabeth, dès que cette Reine eut fermé les yeux. Né d'une mère Catholique, & qui penchoit vers la tolérance, on pensa qu'il seroit favorable à ceux qui étoient restés fidèles à l'ancien culte. Dans cet espoir, les Catholiques lui présenterent une Requête sitôt après son couronnement, pour le supplier de leur accorder sa protection. Les Puritains, c'est-à-dire, les Calviniſtes rigides, firent la même chose; mais il ne répondit pas d'une manière plus satisfaisante aux uns qu'aux autres. Ces derniers, qui dominoient en Ecosse, commençoient à former en Angleterre un parti qui ne tarda pas à se rendre redoutable. Ils demandoient au Roi, non-seulement la tolérance & la liberté de tenir leurs Assemblées, mais encore la réforme de plusieurs abus qui leur déplaisoient; ils appelloient ainsi quelques pratiques du culte Anglican, qui leur paroissoient trop semblables à celui de l'Eglise Romaine, certains endroits de la Liturgie qui ne s'accordoient pas avec leur doctrine, & surtout le pouvoir & les honneurs qu'on avoit conservés à l'Episcopat & à quelques autres dignités ecclésiastiques, qui

compoſoient la hiérarchie dans la conſtitution actuelle de l'Egliſe Anglicane. Les Catholiques étoient plus modérés. Quoiqu'ils deſiraſſent vivement l'extinction du ſchiſme, & le retour de la Nation au culte de ſes pères, ils ſe bornoient à demander qu'on n'exigeât rien d'eux qui fût contraire à leur conſcience, qu'on fît ceſſer la perſécution qui depuis tant d'années faiſoit couler le ſang de leurs fréres ſous la main des Bourreaux.

XVII. SIÈCLE.

Il ſemble que chez une Nation qui ſe fait gloire de connoître mieux que toute autre les droits de l'humanité, & qui porte ſi loin ſes idées ſur la liberté civile, des demandes auſſi ſages auroient dû être accueillies favorablement du Prince & des Chefs de l'adminiſtration. Le Roi, par ſon caractère & par ſes principes, n'étoit pas éloigné de prendre les voies de la douceur; mais ceux qui le gouvernoient, ne penſoient pas comme lui. Ils prirent tant d'aſcendant ſur ſon eſprit, qu'ils parvinrent à lui faire adopter leurs maximes. Il fut donc réſolu dans le Conſeil, que l'on continueroit à pourſuivre avec rigueur tous ceux qui ne ſe con-

XVII. SIÈCLE.

formeroient pas aux rits & aux pratiques de la Religion nationale, principalement les Catholiques, parce qu'ils y étoient les plus oppoſés. La conjuration des poudres, qui fut découverte en 1605, ne contribua pas peu à affermir le Roi & le Miniſtère dans cette réſolution.

Des Particuliers en petit nombre, mais de la plus haute naiſſance, pouſſés par des motifs qui leur étoient perſonnels, & où l'on a cru que la Religion entroit pour quelque choſe, puiſqu'ils étoient Catholiques, formerent l'horrible projet de faire périr à la fois le Roi, la Famille Royale, les Miniſtres & les Députés des deux Chambres du Parlement, le jour de la première ſéance indiquée au 5 Novembre 1605. Les Chefs de cet affreux complot étoient deux Seigneurs de la plus ancienne Nobleſſe, Percy, de la Maiſon de Northumberland, & Catesby, d'une famille également illuſtre. Ils avoient loué une maiſon voiſine du Palais où le Parlement tenoit ſes Aſſemblées. Dans cette maiſon, il y avoit une cave qui régnoit ſous la ſalle où le Roi devoit haranguer les Députés

de la Nation, à l'ouverture des séances. Ils y avoient fait porter trente-six barils de poudre, beaucoup de charbon de terre, & d'autres matières combustibles. Percy avoit un ami qui lui étoit infiniment cher, parmi les Députés de la Chambre haute, & cet ami, s'il étoit présent, devoit être enveloppé avec les autres sous les ruines de l'édifice, par l'effet subit & redoutable de l'explosion. Il voulut le sauver; & dans cette vue, il lui écrivit, par une main étrangère, pour l'engager à ne se pas trouver au Parlement le jour qu'on en feroit ouverture. Cette lettre, conçue en termes obscurs & mystérieux, fut remise à l'un des Ministres. On l'examina dans le Conseil. Le tems pressoit; c'étoit le lendemain que le Parlement devoit tenir sa première séance. On ordonna une visite dans tous les endroits qui environnoient la salle; on trouva la cave dont nous avons parlé, avec les trente-six barils de poudre, & tout le reste, & de plus un homme avec des mêches préparées, & un cheval pour s'évader. Dès que les Chefs de la conjuration eurent appris qu'ils étoient découverts, ils prirent la fuite. On

XVII. SIÈCLE.

les pourſuivit; ils ſe défendirent en hommes qui ſont déterminés à périr. Pluſieurs furent tués; on arrêta les autres, qui ſubirent le ſupplice des traîtres. Deux Miſſionnaires furent compris au nombre des coupables : l'un étoit accuſé d'avoir approuvé le projet de la conſpiration; l'autre, de l'avoir connu, & de ne l'avoir pas révélé. Les Proteſtans ne manquerent pas de répandre que tous les Catholiques avoient trempé dans la conſpiration, & que les Miſſionnaires en avoient été les agens ſecrets : imputations démenties par les recherches qu'on fit de toutes parts, & qui n'aboutirent qu'à découvrir une douzaine de coupables; par la déclaration publique du Roi même, qui, dans ſes diſcours au Parlement, n'attribue cette exécrable entrepriſe qu'à *la fureur de huit ou neuf déſeſpérés*, ce ſont ſes propres termes; enfin, par le petit nombre de ceux qui furent punis, comparé avec celui des Catholiques, qui, de l'aveu de tout le monde, formoient encore alors un cinquième de la Nation. Quant aux Miſſionnaires & à l'Ordre célèbre dont ils étoient membres, ils ont été juſtifiés par un Ecrivain qui ne

les a jamais flattés, le fameux Docteur Antoine Arnaud. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui vouloient aigrir le Roi contre les Catholiques, profiterent d'un événement ſi favorable à leurs vues. On a même prétendu que cette affreuſe trame avoit été préparée à deſſein, & qu'elle avoit été conduite par l'un des Miniſtres, appuyé de quelques Courtiſans, pour rendre ceux de la Communion Romaine odieux au Prince, qui ne ſe portoit pas à les perſécuter avec autant de chaleur qu'ils le deſiroient. Et cette conjecture ne paroit pas deſtituée de tout fondement, quand on rapproche toutes les circonſtances rapportées par les Ecrivains du tems.

XVII. SIÈCLE.

Si elle eſt vraie, les auteurs de cette horrible ſcène eurent tout lieu de s'applaudir, & de l'invention, & du ſuccès. Les Edits qu'on avoit déjà portés contre les Catholiques, tout rigoureux qu'ils étoient, ne rempliſſoient pas encore les vues de ceux qui ne deſiroient que leur entière deſtruction. Ils vouloient avoir un moyen ſûr de les connoître, & un prétexte plauſible de les faire regarder comme de mauvais Citoyens, des ennemis pu-

XVII. SIÈCLE.

blics du Prince & de l'Etat. Le fameux ſerment d'allégeance n'avoit pas d'autre but, quoique tout Souverain eût pu le propoſer dans ſes Etats & l'exiger de ſes ſujets. C'étoit une formule touchant la Souveraineté temporelle & l'indépendance du Roi, par laquelle on déclaroit que les Papes n'ont point le pouvoir de dépoſer les Princes, ni de les priver de leurs Etats; que les Rois excommuniés par les Pontifes de Rome, ne perdent aucuns de leurs droits légitimes; qu'il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'attenter à leurs jours, & que la doctrine qui enſeigne le contraire, doit être déteſtée comme impie & hérétique. L'acte qui contient cette formule, ne parle point de la Juriſdiction ſpirituelle, ni de la ſuprématie que les Rois d'Angleterre s'attribuoient dans l'ordre de la Religion depuis Henri VIII, ni même de la liturgie Anglicane; & d'ailleurs, le Roi déclara poſitivement, qu'en demandant à tous ſes Sujets la ſignature de cette formule, & le ſerment qu'elle renfermoit, ſon intention étoit ſeulement d'exiger d'eux une obéiſſance civile, ſans toucher à ce qui concerne le culte & la foi. La

plupart des Catholiques enviſageant de même la nouvelle Loi, ne firent aucune difficulté de s'y ſoumettre. Ils n'y voyoient que l'expreſſion des ſentimens que tout Sujet fidèle a gravés dans le cœur, & doit ſe faire gloire de profeſſer hautement, puiſque la Religion elle-même les preſcrit & les conſacre. XVII. SIÈCLE.

On ne penſoit pas de même à Rome; le Pape Paul V défendit par deux Brefs aux Catholiques d'Angleterre, de prêter le ſerment qu'on exigeoit d'eux. Ainſi les eſprits ſe partagerent : les uns ne crurent pas devoir rien changer à leur conduite, & déférerent aux volontés de la Cour. Ils avoient pour eux le ſuffrage de plus célèbres Univerſités, & des Théologiens les plus verſés dans ces matières. Les autres plus timides, & conduits par des guides pour qui tout ce qui émanoit de l'autorité pontificale étoit ſacré, prirent pour règle la défenſe du Pape, dont les ordres étoient leur bouſſole. Ce partage d'opinions eut des ſuites très-fâcheuſes, non-ſeulement parce qu'il nuiſoit à la concorde & à l'uniformité de principes, qui étoient ſi néceſſaires aux Catholi-

XVII. SIÈCLE.

ques pour ſe conduire avec prudence dans un tems où toutes leurs démarches étoient ſuſpectes ; mais encore parce que c'étoit fournir à leurs Adverſaires le prétexte qu'ils cherchoient d'employer contre eux toute la ſévérité des loix. Ils ne tarderent pas à l'éprouver. On fit les plus exactes perquiſitions, pour découvrir les Eccléſiaſtiques & les Religieux qui exerçoient en ſecret les fonctions de leur miniſtère, contre la teneur des Edits & les défenſes réitérées du Gouvernement. Aucun de ceux qu'on arrêtoit, ne pouvoit éviter la priſon, & même pluſieurs furent mis à mort. On compte plus de trente, tant Prêtres Séculiers que Miſſionnaires de différens Ordres, les uns Anglois, les autres étrangers, qui expirerent dans les tourmens, comme violateurs des loix du pays, ſur le fait de la Religion. Ainſi, bien loin de ſoutenir le Catholiciſme en Angleterre, par les ſcrupules qu'on avoit inſpirés à un grand nombre de Catholiques, au ſujet du ſerment d'allégeance, on ne réuſſit qu'à exciter de nouveaux troubles, & à jetter les ſoupçons, la mé-

fiance, la diſcorde, dans une Egliſe affligée, dont les membres ne pouvoient être trop unis. XVII. SIÈCLE.

Le Roi, qui avoit la prétention de tenir un rang parmi les Ecrivains, prit la plume pour montrer l'équité d'une loi dont ſes Miniſtres & le Parlement procuroient l'exécution par des moyens qu'il n'auroit pas approuvés, s'il eût ſuivi ſon naturel. Il mit, à la manière des érudits de ce tems-là, beaucoup de chaleur, & un grand appareil de ſavoir dans ſon ouvrage. Il ménagea peu les Catholiques en général, & en particulier l'Egliſe Romaine & le Pape. Paul V, qui s'étoit déclaré contre le ferment, ne voulut pas que l'écrit du Monarque Anglois reſtât ſans réponſe: ç'auroit été lui céder la victoire. Il employa, pour le combattre, les plumes les plus habiles qui étoient à ſes ordres, ou du moins les plus dévouées à ce qu'il appelloit dans cette affaire les intérêts du Saint-Siège, & l'honneur de la dignité pontificale. On vit donc paroître en différentes contrées de l'Europe, des Ouvrages où les maximes qui doivent leur origine au génie fier & dominant de Grégoire VII, étoient

XVII. SIÈCLE.

portées auſſi loin qu'elles peuvent aller ; & où les droits les plus ſacrés des Souverains, étoient attaqués par tous les faux raiſonnemens qu'on avoit regardés autrefois comme autant de principes inconteſtables. Cette guerre polémique, dont le feu s'étoit allumé en Angleterre, paſſa de cette iſle dans le continent où elle cauſa beaucoup d'agitations. Nous verrons ailleurs ce qu'on fit en France pour arrêter ou prévenir les mauvais effets qu'elle pouvoit avoir.

Jacques I étant mort en 1625, mal obéi dans ſon Royaume, & peu conſidéré dans l'Europe, il eut pour ſucceſſeur ſon fils Charles I, Prince dont le règne fut rempli d'événemens ſi étranges, & la fin ſi déplorable. Ce nouveau Monarque des trois Royaumes d'Angleterre, avoit pluſieurs belles qualités ; mais il lui manqua celles qui lui étoient les plus néceſſaires dans les conjonctures difficiles où il ſe trouva, la prudence & la fermeté. Il fut toujours ou trop entreprenant, ou trop timide. Ce caractère inégal, ce mêlange d'audace & de foibleſſe, fut le principe de toutes ſes fautes & la cauſe de ſes malheurs. Zélé pour le culte An-

glican, il voulut le faire recevoir en Ecoſſe, où la ſecte des Presbytériens, ennemie de l'Epiſcopat, refuſoit de s'y ſoumettre. L'uniformité dans les pratiques religieuſes lui paroiſſoit une choſe importante en tout pays, & ſur-tout dans ſon iſle, où la diverſité des cultes & le choc des opinions avoient occaſionné, depuis un ſiècle, tant d'émeutes populaires, & coûté la vie à tant de citoyens. La maxime étoit vraie & puiſée dans les ſources de la plus ſaine politique; mais Charles, dans l'application qu'il entreprenoit d'en faire, choiſiſſoit mal les circonſtances, faute d'avoir étudié le génie de ſa Nation & de connoître la diſpoſition actuelle des eſprits. Le Roi ſon père, en rappellant ſans ceſſe dans ſes harangues les prérogatives du trône, & la force irréſiſtible du pouvoir abſolu, avoit excité le Parlement à examiner la nature de ces prérogatives & de ce pouvoir, d'après les loix & les uſages conſacrés par le tems. Le réſultat de cet examen où l'on étoit entré avec des préventions contraires aux vues du Monarque, ne fut point favorable à ſes principes. Les recherches de cette nature chez un peuple

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

remuant, qui participe à l'adminiſtration, & qui porte à regret le joug de l'autorité, ne ſont propres qu'à le rendre plus ombrageux, plus inquiet, plus jaloux de ſes droits & de ſa liberté, plus diſpoſé à les entendre, en déplaçant les anciennes bornes par des ſecouſſes qui bouleverſent & confondent tout. Cette diſpoſition des eſprits mettoit une différence ſi grande entre les tems de Jacques I & ceux de Charles, qu'il n'étoit ni de la ſageſſe, ni de la bonne politique à celui-ci, de parler & d'agir comme ſon père avoit fait. Jacques I, en montant ſur le trône, trouvoit un Parlement accoutumé ſous quatre règnes conſécutifs, & particuliérement ſous celui d'Eliſabeth, à reſpecter les volontés & même les caprices des Souverains. Mais à l'avénement de Charles, les choſes avoient bien changé de face. Pendant un règne de vingt-deux ans, ſous un Prince qui réduiſoit la ſcience du Gouvernement au talent de faire des harangues, le Sénat de la nation avoit repris cette ſupériorité de pouvoir, cet eſprit de force & de vigueur qui avoit été ſi long-tems du côté de la Cour, & que la foibleſſe

de Jacques avoit laiſſé perdre. Ainſi, chez les Anglois, tout tendoit à l'indépendance, lorſque Charles I parvint à la Couronne ; & l'on ſait que le penchant d'un peuple vers l'indépendance, quand il eſt exceſſif, & que les circonſtances le favoriſent, conduit rapidement à l'indocilité & à la révolte. XVII. SIÈCLE.

En Ecoſſe, les Grands & le Peuple étoient encore moins diſpoſés à la ſoumiſſion qu'en Angleterre. Ils avoient les mêmes préjugés en faveur de la liberté, le même intérêt à contrarier en tout l'autorité Royale, le même attrait pour l'indépendance, & plus violent, plus impétueux encore, parce que les principes de la Secte dominante, celle des Presbytériens, avoient jetté dans tous les eſprits un germe de révolte, qui n'attendoit, pour ſe développer, que des momens favorables, & Charles eut l'imprudence de les faire éclorre. Il envoya la liturgie Anglicane aux Ecoſſois, avec ordre à toute la Nation de la recevoir, & au Clergé de n'en pas ſuivre d'autre dans tous les actes publics de la Religion. Elle fut lue & proclamée au milieu des murmures & des plaintes ſéditieuſes,

au mois de Juillet 1637; mais lorſ-
XVII. qu'on vit le Doyen de la Cathédrale
SIÈCLE. d'Edimbourg paroître en ſurplis pour commencer l'Office, conformément à la nouvelle liturgie, le Peuple entra en fureur, & bientôt toute la Ville fut en déſordre. On courut aux armes, & le feu de la guerre civile ſe communiqua rapidement; de ſorte que le Miniſtère fut obligé de prendre des meſures pour réprimer les rébelles. Il falloit de l'argent, Charles en demanda, le Parlement ne voulut pas en donner, & ce fut avec un ſubſide accordé par le Clergé d'Angleterre, que le Roi ſe mit en état de marcher contre les révoltés d'Ecoſſe. Ils furent vainqueurs, & cependant ils demanderent la paix. Elle étoit trop néceſſaire à Charles, pour qu'il la refusât. Mais ce calme fut court. Un nouvel orage ſe formoit dans le ſein même de l'Angleterre, & bientôt il éclata par des effets ſi terribles, qu'on dut s'attendre à toutes les atrocités qu'un peuple ſans frein, & conduit par des furieux, eſt capable de commettre.

Déjà Charles avoit éprouvé combien ſa foibleſſe inſpiroit d'audace aux en-

nemis de l'autorité Royale. Dès les premières années de ſon règne, le Duc de Buckingham, Miniſtre & Favori de ſon père, & qui conſervoit auprès de lui ces deux titres, avoit été aſſaſſiné dans ſon Palais, & preſque ſous ſes yeux, ſans qu'il eût ſongé à punir l'auteur d'un pareil attentat. Un aſſaſſinat plus atroce encore parce qu'on le couvrit des formes judiciaires, fut celui du Comte de Strafford, autre Miniſtre d'Etat, dont tout le crime étoit ſa fidélité au Roi, qu'il ſervoit en homme plein de zèle & d'intégrité. Livré au bourreau par un Bill du Parlement, il eut, avant de mourir, la douleur d'apprendre que Charles, oubliant ce qu'il ſe devoit à lui-même, avoit eu la foibleſſe de ſigner l'Arrêt de ſa mort. C'étoit ainſi que ce Prince encourageoit les rébelles à tout oſer. Il ſuffiſoit de lui être attaché, pour devenir coupable aux yeux du Parlement, où les Pairs étoient ſans crédit, & où les Communes preſqu'entiérement compoſées de Puritains, exerçoient une tyrannie ouverte. Enfin les choſes en vinrent au point, que le ſéjour de Londres n'étant plus un lieu de ſûreté

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

pour le Roi, ce Prince fut obligé de prendre la fuite & d'abandonner ſa Capitale aux factieux. On prit les armes de part & d'autre, on aſſembla des Troupes, on eſſaya d'affermir ou d'ébranler la fidélité des Provinces; & l'an 1642, toute l'Angleterre ſe trouva partagée en deux partis, l'un des Royaliſtes, l'autre des Parlementaires.

Nous n'entreprenons pas de raconter tous les événemens de cette guerre, dont les détails n'appartiennent pas à notre Ouvrage. Perſonne n'ignore qu'après avoir remporté pluſieurs victoires, & montré autant de courage à la tête de ſon armée qu'il avoit fait paroître de foibleſſe dans le Gouvernement de l'Etat, Charles offrit inutilement la paix à ſes Sujets rébelles; & qu'enfin, vaincu à ſon tour par l'imprudence du Comte Robert ſon neveu, qu'il n'oſa contredire, parce qu'il lui devoit ſes premiers ſuccès, ſon armée fut affoiblie de moitié à Montonmoor, & tout-à-fait détruite à Nazeby. Depuis cette dernière journée, tous les momens de ce Prince furent marqués par de nouveaux malheurs. Trahi par les Ecoſſois auxquels il s'étoit livré, comptant ſur leur honneur

& ſur leur humanité, livré à ſes ennemis, promené de priſon en priſon, s'échappant malgré la vigilance des ſoldats qui le gardoient comme un criminel, réduit à ſe cacher dans l'épaiſſeur des forêts, dans l'Iſle de Wight, où il eſpéroit trouver un aſyle & des facilités pour paſſer dans le continent; trahi de nouveau par le Gouverneur de cette Iſle, conduit à Londres, interrogé par des Commiſſaires que les rébelles avoient chargés d'inſtruire ſon procès, comme s'il s'agiſſoit d'un Particulier accuſé des plus grands crimes, jugé enfin & condamné à mort, ce Prince, dont les infortunes attendriſſent encore ceux qui liſent ſa déplorable hiſtoire, termina ſes jours ſur l'échafaud; & pour qu'il ne manquât à ſon ſupplice aucune circonſtance capable d'en augmenter l'horreur, les furieux qui l'immolerent, choiſirent la place de Whithéal pour le lieu de l'exécution, afin qu'il vît en mourant le Palais qu'il avoit habité comme Roi. Pendant tout le cours de cette horrible tragédie, Charles ſupérieur à lui-même, & devenu plus digne du Trône qu'il ne l'avoit jamais été, montra une éléva-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

tion d'ame, & une fermeté noble qui auroient dû faire tomber à ſes pieds les parricides qui s'érigeoient en Juges de ſa conduite, & en arbitres de ſes jours. Il ſoutint juſqu'au dernier moment la dignité de ce caractère. Arrivé ſur l'échafaud, ni la vue de ſon Palais, ni les inſtrumens de ſa mort, ni la préſence du Bourreau, ni celle d'un Peuple immenſe ne lui cauſerent aucun trouble; de ſorte qu'on peut dire que s'il avoit règné en Prince foible & mal habile, il mourut en grand homme.

Après ce parricide, le plus exécrable de tous ceux qui avoient été commis juſqu'alors contre la Majeſté ſacrée des Souverains, l'Angleterre, ſouillée du Sang de ſon Roi, fut un théatre de confuſion & d'horreur. La Royauté fut abolie par un acte ſolemnel. Un Parlement compoſé d'ames viles, & totalement dévouées au ſcélérat qui conduiſoit toutes ces manœuvres, déclara qu'à l'avenir l'Angleterre ſe gouverneroit en forme de République, & que le pouvoir ſouverain réſideroit dans le Sénat, compoſé des Députés de la Nation; & par une contradiction des plus cho-

quantes, on commença l'exécution de ce nouveau plan, par exclure la Nobleſſe de ce Collége National, à qui toute l'autorité & toute l'adminiſtration devoit être confiée; mais cette contradiction apparente n'en étoit pas une, dans le plan de celui par qui tout ſe faiſoit dans ce tems d'anarchie. C'étoit Olivier Cromwel, l'homme le plus étonnant qui eût paru dans le monde, depuis Mahomet, auquel il fut comparable par ſon ambition démeſurée, ſon courage tranquille, ſon audace intrépide, ſa profonde hypocriſie, ſon élévation rapide, ſa politique ſanguinaire, ſa conſtante proſpérité, & le ton d'homme inſpiré qu'il ſut prendre à propos, pour ſubjuguer, contenir, intimider ceux qu'il fit ſervir à l'exécution de ſes deſſeins. Il avoit commencé par les plus bas emplois de l'armée; & ſans paroître aſpirer à la fortune, il s'y fraya une route d'autant plus ſûre, qu'elle étoit plus cachée. On ne ſoupçonna ſes vues ambitieuſes, que quand il fut parvenu à les remplir. Entraîné par les circonſtances, on auroit dit qu'il les faiſoit naître, tant il étoit habile à tirer avantage de tous les évé-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

nemens. C'étoit un de ces ſcélérats, dont l'ame, au-deſſus des craintes & des remords, commet de ſang-froid tous les crimes, conſerve un calme inaltérable au milieu des horreurs qui l'environnent, & ſe tient toujours prête à de nouveaux forfaits, lorſqu'ils ſont néceſſaires pour aſſurer le ſuccès des premiers. Ce fourbe adroit fit jouer tous les reſſorts qui devoient l'élever à la ſuprême Puiſſance, ſans que les plus clairvoyans le fuſſent aſſez pour pénétrer ſes deſſeins. Il dicta l'Arrêt qui fit périr ſon Roi par la main du Bourreau. Il propoſa le plan de la nouvelle conſtitution; il porta l'armée à déférer la plénitude du pouvoir aux Plébéïens qui compoſoient la Chambre des Communes; il conduiſit ce Sénat monſtrueux à remettre encore à la diſpoſition de l'armée, le pouvoir qu'il en avoit reçu; enfin, il diſpoſa cette armée qu'il ne commandoit pas, à le choiſir pour Chef de l'Etat, & à le prier de prendre les rênes du Gouvernement dans les trois Royaumes, ſous le nom de Protecteur.

Quand on arrête les yeux ſur ces événemens étrangers, on ne peut con-

cevoir que l'Europe ait vu tranquillement les Sujets de Charles I conjurer sa perte, proscrire sa tête, & le traîner au supplice, sans qu'aucun Monarque se soit armé pour le défendre ou pour le venger : c'étoit pourtant la cause commune des Rois. Mais il y a quelque chose de plus étonnant encore ; c'est que Cromwel, assis paisiblement sur les débris du Trône, ait joui cinq ans entiers de son usurpation, absolu au-dedans, redouté au-dehors, réglant à son gré les destins de sa Nation & ceux des autres Peuples, recherché pour allié par les plus grands Princes, recevant leurs Ambassadeurs, & traitant d'égal à égal avec eux ; tandis que, pour lui plaire, le fils de son Roi, l'héritier légitime de la Couronne qu'il fouloit aux pieds, étoit chassé de la France, où il avoit trouvé un asyle. Mais pour apprendre à ceux qui se laissent éblouir par la prospérité des méchans, que les scélérats plus heureux dans leurs entreprises, portent au fond du cœur leur Juge & leur Bourreau, n'oublions pas de remarquer ici que Cromwel, au faîte des grandeurs, étoit l'homme le plus malheureux qu'il

XVII. SIÈCLE.

y eût au monde. Dans le tems qu'il affectoit le calme & la ſérénité, le trouble & les alarmes étoient dans ſon ame. Il avoit joué tous les partis, trompé, offenſé toutes les Sectes; il étoit donc également odieux aux uns & aux autres. Sans amis, ſans ſerviteurs fidèles, (les ambitieux, les tyrans n'en ont point), il n'oſoit ſe fier à perſonne, pas même à ceux dont la fortune étoit liée à la ſienne, pas même à ſes enfans. Il ne ſe ſoutenoit que par les moyens qu'il avoit employés pour s'élever, la fourberie & la terreur. Tremblant jour & nuit pour ſa vie, & ne voyant que des aſſaſſins dans tous ceux qui l'approchoient, il changeoit d'appartement tous les ſoirs, & perſonne ne ſavoit dans quelle chambre du Palais il couchoit. Ce n'étoit pas le remords, ni l'image de ſes crimes qui cauſoient ſon inquiétude, mais l'idée qu'il ſe faiſoit des autres hommes, & les deſſeins qu'il leur ſuppoſoit, en les jugeant d'après lui. Il ſe perſuadoit que tous étoient contre lui, parce qu'il avoit été contre tous. Il vécut, il règna au milieu de ſes craintes; & ce qui acheve de caractériſer cet uſurpateur,

teur, couvert du ſang de ſon Roi, il nomma, en mourant, ſon fils Richard, pour gouverner l'Angleterre ſous le même titre & avec le même pouvoir que lui, comme un Prince légitime tranſmet la ſouveraine Puiſſance à l'héritier de la Couronne.

XVII. SIÈCLE.

Il ſeroit difficile de dire quelle fut la Religion de Cromwel, & même d'aſſurer qu'il en eut une. Celle qu'il affecta, n'étoit, dans ſes vues, qu'un moyen d'acquérir de l'importance, du crédit, & par-là de ſe frayer un chemin plus ſûr, non à la fortune, il ne deſira jamais les richeſſes, mais à l'autorité, ou, pour mieux dire, à la domination, qui étoit ſon idole. Si parmi toutes les Sectes qui déchiroient alors le ſein de ſa Patrie, il choiſit celle des Presbytériens, c'eſt parce qu'elle étoit plus oppoſée à la Puiſſance Royale, plus ardente, plus fanatique. L'intérêt de ſon ambition exigeoit qu'il ſe liât étroitement avec ceux qui, par leurs principes, par leur haine pour la Royauté, par leur nombre & leur audace, étoient les plus propres à le ſervir dans ſes deſſeins, & à le porter auſſi loin qu'il deſiroit d'aller, ſi ſes premières

XVII. SIÈCLE.

démarches avoient du ſuccès. C'eſt encore par le même motif, qu'il s'attacha au parti des Indépendans, qui s'étoit formé dans le ſein de la Secte Presbytérienne. Lorſque, par l'enchaînement des circonſtances, le pouvoir ſuprême eut paſſé dans ſes mains, il ſe déclara contre cette même Secte, qui avoit été l'inſtrument de ſon élévation; il la perſécuta, & il ſaiſit toutes les occaſions de l'abaiſſer & de lui nuire; c'eſt qu'alors il la regarda comme ſon ennemie, par la même raiſon qu'elle avoit été celle des Rois. Ainſi, Cromwel ne fut proprement d'aucune Secte. Autant qu'il eſt poſſible de pénétrer le ſecret de cette ame profondément diſſimulée, ſon indifférence alla juſqu'à penſer que la Religion n'étoit pas un objet aſſez important, pour mériter qu'on ſe donnât la peine d'examiner & de choiſir. Ainſi, par la nature même de ſon indifférence, il fut le plus irréligieux & le plus impie des hommes. Le rôle de Prophete & d'inſpiré qu'il joua plus d'une fois, eſt une preuve de ſon peu de reſpect pour la Divinité. Ceux qui ont prétendu qu'il étoit Déiſte, ont-ils bien penſé à ce qu'ils écrivoient?

Un Déiſte qui feindroit l'inſpiration, comme Cromwel, & qui, au bord du tombeau, prophétiſeroit ſa prompte guériſon, dans le tems que ſon Médecin lui annonceroit qu'il n'a pas encore une heure de vie, ſeroit-il autre choſe qu'un impoſteur & un ſcélérat, aux yeux des Déiſtes même? Le Déiſme ne peut donc s'honorer, en mettant le nom de Cromwel dans la liſte de ſes héros. Car s'il étoit prouvé qu'il eût fait conſiſter toute ſa Religion dans les Dogmes & les maximes qui diſtinguent ce ſyſtême, on attribueroit à ſes principes la hardieſſe qu'il eut à commettre tous les crimes néceſſaires à ſon élévation, & la monſtrueuſe tranquillité qu'il fit paroître après les avoir commis.

Le fils de l'infortuné Charles I étoit errant & fugitif, ne trouvant pas un ſeul Prince qui osât ou qui voulût prendre ſes intérêts, tandis que le meurtrier de ſon pere régnoit paiſiblement dans ſes Royaumes, & habitoit ſon Palais à Londres. Tel étoit le ſort du jeune Prince à qui le droit de ſa naiſſance aſſuroit l'héritage de trois Couronnes, lorſque le Protecteur mourut. Si Richard ſon fils, eût eu le même génie, ou la même

XVII. SIÈCLE. ambition que lui, ſans doute la Royauté eût été anéantie pour toujours en Angleterre. Mais ſon caractère étoit auſſi paiſible & auſſi indifférent pour la gloire dangéreuſe de regner ſur ſes Concitoyens, que celui de ſon pere avoit été violent & jaloux de la domination. L'héritier de Charles I ne pouvoit rien ſouhaiter de plus heureux. Le hazard fit pour lui, ce qu'aucun Potentat de l'Europe n'avoit oſé projetter. Une révolution ſubite & inattendue le rappella dans ſes Etats, & le mit ſur le Trône de ſes ayeux en 1660. Ce Prince, qui prit le nom de Charles II, avoit toutes les qualités de l'eſprit & du cœur, qui font les hommes aimables dans la condition de ſimple Particulier, & les malheurs de ſon pere le rendoient encore plus intéreſſant. Mais ces mêmes qualités, qui auroient fait ſon bonheur dans un autre tems & d'autres lieux, troublerent ſon repos. Le goût de la dépenſe & des plaiſirs, peu convenable aux circonſtances dans leſquelles il ſe trouvoit, lui attira des contradictions & des chagrins qu'il auroit évités, avec plus de réſerve & d'économie. S'il ne fut pas attaché par principes à la Re-

ligion nationale, il voulut au moins le paroître. Dans cette vue, il s'appliqua de tout ſon pouvoir à établir l'uniformité du culte, & l'obſervation des rits preſcrits par la liturgie Anglicane; entrepriſe qui avoit cauſé tant de troubles ſous les deux derniers règnes, & qui fut applaudie, favoriſée ſous celui-ci. Tant il eſt vrai que dans les plus grandes affaires, tout dépend des circonſtances & de la diſpoſition des eſprits. Les Presbytériens, ou Puritains, ennemis de l'Ordre Epiſcopal, refuſerent de ſe ſoumettre à ce nouveau Réglement. Deux mille Miniſtres de cette Secte aimerent mieux renoncer à leurs bénéfices, que d'adopter la liturgie Anglicane.

XVII. SIÈCLE.

Mais Charles II, en appuyant la Religion dominante, ne vouloit pas autoriſer le fanatiſme, ni rallumer le flambeau de la guerre civile & de la perſécution. Ce fut pour prévenir ces malheurs, qu'il accorda la liberté de conſcience à tous ſes Sujets, par une Déclaration du mois de Mars 1672. Apeine cette loi fut-elle publiée, que les Presbytériens, qui dominoient dans la Chambre des Communes, l'attaquerent avec

XVII. SIÈCLE.

cette chaleur qu'ils mettoient dans toutes les affaires, parce qu'elle étoit favorable aux Catholiques. Ils ſe plaignirent ſi haut, & ſe donnerent tant de mouvemens, que le Roi craignant les ſuites de ce commencement de fermentation, révoqua ſa Déclaration, pour éviter de plus grands maux. Mais la Secte remuante & impérieuſe dont il avoit cru calmer l'inquiétude, par ſa condeſcendance, n'en demeura pas-là. Le Parlement, entraîné par les eſprits turbulens & factieux qui avoient pris le deſſus, auſſi bien dans la Chambre des Pairs, que dans celle des Communes, paſſa le fameux acte du *Teſt* portant que toute perſonne qui poſſéderoit quelque emploi, charge ou bénéfice, ſeroit tenue de prêter les ſermens d'*allégeance* & de *ſuprématie*; de recevoir les Sacremens dans ſon Egliſe Paroiſſiale, & de renoncer par écrit à la croyance de la préſence réelle dans l'Euchariſtie. Cet acte n'avoit d'autre but que d'écarter les Catholiques de toutes les places, & de les anéantir avec le tems. Il falloit que leurs ennemis fuſſent bien implacables pour leur porter de pareils coups ſous un règne pacifique.

Cependant le Déiſme, ou, pour mieux dire, l'indifférence en matière de Religion, faiſoit de grands progrès en Angleterre. L'exemple de Charles II, ſes diſcours peu meſurés, le peu de reſpect qu'il témoignoit pour les objets les plus ſacrés, le mépris qu'il affectoit également pour tous les cultes & toutes les Sectes, & plus que tout cela, ſa vie licencieuſe & ſon goût pour la volupté, qu'il ne prenoit pas la peine de cacher, enhardirent l'irréligion à ſe montrer ſans crainte. Néanmoins il aimoit les Catholiques, parce qu'ils étoient plus ſoumis à l'autorité Royale, plus affectionnés à ſa famille & à ſa perſonne. On aſſure même qu'il mourut dans leur Communion. Heureux ſi ſon retour fut ſincère, & ſi, en rendant hommage à la vérité dans ſes derniers momens, il déteſta ſans feinte les égaremens de ſon cœur!

XVII. Siècle.

Charles II termina ſes jours en 1685, ſans laiſſer d'enfans légitimes. Sa mort appelloit au Trône le Duc d'Yorck ſon frere. Les ennemis du Catholiciſme, & les autres factieux qui ſe couvroient du voile de la Religion, avoient eſſayé plus d'une fois de l'en

écarter, ſans épargner les moyens les plus odieux. Il avoit abjuré le ſchiſme & l'héréſie en 1671, & dès 1678 on avoit imaginé l'hiſtoire d'une conjuration chimérique, dont on le faiſoit Chef. Quoique ce fût une impoſture groſſière, mal concertée, & qu'on ne produisît ni preuves, ni témoins, il en avoit coûté la vie à pluſieurs Catholiques de la plus haute naiſſance, notamment à Milord Stafford, l'un des plus grands Seigneurs d'Angleterre, & à Olivier Plunket, Archevêque d'Armach en Irlande, Prélat recommandable par ſa vie édifiante & ſes travaux apoſtoliques. Le Duc d'Yorck, qu'on vouloit rendre odieux à la Nation, s'éloigna, par le conſeil du Roi ſon frere, ſous prétexte de voyager en Europe. Cependant, à la mort de Charles II, ce Prince fut proclamé ſans oppoſition. Mais à peine fut-il ſur le Trône, que, par un zèle prématuré en faveur de la Religion qu'il avoit embraſſée, il attira ſur ſa tête un orage dont il fut la victime, & qui ruina pour toujours en Angleterre cette Religion qu'il vouloit rétablir dans ſon ancienne ſplendeur. Non content d'en faire profeſſion &

XVII. SIÈCLE.

d'en ſuivre les pratiques dans l'intérieur de ſon Palais, il ne diſſimula pas le deſſein qu'il avoit formé de rendre aux Catholiques toutes les Egliſes qu'ils avoient perdues depuis les tems de Henri VIII. Le Palais étoit rempli de Religieux qui s'avouoient ouvertement pour ce qu'ils étoient. Quatre Evêques furent ſacrés dans la Chapelle du Roi. Il envoya un Ambaſſadeur à Rome, & il demanda au Pape un Nonce qui vînt à Londres, & qui réſidât publiquement avec ce caractère auprès du Monarque. Innocent XI qui gouvernoit alors l'Égliſe, n'approuvoit pas ces démarches de Jacques II. Il lui conſeilla de modérer ſon zèle, & en approuvant ſes bonnes intentions, ce ſage Pontife deſiroit qu'il conſultât davantage les règles de la prudence, pour ne pas ſoulever contre lui ſa Nation déjà prévenue, & achever de perdre le Catholiciſme, en ſe perdant lui-même. XVII. SIÈCLE.

Les craintes du Pontife ne tarderent pas à ſe realiſer. Toutes les Sectes prirent l'alarme. La faveur accordée trop promptement, trop ouvertement aux Catholiques, faiſoit dire à tous ceux qui avoient intérêt de traverſer les deſ-

XVII. SIÈCLE.

feins du Roi à cet égard, que le Papiſme alloit reparoître, & que bientôt l'Angleterre ſeroit eſclave de Rome, comme autrefois. Ces diſcours étoient entretenus par les Emiſſaires du Prince d'Orange, Guillaume de Naſſau, Stathouder de Hollande, gendre de Jacques II, qui travailloit ſourdement à détrôner ſon beau-pere. Ses intrigues eurent le ſuccès qu'il en attendoit; & le mécontentement étant devenu général, il executa ſans difficulté l'invaſion qu'il avoit méditée, lorſqu'il ſe préſenta ſur les côtes d'Angleterre en 1688, avec cinquante vaiſſeaux de guerre, & quatre cents bâtimens de tranſport. Il fut bientôt maître de Londres; mais ce n'étoit pas aſſez pour contenter ſon ambition. Il vouloit être Roi; & quoiqu'une partie de la Nation parût être pour lui, il avoit bien des obſtacles à ſurmonter, avant d'accomplir ſes deſſeins. Il falloit que le Trône fût déclaré vacant, & qu'enſuite la Nation convaincue qu'elle étoit rentrée dans ſes droits, examinât ce qu'il convenoit de faire dans la circonſtance préſente, pour diſpoſer de la Couronne, & pourvoir aux beſoins de l'Etat.

Une Assemblée nationale se forma, sous le nom de *Convention*, parce que, suivant les Loix, il ne peut y avoir de Parlement, lorsqu'il n'y a point de Roi. Après de grands débats, il fut décidé que le Trône étoit vacant, par l'abdication volontaire & la retraite de Jacques II ; il s'étoit réfugié en France : que la nation Angloise étoit en droit de régler la forme du Gouvernement, & qu'en conséquence de ce droit, elle déféroit la Couronne à Guillaume III, & à la Princesse son Epouse, fille de Jacques II. Mais comme ces arrangemens ne suffisoient pas encore pour satisfaire la haine qu'on avoit conçue contre les Catholiques, & pour calmer la crainte de les voir rentrer en crédit, si Jacques II venoit à rétablir ses affaires, il fut statué que nul Prince faisant profession de la Religion Romaine, ne pourroit monter sur le Trône d'Angleterre, ni épouser une personne de la même Religion. Jacques II, réfugié en France, accueilli, secouru par Louis XIV, avec la magnificence & la noble générosité qui caractérisoient ce grand Prince, fit quelques efforts pour recouvrer les trois

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE

Couronnes qu'il avoit perdues par ſon imprudence & ſa précipitation. L'Irlande où les Catholiques dominoient, lui étoit demeurée fidèle ; il y débarqua avec cinq mille hommes de bonnes troupes que Louis lui avoit données. Cette petite armée, fortifiée par un aſſez grand nombre d'Irlandois qui vinrent s'y joindre, auroit pu contribuer au rétabliſſement de ſes affaires, ſi, par une nouvelle faute, il n'eût pas riſqué le ſort d'une bataille. Les deux armées combattirent ſur les bords de la Boyne, le 11 de Juillet 1690 ; la victoire ſe déclara pour le Prince d'Orange, qui fut renverſé par un boulet de canon, & qui paſſa pour mort : ainſi fut terminée cette grande querelle. Jacques II fut obligé de revenir en France. Il ſe renferma au Château de S. Germain en Laye, que Louis XIV lui avoit donné pour retraite. Il y vécut juſqu'en 1701, uniquement occupé de ſon ſalut, & ne paroiſſant pas regretter ſa grandeur paſſée. Sa chûte entraîna celle de la Religion Catholique en Angleterre ; & juſqu'à préſent, quelques tentatives qu'on ait faites, ſa poſtérité eſt demeurée excluſe d'un

Trône qu'il lui auroit conſervé, s'il eût ſuivi les ſages conſeils d'Innocent XI. XVII. SIÈCLE.

Entraînés par l'ordre des événemens qu'il ne convenoit pas d'interrompre, nous n'avons pu continuer ce que nous avions commencé de raconter, touchant les difficultés qui s'étoient élevées en Angleterre, au ſujet du Gouvernement ſpirituel des Catholiques. Il faut maintenant revenir ſur nos pas, & reprendre les choſes à l'époque où nous ſommes reſtés. L'Archiprêtre Blackvell qui avoit la manutention de toutes les affaires eccléſiaſtiques, ſous l'autorité du Pape, étant mort vers 1612, eut deux ſucceſſeurs qui vécurent peu. Alors le Clergé ſentant plus que jamais combien une ſi longue privation du Miniſtère Epiſcopal étoit nuiſible à cette Egliſe affligée, renouvella ſes inſtances auprès du Saint-Siège, pour obtenir des Evêques. Tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable parmi les Laïques, penſant comme le Clergé, formoit les mêmes vœux. Dans ces circonſtances, un Docteur, nommé Kelliſon, diſtingué par ſon ſavoir & ſa piété, qui étoit alors Principal du Collège des Anglois

XVII. SIÈCLE.

à Douai, publia un Ouvrage dont l'objet étoit de montrer la néceſſité du Miniſtère Epiſcopal dans le gouvernement des Egliſes. Après avoir établi cette vérité ſur des raiſons tirées de la conſtitution de l'Egliſe, de la forme eſſentielle de ſon régime, & de la pratique univerſelle de tous les ſiècles, il conſidère l'état actuel & les beſoins de la Société Catholique en Angleterre, & il prouve que ſi elle reſte plus longtems ſans Chefs, c'eſt-à-dire, ſans Evêques, cette anarchie dans l'Ordre Eccléſiaſtique, ne tardera pas à cauſer ſa ruine totale.

Soit que Grégoire XV eût vu cet Ecrit, & qu'il en eût été frappé, ſoit qu'il ſentît le tort que pouvoit faire à la Religion Catholique une méſintelligence ſi peu édifiante entre les miniſtres qui travailloient dans cette Miſſion, il réſolut d'y envoyer un Evêque. Son choix tomba ſur M. Bishop, Docteur de Sorbonne, avantageuſement connu à Rome où il avoit réſidé quelque tems, comme Député du Clergé d'Angleterre. Il fut ſacré en 1623, ſous le titre d'Evêque de Chalcédoine, avec les pouvoirs d'Ordinaire, pour gouver-

ner l'Eglise d'Angleterre, en qualité de Délégué du Saint-Siège. Ce Prélat étant mort peu de tems après son sacre, Urbain VIII nomma, pour lui succéder en 1625, M. Richard Smith, l'un des plus savans Théologiens & des plus vertueux Ecclésiastiques qu'il y eût alors dans le Clergé Romain d'Angleterre. Il fut sacré, comme son prédécesseur, sous le titre de Chalcédoine, avec les mêmes pouvoirs, & le caractère de Vicaire Apostolique. Si-tôt que ce Prélat fut entré dans les fonctions de son ministère, il entreprit de soumettre tous les Ecclésiastiques employés sous ses ordres, aux mêmes règles de discipline & au même plan de conduite. Il ordonna sur-tout l'exécution d'un décret de Pie V, qui défend aux Réguliers d'entendre les confessions, sans être approuvés de leur Evêque. Ces ordres réveillerent l'ancienne dispute. Les Réguliers se plaignirent qu'on portoit atteinte à leurs privilèges, qu'on mettoit des entraves à leur zèle, & qu'on nuisoit au bien qu'ils faisoient, en les assujettissant à des formalités gênantes: l'aigreur, l'amertume, se mêlerent à ces plaintes; un grand nombre de Laïques

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

de toute condition, conduits par les Réguliers, embraſſerent leur parti, & ſe ſouleverent contre le Prélat. Les choſes en vinrent au point que les uns & les autres ſe retirerent de ſon Obédience. M. Smith, voyant ſon autorité avilie par ceux qui auroient dû la faire reſpecter, & ne pouvant plus être utile à l'Egliſe d'Angleterre au milieu de ces diſcordes, ſe retira en France où il mourut en 1655.

On ſent tout l'avantage que les Sectes ennemies du Catholiciſme tiroient de ces funeſtes diviſions. C'étoit un ſujet de joie & de triomphe pour elles de voir les Eccléſiaſtiques de la Communion Romaine ſi peu d'accord entre eux ſur un point auſſi important que les règles de la police & de la ſubordination. Les Réguliers, pour juſtifier leur conduite & défendre ce qu'ils appelloient leurs privilèges, firent paroître un grand nombre d'écrits, la plupart mal digérés & fondés ſur des principes abſolument faux. On les attribua aux Jéſuites qui avoient montré plus de chaleur que les autres dans cette querelle : les principes fondamentaux de la Hiérarchie, les droits ſacrés de

l'Epiſcopat, & les maximes les plus reſpectables du Gouvernement ſpirituel, y étoient attaqués d'une manière trop ouverte, trop hardie, pour que le Clergé de France & la Sorbonne gardaſſent le ſilence. La doctrine de ces écrits & les propoſitions dangereuſes que les Auteurs y avoient répandues, furent condamnées avec les qualifications qu'elles méritoient; mais il convenoit de joindre les raiſons aux cenſures, dans une cauſe qui étoit celle de l'Epiſcopat & de tout l'ordre Hiérarchique. La défenſe d'une ſi belle cauſe fit éclorre pluſieurs écrits où le ſujet eſt traité à fond. Dans le nombre de ceux qui parurent travaillés avec le plus de ſoin, on diſtingue encore le gros livre intitulé *Petrus Aurelius, &c.* ouvrage du célèbre Abbé de S. Cyran, & de l'Abbé de Barcos ſon neveu, qui reçut de grands éloges dans le tems, & qui dut une partie de ſon ſuccès, comme toutes les productions de ce genre, aux circonſtances dans leſquelles il vit le jour.

XVII. SIÈCLE.

L'Egliſe Catholique d'Angleterre, étoit dans l'état où nous venons de la repréſenter, lorſque Jacques II par-

XVII. SIÈCLE

vint à la Couronne. Après que ce Prince eut dissipé les troubles qui s'éleverent dans les premières années de son règne, il demanda au Pape des Evêques pour gouverner les Eglises de son Royaume; mais il vouloit des Evêques ordonnés sous des titres réels, qui leur donnassent, outre le caractère, la puissance & la stabilité des Ordinaires, & non des Vicaires Apostoliques, simples délégués du Pape, amovibles à sa volonté, tels qu'on en donne aux Sociétés Chrétiennes qui se sont formées dans les pays infidèles. Ceux que le Monarque Anglois avoit chargés d'agir en son nom auprés du Souverain Pontife, avoient des ordres précis de ne se pas relâcher sur un article de cette importance; mais ils éprouverent tant de difficultés, qu'ils aimerent mieux accepter ce qu'on leur offroit, que de ne rien obtenir. Le Pape nomma donc quatre Vicaires Apostoliques, sur la présentation du Roi, trois du Clergé séculier, MM. Leybum, Giffard, Smith, Docteurs de Sorbonne; & le quatrième nommé Ellis, de l'Ordre de S. Benoît. Ils furent sacrés dans la Chapelle Royale, en 1686. Ces quatre Prélats

partagerent l'Egliſe d'Angleterre en quatre diſtricts, qu'ils gouvernerent ſéparément comme autant de grands Diocèſes. La nature & l'étendue de leur autorité fut déterminée avec beaucoup d'exactitude par le Souverain Pontife, afin de prévenir les nouvelles diſputes qui pouvoient s'élever de la part des Réguliers. Jacques II qui avoit conſenti à cet arrangement, ſoutint les Evéques, tant qu'il fut ſur le Trône, & tout demeura tranquille juſqu'à la révolution qui lui fit perdre la Couronne. Alors les Réguliers renouvellerent leurs prétentions, & tenterent encore de ſe ſouſtraire à l'autorité des Vicaires Apoſtoliques, en ſe prévalant des privilèges & des exemptions qu'ils avoient obtenus du Saint-Siège; mais les Papes, attentifs à maintenir l'ordre, qu'ils avoient établi dans cette Egliſe, ont toujours réprimé les eſprits inquiets & peu dociles, qui ont entrepris de le troubler. A meſure que les Vicaires Apoſtoliques ſont morts, les Papes en ont nommé d'autres. C'eſt encore ſur ce plan que l'Egliſe Catholique d'Angleterre eſt gouvernée aujourd'hui.

XVII. SIÈCLE.

Nous avons vu naître & ſe conſom-

XVII. SIÈCLE.

mer dans le ſiècle précédent, la révolution qui détruiſit le Catholiciſme en Hollande. Le Calviniſme élevé ſur les ruines de l'ancien culte, devint la Religion dominante, dans tous les Etats de cette République, ſi foible, ſi pauvre dans ſes commencemens, & qui parvint en moïns d'un demi-ſiècle, au plus haut dégré de puiſſance & de richeſſes. Mais le Calviniſme, comme toutes les autres Sectes plus ou moins nombreuſes, qui étoient ſorties en divers tems du ſein de la réforme, étoit encore animé de cet eſprit d'inquiétude & de révolte, qui avoit ſoulevé Luther & ſes premiers Diſciples contre l'Egliſe Catholique. Cet eſprit faiſoit éclorre ſouvent entre les Théologiens Calviniſtes des diſputes d'autant plus vives, qu'ayant ſecoué le joug de l'autorité, & n'admettant que la parole de Dieu conſignée dans l'Ecriture, pour règle de la foi, il n'y avoit, d'après leurs principes, aucun moyen de diſcerner avec certitude, de quel côté ſe trouvoit la vérité. Les dogmes de la prédeſtination & de la grace, la nature de la juſtice, les effets de la mort & des ſatisfactions de J. C, la manière dont

ſes mérites ſont appliqués aux ames par la foi, la néceſſité des bonnes œuvres, les forces actuelles du libre arbitre, depuis la chûte de l'homme, & la part qu'il a ſous l'empire de la grace, aux mérites de ceux qui pratiquent le bien & qui ſe ſauvent; tels étoient les objets ordinaires ſur leſquels on diſputoit avec beaucoup de chaleur dans les écoles Calviniſtes, au commencement de ce ſiècle. XVII. SIÈCLE.

Calvin avoit établi pour baſe de ſon ſyſtême Théologique, un certain nombre de principes fondamentaux, que les Docteurs de ſa Communion n'admettoient pas dans la même étendue & la même rigueur. Il eſt néceſſaire de ſe les rappeller, pour entendre ce que nous allons dire : les voici tels qu'il les a développés dans ſon Inſtitution, ouvrage fameux dont nous avons donné l'extrait à l'Art. VIIIe. du XVIe. ſiècle. Il y a une prédeſtination abſolue, inévitable pour le ſalut & pour la damnation; la grace eſt néceſſitante & irréſiſtible; le libre arbitre a perdu toutes ſes forces par le péché, & la volonté humaine, dans l'état actuel, eſt purement paſſive ſous l'action de la grace;

XVII. SIECLE.

J. C. n'eſt mort que pour les Elus ; les commandemens de Dieu ſont impoſſibles de leur nature ; ils ne deviennent poſſibles que par la grace, & cette grace qui les rend poſſibles, n'eſt donnée qu'aux Elus ; la juſtice dans les ames n'eſt autre choſe que la juſtice de J. C. même, qui leur eſt imputée par la foi ; d'où il ſuit que les bonnes œuvres ſont inutiles. La juſtice une fois reçue ne ſe perd jamais ; tout Fidèle doit croire ſans héſiter, qu'il eſt entré dans la voie de la juſtice par la foi, & la ferme perſuaſion qu'il en a, eſt pour lui un garant infaillible de ſon ſalut.

Parmi les Théologiens Calviniſtes, quelques uns étoient ſi attachés à la doctrine de leur Maître, qu'ils ne vouloient pas ſouffrir qu'on adoucît & qu'on modifiât dans aucun point la rigueur des principes qui viennent d'être expoſés. Ils ſoutenoient qu'on ne pouvoit y faire ni addition, ni retranchement, ſans renverſer tout le ſyſtême de la Religion, ſans tomber dans l'héréſie, & mériter d'être juſtement retranché de la Société chrétienne. D'autres penſoient différemment : les principes de Calvin leur paroiſſoient durs, in-

compatibles avec la juſtice & la bonté de Dieu, propres à décourager les gens de bien & à jetter les hommes dans le déſeſpoir. Ces derniers avoient pour Chef un Profeſſeur en Théologie, de Leyde, nommé Jacques Arminius, homme d'un grand ſavoir & d'une ſubtilité d'eſprit qui le rendoit formidable à tous ſes adverſaires. François Gomar, ſon Collègue dans la même Académie, devint ſon rival. Tous deux avoient une égale ambition de jouer un rôle dans leur Secte, & de parvenir à la célébrité. Mais ils prirent des routes différentes pour y arriver.

XVII. SIÈCLE.

Gomar, Calviniſte rigide, traitoit d'impie & d'hérétique Arminius, & tous ceux qui comme lui, expliquoient les principes de leur Maître commun, dans un ſens plus doux & moins effrayant. Il rejettoit toute interprétation, toute doctrine mitigée, qui tendît à perſuader que Calvin eût donné dans l'excès, & qu'il eût mal choiſi les matériaux dont il avoit compoſé ſon ſyſtême. Arminius, au contraire, prétendoit qu'il falloit remanier ce ſyſtême, en combiner différemment les principes, le réformer dans quelques-unes de ſes parties, &

XVII. SIÈCLE.

en retrancher tout ce qui ne s'accorde pas avec les idées que la Sainte-Ecriture nous donne de la ſageſſe infinie de Dieu, de ſa juſtice & de ſa bonté. Il ne ceſſoit de répéter les mêmes choſes dans ſes leçons, dans les thèſes publiques qu'il faiſoit ſoutenir, & dans ſes converſations particulières. En conſéquence de cette façon de penſer, qui étoit celle de beaucoup d'autres, il demandoit qu'on réformât le Catéchiſme Flamand & la confeſſion de foi, dont les Egliſes Proteſtantes des Pays-Bas faiſoient uſage. Mais un Synode tenu à Rotterdam en 1605, rejetta cette propoſition. Il fut même enjoint à tous les Miniſtres de ſe ſervir du Catéchiſme & de la profeſſion de foi, ſans y rien changer, & ſans y joindre aucune explication capable d'en altérer & d'en modifier le texte.

Arminius & ſes partiſans, dont le nombre croiſſoit de jour en jour, perſiſterent dans leur demande; & comme la diſpute s'échauffoit au point de faire appréhender qu'elle n'eût des ſuites fâcheuſes, on réſolut d'aſſembler un Synode national, pour en arrêter les progrès, & fixer la doctrine

trine ſur les points qui diviſoient les deux partis. Arminius mourut en 1609. Ses Diſciples, à qui ſa mémoire n'étoit pas moins précieuſe que ſa doctrine, pourſuivirent ſes demandes avec autant de chaleur, que s'il eût encore été au milieu d'eux pour les animer. Ils préſenterent aux Magiſtrats une remontrance, dans laquelle ils expoſoient leurs ſentimens, & propoſoient les changemens qu'il y avoit à faire, ſuivant eux, aux Livres doctrinaux, & aux actes ſymboliques dont on ſe ſervoit dans les Egliſes Calviniſtes. C'eſt delà qu'ils furent appellés *Remontrans*. Les Gomariſtes, leurs adverſaires, préſenterent auſſi une requête, où ils expoſerent les motifs qu'ils avoient de rejetter tout changement dans la doctrine & toute modification dans les formules employées juſques-là pour l'exprimer. On leur donna le nom de *Contre-Remontrans*.

XVII. SIECLE.

Tant que les querelles théologiques demeurent renfermées dans l'obſcurité des écoles, on peut les regarder avec indifférence, & les mettre au nombre de ces queſtions plus ſubtiles qu'importantes, qui occupent l'oiſiveté

XVII. SIÈCLE.

des Savans. Mais quand elles paſſent du ſein des écoles dans les Chaires, quand elles ſe répandent au-dehors, quand elles partagent la Société, quand tous les ordres & toutes les conditions y prennent un vif intérêt, & que chacun ſe croit obligé de ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre parti, elles ne tardent pas à dégénérer en diſſenſions civiles. Les Magiſtrats qui étoient à la tête du Gouvernement Hollandois, voyoient avec inquiétude que la diſpute des Arminiens & des Gomariſtes ne manqueroit pas de produire de grands troubles dans la République, ſi l'on ne ſe hâtoit pas de prendre de juſtes meſures pour en prévenir les ſuites. Dans cette vue, ils firent publier un décret, par lequel il étoit enjoint à tous les Miniſtres d'enſeigner que le principe & l'accroiſſement de la foi viennent de la grace de J. C. ; que Dieu n'a créé perſonne pour le damner ; qu'il n'impoſe à perſonne la néceſſité de pécher, & qu'il a la volonté de ſauver tous les fidèles. Du reſte, il leur étoit défendu d'agiter les queſtions obſcures & difficiles qui partageoient les eſprits. Cet Edit n'étoit pas de nature à ſatis-

faire les deux partis ; les Arminiens y applaudirent, parce qu'il étoit favorable à leurs opinions, & qu'il leur fournissoit un moyen d'augmenter le nombre de leurs Disciples, qui étoit déja très-considérable, sur tout à Amsterdam, à Utrecht & dans les autres grandes Villes. Mais les Gomaristes se plaignirent avec amertume d'une Ordonnance qui paroissoit décider la question en faveur de leurs Adversaires. Les chaires retentissoient de leurs cris & de leurs invectives. Ils répétoient sans cesse que la Religion étoit anéantie, & que la Réforme, cet ouvrage de sagesse, de zèle, de lumière, ébranlé jusques dans ses fondemens, touchoit au moment de sa ruine. Le Peuple, ému par ces discours, entra dans la passion de ceux qui l'excitoient par des motifs si propres à l'irriter contre les prétendus destructeurs de sa religion ; & bientôt, comme cela ne manque presque jamais d'arriver en pareilles conjonctures, il passa des clameurs & des injures, aux voies de fait, & tout annonçoit une sédition.

XVII. SIÈCLE.

La commotion, déjà si violente, le devint encore davantage, lorsque la

XVII. SIÈCLE.

politique & l'ambition ſe mêlerent dans ces querelles, pour les faire ſervir à l'accompliſſement de leurs deſſeins. Le Prince Maurice de Naſſau, Gouverneur & Capitaine Général des Provinces-unies, nourriſſoit dans ſon cœur le projet d'établir une Dictature perpétuelle dans la République Hollandoiſe, & de rendre cette dignité héréditaire dans ſa famille, après s'en être fait revêtir. Barnevelt, Grand Penſionnaire, &, par cette charge l'homme le plus conſidérable de l'Etat, croyoit avoir pénétré que tel étoit l'objet de ſon ambition & le but de ſes démarches. Ce premier Magiſtrat avoit ſans ceſſe les yeux ouverts ſur lui, pour empêcher qu'il n'entreprît rien contre la liberté publique, & les intérêts de la patrie. Il n'en fallut pas davantage pour les rendre ennemis. Le Grand Penſionnaire s'étoit déclaré pour les Arminiens; ainſi Maurice, par haine, par deſir de la vengeance, & par le motif ſecret de ſon intérêt perſonnel, épouſa la cauſe des Gomariſtes. Les Magiſtrats, qui étoient ſubordonnés au Grand Penſionnaire, avoient, par ſes ordres, levé des troupes pour réprimer les ſéditieux & main-

tenir la tranquillité publique. Maurice prétendit que c'étoit une entrepriſe ſur les droits de ſa charge, & une injure faite à ſa perſonne. Toute la Nobleſſe, tous les gens de guerre qui dépendoient de lui, ſe prêterent avec ardeur à tout ce qu'il exigea d'eux. Il parcourut les Villes à la tête des Troupes dont il avoit le commandement, caſſant les Soldats enrôlés par les Magiſtrats, chaſſant les Miniſtres Arminiens de leurs Egliſes, dépoſant les Magiſtrats qui leur étoient favorables, & faiſant empriſonner tout ce qui réſiſtoit à ſes volontés. XVII. SIÈCLE.

Ces violences ne ſuffiſoient pas encore pour remplir les vues de Maurice. Il avoit réſolu de perdre Barnevelt, & pour y réuſſir plus ſûrement, il falloit le rendre odieux & ſoulever le fanatiſme contre lui. On ne peut guère douter que ce n'ait été là un des motifs ſecrets du Prince d'Orange, en convoquant le Synode de Dordrecht. L'ouverture s'en fit le treize Novembre 1618; il y eut cent cinquante ſéances, pendant leſquelles les objets conteſtés furent débattus avec beaucoup de force & de chaleur, tant de part que

XVII. SIÈCLE.

d'autre. Enfin, le neuf Mai 1619, la Sentence définitive fut prononcée, conformément à l'avis du célèbre du Moulin, qui avoit envoyé ſon vœu par écrit, de même que tous les Miniſtres François à qui Louis XIII ne permit pas de ſe trouver en perſonne à cette Aſſemblée. L'opinion des Gomariſtes fut conſacrée par ce décret, & celle des Arminiens, notée d'héréſie & d'impiété. Les Paſteurs du parti d'Arminius, déclarés incapables de toute charge eccléſiaſtique & déchus de leurs emplois, furent retranchés de la Communion, comme des maîtres d'erreur & des corrupteurs de la foi. Le Synode fit en outre quatre-vingt-treize canons, & ſe ſépara le neuf Mai. Les Etats généraux confirmerent tout ce qui avoit été ſtatué dans cette aſſemblée, & en ordonnerent l'exécution, & cette exécution fut preſſée en tous lieux avec une ſévérité dont il y a peu d'exemples.

Quoiqu'on eut promis ſolemnellement aux Arminiens que s'ils étoient mécontens de la définition du Synode, ils ſeroient libres d'avoir recours au Concile œcuménique, on ne voulut pas recevoir leur appel, & non-ſeule-

ment on les traita en hérétiques, mais encore en rébelles. Dès le treize Mai, c'eſt-à-dire, quatre jours après la ſéparation du Synode, Barnevelt, accuſé par ſes ennemis d'avoir projetté de livrer les Provinces-unies au Roi d'Eſpagne, avoit perdu la tête ſur un échaffaud, ſans que ni ſon grand âge, (il avoit ſoixante-douze ans) ni les ſervices importans qu'il avoit rendus à ſa Patrie dans une longue & glorieuſe adminiſtration, ni les ſollicitations du Roi de France, qui l'honoroit de ſon eſtime, euſſent pu lui ſauver la vie. Les autres Partiſans d'Arminius furent dépouillés de leurs emplois, empriſonnés, bannis; quelques-uns même punis de mort. Enfin l'on exerça contre eux plus de rigueurs que n'en ont jamais ordonné contre les Sectaires les plus turbulens, ceux d'entre les Princes Catholiques qu'il plaît aux Proteſtans, & aux Ecrivans qui les ont copiés, d'appeller perſécuteurs. Mais depuis que les intérêts de ceux qui les pourſuivoient alors ont changé, & que l'eſprit de diſpute eſt devenu moins actif, ils ont obtenu la tolérance, ainſi que toutes les autres ſectes dont on

XVII. SIÈCLE.

peut dire que les Provinces-unies ſont la Patrie commune.

XVII. SIÈCLE.

L'hiſtoire de l'Arminianiſme & du Synode de Dordrecht nous fournit l'occaſion naturelle de faire quelques réflexions trop importantes, pour qu'il nous ſoit permis de les omettre. 1°. Pourquoi traita-t-on de novateurs Arminius & ſes Diſciples, qui prétendoient corriger, adoucir la Doctrine de Calvin, dans ce qu'elle avoit ſelon eux de trop dur & de trop difficile à concilier avec les attributs de Dieu? n'avoient-ils pas autant de droit que Calvin & ſes rigides ſectateurs, de propoſer leurs opinions & de les ériger en dogmes? La parole de Dieu n'étoit-elle pas auſſi leur guide? n'en citoient-ils pas des textes en faveur de leurs ſentimens? & ſi ces textes étoient obſcurs, ne leur étoit-il pas permis de les interpréter à leur manière, comme les Chefs de la réforme l'avoient fait? 2°. Si les Proteſtans avoient refuſé de ſe ſoumettre à l'autorité du Concile de Trente, parce que les Prélats qui compoſoient cette aſſemblée étoient leurs parties, en même tems que leurs Juges, ſur quel principe le Synode de Dordrecht

exigeoit-il que les Arminiens ſouſcrivîſſent à ſa déciſion, tandis qu'ils lui oppoſoient les mêmes objections que les premiers Réformateurs avoient faites contre le Concile de Trente? Et ſi les Miniſtres aſſemblés à Dordrecht avoient raiſon de leur répondre que les Ariens, les Neſtoriens, & les autres Hérétiques des premiers ſiècles avoient été juſtement condamnés par des Conciles dont les membres étoient leurs dénonciateurs, leurs adverſaires, pourquoi rejettoient-ils l'autorité du Concile de Trente, ſous prétexte que leurs Adverſaires les y avoient jugés? 3°. S'il étoit vrai que la conteſtation qui s'étoit élevée entre les Théologiens des Egliſes Calviniſtes de Hollande, touchant la prédeſtination & la grace, ne pouvoit être terminée que par un Synode, il s'enſuivoit donc que la parole de Dieu n'eſt pas la ſeule règle de la foi, & que, dans les queſtions dont le dogme eſt l'objet, c'eſt à l'Egliſe, comme au Tribunal infaillible & ſuprême, qu'il appartient de décider, par un jugement irrévocable, ce qu'il faut croire & ce qu'il faut condamner. 4°. Lorſqu'après la déciſion

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

du Synode, on forçoit les Paſteurs & les Fidèles d'y ſouſcrire, lorſqu'on dépouilloit de leurs emplois ceux qui refuſoient d'y adhérer, lorſqu'on les traitoit en hérétiques & en excommuniés, on regardoit comme certain que l'Egliſe a droit d'exiger de ſes enfans une ſoumiſſion, non-ſeulement extérieure, mais intérieure & ſincère à ſes décrets, & de punir les réfractaires; on marchoit en cela ſur les traces de l'Egliſe Romaine; on reconnoiſſoit donc que les Auteurs de la réforme avoient eu tort d'accuſer l'Egliſe Romaine d'oppreſſion & de tyrannie, parce qu'elle vouloit que ſes jugemens ſervîſſent de règles en matière de doctrine, qu'il ne fût permis à perſonne de méconnoître ſon autorité, & qu'elle excluoit de ſon ſein tous ceux qui perſévéroient dans l'erreur après ſa définition. 5°. Enfin les Miniſtres qui formoient le Synode de Dordrecht, fondoient l'autorité qu'ils s'attribuoient ſur les promeſſes que J. C. a faites à l'Egliſe, en l'aſſurant qu'il ſeroit avec elle juſqu'à la conſommation des ſiècles; d'où ils concluoient qu'étant aſſemblés au nom de J. C. pour l'intérêt de la vérité,

on devoit croire que J. C. étoit au milieu d'eux, & que ſon eſprit parleroit par leur bouche. N'eſt-il pas étonnant que l'Egliſe Proteſtante ait tenu le même langage & la même conduite que l'Egliſe Romaine, après lui avoir fait un crime de cette conduite & de ce langage? XVII. SIÈCLE.

ARTICLE VI.

Etat du Calviniſme en France, depuis la mort de Henri IV juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes.

TANT que Henri IV fut ſur le Trône, les Calviniſtes de France vécurent en paix, & jouirent ſans trouble des avantages qui leur avoient été accordés par l'Edit de Nantes. Cet Edit qui fixoit leur état dans le Royaume, leur étoit trop favorable, pour qu'il ne fût pas de leur ſageſſe & de leur intérêt, de ne rien entreprendre qui pût engager le Gouvernement à reſtreindre les privilèges qu'ils avoient acquis, ou à les en priver. Henri les aimoit; il étoit né, il avoit vécu au milieu d'eux. Il devoit à leur at-

XVII. SIÈCLE.

tachement, à leurs ſervices, une partie de ſa gloire; & la conquête de ſon Royaume, fruit de ſes victoires & de ſa patience, étoit en même tems celui de leur courage & de leur fidélité. Mais ce Prince connoiſſoit mieux que perſonne leur caractère inquiet & remuant, leur goût pour l'indépendance, & l'habitude où ils étoient d'abuſer toujours des loix favorables que les circonſtances leur auroient fait obtenir. Il veilloit ſur eux pour empêcher qu'ils ne ſortiſſent des bornes qu'il leur avoit preſcrites, & dans leſquelles il ne vouloit pas qu'ils le forçaſſent à les faire rentrer, comme un père veille ſur ſes enfans, pour prévenir les fautes qu'il ſeroit obligé de punir. Henri, par un mêlange habile de douceur & de fermeté, qui eſt le point de la perfection dans le grand art du Gouvernement, ſavoit contenir tous les partis. Une adminiſtration juſte & vigoureuſe eſt, de la part du Souverain, le vrai principe de la félicité publique, parce qu'en preſſant également ſur tous les ordres de l'Etat, elle les balance l'un par l'autre, & par cet équilibre, elle entretient la ſubordination, le calme &

l'harmonie. Henri avoit trouvé ce ſecret précieux; & la France tranquille, proſpère, floriſſante, après tant de calamités, en recueilloit les heureux fruits. XVII. SIÈCLE.

Mais lorſque ce Prince, le plus grand des Rois & le meilleur des hommes, que la mort avoit épargné tant de fois au milieu des combats, eut été renverſé ſous les coups du fanatiſme, tout retomba dans le déſordre & la confuſion. Un événement auſſi funeſte pouvoit-il produire autre choſe que des troubles, des ſecouſſes violentes, des cabales, des intrigues ſourdes ou tumultueuſes, & le déplacement de toutes les barrières qui s'étoient oppoſées aux mauvais deſſeins des eſprits turbulens, des Grands ambitieux & des Citoyens mal intentionnés? D'abord la conſternation fut générale, & chacun ſentit, déplora la perte qu'on venoit de faire, excepté ceux qui en étoient les auteurs. Ceux-ci même furent contraints de feindre une douleur qu'ils n'avoient pas, pour n'être point trop ſubitement démaſqués. Mais bientôt au milieu du deuil & de l'affliction, les partis ſe formerent, s'agiterent, dans le deſſein de tirer avantage des

circonſtances. Les Courtiſans donnerent
XVII. l'exemple, comme c'eſt l'ordinaire dans
SIÈCLE. ces ſortes de conjonctures. Leurs intérêts étant plus grands & leurs paſſions plus vives, on devoit s'attendre que les rivalités & les diſcordes commenceroient par eux. Tous vouloient ſe rendre néceſſaires ou redoutables, ſe faire craindre pour ſe faire rechercher, avoir part aux graces, aux profuſions que la Régente employoit pour acheter des créatures, & ſur-tout aux affaires & à l'autorité. Mais ces mouvemens de l'ambition & de la cupidité, qui exciterent tant de troubles dans le Royaume, juſqu'au miniſtère de Richelieu, n'appartiennent point à notre ſujet, & nous n'en aurions pas fait mention, ſi les intrigues de la Cour, les cabales des Grands, leurs plaintes, leurs mécontentemens & les embarras qu'ils donnerent au Gouvernement, n'euſſent excité les Calviniſtes à remuer dans les Provinces où ils étoient en plus grand nombre, & bientôt à prendre les armes.

Ils avoient à leur tête des hommes puiſſans & habiles. C'étoient le Prince de Condé, qui, ſans les aimer, s'étoit lié avec eux, parce qu'il les jugeoit

propres à ſervir ſa haine contre le Maréchal d'Ancre, & ſon reſſentiment contre la Régente, qui n'agiſſoit que par les inſpirations de ce mépriſable Etranger : Le Maréchal de Bouillon, eſprit factieux & léger, attaché aux Proteſtans par ſes principes, & d'autant plus zélé pour leurs intérets, que n'ayant pu réuſſir dans ſes projets du côté de la Cour, le deſir de la vengeance rendoit ſon zèle plus ardent : Le Duc de Rohan, le plus riche Seigneur du Royaume, & le plus ſincérement dévoué à ſon parti : enfin, la Tremouille, Soubiſe, Châtillon, & pluſieurs autres des plus illuſtres Maiſons, auxquels une Nobleſſe innombrable & courageuſe étoit unie. Les prétendus Réformés, ſoutenus par des perſonnes d'un ſi haut rang, & d'une capacité ſi généralement reconnue, ſongerent à profiter de la méſintelligence qui régnoit entre la Cour & les Grands. Ils s'aſſemblerent à Saumur en 1611, avec l'agrément de la Reine, pour délibérer ſur les affaires générales de leur communion, & ſur la conduite qu'ils devoient tenir dans la ſituation préſente des choſes. Cette aſſemblée ne fut rien

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE. moins que paiſible, parce que le Maréchal de Bouillon vouloit ſe ménager avec la Régente & le Miniſtère, qui lui avoient fait des promeſſes brillantes, & que, pour en obtenir l'exécution, il travailloit à tourner les eſprits d'une manière conforme à ſes vues. Il ſe propoſoit de conduire les Délibérations de façon qu'elles fuſſent agréables à la Cour, ſans être contraires aux intérêts eſſentiels de ſon parti. Il comptoit, pour y réuſſir, ſur la ſoupleſſe de ſon génie, ſur les reſſources qu'il lui fourniſſoit à propos, dans les rencontres difficiles, & ſur le crédit dont il jouiſſoit parmi ceux de ſa communion : il ne comptoit pas moins ſur la reconnoiſſance de la Cour, après qu'il auroit réuſſi. Mais ſes eſpérances furent également trompées dans l'un & l'autre point. Il y avoit dans l'Aſſemblée des hommes clairvoyans, qui pénétrerent ſes deſſeins, & qui détruiſirent l'effet des meſures qu'il avoit priſes; & parce qu'il n'avoit pas réuſſi, la Cour ne lui tint pas compte de toutes les peines qu'il s'étoit données pour la ſervir.

Les réſolutions de l'Aſſemblée furent

donc tout-à-fait différentes de celles que la Cour s'étoit efforcée de lui inſpirer par le canal du Maréchal de Bouillon. Elle arrêta qu'il ſeroit fait des remontrances au Roi ſur l'infraction de l'Edit de Nantes auquel les Réformés ſe plaignoient qu'on avoit donné pluſieurs atteintes; elle en demanda la pleine & entiere exécution; comme auſſi la jouiſſance paiſible de tous les privilèges accordés aux Proteſtans, par cette Loi. A cette demande, elle en ajouta pluſieurs autres; les unes tendantes à augmenter les prérogatives & la liberté de la Religion Proteſtante; les autres ayant pour but de faire retomber ſur l'Etat les dépenſes auxquelles ceux de cette Religion étoient tenus pour l'entretien & l'approviſionnement des places de ſûreté qu'ils avoient obtenues. Toutes annonçoient de leur part un deſſein formé de ſe prévaloir autant qu'ils pourroient des embarras qu'on ſuſcitoit à la Régente, & des autres troubles qui ſont les ſuites ordinaires d'une minorité. Le Miniſtère ne fut point trompé par les proteſtations de zèle & de fidélité dont l'Aſſemblée accompagna ſes remontrances. Il rejetta

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

ſes demandes, qui contenoit vingt-cinq articles, comme exorbitantes, déplacées dans les circonſtances actuelles, deſtituées de tout fondement raiſonnable, & contraires au bien de l'Etat. Dans la diſpoſition où étoient les eſprits, il n'en falloit pas davantage pour les aigrir & les porter à la révolte. Tout ce que nous venons de raconter s'étoit paſſé en 1611, & dès l'année ſuivante, les Calviniſtes, animés & ſoutenus par les autres mécontens, commencerent à faire des mouvemens ſéditieux à St. Jean d'Angély, à la Rochelle, & dans quelques autres endroits. Ce n'étoient encore, il eſt vrai, que des émeutes paſſageres qu'on appaiſoit par des négociations & des promeſſes. Mais il étoit aiſé de juger que cette agitation, ces tumultes étoient le prélude d'un orage qui ne tarderoit pas à éclater.

Le Roi donna en 1620 un Edit par lequel le Béarn étoit réuni à la Couronne, & tous les biens eccléſiaſtiques de cette Province, envahis par les Calviniſtes, depuis les tems de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, reſtitués à leurs anciens poſſeſſeurs. La préſence du Roi, qui s'étoit rendu en Béarn,

facilita l'exécution de cet Edit; mais elle n'empêcha point les murmures & le mécontentement des Calviniſtes. Des plaintes & des menaces, on paſſa promptement aux effets. On s'attroupa, on prit les armes, on leva l'étendard de la révolte, & la guerre civile fut déclarée dans les Provinces méridionales, où les Réformés avoit leurs principaux établiſſemens. Leurs principes, la forme du Gouvernement établie dans leurs Egliſes, & leur penchant naturel, les entraînoient vers l'indépendance. Depuis long-tems ils avoient conçu le plan d'une République fédérative qu'ils ſe propoſoient d'ériger en France, à l'imitation des Proteſtans d'Allemagne. Les circonſtances préſentes leur parurent favorables à l'exécution de ce projet. En conſéquence, ils diviſerent le Royaume en huit cercles, dont chacun avoit ſes Troupes, ſon Général particulier, ſes Officiers publics de Juſtice & de Finance, ſon adminiſtration économique & ſa police, en fourniſſant un contingent déterminé de Troupes & d'argent, pour le ſoutien de la cauſe commune. Il falloit réunir tous ces différens Corps & les Chefs qu'ils s'é-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

toient donnés, ſous le commandement d'un même Général, qui en dirigeât les mouvemens & les opérations. Trois Seigneurs, également puiſſans dans leur parti, pouvoient aſpirer à cette première place; Leſdiguières, Bouillon & Rohan. Mais le premier s'étoit rapproché de la Cour, qui lui avoit promis l'épée de Connétable, & n'attendoit que l'accompliſſement de cette promeſſe pour changer de Religion : le ſecond étoit devenu ſuſpect à tous les zélés Calviniſtes, & principalement aux Miniſtres par qui le Peuple étoit conduit, depuis l'Aſſemblée de Saumur, où il avoit joué le perſonnage d'un homme qui n'agit que par la vue de ſon intérêt propre : le troiſième, au contraire, étoit au-deſſus des eſpérances par la grandeur de ſa fortune, & au-deſſus de la ſéduction par la trempe de ſon ame fière, jalouſe de la domination, ennemie de tout joug, incapable d'artifice, & plus incapable encore de ſe plier aux volontés de ceux qu'on voyoit alors à la tête du Gouvernement. Il fut donc choiſi pour commander toutes les Troupes de la nouvelle République, avec le titre de Généraliſſime; & ce Seigneur, moins

par ambition que par caractére, accepta, ſans héſiter, un titre qui le flattoit plus que tous ceux qu'il devoit à ſa naiſſance. XVII. SIÈCLE.

La rébellion ſe communiqua bientôt dans toutes les Provinces où les Proteſtans étoient en force, & Louis XIII ſe vit obligé, comme ſon pere, de prendre les armes pour ſoumettre ſes propres Sujets. Ce Prince avoit le courage qui fait ſupporter les fatigues de la guerre, & qui apprend à n'en pas craindre les dangers. S'il n'eut pas cette élévation de génie, cette fermeté de caractère, qui annoncent une ame pleine de vigueur & d'énergie; s'il fut dominé, tant qu'il vécut, par des Favoris qu'il n'aima point, par un Miniſtre dont il jalouſa les talens & les ſuccès, au moins on peut aſſurer qu'à la tête des armées, on reconnut en lui le fils de Henri IV. Cette intrépidité que rien n'étonne, cette valeur active & tranquille tout à la fois, qui eſt celle des grands Capitaines, il en donna des preuves à l'affaire de l'Iſle de Riés, où Soubiſe s'étoit fortifié avec un corps de bonnes Troupes; au Siège de Royan, à celui de Montauban;

XVII. SIÈCLE.

quoiqu'il n'y réuſsît pas, & dans toutes les autres rencontres hazardeuſes de cette guerre, dont le ſuccès auroit été complet, ſi l'habileté de ſes Généraux eût ſecondé ſa bravoure. Mais tandis qu'une moitié de la France combattoit l'autre, & que le feu de la ſédition ne paroiſſoit pas prêt à s'éteindre, les Chefs des Calviniſtes, occupés de leurs intérêts particuliers, travailloient à faire leur paix. Tous y gagnerent quelque choſe, la Force & Chatillon obtinrent le Bâton de Maréchal, Leſdiguières l'épée de Connétable, les autres des ſommes d'argent, des penſions conſidérables, & Rohan même, qui paſſoit pour l'homme le plus déſintéreſſé, eut le Duché de Valois pour prix de ſa ſoumiſſion. Le Traité fut conclu à Privas, petite Ville du Vivarais, en 1622. L'Edit de Nantes fut confirmé dans toutes ſes diſpoſitions, & les Proteſtans maintenus dans tous leurs privilèges, mirent bas les armes, mais ſans renoncer à leur projet de République, & conſervant toujours dans leur cœur, avec le germe de la révolte, le déſir de réaliſer cette chimère, lorſque les temps deviendroient plus favorables.

Les prétextes ne leur manquerent pas, lorſqu'ils voulurent recommencer la guerre. L'inobſervation de l'Edit de Nantes & du Traité de Privas, leur en fournirent plus d'un, parce qu'il étoit impoſſible que tous les articles fuſſent exécutés dans tous les endroits où il y avoit des Proteſtans, avec une telle exactitude, que perſonne n'eût quelque ſujet de ſe plaindre. Mais le Gouvernement n'étoit plus dans cet état de foibleſſe & d'incertitude, qui avoit inſpiré tant d'audace aux mauvais Citoyens, pendant la minorité de Louis XIII. Un génie vaſte & puiſſant, qui rendit bientôt à la France la ſupériorité dont elle avoit joui dans les beaux jours de Henri IV, venoit de prendre les rênes de l'Etat. C'étoit l'immortel Richelieu, parvenu à la pourpre & au Miniſtère, malgré les cabales qui s'étoient formées pour l'en écarter. Déjà l'on éprouvoit en France combien un ſeul homme peut influer ſur la fortune publique, lorſqu'il a reçu du Ciel toutes les qualités qui ſont néceſſaires pour gouverner un grand Empire. On a dit que le ſage Mornai, l'ami de Henri IV, l'homme le plus eſtimable & le plus

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE

reſpecté qu'il y ait eu dans tout le parti Calviniſte, avoit écrit à Louis XIII pour le détourner de prendre les armes contre les Réformés, en lui diſant, que faire la guerre à ſes Sujets, c'étoit montrer de la foibleſſe; que l'autorité conſiſte dans l'obéiſſance paiſible du Peuple, & qu'elle s'établit par la prudence & la juſtice de celui qui gouverne. Richelieu, non moins ſage peut-être, & d'une morale moins populaire, mais plus habile, & plus grand maître en politique que lui, ſavoit que quand des Sujets oſent menacer leur Maître & troubler l'Etat, le comble de la foibleſſe ſeroit de ne ſe pas oppoſer à leurs entrepriſes, & que, dans ces conjonctures, pour établir cette obéiſſance du Peuple, qui eſt le fruit de la prudence & de la juſtice, qui fait ſentir l'influence de l'autorité dans toutes les parties d'un grand Royaume, il faut réprimer fortement la rébellion, & réduire les rebelles à l'impuiſſance de nuire.

Depuis que le Calviniſme avoit pris racine en France, la Rochelle étoit ſon Boulevard, le centre de ſes forces & le foyer d'où ſe répandoit au loin le feu

feu des diſſentions & des révoltes qui agitoient le Royaume. Cette Ville riche par le commerce, forte par ſa ſituation, bravoit depuis long-temps la puiſſance de ſes Maîtres. Tout ce qu'il y avoit d'hommes emportés, ſéditieux, ennemis de la ſubordination, parmi les Proteſtans, s'y étoient réunis. Ils tenoient entre eux des aſſemblées où l'on n'entendoit que des diſcours violens, & où l'on ne prenoit que des réſolutions dictées par la haine du Catholiciſme, paſſion également vive & profonde dans tous les cœurs. Les Magiſtrats penſoient, agiſſoient comme les Miniſtres; & le Peuple qu'ils échauffoient par leurs déclamations, étoit animé des mêmes fureurs. Par le Traité de Privas, il avoit été ſtatué qu'on démoliroit le Fort Louis, bâti près de la Rochelle, pour tenir cette Ville en échec. Mais cet article du Traité n'avoit point été mis à exécution, & ce fort, qui menaçoit la liberté des Rochellois, ſubſiſtoit toujours, objet d'inquiétude & d'alarmes, que ce Peuple, échauffé par les factieux, ne pouvoit regarder ſans émotion. Tel fut le prétexte de la révolte. On reprit le projet d'établir en France une Répu-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

blique Proteſtante, dont la Rochelle devoit être le chef-lieu. L'ancien plan fut la baſe de celui qu'on traça dans les Aſſemblées tenues à ce ſujet. On y fit quelques changemens, pour s'accommoder aux circonſtances & mettre en œuvre les nouvelles vues qu'on s'étoit faites ſur une entrepriſe qui devoit avoir les plus grandes ſuites ; & comme ſi le ſuccès n'eût pas été douteux, on entama des négociations avec l'Etranger, afin de procurer à la nouvelle République des Alliés puiſſans, qui armaſſent en ſa faveur, & qui vinſſent à ſon ſecours, lorſqu'elle ſeroit attaquée.

Après avoir ainſi concerté leurs meſures avec autant de ſageſſe & de maturité qu'il peut y en avoir dans un Conſeil de factieux, les Réformés prirent les armes. Mais quoiqu'ils euſſent travaillé à ſe procurer l'appui de l'Angleterre, de l'Eſpagne & de la Hollande, quoiqu'ils euſſent recherché celui des Ducs de Lorraine & de Savoie, quoique leurs démarches auprès des autres ennemis de la France euſſent été bien accueillies, le ſuccès ne répondit pas à leurs eſpérances. Les Trou-

pes du Roi avoient preſque par-tout l'avantage ; & ſi les armes des rebelles étoient quelquefois heureuſes, leurs proſpérités ne ſervoient qu'à les affoiblir, & les pertes qu'ils faiſoient en même temps, n'étoient pas des moyens qui puſſent les conduire à l'accompliſſement de leurs deſſeins. Le génie de Richelieu influoit ſur toutes les entrepriſes dirigées par ſes ordres ; & tous ceux qu'il employoit, ſembloient diſputer entre eux à qui ſeconderoit ſes vues avec plus de zèle & d'activité. On ſavoit qu'il ne pardonnoit rien. On craignoit encore plus de lui déplaire, qu'on ne deſiroit d'obtenir ſes bonnes graces ; & ce ſentiment communiquoit aux Officiers de tous les grades une ardeur, une vigilance que l'amour du devoir & l'honneur même n'inſpirent pas toujours. Mais ce Miniſtre étoit alors en butte à la haine & aux cabales des Courtiſans. Son pouvoir naiſſant paroiſſoit quelquefois ébranlé. Tous les Grands étoient ſes ennemis, parce qu'un des projets de ſa politique étoit de les abaiſſer ; & pour ſe ſoutenir contre eux, il n'étoit pas encore parvenu à prendre ſur l'eſprit du Roi,

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

cet empire qu'il exerça dans la ſuite. Il avoit donc beſoin de la paix pour lui-même, & il ſaiſit les premières ouvertures qui ſe préſenterent pour la donner aux Calviniſtes. Il lui ſuffiſoit, dans ce moment, de leur avoir montré ce qu'il étoit, & ce qu'ils devoient attendre de lui lorſqu'il entreprendroit tout de bon de les réduire. Le Traité qu'il conclut avec eux le 5 Février 1626, maintenoit les choſes à l'égard de leurs privilèges & de leur Religion, dans l'état où elles étoient avant la priſe d'armes. Seulement on convint qu'ils détruiroient le Fort Todon qu'ils avoient élevé dans l'Iſle de Rhé, dont ils étoient en poſſeſſion, & qui leur fut conſervée.

A peine s'étoit-il écoulé une année depuis la concluſion de cette dernière paix, que les Calviniſtes, toujours inquiets, toujours remplis de leurs idées Républicaines, avoient déjà fourni de nouveaux griefs contre eux, & par conſéquent de nouveaux ſujets de recommencer la guerre. Le Cardinal étoit débarraſſé des craintes qui l'avoient obligé d'interrompre ſes opérations. Le ſupplice du Comte de Chalais, immolé à ſa vengeance & à ſa ſûreté, avoit intimidé

ſes ennemis. Ses négociations dans les Cours étrangères le tranquilliſoient, par rapport aux entrepriſes qu'on auroit pu tenter au-dehors. De toutes les Puiſſances voiſines, l'Angleterre étoit la ſeule qui fût diſpoſée à donner du ſecours aux rébelles ; mais ſoit que la connoiſſance qu'il avoit du caractère léger de Charles I & de Buckingham ſon Miniſtre, ſoit qu'il ſe fût aſſuré des moyens propres à détourner les effets de leur mauvaiſe volonté, il ne paroiſſoit pas alarmé des préparatifs qu'ils faiſoient contre la France. Ainſi tout étoit diſpoſé pour l'exécution du grand deſſein que Richelieu avoit formé d'abattre le Calviniſme, & de lui enlever la Rochelle, ſa principale fortereſſe, le centre du fanatiſme & l'aſyle de tous les factieux. XVII. SIECLE.

Les Rochellois, de leur côté, ſe préparoient à faire la plus vigoureuſe défenſe. Ils s'étoient diſpoſés de longue main à ſoutenir tout le feu de la guerre, ſe doutant bien qu'il ne dût tomber ſur eux. Ils avoient des Troupes, du canon, des munitions de toute eſpèce, & une marine plus conſidérable que celle du Roi même. Ils comptoient beaucoup

XVII. SIÈCLE.

ſur le ſecours de l'Angleterre, mais encore plus ſur leur propre courage, ſi l'on peut appeller de ce nom l'intrépidité forcenée d'un Peuple révolté contre ſon légitime Souverain, & réſolu à tout ſouffrir plutôt que de plier ſous le joug d'une autorité qu'ils regardoient comme leur ennemie & celle de leur Religion.

Richelieu de ſon côté ſentoit que jamais on ne viendroit à bout de ſoumettre les Proteſtans, & de leur faire perdre l'eſpérance de former une République indépendante dans le ſein du Royaume, tant que la Rochelle braveroit la puiſſance de ſon Maître. Il n'eut pas de peine à perſuader au Roi qu'il falloit employer tout à la fois pour la réduire, la force, l'induſtrie & la conſtance. Le Siège fut commencé le 10 Août 1627, & pouſſé avec toute l'activité que la préſence du Prince & de ſon Miniſtre étoient capables d'inſpirer aux Troupes qui combattoient ſous leurs yeux. La Flotte des Anglois avoit déjà paru, commandée par le Duc de Buckingham. Le but de ce Général étoit d'enlever l'Iſle de Rhé, où Thoiras, depuis Maréchal de France, étoit

à la tête d'un Corps de Troupes choiſies, mais où les rèbelles occupoient un poſte important. La deſcente des Anglois s'étoit faite ſans beaucoup de difficulté. Mais Thoiras ſe conduiſit avec tant de valeur & d'habileté, il fut ſi bien ſecondé par ceux qui étoient à ſes ordres, qu'il fit échouer l'entrepriſe, & que Buckingham fut obligé de ſe rembarquer, ſans avoir rien fait de ce qu'il ſe propoſoit. Cette tentative, peu glorieuſe pour le Général Anglois & pour ſa Nation, lui coûta plus de huit mille hommes, non compris une partie de l'artillerie, des munitions & du bagage qu'il fallut abandonner dans la confuſion d'une retraite précipitée.

XVII. SIÈCLE.

Mais en ſe retirant, il laiſſa aux Rochellois l'eſpérance de le voir reparoître bientôt avec des forces plus conſidérables. Il eſt certain que l'accès de la Ville étant libre du côté de la mer, les Anglois l'auroient ſauvée, s'ils avoient voulu. Le Cardinal qui, ſans avoir appris l'art de la guerre, ſuppléeoit à tout par ſon génie, s'occupa des moyens d'enlever cette reſſource aux Aſſiégés. L'Hiſtoire d'Alexandre lui fournit un exemple dont il réſolut de faire uſage.

XVII. SIÈCLE.

Il etoit dans le caractère de Richelieu de renouveller, pour conquérir la Rochelle, ce que le vainqueur de l'Asie avoit entrepris avec succès pour subjuguer l'ancienne Tyr.

Dans la guerre précédente, un Ingénieur Italien nommé Pompeïo Targoni, avoit imaginé de faire une estacade prolongée dans la mer, pour bloquer la Ville de ce côté là, ou du moins pour retrécir le passage, de manière qu'avec du canon l'on pût empêcher les vaisseaux qui apporteroient du secours, d'en approcher. Le projet n'eut pas lieu, parce que la paix se fit. Mais le Cardinal, frappé de cette idée qui étoit grande, hardie, & par-là digne de lui plaire, comprit que c'étoit le seul moyen de venir à bout de ses desseins, & que sans cela il seroit forcé tôt ou tard d'abandonner une entreprise d'où dépendoit sa gloire, & peut-être la fortune de l'Etat. La résolution fut donc prise de construire une digue pour fermer l'entrée du Port; deux Ingénieurs François, Louis Metescau, & Jean Tiriot, se chargerent de conduire ce grand ouvrage. On y travailla sans relâche pendant plus de cinq mois, & l'on eut

à ſurmonter des obſtacles de toute eſpèce, les vents, les coups de mer, l'inégalité du fond, la ſaiſon des pluies & des tempêtes. Mais enfin par le nombre des Ouvriers, le jeu continuel des machines, la capacité des deux Ingénieurs qui trouvoient des reſſources dans leur art pour remédier à tous les inconvéniens, & ſur-tout par la patience du Cardinal, par les éloges qu'il donnoit à propos, l'argent qu'il n'épargnoit point, cette fameuſe digue fut totalement achevée au mois de Mai 1627; elle avoit ſept cent quarante toiſes de long, ſur une largeur proportionnée, qui la mettoit à l'épreuve des vagues & du canon. Des batteries placées de diſtance en diſtance, & un grand nombre de bâtimens chargés d'artillerie, en défendoient l'approche. Auſſi lorſque les Anglois s'avancerent pour l'attaquer, ils furent reçus avec un feu ſi violent, qu'ils ſe retirerent encore, ſans avoir eu le moindre ſuccès, abandonnant les Rochellois à eux-mêmes, & déſeſpérant de pouvoir les ſouſtraire au ſort qui les menaçoit.

XVII. SIÈCLE.

Cependant la Ville, preſſée de toutes parts & n'attendant plus de ſecours,

XVII. SIÈCLE.

éprouvoit toutes les horreurs de la famine. Mais le fanatiſme, de toutes les paſſions la plus violente & la plus féroce, rend les hommes capables de tout ſouffrir. En moins d'un ſiècle, deux Villes fameuſes ont fourni la preuve de cette triſte vérité; Paris au temps de la Ligue, & la Rochelle dans l'époque préſente; & c'eſt chez le plus doux, le plus humain de tous les Peuples, qu'on trouve des faits de cette nature! On ne doit point étudier l'Hiſtoire, ſans conſidérer avec une attention particulière ces ſortes d'événemens. Quoi de plus propre à nous convaincre que de tous les fléaux de l'humanité, le fanatiſme eſt le plus redoutable, & par conſéquent celui dont on ne peut trop promptement extirper la racine? Remarque déjà faite plus d'une fois, mais qu'on ne peut rappeller trop ſouvent, pour la mieux graver dans les eſprits & dans les cœurs. Au commencement du ſiège, les principaux Habitans de la Rochelle, tenant une de ces Aſſemblées tumultueuſes où la fureur ſeule & l'eſprit de ſédition avoient droit de ſe faire écouter, Guiton, Maire de la Ville, & le plus forcené des rebelles, prit un poignard,

& jura de l'enfoncer dans le cœur du premier qui parleroit de ſe rendre, en ajoutant : ſi c'eſt moi, qu'on m'en perce le ſein ; & le poignard fut mis ſur la table qui étoit au milieu de la ſalle, comme un témoin du ſerment que Guiton venoit de faire, & que tous les autres avoient confirmé par leur approbation.

XVII. SIÉCLE.

Cependant, malgré cet affreux ſerment, & le ſentiment plus affreux encore qui l'avoit dicté, il fallut ſonger à capituler. Les vivres manquoient depuis long-temps ; on ne pouvoit plus eſpérer qu'il vînt du ſecours d'Angleterre, ni d'ailleurs ; la Ville étoit ſerrée de toutes parts ; la miſère étoit extrême ; les Habitans mouroient tous les jours par centaines ; ceux qui ſurvivoient, ne ſuffiſoient plus pour donner la ſépulture aux morts, & des familles entières, pere, mere, enfans, domeſtiques, exterminés par la faim, avoient leurs maiſons pour tombeaux. La réſiſtance eût été vaine, & le déſeſpoir même n'offroit plus de reſſources, à moins de mettre le feu à la Ville, & d'enſevelir ſous ſes ruines le reſte des Citoyens. Il y eut des fanatiques

XVII. SIÈCLE.

assez déterminés pour proposer ce moyen, de se soustraire au joug de l'obéissance qu'on ne pouvoit plus éviter. Mais le grand nombre, plus sensé ou plus timide, aima mieux avoir recours à la clémence du Roi. La capitulation fut signée le 28 Octobre par Marillac & du Hallier, Maréchaux de Camp, le Roi & son Ministre ne jugeant pas convenable de traiter eux-mêmes avec des Sujets rebelles. La Rochelle perdit ses fortifications, ses privilèges, & ne conserva que la liberté de conscience. La Religion Catholique fut rétablie, & le Roi ayant fait son entrée dans la Ville, le premier Novembre, assista au Service Divin dans l'Eglise Cathédrale. Ainsi fut terminé ce siège mémorable, qui dans l'antiquité auroit servi d'époque à la Nation qui se seroit signalée par cette importante conquête. Elle étoit due au génie du Cardinal de Richelieu; mais en politique adroit, il en abandonna toute la gloire à son Maître.

La chûte de la Rochelle préfageoit celle de tout le parti Calviniste. Mais les Chefs de ce parti chancelant, employerent, pour la retarder, tout ce

qu'ils avoient d'activité, de courage & de reſſources. Le Duc de Rohan avoit déjà fait des démarches pour engager le Roi d'Eſpagne à s'intéreſſer dans la cauſe des Réformés de France; mais il n'avoit encore obtenu que des promeſſes. Le Miniſtère Eſpagnol, comme les autres Puiſſances jalouſes de la France, avoit les yeux ouverts ſur le ſiège de la Rochelle, & en attendoit l'événement pour ſe décider. Si le Roi eût ſuccombé, l'Eſpagne ſe ſeroit déclarée ouvertement en faveur des Rebelles; mais après la reddition de la Rochelle, cette Cour jugea qu'elle devoit ſe contenter d'aider ſous main les Calviniſtes qui paroiſſoient déterminés à ne pas céder, afin d'entretenir le feu de la ſédition dans le ſein du Royaume. Ainſi, par une de ces contradictions qui naiſſent de la variété des intérêts politiques, & dont l'hiſtoire des Nations offre plus d'un exemple, on vit à la fois les Proteſtans de France appuyés par l'Eſpagne Catholique, & abandonnés par la Hollande Proteſtante, tandis que ceux d'Allemagne étoient protégés par le Monarque François, Fils aîné de l'Egliſe, & par ſon Miniſtre, Cardinal; ainſi l'on

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE

avoit vu dans le ſiècle précédent François I, Allié de Soliman II, Sultan des Turcs, contre Charles-Quint, Chef de la République Chrétienne en Europe, punir par le feu les hérétiques dans ſon Royaume, & donner du ſecours à ceux du Nord, pour faire la guerre à ſon rival. C'eſt que, dans les querelles des Rois, & dans les principes de la politique, les intérêts humains occupent toujours le premier rang, & que la Religion n'y intervient que ſubſidiairement, comme un moyen propre à faciliter l'exécution de leurs projets, ou à traverſer ceux des Puiſſances ennemies.

Le traité fait entre la Cour d'Eſpagne & les Calviniſtes François, releva le courage de ces derniers, & les mit en état de réſiſter encore quelque temps contre les armes de leur Souverain. Mais ce ſecours ne pouvoit tout au plus que retarder leur défaite ou leur ſoumiſſion. Ils avoient tous les jours quelques nouveaux déſavantages, & les Troupes du Roi leur enlevoient ſucceſſivement les Places qu'ils avoient occupées juſqu'alors dans le haut & bas Languedoc, dans le Vivarès & le Dauphiné. Les

efforts qu'ils faiſoient pour les conſerver, épuiſoient leurs forces, & leur peu de ſuccès décourageoit la Nobleſſe qui commençoit d'ailleurs à ſentir que ſon union avec des Sujets révoltés étoit indigne d'elle, & qu'elle ſoutenoit mal ſon ancienne gloire, en portant les armes contre ſon Roi. D'un autre côté, le dégât que les Royaliſtes ne manquoient jamais de faire, la rareté des ſubſiſtances que cela occaſionnoit, & les exécutions ſévères qu'on faiſoit de temps en temps ſubir aux garniſons & aux Habitans des Places qui s'étoient défendues avec le plus d'opiniâtreté, intimidoient les autres & les diſpoſoient à ſe rendre, pour éviter un traitement pareil. Le Roi avoit fait la guerre dans l'Italie d'une manière glorieuſe pour lui, & utile pour ſes Alliés, & la paix qu'il venoit de conclure, le mettoit en état de réunir toutes ſes forces contre les Calviniſtes, pour achever de les réduire. Ses Troupes commandées par les plus habiles Généraux de ce temps, ne tarderent pas à ſoumettre la plupart des Villes dont les Rébelles étoient encore maîtres. Les unes capituloient après une foible ré-

XVII. SIÈCLE.

sistance, les autres payoient chérement celle qu'elles avoient faite, lorsqu'enfin elles étoient forcées d'ouvrir leurs portes. Privas en fit la triste épreuve. Les Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg en faisoient le siége sous les ordres du Roi. Les Habitans s'évaderent pendant la nuit, & se réfugierent dans les montagnes, où la plupart furent assommés par les Soldats qui les poursuivirent, sitôt qu'on s'apperçut de leur évasion. La Ville fut pillée & brûlée. Le Fort où la garnison s'étoit retirée, fut pris d'assaut ; presque tout ce qui s'y trouva fut tué, & parmi ceux que le feu avoit épargnés, cinquante furent pendus, & le reste, au nombre de deux cents, envoyé aux galères.

Tant de pertes consécutives, tant de malheurs dont le poids tomboit principalement sur le Peuple, faisoient desirer la fin de la guerre. Le Duc de Rohan, Chef du parti, qui en sentoit mieux que personne la nécessité, assembla tous les représentans des Communautés à Auduze, petite Ville du Diocèse d'Alais. Il leur démontra l'impossibilité où l'on étoit de tenir plus longtemps contre toutes les forces du Roi,

qui les extermineroient entièrement, s'ils ne ſe hâtoient d'implorer ſa clémence & de rentrer dans le devoir. Quoiqu'il y eut dans l'Aſſemblée un nombre aſſez conſidérable de fanatiques, qui, peu touchés des calamités dont la guerre étoit la cauſe, ne reſpiroient qu'indépendance & rébellion, l'épuiſement du parti Calviniſte, la privation de toute reſſource, la crainte d'un avenir encore plus funeſte, la vigueur du Gouvernement, les talens du Miniſtre, ſon caractère inflexible, & d'autres conſidérations tirées de l'état préſent des affaires générales, & des intérêts perſonnels, tournerent toutes les penſées vers la paix. On ne s'occupa donc plus que des moyens qu'il convenoit d'employer pour l'obtenir à des conditions qui ne fuſſent pas trop dures. Ces conditions à fixer, firent naître quelques difficultés. L'article qui faiſoit le plus de peine aux Calviniſtes, étoit la démolition des fortifications qu'ils avoient conſtruites pour la défenſe de leurs places de ſûreté. Mais le Roi l'exigeoit, il fallut y conſentir. Du reſte, les choſes furent remiſes ſur le même pied où elles étoient avant la guerre. Quant à

XVII. SIÈCLE.

l'exercice de la Religion & aux autres privilèges dont les Réformés jouiſſoient dans le Royaume, en vertu de l'Edit de Nantes, ils n'en perdirent que ceux dont ils pouvoient abuſer. Le 27 Juin 1629 eſt l'époque de ce dernier traité de paix conclu avec les Calviniſtes; il mit fin aux guerres civiles de Religion, qui déſoloient le Royaume depuis près d'un ſiècle. La vigilance & la fermeté du Miniſtre, firent bientôt règner l'ordre & la tranquillité dans toutes les Provinces. Le Calviniſme terraſſé, languiſſant, devint ſemblable à un lion, qui, après avoir été pendant longtemps la terreur des forêts & des plaines, abattu, percé de coups, fait d'inutiles efforts pour rappeller ſon ancien courage, & ne pouſſe plus que foibles ſoupirs, à la place de ces rugiſſemens terribles qui faiſoient trembler les autres animaux.

Louis XIII avoit eu la gloire de déſarmer le fanatiſme, & de ſoumettre les Proteſtans du Royaume au joug de l'obéiſſance, comme ſes autres Sujets. Celle de rétablir l'unité du Culte, & d'interdire à la Nation qui vivoit ſous ſes Loix, l'exercice de toute autre Re-

ligion que la ſienne, étoit réſervée à Louis XIV.

Dans les premières années, ce Prince, dont le règne a été l'un des plus beaux & des plus glorieux de la Monarchie Françoiſe, comme il a été l'un des plus longs, le Calviniſme n'eut point de part aux troubles qui agiterent le Royaume. C'eſt que les Réformés, contenus dans le devoir par la vigueur du Gouvernement, avoient eu le temps de revenir aux ſentimens de patriotiſme, gravés dans le cœur de tous les François, & que les intrigues des Frondeurs, leurs intérêts, leurs motifs, n'avoient aucun rapport à la Religion. Lorſque les orages de la minorité furent calmés, lorſque le jeune Monarque eut pris les rênes de l'Etat, & qu'il eut annoncé à l'Europe tout ce qu'on devoit attendre de ſes qualités héroïques & de ſon génie tourné vers les grandes choſes en tout genre, l'admiration & la crainte, deux freins puiſſans, agirent avec tant de force, que la paix intérieure du Royaume ceſſa d'être troublée, ſous prétexte de Religion. Mais au milieu de ce calme, Louis prenoit, en Prince habile & lentement, tous les moyens que ſa

XVII. SIÈCLE.

ſageſſe & ſa puiſſance lui permettoient d'employer pour extirper une ſecte qui avoit cauſé tant de calamités, & fait à la Patrie des plaies ſi profondes, ſous les regnes ſucceſſifs des ſept derniers Rois. Tout fut mis en uſage ; la bienfaiſance & la rigueur, les exhortations pacifiques, les ouvrages méthodiques, lumineux, les contraintes militaires, les récompenſes pour ceux qui abjuroient l'erreur, l'excluſion des Charges & des Emplois honorables pour ceux qui ne vouloient pas y renoncer, des Maiſons deſtinées à l'inſtruction de la jeuneſſe en qui les préjugés n'avoient pas encore jetté des racines aſſez profondes, pour oppoſer une forte réſiſtance à la verité, des perſonnes éclairées, charitables, qui parcouroient les Provinces en faiſant des conférences publiques ſur les matières conteſtées, & en répandant les aumônes dont le Souverain leur avoit confié la diſpenſation ; enfin, des Troupes envoyées quelquefois dans les parties du Royaume, où les Sectaires paroiſſoient plus opiniâtres, plus indociles, non pour les contraindre, mais pour les intimider. Par ces différens moyens un grand nombre de Calviniſtes ſe réu-

nirent à l'Egliſe. Heureux ceux qui le firent avec ſincérité ! Mais la converſion de ceux qui ſe conduiſirent plutôt par des vues de politique & d'intérêt, que par l'effet d'une conviction intérieure & véritable, eut du moins l'avantage de diminuer les forces de l'héréſie, ſi elle ne remplit pas en entier les pieuſes intentions du Prince.

XVII. SIÈCLE.

Ces moyens ſagement employés, ayant produit peu-à-peu l'effet qu'on s'en étoit promis, & le nombre des Proteſtans devenant tous les jours moins conſidérable, même dans les Provinces dont ils étoient autrefois preſque les ſeuls Habitans, le Gouvernement crut pouvoir ſe diſpenſer à leur égard des ménagemens qui lui avoient paru néceſſaires d'abord. On leur ôta enſuite quelques-uns de leurs privilèges ; on reſſerra les autres dans des bornes plus étroites ; on les forca d'aſſiſter aux inſtructions de leurs Paroiſſes, & de conduire leurs enfans aux Catéchiſmes ; on reſtreignit le nombre des Temples, & on en fit abattre pluſieurs ; & bientôt après, on dérogea par de nouvelles Déclarations, à différentes diſpoſitions de l'Edit de Nantes, ou par des inter-

XVII. SIÈCLE.

prétations défavorables, on les reſtreignit tellement, qu'elles n'étoient preſque plus d'aucun uſage.

Tous ces actes d'autorité, qui ſe ſuccédoient avec peu d'intervalle, annonçoient le dernier coup qui devoit achever d'anéantir le Calviniſme en France. Le Chancelier Michel le Tellier, Magiſtrat d'une intégrité généralement reconnue, d'une piété ſolide, & non moins eſtimé des Etrangers que des François, avoit eu ordre de rédiger un Edit portant révocation de celui de Nantes. L'intention du Roi étoit que cet Edit ne fût publié qu'au mois de Janvier 1686, afin qu'on eût le temps de prévenir toutes les meſures que les Calviniſtes pouvoient prendre, ſoit pour éloigner le coup, ſoit pour s'y ſouſtraire par la fuite. Mais le zèle impatient du Chancelier, joint à ſon grand âge & à ſes infirmités qui le menaçoient d'une fin prochaine, lui fit deſirer que le Roi devançât le terme qu'il avoit fixé pour la publication de cette Loi. Louis y conſentit, & le nouvel Edit fut enregiſtré au Parlement de Paris, le 22 Octobre 1685. La Religion prétendue réformée étoit proſ-

crite dans toutes les Provinces de France, les Temples ſupprimés, les Prêches & les autres exercices de cette Religion prohibés ; en un mot, l'Edit de Nantes annullé dans toutes ſes diſpoſitions. Il étoit ordonné aux Miniſtres qui refuſeroient d'embraſſer la Religion Catholique de ſortir du Royaume ; & en effet il en ſortit plus de ſix cents. Mais en même tems, il étoit défendu aux autres Calviniſtes, ſous les peines les plus ſévères, de quitter les lieux de leur réſidence ordinaire, & de faire aucun acte de vente, donation, &c. qui annonçât le deſſein de paſſer chez l'Etranger. Défenſes également rigoureuſes aux gens de mer & autres, de faciliter leur évaſion ; garde exacte des Ports, Havres, & autres endroits favorables à l'embarquement, pour empêcher tout tranſport d'hommes & d'effets, &c.

XVII. SIÈCLE.

Malgré ces précautions & ces ordres, les Calviniſtes, qui aimerent mieux s'expatrier, que de renoncer à leur Religion, ou de vivre ſans en faire les exercices, trouverent moyen de s'évader avec leurs femmes, leurs enfans, & ce qu'ils purent ramaſſer d'ar-

XVII. SIÈCLE.

gent. C'étoient des gens de commerce, des Artiſans, des Ouvriers de toute eſpèce, employés dans les Manufactures. Quelques Ecrivains ont exagéré le nombre de ces transfuges; mais ceux qui paroiſſent les mieux inſtruits & les plus exacts, évaluent à ſept ou huit cent mille ames, la perte d'Habitans que le Royaume fit à cette occaſion. Ils porterent chez l'Etranger, avec leurs talens & leur induſtrie, nos arts, nos fabriques, & ce qui eſt encore plus précieux, ce goût François que les autres Nations nous envient, & qu'elles ne peuvent imiter. L'Angleterre, la Hollande, la Pruſſe, & les autres Pays Proteſtans ſe ſont empreſſés à recueillir ces utiles fugitifs, à leur procurer des établiſſemens & des moyens de s'enrichir par le négoce & le travail. Leur poſtérité s'y eſt multipliée; mais au milieu des avantages qu'elle y a trouvés, elle ſoupire encore après la Patrie de ſes peres, & tous ſes vœux ſont tournés vers cette heureuſe Terre, d'où ils ne ſe voient éloignés qu'à regret.

Le projet qu'on venoit d'exécuter, à la ſollicitation d'un Chancelier qui ne manquoit ni de lumières, ni d'expérience,

périence, avoit été proposé du temps de Colbert. Ce grand homme, non moins pieux, non moins zélé pour la Religion, que le Tellier, mais d'un génie plus étendu, plus éclairé dans les détails de l'administration, & connoissant mieux l'art de faire concourir tous les Citoyens à la prospérité publique, en les dirigeant vers ce but, par l'heureux emploi de leurs talens, ce grand homme ne voulut jamais y consentir. Il en prévoyoit les conséquences, & ce Créateur des Manufactures & des Arts, savoit combien les bras dont on seroit bientôt privé, étoient nécessaires pour soutenir des établissemens qui faisoient la richesse de la France, & attiroient chez elle l'or des Nations voisines. Après sa mort, ses principes furent combattus, son administration fut calomniée, & tandis qu'on jouissoit de ses bienfaits, sans en connoître la source, on se préparoit à détruire son ouvrage. C'est qu'après lui, ceux qui eurent la prépondérance dans le Conseil de Louis XIV, n'ayant ni ses vues profondes, ni les ressources de son vaste génie, ignorant l'art d'employer les hommes, & ne connoissant pas comme

lui, tout l'intérieur du Royaume, ignoroient auſſi les avantages qu'il ſavoit tirer du caractère & de l'induſtrie propres aux Habitans de chaque Province. Ils n'enviſageoient les Proteſtans que par rapport aux dogmes & au culte qui ſéparoient en quelque ſorte cette portion des Citoyens du reſte de la Nation. Ils ne voyoient en eux que des non-Conformiſtes, qui avoient long-temps combattu contre leurs Souverains, pour des opinions qui leur étoient toujours chères, qui, par un eſprit d'inquiétude naturelle à toutes les Sectes, avoient pendant plus d'un ſiècle déchiré le ſein de la Patrie, & qui pouvoient y exciter de nouveaux troubles, ſi les conjonctures leur devenoient favorables. Ils conclurent delà qu'il falloit, plus tôt que plus tard, les ramener à l'uniformité, par la terreur des Loix, ou les mettre dans la néceſſité de ſe bannir eux-mêmes, pour aller chercher ailleurs une liberté dont ils ne pouvoient plus jouir dans la terre natale.

XVII. SIÈCLE.

Pour faire goûter ce projet à Louis XIV, on lui rappela d'une manière pathétique toute l'hiſtoire du Calviniſme, depuis ſon introduction en France, juſqu'à la réduction de la Rochelle. On

lui retraça vivement tous les maux que cette Secte, autrefois si nombreuse & si puissante, avoit causés dans le Royaume, tout le sang qu'elle avoit fait répandre, tout l'embarras qu'elle avoit donné aux Rois ses prédécesseurs, & principalement à Louis XIII son père, qui avoit eu tant de peine à la réduire, malgré le génie de Richelieu. On lui peignit les Calvinistes comme des hommes remuans, indociles, qui ne respiroient que l'indépendance, qui n'étoient rien moins que François dans le cœur, & qui ne manqueroient pas de reprendre les armes, & de se joindre aux ennemis de l'Etat, si la France éprouvoit quelques revers capables de relever leurs espérances. On lui représenta que les priviléges dont ils étoient en possession, n'avoient été obtenus que par la force, accordés que par des raisons de nécessité, que c'étoit l'ouvrage de la violence & de la révolte, que des Edits extorqués par de pareilles voies, sont des monumens honteux à la Puissance Souveraine, & que les maintenir, c'est fournir un aliment à l'esprit d'insubordination, toujours impatient du joug, & toujours prêt à le secouer; on exagéroit les moindres mou-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

vemens qui ſe faiſoient dans les Provinces, où les Calviniſtes étoient en plus grand nombre, on en rendoit coupables tous les Réformés du Royaume, & la faute de quelques Particuliers devenoit celle de tous ceux qui penſoient de même ſur le fait de la Religion; enfin, l'activité des Proteſtans dans le commerce, leur induſtrie dans les arts utiles, les progrès qu'ils y avoient faits, les richeſſes qu'ils avoient tirées de ces ſources abondantes, c'eſt-à-dire, les raiſons les plus fortes qu'on avoit de les ménager & de les conſerver à l'Etat, furent aux yeux de ceux que le Roi conſulta ſur cette affaire, autant de motifs pour hâter leur ruine; & de ce qu'ils étoient intelligens, laborieux, propres aux entrepriſes du négoce, vers lequel ils avoient tourné leurs vues & leur habileté, de ce que leurs travaux & leur application les avoient conduits à l'opulence, on en conclut qu'ils pouvoient devenir dangereux. Ainſi pour obtenir du Monarque ce qu'on deſiroit, on le prit par les deux endroits auxquels on ſavoit qu'il étoit le plus ſenſible, l'amour de la gloire & la jalouſie de l'autorité : la gloire, on la lui montra dans le titre de Protecteur

de la Religion qu'il alloit mériter, en portant le dernier coup à l'héreſie; & l'autorité, on lui perſuada que le plus sûr moyen de l'affermir au dedans, étoit d'abattre pour toujours une Secte, qui avoit lutté ſi long-temps contre le pouvoir ſuprême. XVII. SIÈCLE.

Quoi qu'il en ſoit, à peine l'Edit qui révoquoit celui de Nantes, fut-il publié, qu'une foule d'Ecrivains, parmi leſquels il y en avoit d'un nom célèbre dans la République des Lettres, ſaiſirent avec empreſſement cette occaſion pour donner de nouvelles louanges à Louis XIV. Les Orateurs, les Poëtes, les Hiſtoriens, tous, juſqu'aux Boſſuet, aux Deſpréaux & aux Péliſſon, en parlent comme d'un des plus beaux traits de ſon hiſtoire, & même l'Académie Françoiſe, ſi attentive à célébrer toutes les actions de ſon auguſte Protecteur, couronna ſolemnellement en 1687, une Ode imprimée dans ſes Recueils, & dont pluſieurs vers ſont une alluſion ſenſible à cet événement. Mais aujourd'hui on n'enviſage plus les choſes ſous le même aſpect, ſoit que l'expérience ait fourni des vues plus ſaines à la politique, ſoit qu'on ait mieux approfondi les prin-

XVII. SIÈCLE.

cipes de la tolérance civile. On plaint; on regrette cette multitude d'hommes laborieux, d'Ouvriers habiles, qui portèrent à nos voiſins, à nos rivaux, des procédés dont ils étoient en poſſeſſion, relativement aux arts qui ſoutiennent le commerce, en ajoutant aux matières, le prix que leur donne la main-d'œuvre, & des talens qu'ils employoient d'une manière avantageuſe pour la Patrie; on penſe enfin que ſi le Conſeil de Louis XIV eût mis dans cette affaire plus de calcul & plus de réflexion, il n'auroit pas réduit un ſi grand nombre de Citoyens utiles, à la dure néceſſité de s'expatrier, avec un ſi grand dommage pour l'Etat, dans ſon commerce, ſes richeſſes & ſa population. On ajoute que le Duc de Savoie, qui, à l'exemple du Roi très-Chrétien, avoit chaſſé de ſes Etats en 1686, les Habitans des Vallées de Lucerne, Saint-Martin, la Pérouſe, &c. infectés des erreurs de Calvin, s'appercevant du tort qu'il s'étoit fait à lui-même par cet excès de rigueur, ne tarda pas à favoriſer leur retour, & à leur rendre tous les priviléges dont ils avoient joui juſqu'alors.

Pour nous, ſans décider entre deux

opinions qui ont chacune leur côté favorable, & ſans oſer dire ſi l'on voit mieux les choſes à préſent, qu'on ne les voyoit dans le ſiècle paſſé, nous ne nous permettrons qu'une ſeule réflexion ſur cet objet. La voici. Plus les émigrations des Proteſtans François, occaſionnées par la révocation de l'Edit de Nantes, furent nombreuſes & dommageables, plus la plaie qu'elles firent à l'Etat par la diminution de ſon commerce, & le tranſport de ſes Manufactures chez l'Etranger, a été large, profonde & difficile à guérir; enfin, plus on portera haut, & le nombre des familles opulentes ou laborieuſes qui abandonnèrent le Royaume, & la ſomme des capitaux qu'elles emportèrent avec elles, tant en argent qu'en effets mobiliers; & plus on doit être convaincu que tout Etat ſe prépare des maux infinis, en laiſſant croître & ſe fortifier dans ſon ſein quelque Secte que ce ſoit, & que l'eſprit de parti, quand les opinions théologiques en ſont le principe & l'aliment, eſt une ſource éternelle de troubles & de malheurs pour la Société. Ainſi ceux qui regardent la révocation de l'Edit de Nantes, comme

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE. une des plus grandes fautes qu'on ait jamais faites en politique, & ſes ſuites, comme une perte inappréciable, dont le Royaume ſe ſent encore, doivent être plus attachés que perſonne à cette importante vérité. Car, s'il eſt certain, que l'acte d'intolérance perſuadé à Louis XIV, contre les Proteſtans du Royaume, a été pour la France un ſi grand mal, on doit convenir que l'héréſie, qui en a été la première cauſe, eſt encore un mal plus grand.

Fin du VIIIe. Volume.

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce huitième Volume.

SUITE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

ART. IX. *Introduction du Calviniſme en France, ſes progrès, ſes ravages, ſon état à la fin du ſeizième ſiècle,* pag. 1

ART. X. *Origine & progrès du Socinianiſme,* 38

ART. XI. *Hiſtoire du Concile de Trente, depuis ſa convocation en 1542, ſous Paul III, juſqu'à ſa concluſion ſous Pie IV, 1564.* 63

ART. XII. *Réception & publication du Concile de Trente, dans les divers Etats Catholiques de l'Europe,*

ART. XIII. *Perſonnages illuſtres par leur ſainteté, & par les ſervices qu'ils ont rendus à la Religion,* 157

ART. XIV. *Ecrivains Eccléſiaſtiques,* 192

ART. XV. *Mœurs. Uſages. Diſcipline,* 217

Chronologie des Conciles, 267

——— des Papes, 284

——— des Patriarches d'Alexandrie, 288

——— des Patriarch. de Conſtantinop. 290

Synchroniſme des Souverains, 294

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

ART. I. *Etat de l'Empire Ottoman, & du Chriſtianiſme dans les Pays de ſa domination,* 295

ART. II. *Progrès du Christianisme en Amérique, dans les Indes, au Japon, & dans la Chine,* 324

ART. III. *Etat de l'Italie. Caractère & conduite des Papes qui ont gouverné l'Eglise pendant le dix-septième siècle,* 396

ART. IV. *Etat de la Religion en Allemagne, & dans les Royaumes du Nord,* 461

ART. V. *Etat de la Religion en Angleterre, en Ecosse & en Hollande,* 502

ART. VI. *Etat du Calvinisme en France, depuis la mort de Henri IV, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes,* 563

Fin de la Table.

627388
SW